Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

2012 - 2024

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Tome 2

Version du 21 juillet 2011

Syndicat Mixte de préfiguration du PNR des Préalpes d'Azur
2, avenue Gaston de Fontmichel - 06460 Saint Vallier de Thiey
04 92 42 08 63 - pnr.prealpesdazur@orange.fr

TOME 2

Le développement démographique et urbanistique du territoire **178**

9 La population **179**

9.1 Une population concentrée sur les franges Sud et Est du territoire 179

9.2 Un territoire qui bénéficie d'une bonne dynamique démographique 181

10 Le développement urbain du territoire **185**

10.1 Rappel du contexte urbain et territorial du PNR des Préalpes d'Azur 185

10.2 Des dynamiques d'urbanisation antérieures aux démarches d'encadrement du développement 186

10.3 Des directives cadrant le développement de l'urbanisation 191

10.4 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels 206

11 Mobilités et déplacements **208**

11.1 Un réseau exclusivement routier, développé mais peu connecté 208

11.2 La voiture mode de transport dominant sur le territoire qui engendre une hausse du trafic 208

11.3 Un trafic routier concentré sur les itinéraires d'accès au territoire 209

11.4 Une offre de transport en commun insuffisante 211

11.5 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels 211

12 Risques, pollutions et nuisances **213**

12.1 Un territoire sujet à de nombreux aléas 213

12.2 Les risques industriels 214

12.3 Les nuisances, pollutions lumineuses et sonores 214

12.4 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels 218

Les activités économiques du territoire **219**

13 Les activités économiques des Préalpes d'Azur **220**

13.1 Rappel du contexte départemental 220

13.2 Des activités fortement concentrées sur la frange Sud du territoire 220

13.3 Une prédominance des secteurs du bâtiment et de l'agriculture dans le projet de Parc par rapport au département des Alpes-Maritimes 222

13.4 Des activités commerciales et de services fortement concentrées sur Grasse, Carros et Vence 223

14 Un secteur artisanal dynamique **224**

14.1 Une bonne représentativité du secteur artisanal sur le territoire des Préalpes d'Azur 224

14.2 Un territoire en mutation 232

14.3 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels 233

15 Emploi, insertion, formation **235**

15.1 Un territoire multipolarisé en terme d'emplois 235

15.2 Variétés des conditions, des formes et des secteurs d'emplois sur le territoire 235

15.3 Des demandeurs d'emplois peu qualifiés 236

15.4 Une couverture partielle du territoire par les structures d'accompagnement à l'emploi, à la formation et à l'insertion 236

15.5 Des initiatives existantes en matière d'insertion 237

15.6 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels 237

16 L'activité agro-pastorale **239**

16.1 L'agriculture dans le territoire 239

16.2 Les différents types de productions 243

16.3 L'installation agricole 252

16.4 Le foncier agricole 252

16.5 Les perspectives d'évolution 255

17 Une forêt omniprésente mais peu valorisée **256**

17.1 Caractéristiques des peuplements forestiers des Préalpes d'Azur 256

17.2 Les propriétaires forestiers et la gestion des forêts 257

17.3 Exploitation et commercialisation du bois 258

17.4 Un contexte de développement favorable de la forêt à saisir 259

17.5 Pastoralisme et autres exploitations de la forêt 261

17.6 Le risque incendie dans les Préalpes d'Azur 261

17.7 Biodiversité et paysages forestiers 264

17.8 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels 265

18 Les activités touristiques et de loisirs 266

18.1 Les Préalpes d'Azur, une offre touristique à structurer et à valoriser 266

18.2 L'offre touristique des Préalpes d'Azur 271

18.3 Une demande touristique en mutation, vers un tourisme de qualité 280

18.4 Analyse qualitative de la fréquentation touristique des Alpes d'Azur 283

18.5 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels 285

L'animation éducative et culturelle du territoire 288

19 L'éducation au territoire et au développement durable 289

19.1 Un territoire proposant une multiplicité de thématiques pour l'éducation et la sensibilisation du public 289

19.2 De nombreux enfants à éduquer sur le territoire… et sur le littoral 289

19.3 Les acteurs sur le territoire intervenant dans le champ de l'éducation à l'environnement et au développement durable 290

19.4 Le potentiel en matière d'accueil et de séjours éducatifs 292

19.5 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels 293

20 L'offre culturelle 294

20.1 L'offre du territoire en pratique artistique et culturelle 294

20.2 Les équipements culturels 295

20.3 Les manifestations qui donnent vie au territoire 296

20.4 Une offre culturelle déséquilibrée, un manque de moyens pour les territoires ruraux 299

20.5 Des enjeux de soutien et de coordination 300

20.6 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels 301

Sources bibliographiques 302

Bibliographie 303

Webgraphie 308

Le développement démographique et urbanistique du territoire

8 La population

8.1 Une population concentrée sur les franges Sud et Est du territoire

Pour les communes de Grasse, Tourrettes-sur-Loup, Vence, Saint-Jeannet, Gattières, Carros et Le Broc, dont la partie la plus urbanisée est exclue du périmètre du Parc, une estimation de la population dans le périmètre du Parc a été réalisée.

La population du périmètre du Parc est ainsi estimée à 31 663 habitants en 2010. Elle est en grande majorité localisée dans les communes situées aux extrémités Sud et Est du territoire.

Si la densité de population est 768 hab/km² à Carros, Amirat compte moins de 3 hab/km².

Population estimée dans le PNR pour les communes non incluses en totalité dans le périmètre du Parc

Communes	Population légale au 1er Janvier 2010	Superficie en ha	Densité Hab/km²	Superficie dans le PNR en ha	Surfaces des zones urbaines dans chaque commune	Population estimée dans le PNR
Saint-Jeannet	3714	1458	250	1116	2.4km²	600
Gattières	4130	1003	401	765	2.6km²	1042
Le Broc	1282	1865	68	1780	exclusion de la zone industrielle non habitée	1282
Carros	11756	1511	768	917	1.8km²	1382
Vence	19659	3923	483	2528	3.2 km²	1545
Grasse	51294	4444	1131	1424	2.24 km²	2533
Tourettes sur Loup	4382	2928	147	2253	2.2km²	323

Source : Syndicat Mixte de préfiguration du PNR des Préalpes d'Azur

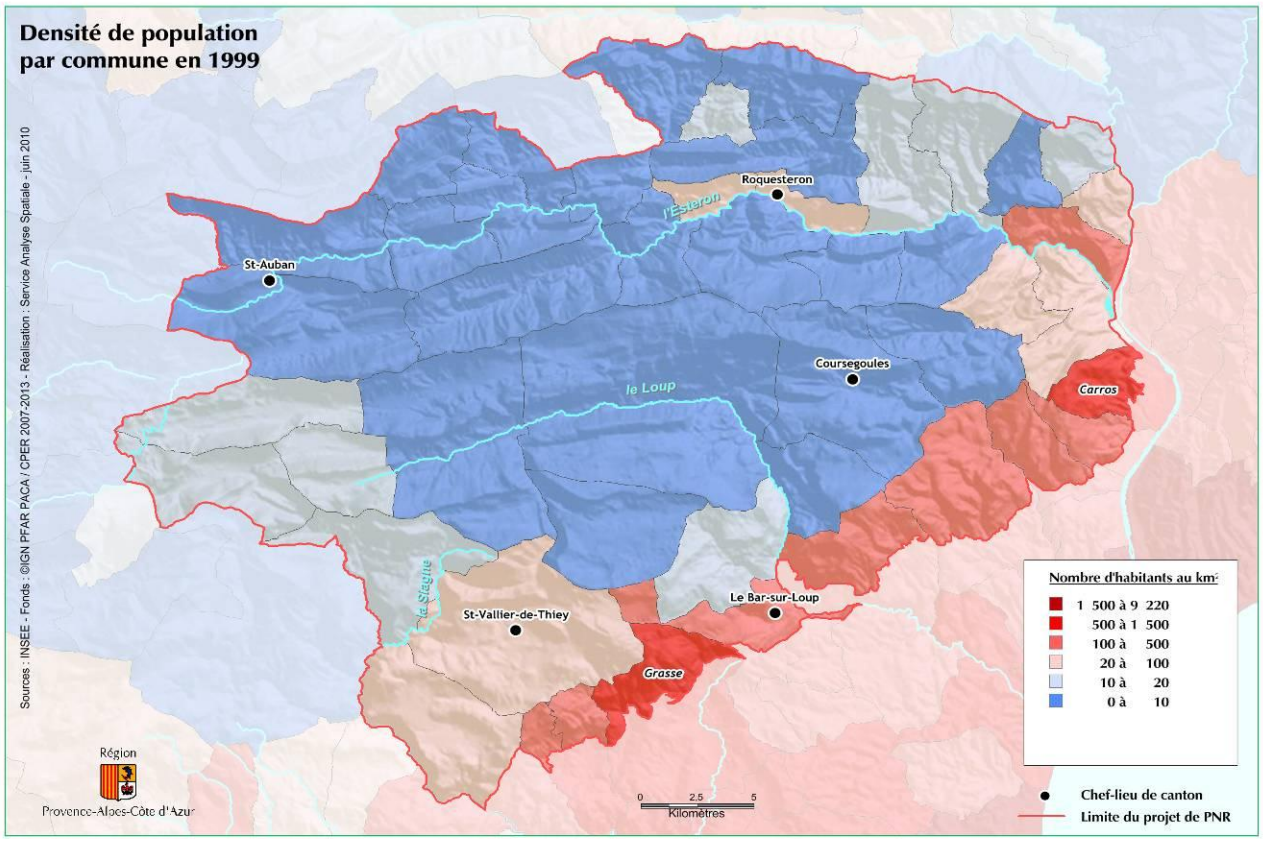
Densité de population
par commune en 1999
Sources : INSEE - Fonds : ©IGN PFAR PACA / CPER 2007-2013 - Réalisation : Service Analyse Spatiale - juin 2010
Roquesteron
l'Estéron
St-Auban
Coursegoules
le Loup
Carros
la Siagne
St-Vallier-de-Thiey
Le Bar-sur-Loup
Grasse
Nombre d'habitants au km²
1 500 à 9 220
500 à 1 500
100 à 500
20 à 100
10 à 20
0 à 10
Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
0 2,5 5
Kilomètres
Chef-lieu de canton
Limite du projet de PNR

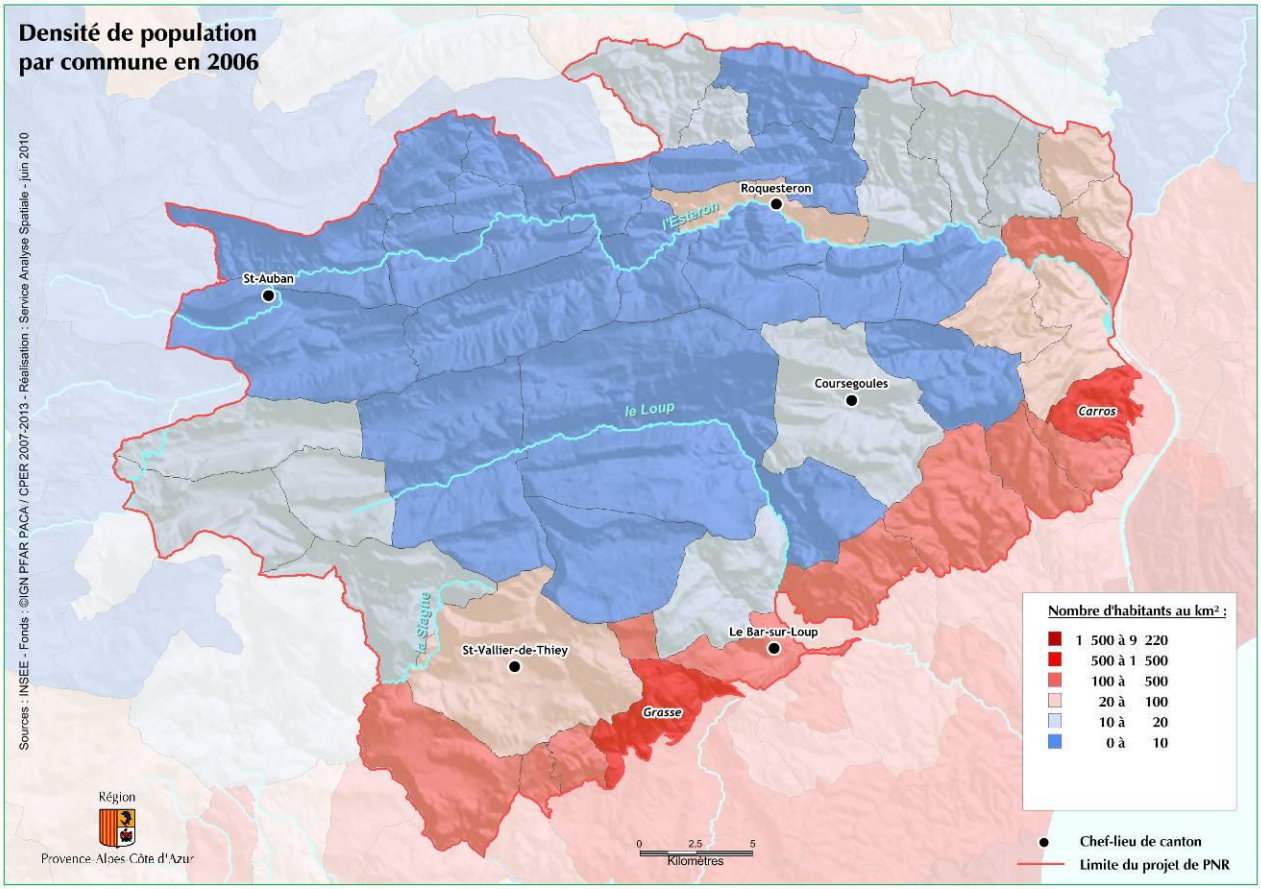
Densité de population
par commune en 2006
Sources : INSEE - Fonds : ©IGN PFAR PACA / CPER 2007-2013 - Réalisation : Service Analyse Spatiale - juin 2010
Roquesteron
l'Estéron
St-Auban
Coursegoules
le Loup
Carros
la Siagne
St-Vallier-de-Thiey
Le Bar-sur-Loup
Grasse
Nombre d'habitants au km² :
1 500 à 9 220
500 à 1 500
100 à 500
20 à 100
10 à 20
0 à 10
Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
0 2,5 5
Kilomètres
Chef-lieu de canton
Limite du projet de PNR

8.2 Un territoire qui bénéficie d'une bonne dynamique démographique

Le département des Alpes-Maritimes connait une croissance continue de sa population qui a abouti à un quasi doublement de sa population depuis un demi siècle (1962 : 618 265 habitants[1] - 1999 : 1.010.644 habitants), et qui se prolonge dans les années 2000 (la population estimée au 1er janvier 2008 est de 1 089 500 habitants) en lien avec son attractivité résidentielle.

La saturation progressive de l'espace littoral, la stagnation démographique qui affecte depuis 20 ans les agglomérations de Nice et de Cannes-Le Cannet, la disponibilité en terrains urbanisables, le prix des terrains à bâtir plus abordable que sur le littoral et la généralisation progressive du phénomène de «pendularisme » (à lier à l'amélioration du réseau routier et à la proximité des pôles d'emploi majeurs que constituent la conurbation Nice - Sophia Antipolis) ont pour conséquence une diffusion plus grande du peuplement à l'intérieur du territoire départemental, avec un repeuplement des zones de montagne qui jusqu'alors étaient jugées peu accessibles (avec des nuances cependant).

Les Préalpes d'Azur font en effet l'objet d'un report progressif de la pression d'urbanisation sur les communes en limite Sud et Est du PNR (Le Bar-sur-Loup, Saint-Vallier-de-Thiey, Gilette). Plus récemment, on constate un phénomène d'expansion de ces dynamiques sur de nouvelles communes limitrophes aux communes situées sur le premier front d'urbanisation (Escragnolles, Séranon, Cipières, Caussols, Bouyon, Bonson notamment).

Le territoire du PNR bénéficie de cette dynamique démographique : on est ainsi passé d'une stagnation voire d'une régression démographique de cet espace (17 communes avaient une variation annuelle moyenne négative entre 1968 et 1975) à un maintien voire une progression pour de nombreuses communes du territoire.

7 communes enregistrent cependant une régression du nombre de leurs habitants (Aiglun, Amirat, Collongues, Le Mas, Roquestéron-Grasse, Saint-Auban et Sallagriffon) mais cette variation négative est sans commune mesure avec les taux atteints dans les années 1968-1975 : Le Mas enregistrait ainsi une variation annuelle de - 8,37% entre 1968-1975, ce taux est de – 0,68% entre 1999 et 2007.

[1] Source : http://sref.free.fr/choix_annee.html

Evolution de la population sur le territoire des Préalpes d'Azur

Communes	Evolution de la population Variation annuelle moyenne en % entre 1968-1975 [2]	Evolution de la population Variation annuelle moyenne en % entre 1999-2007[3]	Population légale 1er janvier 2010
AIGLUN	4,94	-1,76	93
AMIRAT	0,36	-1,95	35
ANDON	3,86	5,52	534
ASCROS	-2,48	0,35	154
LE BAR SUR LOUP	0,38	0,81	2798
BEZAUDUN LES ALPES	-0,69	2,62	174
BONSON	0,18	1,36	681
BOUYON	3,68	3,06	452
BRIANCONNET	2,91	1,6	193
*LE BROC**	*0,87*	*2,72*	*1282*
CABRIS	2,28	0,3	1557
CAILLE	-1,83	4,48	323
*CARROS**	*2,35*	*1*	*1382*
CAUSSOLS	0,24	5,43	231
CIPIERES	-0,85	3,52	357
COLLONGUES	1,65	-0,12	102
CONSEGUDES	-4,92	3,08	79
COURMES	7,12	0,92	96
COURSEGOULES	2,11	3,98	454
CUEBRIS	5,41	1,01	198
ESCRAGNOLLES	-1,12	3,83	523
LES FERRES	-9,64	5,25	91
GARS	-1,87	2,09	59
GATTIERES	4,65	1,72	1042
GILETTE	-0,47	1,84	1468
GOURDON	0,7	2	452
*GRASSE**	*1,62*	*1,72*	*2533*
GREOLIERES	2,25	2,02	543
LE MAS	-8,37	-0,68	132
LES MUJOULS	0	8,76	59
LA PENNE	-0,95	7,51	294
PIERREFEU	-4,33	0,48	261
REVEST LES ROCHES	0	2,58	199
ROQUESTERON	-0,62	1,02	521
ROQUESTERON GRASSE	4,94	-0,43	64
St ANTONIN	-0,33	3,53	104

[2] http://www.statistiques-locales.insee.fr/carto/ESL_CT_cartethematique.asp?lang=FR&nivgeo=COM

[3] http://www.statistiques-locales.insee.fr/carto/ESL_CT_cartethematique.asp?lang=FR&nivgeo=COM

Communes	Evolution de la population Variation annuelle moyenne en % entre 1968-1975 [4]	Evolution de la population Variation annuelle moyenne en % entre 1999-2007[5]	Population légale 1er janvier 2010
St AUBAN	0,93	-2,04	230
St CEZAIRE SUR SIAGNE	3,75	2,64	3562
*St JEANNET**	*3,8*	*0,16*	*600*
St VALLIER DE THIEY	1,88	4,21	3239
SALLAGRIFFON	2,55	-0,23	53
SERANON	0,61	4,35	447
SIGALE	4,77	1,75	213
SPERACEDES	3,48	0,38	1154
TOUDON	-5,22	2,05	271
TOURETTE DU CHATEAU	-7,29	3,34	118
*TOURETTE SUR LOUP**	*5,62*	*1,25*	*323*
VALDEROURE	-2,58	2,88	388
*VENCE**	*2,75*	*1,74*	*1545*
Moyenne rapportée au territoire	0,59	2,12	**Population du périmètre du PNR 31 663 habitants**

Source : INSEE

**Communes situées en partie seulement dans le périmètre du PNR.*

Ce dynamisme démographique, qui est principalement le fait d'un solde migratoire positif, a permis de contenir pour la plupart des communes enregistrant un solde naturel négatif, le phénomène de vieillissement de la population.
Par ailleurs la population du territoire est légèrement vieillissante, en valeur absolue, la tranche des 0 à 19 ans s'accroît légèrement, la tranche des 20 à 39 ans reste stable tandis que les trois tranches d'âge les plus élevées augmentent, notamment la tranche des 40 à 59 ans et celle des 60 à 75 ans. On constate un léger vieillissement de la population surtout dans la partie Nord du territoire.

[4] http://www.statistiques-locales.insee.fr/carto/ESL_CT_cartethematique.asp?lang=FR&nivgeo=COM

[5] http://www.statistiques-locales.insee.fr/carto/ESL_CT_cartethematique.asp?lang=FR&nivgeo=COM

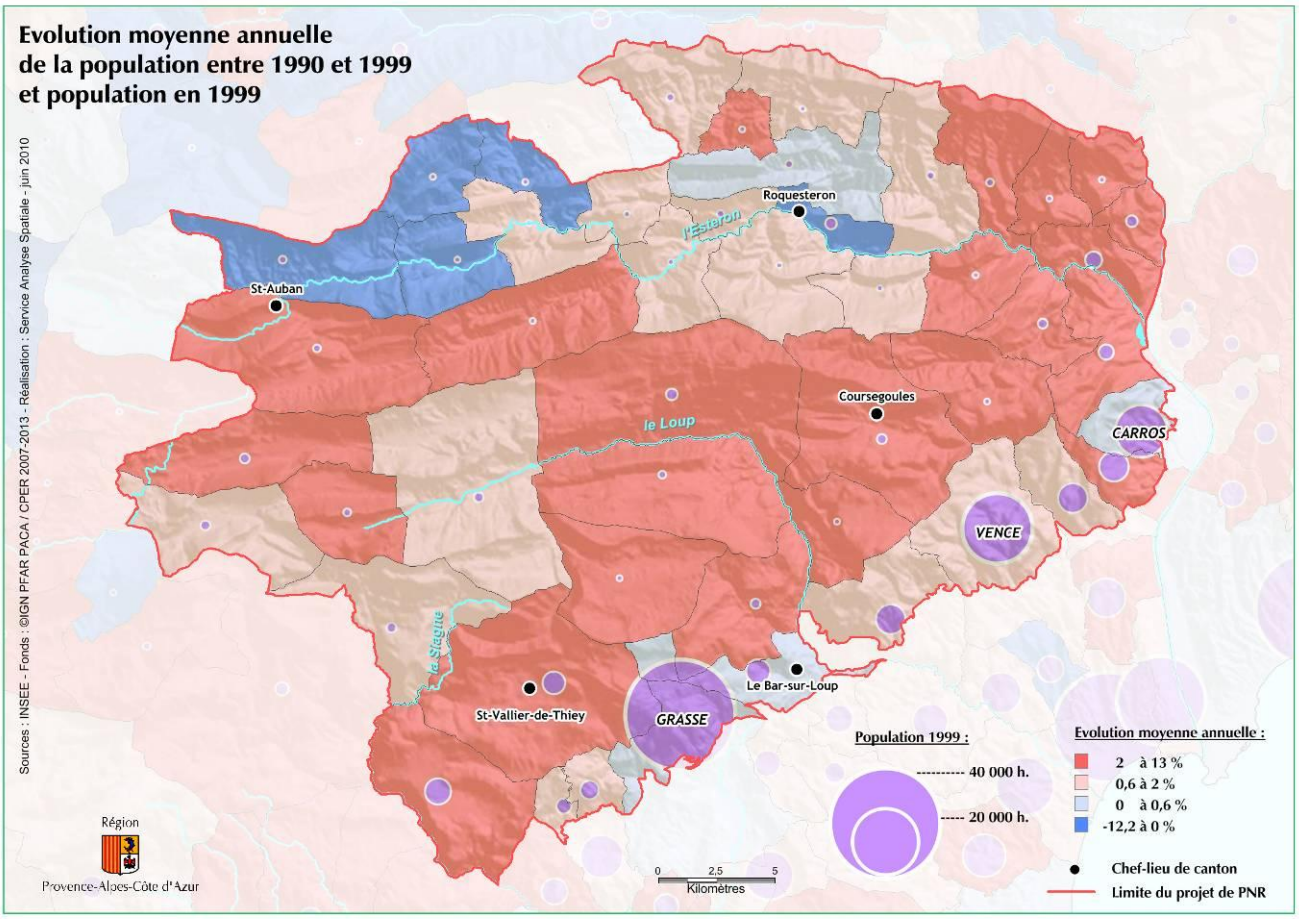
Evolution moyenne annuelle
de la population entre 1990 et 1999
et population en 1999
Sources : INSEE - Fonds : ©IGN PFAR PACA / CPER 2007-2013 - Réalisation : Service Analyse Spatiale - juin 2010
Roquesteron
l'Estéron
St-Auban
Coursegoules
le Loup
CARROS
VENCE
le Siagne
Le Bar-sur-Loup
St-Vallier-de-Thiey
GRASSE
Population 1999 :
---------- 40 000 h.
----- 20 000 h.
Evolution moyenne annuelle :
2 à 13 %
0,6 à 2 %
0 à 0,6 %
-12,2 à 0 %
Chef-lieu de canton
Limite du projet de PNR
Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
0 2,5 5
Kilomètres

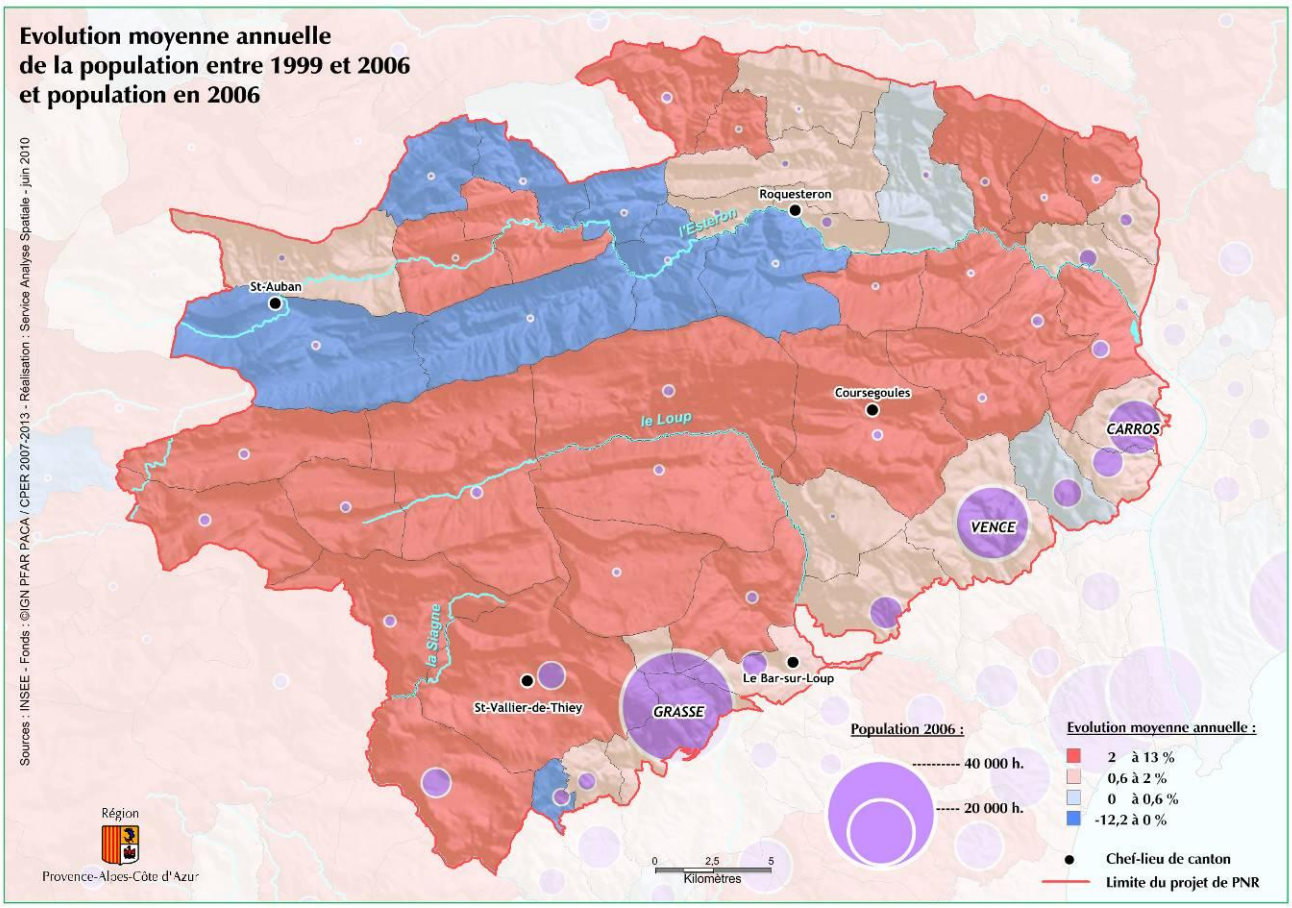
Evolution moyenne annuelle
de la population entre 1999 et 2006
et population en 2006
Sources : INSEE - Fonds : ©IGN PFAR PACA / CPER 2007-2013 - Réalisation : Service Analyse Spatiale - juin 2010
Roquesteron
l'Estéron
St-Auban
Coursegoules
le Loup
CARROS
VENCE
le Siagne
Le Bar-sur-Loup
St-Vallier-de-Thiey
GRASSE
Population 2006 :
---------- 40 000 h.
----- 20 000 h.
Evolution moyenne annuelle :
2 à 13 %
0,6 à 2 %
0 à 0,6 %
-12,2 à 0 %
Chef-lieu de canton
Limite du projet de PNR
Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
0 2,5 5
Kilomètres

9 Le développement urbain du territoire

9.1 Rappel du contexte urbain et territorial du PNR des Préalpes d'Azur

Située dans un environnement de moyenne montagne où les reliefs forment souvent des obstacles naturels contraignants, l'occupation humaine du territoire a dû s'adapter à ce milieu particulier.
Historiquement, une implantation ancienne, rationnelle dans son appropriation et son usage de l'espace, s'est développée dans différents contextes géographiques en s'adaptant à ces derniers (sur un relief, en fond de vallée, le long d'un cours d'eau) marquant ainsi des formes urbaines en cohérence avec leurs milieux d'accueil.
De fait, les zones d'habitat regroupé sont majoritaires. Le territoire du PNR des Préalpes d'Azur est en effet composé d'un certain nombre de villages groupés et groupés-perchés, héritages anciens de positions défensives, qui constituent aujourd'hui des patrimoines bâtis et identitaires certains. En outre, leur caractère architectural reflète les particularités du territoire des Préalpes d'Azur par l'utilisation de matériaux locaux adaptés aux conditions climatiques.
La partie Nord du territoire est encore largement caractérisée par ce type d'implantation et reste constituée de communes de petite à très petite taille.
Une implantation plus récente s'est développée ces 30 dernières années, provoquée par une pression urbaine en provenance du littoral, en particulier exercée par la conurbation urbaine azuréenne, où les actifs s'éloignent de plus en plus des grands pôles d'emplois urbains afin de trouver un cadre de vie de meilleure qualité et/ou des loyers plus modérés.
Contrairement aux anciens types d'installation humaine, ces secteurs périurbains sont dépourvus de caractère propre et restent standardisés (en opposition au style « néo-provençal »du territoire du PNR des Préalpes d'Azur). Ils sont dévoreurs d'espaces et mitent les territoires car ils s'implantent sur des terrains naturels aux attraits paysagers particuliers ou sur des anciens terrains agricoles, détruisant ainsi un patrimoine non négligeable. La périurbanisation se localise essentiellement sur la frange Sud et Sud-Est du Parc et se matérialise par des lotissements constitués de maisons individuelles, assurant uniquement une fonction résidentielle sans mixité fonctionnelle.
En effet, sur un plan urbanistique, une scission du territoire en plusieurs situations contrastées est constatée :

- D'une part, les communes les plus rurales sont marquées par une problématique de déprise agricole, matérialisée par l'expansion de la forêt au détriment des anciennes cultures. Certains territoires perdent de leur population du fait de leur l'éloignement et de leur relief tourmenté. Cet enclavement empêche une partie de la population d'accéder facilement à l'ensemble des services du territoire.
- D'autre part, dans les franges Sud et Est, le mitage constitue aujourd'hui la première forme de banalisation des paysages du territoire et la première menace générée par la pression sur les espaces et sur les milieux naturels. Cette pression foncière exacerbée sur ces zones de coteaux entraîne également un renchérissement des terrains, qui s'additionnant aux caractéristiques de l'offre de logement locale crée d'importantes difficultés d'accès au logement pour les populations locales les plus fragiles économiquement. La dynamique des marchés locaux paraît peu apte à répondre à une demande diversifiée : elle entretient des tendances de ségrégation économique, sociale et géographique. Elle maintient, de plus, un déséquilibre, sur les plans fiscal et fonctionnel, entre les communes constituant les pôles d'emploi de l'agglomération et les communes périphériques qui ont une fonction d'accueil de la population active.

  Enfin, en terme de consommation d'espaces, malgré le fait que nous ne possédions pas actuellement de données précises par commune sur le territoire, rappelons qu'au niveau départemental, 41 800ha ont été artificialisés en 2006, dont 45% par de l'habitat diffus, ce qui reflète clairement l'urgence de la situation, qui touche notamment les communes situées en marge Sud du PNR des Préalpes d'Azur.

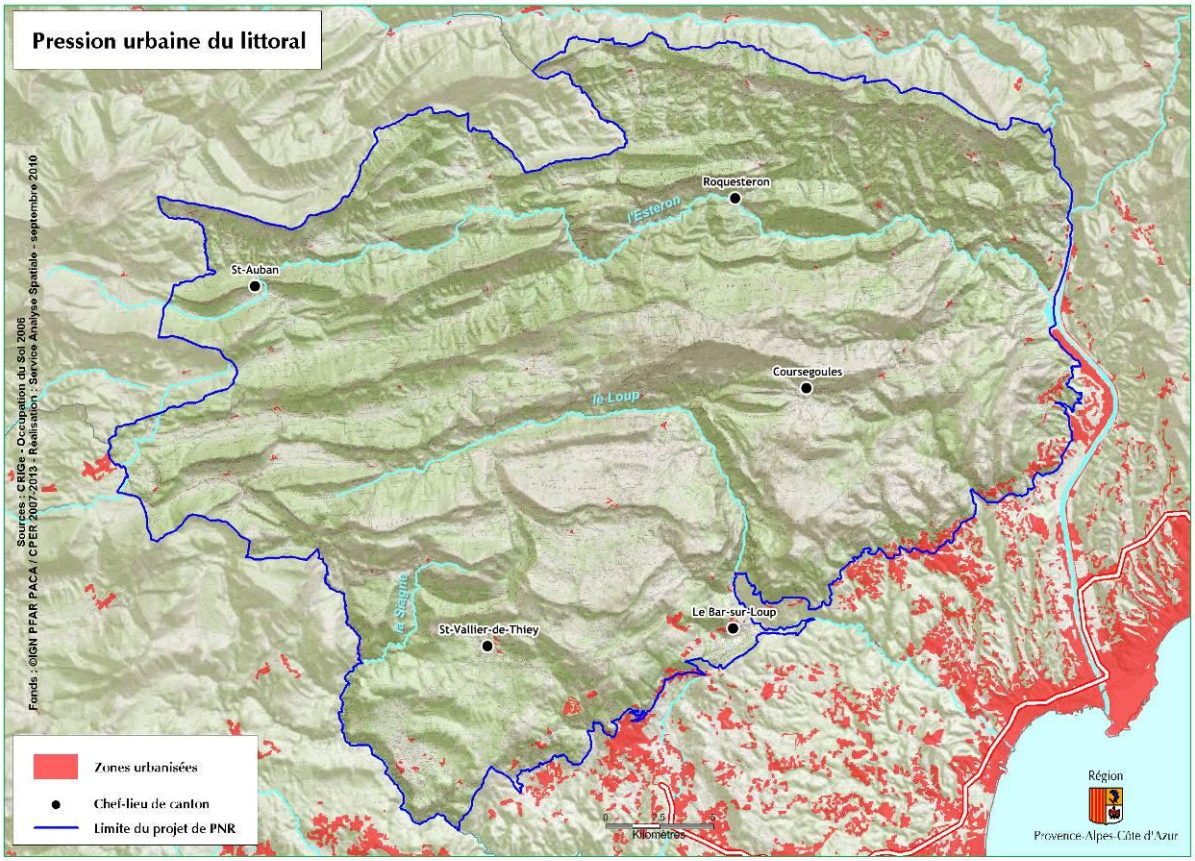

9.2 Des dynamiques d'urbanisation antérieures aux démarches d'encadrement du développement

9.2.1 Des constructions résidentielles peu contrôlées ayant amené un fort mitage de la zone des coteaux et une forte concurrence sur l'usage du foncier

Du fait de la pression urbaine observée sur la zone littorale, gagnant la zone des coteaux, les communes situées en retrait du premier front de report de l'urbanisation localisé sur les limites Sud et Est du périmètre du projet de PNR, présentent à la fois une forte attractivité au niveau de la qualité de vie, pour les habitants des milieux urbains saturés et un potentiel d'espaces constructibles qui n'existe plus sur le littoral.

Ainsi, dans certaines communes situées à l'intérieur du territoire du projet, la concurrence sur le foncier disponible potentiel, s'est accrue. Les problématiques liées au foncier restent cependant, encore aujourd'hui, très hétérogènes selon les secteurs du territoire du projet de PNR.

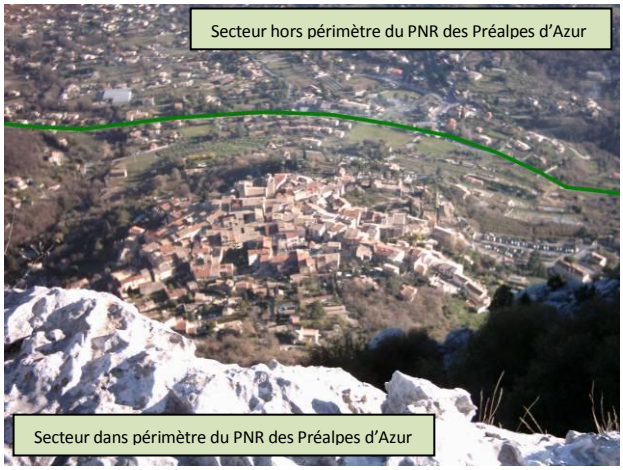

Vue du Baou de Saint-Jeannet – Village ancien groupé et habitat nouveau dispersé. Source : SM de préfiguration du PNR des Préalpes d'Azur

En matière de dynamique de construction, quatre catégories d'espaces doivent être distinguées sur le territoire du PNR :

1. **La zone des coteaux** qui comprend la bande Sud du territoire et s'étend jusqu'à son front Est (limitrophe à la vallée du Var) a déjà fait l'objet, comme il a déjà été vu, d'un important phénomène de mitage notamment lié à l'étalement urbain. En effet, ces secteurs ont accueilli d'importantes surfaces destinées à de l'habitat résidentiel, impacté

essentiellement pour leur proximité avec les pôles urbains tout en bénéficiant d'un cadre de vie de qualité (Saint-Cézaire-sur-Siagne, Spéracèdes, Cabris, Grasse, Le Bar-sur-Loup, Tourettes-sur-Loup, Vence et Saint-Jeannet).

2. Les **communes limitrophes** aux fronts de pression urbaine enregistrent aussi des dynamiques importantes même si elles restent moindres. Plus au Nord (Bézaudun-les-Alpes, Bouyon, Coursegoules) et à l'Est, certaines communes enregistrent des dynamiques de construction mais à un degré moindre.
3. Sur certaines **communes plus rurales**, des surfaces très importantes par rapport au parc existant, ont été construites. On identifie notamment une dynamique régulière sur le front Ouest (Andon, Caille, Valderoure, Séranon) mais aussi sur certaines communes situées en limite Nord-Est du territoire (La Penne, Saint-Antonin, Pierrefeu, Roquestéron, Toudon).
4. Les **communes rurales isolées** (zones de reliefs marqués, situées au Nord du PNR des Préalpes d'Azur) ne sont pas ou très peu touchées par les dynamiques d'urbanisation citées. Au contraire, un certain nombre d'entre elles subissent à la fois un départ de ses populations et un vieillissement de ces dernières, ce qui a pour conséquence une hausse du nombre de logements vacants.

Dans les secteurs les plus touchés, l'augmentation du prix du foncier, entraîne des difficultés dans le processus de reprise / installation des activités par les agriculteurs. Les jeunes actifs ont également des difficultés à s'installer sur le territoire.

9.2.2 Des fronts d'urbanisation dépassant les communes en limites du PNR

Deux principales zones de progression urbaine peuvent être identifiées sur le territoire du Parc :

- un front Sud (Saint-Cézaire-sur-Ciagne, Saint-Vallier-de-Thiey, Gourdon, Caussols, Tourrettes-sur-Loup) ayant déjà fortement impacté les villes en limite du périmètre déjà fortement densifiées, et se reportant désormais sur les communes limitrophes attractives car à proximité des pôles d'emploi de Grasse, Vence, Sophia Antipolis et plus proche du littoral.

- un front Est (Bouyon, Les Ferres, Bézaudun-les-Alpes, Le Broc, Gilette, Bonson) dont la dynamique est impulsée par la proximité de Nice Côte d'Azur et de la zone industrielle de Carros/Le Broc ;

L'Opération d'Intérêt National de la Plaine du Var, qui a été décidée en 2008 et qui concernent 6 communes du Parc (Bonson, Gilette, Le Broc, Carros, Gattières, Saint-Jeannet), peut amener un développement important à l'Est du territoire et générer une dynamique nouvelle en termes d'urbanisation, sur les franges orientales du Parc. Toutefois, les études de préfiguration de l'OIN identifient les zones stratégiques des grands aménagements dans la partie Sud de la plaine du Var, non-incluse au PNR, et, comme élément fort de stratégie, la mixité fonctionnelle des espaces. Aussi, la pression d'urbanisation devrait être contenue par un développement du logement dans la plaine et ainsi assurer une diminution des déplacements domicile-travail. Par conséquent, la zone des coteaux, incluse au Parc, serait préservée d'une pression foncière excessive. Les extensions urbaines y sont également limitées par les fortes pentes, la gestion des risques et les modalités d'application de la DTA (Cf. paragraphe 9.3).

9.2.3 Une périurbanisation menaçant les formes urbaines traditionnelles

Il existe une grande diversité de villages et d'habitations patrimoniales dans le périmètre du Parc.
Le bâti local est particulièrement caractérisé par des influences médiévales (un bâti regroupé à caractère défensif), avec des caractéristiques de construction, implantation, matériaux et proportions particuliers, devant être respecté dans le cadre du développement des bourgs anciens du plateau et du Moyen-Pays.
Excepté sur la zone des coteaux, relativement touchée par le phénomène d'étalement urbain, les villages du territoire conservent encore aujourd'hui des formes regroupées et caractéristiques de ce territoire (bourg promontoire, villages groupés).
Cependant, cette morphologie urbaine particulière est aujourd'hui menacée par les formes de nouvelles constructions résidentielles, notamment localisée sur les deux fronts Sud et Est du territoire, où des phénomènes de périurbanisation et de mitage se développent de plus en plus, impulsé par une pression urbaine dû à la proximité du littoral et des pôles d'activités.

9.2.4 Malgré les fortes dynamiques de construction, la demande de logement se maintient et les prix continuent d'augmenter

Les très importantes surfaces de logements autorisées entre 1990 et 2007 (133,5 hectares[6]), en lien avec le phénomène de périurbanisation de la zone littorale, n'ont pas empêché le maintien voire la progression de la demande.
Comme dans l'ensemble du département, les prix, indicateurs du rapport entre l'offre et la demande de logement, n'ont cessé d'augmenter dans les Alpes-Maritimes (+118% pour le logement neuf en 10 ans). Dans la mesure où la croissance démographique est supérieure sur le territoire du PNR à celle du département, la hausse du prix du foncier y est probablement supérieure. Ceci est notamment vrai pour les communes situées au centre et à l'Est du territoire, pour lesquelles le taux d'évolution de la population entre 1999 et 2006 est supérieur à 8% (supérieur à 16% pour certaines communes).
Nous ne disposons cependant pas de l'évolution des prix du foncier à l'intérieur du périmètre du PNR.
Notons enfin que lors des 3èmes assises du logement pour actifs des Alpes-Maritimes l'intensité des besoins en logement dans les Alpes-Maritimes avait été estimée très élevée et le déficit de logement pour actifs (en résidence principale) à 3500 / an[7].

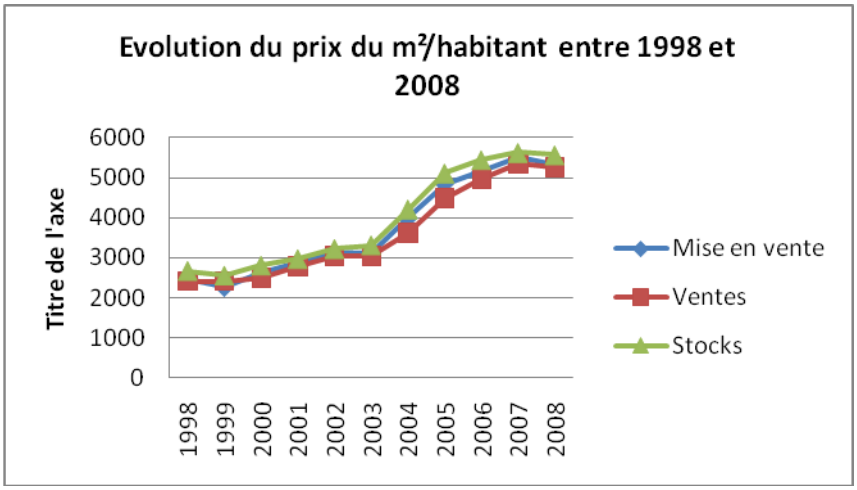

Source : dossier de presse des 3ièmes assises du logement pour actifs des Alpes-Maritimes, logement neuf (CCI Nice Côte d'Azur)

Par ailleurs, notons que la part très importante de résidences secondaires (43%) et le taux de maisons individuelles (80%) amplifient le phénomène d'étalement urbain sans pour autant apporter une réponse d'ampleur à la demande de logements en résidence principale.
Par ailleurs si une forte dynamique de réhabilitation et d'occupation des logements anciens vacants a pu être identifiée sur la période récente, une subsistance de logements vacants (entre 5 et 7%) peut être pointée, dans les zones Nord-Est et Nord-Ouest du territoire notamment.
Ajoutons enfin que certaines communes limitrophes de la frange Sud du territoire sont marquées par des occupations importantes de logements illégales, notamment en zones naturelles forestières (cas de Saint-Vallier-de-Thiey dans sa partie Sud). En effet, traditionnellement, on retrouve de nombreuses cabanes de chasseurs disséminées en forêt, mais depuis quelques années, un certain nombre d'entre elles ont été agrandies au-delà de 20 m², surface qui nécessite réglementairement un permis de construire. En découle une situation problématique de mitage des espaces forestiers par l'avènement de zones d'habitats illégales qui menacent à terme l'équilibre écologique des espaces concernés (pas de réseaux de récupération des eaux usées, circulation automobile sur les chemins, risques incendies, etc.).

In fine, dans les zones attractives, l'offre de logement reste nettement en dessous de la demande. Les carences concernent plus fortement l'offre de logements locatifs notamment sociaux peu représentés sur le territoire. La carte suivante montre qu'une majorité de communes du territoire, et pas uniquement les plus rurales, présentent des taux de présence de logements sociaux dans leur parc de logement égal à 0. Seuls deux communes présentent des taux supérieurs 10% : Grasse et Carros. Il est cependant

[6] Soit un ratio de 0,13% de la surface du territoire, légèrement inférieur au ratio départemental de 0,19% mais dans une zone rurale.

[7] Dossier de presse des 3ièmes assises du logement pour actifs des Alpes-Maritimes, p.41 à 43.

probable que la plupart de ces logements soient situés hors Parc. Si on analyse la part des logements sociaux créés par rapport à l'objectif de la loi SRU (20%) pour les 6 communes du territoire concernées (Cabris, Grasse, Tourrettes-sur-Loup, Vence, Saint-Jeannet et Gattières), on constate que seul Grasse dépasse les 50%. Les 5 autres communes sont situées entre 0 et 20%[8]

Vacance de logements dans le parc total sur le territoire du PNR des Préalpes d'Azur en 2006	Taux de logements sociaux dans le parc de logement total par commune sur le PNR des Préalpes d'Azur en 2006

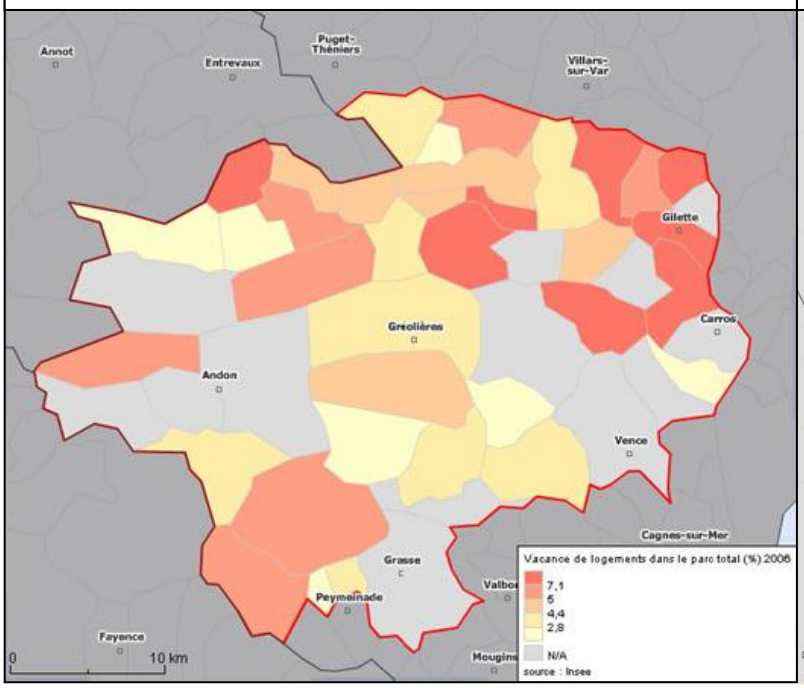

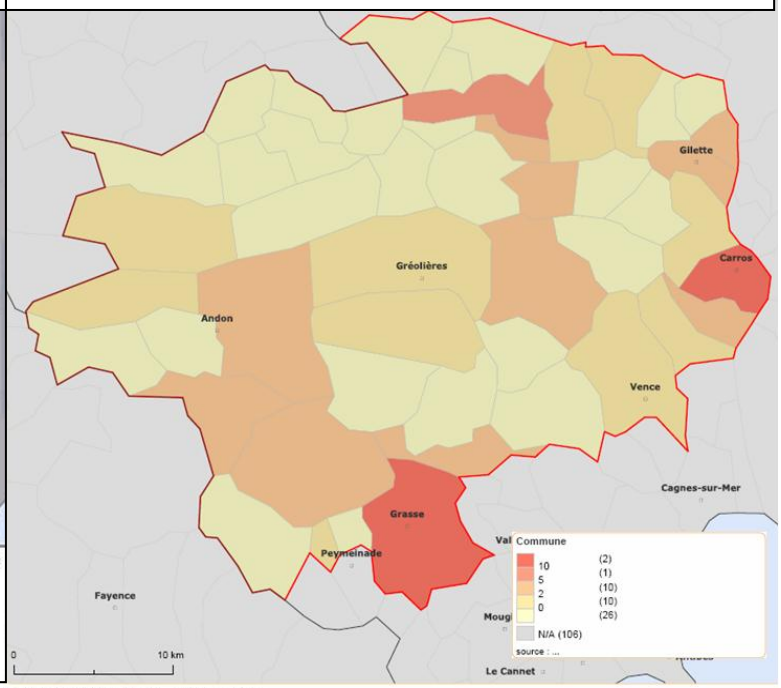

© Emc3 - IGN Paris 2001 - Geofla - 2003/CUBA/0744

9.2.5 Une attractivité résidentielle ayant des conséquences sur la dynamique sociale du territoire

L'attractivité résidentielle, qu'elle soit due à la proximité des pôles d'emplois majeurs, à la qualité du cadre de vie proposé par le territoire des Préalpes d'Azur ou à la pression foncière des zones proches des pôles urbains, a provoqué un phénomène d'attractivité double, en terme sociologique et géographique :

- D'une part, les classes moyennes ou populaires désirant vivre dans une maison individuelle avec jardin, mais qui ne trouvent pas à proximité des pôles d'emplois dû à la pression foncière du littoral, s'installent dans le Moyen-Pays. Cela a pour conséquence d'entrainer une certaine ségrégation spatiale et une hausse des déplacements domicile-travail, un éloignement des services et commerces de proximité, des lieux culturels, etc., d'où une certaine perte de lien social, qui plus est accentuée par un enclavement géographique et climatique en période hivernale. A noter que ce phénomène est suivi d'un turn-over dans l'occupation des maisons, dû principalement au fait que les bénéfices financiers (loyers plus faibles) des nouveaux habitants sont péjorés par des coûts de transports élevés, ce qui motive à moyen terme, un certain nombre d'entre eux à revenir s'installer à proximité des pôles d'emplois.
- D'autre part, les populations plus aisées, recherchant une résidence individuelle à proximité des pôles d'emplois et tout en bénéficiant d'un cadre de vie de qualité s'installent sur la frange Sud du territoire du PNR des Préalpes d'Azur. Ces nouveaux habitants sont caractérisés par des cultures et des habitudes plus urbaines. En effet, ces derniers privilégient la maison individuelle en secteur résidentiel, l'espace privatif au détriment de l'espace public où le lien social est moindre que dans un contexte de bourg groupé jouxté par ses maisons de villages proches. Enfin, une sorte de perte d'identité collective locale peut en découler.

[8] Source : Ministère du Logement et de l'Equipement.

9.2.6 La multiplication des flux domicile-travail a des impacts négatifs en termes d'économie locale, de déplacement et d'impacts environnementaux

La multiplication des déplacements quotidiens réalisés par les habitants du territoire pose des questions en matière de transports, d'environnement, d'activités économiques et de lien social.

En effet, en termes d'activités économiques, les achats sont, si l'on s'en tient aux observations des participants à la concertation, pour une grande part réalisés à proximité de la bande littorale soit pour le territoire du PNR des Préalpes d'Azur sur sa frange Sud. Les commerces et services locaux, ne sont donc pas sollicités à la hauteur de ce que la dynamique démographique pourrait leur faire espérer.

D'autre part, les migrations pendulaires peuvent entraîner à moyen terme, si l'on considère l'attractivité croissante du territoire, de nombreux points de congestion, notamment au portes d'entrées du PNR (ex : Grasse, Vence), points de congestion qui sont actuellement localisés au niveau départemental entre le territoire du PNR et la frange littorale. Les transports en commun, peu développés et insuffisamment utilisés, ne permettent pas actuellement de résorber ce phénomène.

Les impacts sociaux et environnementaux de ces déplacements doivent être pris en compte à l'avenir afin d'éviter l'extension des points de congestion.

Lieu de travail des actifs résidant dans la zone en 1999

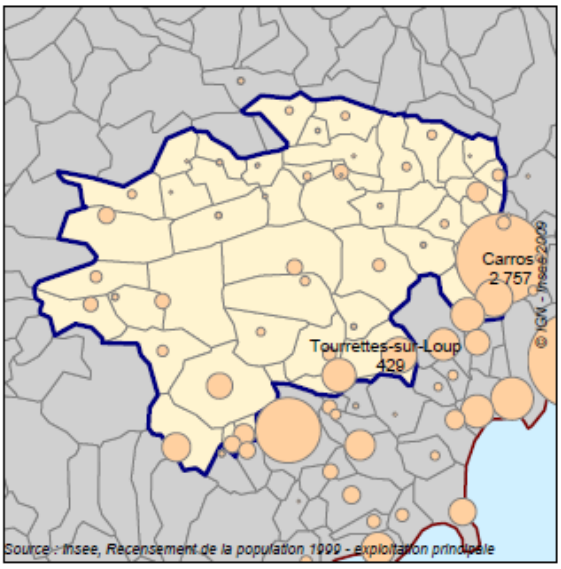

Résultantes des flux domicile-travail en 1999

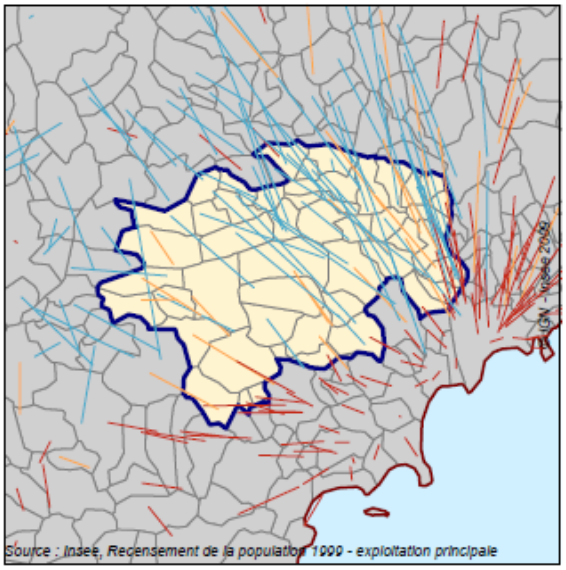

(1) stables : résidant et travaillant dans la même commune

Légende des cartes

- Contour de la zone
- Pays frontaliers
- Mers et océans

Importance en nombre des flux domicile-travail

- 230 ou plus
- de 80 à moins de 230
- moins de 80

Le tracé des résultantes vectorielles s'obtient en joignant le lieu de résidence des actifs à leur lieu moyen de travail, ce qui permet de mettre en évidence la polarisation des communes attractives en matière d'emploi

9.3 Des directives cadrant le développement de l'urbanisation

La prise de conscience des enjeux liés à la maîtrise des phénomènes de pression foncière et d'étalement urbain, et abordés précédemment, est ancienne dans le département des Alpes-Maritimes et des mesures réglementaires ont été mises en place afin de maitriser la croissance, source de nombreux dysfonctionnements. Notamment, en application de la Loi Montagne, une Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) a été mise en place à partir de décembre 2003. La DTA des Alpes-Maritimes dans ses grandes orientations, suit les prescriptions de la Loi Montagne concernant le territoire qu'elle inclut en totalité à l'exception des communes de Grasse, Vence et Carros.

9.3.1 Les modalités d'application de la Loi Montagne

Les communes du Parc sont soumises à la Loi montagne, excepté Grasse, Vence et Carros.

La loi Montagne du 9 janvier 1985 reconnaît la spécificité d'un espace, de son aménagement et de sa protection. Elle définit le secteur de la montagne comme une zone où les conditions de vie sont plus difficiles, freinant ainsi l'exercice de certaines activités économiques, entre autre lié à l'altitude, aux conditions climatiques et aux fortes pentes.

Les règles d'urbanisme de la loi Montagne visent à préserver les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières ainsi que les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard. Elles prévoient que l'urbanisation doit se développer en continuité des villages et hameaux existants sauf dans le cas de hameaux nouveaux intégrés à l'environnement.

La loi Montagne ou loi n°85–30 du 9 janvier 1985, a valeur de loi d'aménagement et d'urbanisme et définit les zones pour lesquelles ses dispositions sont applicables et posent les principes d'aménagement.

Ces objectifs sont principalement articulés autour de quatre axes :

– contenir le développement de l'urbanisation dans les limites raisonnables ou des cadres rationnels : extension limitée de l'urbanisation, hameaux nouveaux intégrés à l'environnement.
– éviter le mitage, la dispersion des constructions, la consommation immodérée de l'espace,
– préserver les espaces remarquables, soit présentant un intérêt écologique ou paysager, ainsi que les cours d'eau,
– préserver les terres agricoles.

9.3.2 Synthèse des orientations de la DTA des Alpes-Maritimes s'appliquant au territoire du PNR des Préalpes d'Azur

Conformément à l'Article L.111-1-1 du Code de l'Urbanisme, "des Directives Territoriales d'Aménagement peuvent fixer, sur certaines parties du territoire, les orientations fondamentales de l'Etat en matière d'aménagement et d'équilibre entre les perspectives de développement, de protection et de mise en valeur des territoires ».

Les orientations d'aménagement de la DTA des Alpes-Maritimes contribuent à expliciter les modalités d'application des dispositions relatives à la zone de montagne, établies à partir des particularités géographiques locales. Celles-ci s'articulent suivant deux domaines :

• en matière de protection:
- prendre en compte les risques naturels,
- préserver les espaces et milieux naturels,
- préserver les paysages naturels et valoriser les paysages urbains,
- maintenir et développer les activités agricoles, pastorales et forestières,
- gérer le cycle de l'eau, éliminer les déchets, réduire les nuisances.

• en matière de développement, afin de prévenir et remédier aux déséquilibres sociaux et spatiaux dans les domaines :
- des activités,
- de l'habitat,

- des déplacements urbains.

La DTA expriment dans ces domaines les responsabilités de l'Etat, en assurant le respect de la libre administration des collectivités locales. Validée en décembre 2003, la DTA des Alpes-Maritimes distingue 3 secteurs d'intervention : le littoral, le Moyen-Pays et le Haut-Pays. Les communes situées dans le Parc sont localisées dans le Moyen-Pays et le Haut Pays. Les communes du Parc situées dans le Moyen-Pays étant soumises à la loi montagne, elles appartiennent à la frange sud de la zone montagne, excepté Grasse, Vence et Carros.

Le Moyen-Pays

Le Moyen-Pays a conservé une grande valeur paysagère : villages remarquables, végétation abondante et structures paysagères où dominent restanques et oliveraies, cours d'eau et espaces boisés séparant les quartiers urbanisés, caractérisent le paysage malgré une forte extension de l'habitat individuel. La Frange Sud de la zone Montagne qui constitue l'arrière-plan paysager des communes du littoral, se distingue par la diversité de ses paysages, de ses vallées et massifs aux caractères très contrastés.

Les particularités géographiques de la Frange Sud de la zone Montagne

La Frange Sud de la zone Montagne est à la fois proche de la mer et des grands pôles urbains de l'agglomération. Les villages les plus éloignés sont implantés à moins de vingt kilomètres de la côte. Elle se caractérise par :

- une altitude assez faible (420 mètres en moyenne),
- le grand cadre paysager de l'agglomération (les Préalpes de Grasse et les « Baous » à l'Ouest pour ce qui concerne le territoire du Parc),
- une activité agricole en déclin (les exploitations agricoles, ont diminué de moitié en dix ans, les surfaces cultivées, résiduelles, pour la plupart « en herbe » - activités pastorales - ne représentent que 4 % de la superficie, l'olivier est encore très présent jusqu'à 700 mètres d'altitude dans la plupart des communes),
- une très forte dynamique démographique (multiplié par 2 entre 1975 et 1999),
- la forte proportion de résidences principales dans le parc total de logement (deux fois supérieure à celle qui est constatée dans le Haut-Pays), caractérise sa fonction d'accueil de la population permanente. La proportion d'actifs travaillant dans les pôles d'emplois, en dehors de leur commune de résidence, avoisinait 65 % en 1990. L'habitat de faible densité est largement dominant (les villages anciens totalisant moins de 200 hectares ne représentent plus que 4% de l'espace urbanisé) résultat d'une croissance extensive, sous forme de maisons individuelles, sur des terrains supérieurs en moyenne à 2 000 m². Les bourgs et villages de la frange Sud ont ainsi une configuration spécifique, ils sont constitués par les « vieux villages » groupés et des secteurs d'urbanisation de plus ou moins faible densité où vivent 80 % des habitants permanents.

Les modalités d'application de la Loi montagne dans la frange Sud, extraits de la DTA :

I - LA BANDE COTIERE

Limite de la zone littorale

Limite de la frange sud de la zone montagne

Les territoires à protéger

Espace naturel

Espaces, paysages et milieux les plus remarquables de la frange sud de la zone montagne :

- grand cadre paysager
- patrimoine naturel
- grotte et vestige préhistoriques

Espace paysager sensible

Espace agricole :

- superficie minimum 10 à 20 hectares
- superficie minimum 20 à 50 hectares
- superficie supérieure à 50 hectares

Centre ancien

Axe bleu (rivières)

Armature urbaine et équipements

Secteur stratégique de développement

Espace enjeu

Centre principal

Centre secondaire

Université

Marché d'Intérêt National

Maison d'arrêt

Les infrastructures de déplacement

Aéroport

Port de commerce principal

Voie ferrée

Voie ferrée à renforcer

Transport en site propre projeté

Gare multimodale principale

Pôle d'échange principal

Autoroute A8

Contournement nord de Nice

Principe d'une liaison Est-Ouest

Voie principale

Voie principale projetée

DDE 06 - SAUO - SIG - décembre 2003 - DessinSIG/DTA-BC - Echelle 1 / 100 000 (1 cm = 1 km)

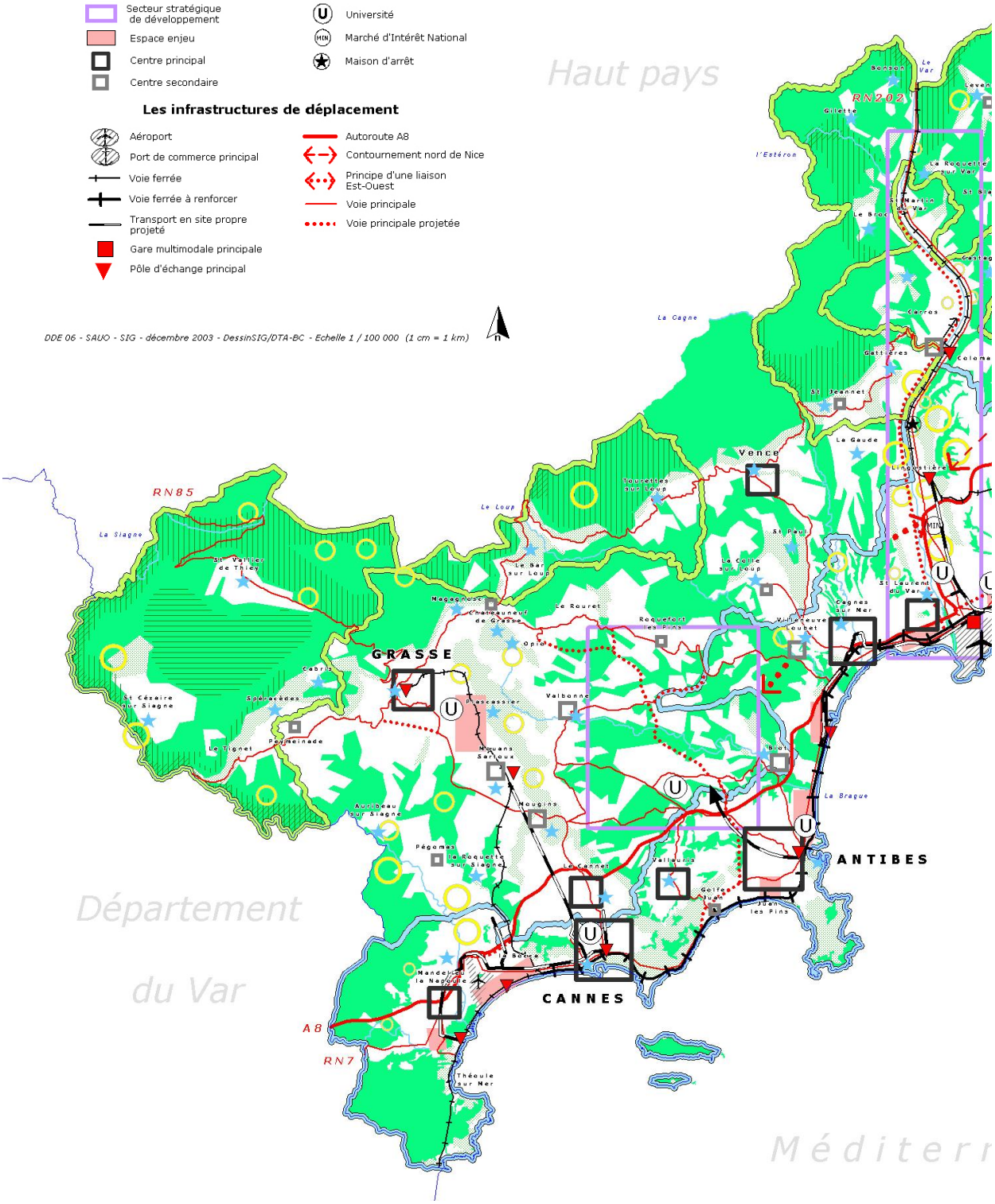

Dans la Frange sud, les modalités concernent :

I - les espaces, paysages et milieux les plus remarquables,

II - les espaces agricoles et pastoraux,

III - les espaces, paysages et milieux caractéristiques,

IV - les secteurs urbanisés et leurs extensions.

Les espaces, paysages et milieux les plus remarquables

Rappel du texte de loi :

L'article L. 145-7-I,2 du code de l'urbanisme dispose que les directives territoriales d'aménagement peuvent : désigner les espaces, paysages et milieux *les plus remarquables du patrimoine naturel et culturel montagnard, notamment les gorges, grottes, glaciers, lacs, tourbières, marais, lieux de pratique de l'alpinisme, de l'escalade et du canoé-kayak, cours d'eau de première catégorie au sens du 10° de l'article 437 du code rural et leurs abords, et définir les modalités de leur préservation.*

Champ d'application :

Ces espaces sont identifiés par une trame vert foncé sur la carte n° I : "*la Bande Côtière".*

Divers critères, parmi lesquels on peut citer la diversité et la richesse des écosystèmes ou des paysages, la variété d'espèces, flore ou faune, le caractère typique et la notoriété de certains sites ou espaces, ont permis de désigner les espaces paysages et milieux les plus remarquables suivants :

- le grand cadre paysager constitué par :
  - · les crêtes et les versants des préalpes de Grasse et des « Baous » au Nord de Tourrettes-sur-Loup et de Saint-Jeannet,
  - · les crêtes et les versants des monts dominant la rive droite du Var,
  - · les monts Chauve d'Aspremont et de Tourrettes-Levens,
  - · la chaîne du Férion,
  - · le mont-Agel et les monts du Mentonnais ;
- les gorges des rivières Siagne, Loup et Cagne ainsi que d'une partie de la basse vallée de la Vésubie et du Moyen-Var ;
- la partie Sud-Est du parc national du Mercantour, à Sospel.
- les grottes et vestiges préhistoriques des plateaux de Saint-Cézaire-sur-Siagne et de Saint-Vallier-de-Thiey ;

Dispositions applicables :

- le grand cadre paysager doit être préservé. Sous réserve d'un traitement respectueux de la valeur paysagère de ces sites, ne sont admis que les travaux de construction, d'aménagement et les installations liés aux infrastructures d'intérêt général, ainsi que les aménagements et constructions légers liés et nécessaires à l'exercice des activités agricoles ou de loisirs de pleine nature.
- les dispositions applicables aux gorges des rivières et au parc national du Mercantour sont identiques à celles précisées pour l'application de l'article L145-7-2 pour le Haut-Pays.
- les grottes et vestiges préhistoriques ne peuvent faire l'objet que d'aménagements légers liés et nécessaires à leur mise en valeur.

Les espaces agricoles et pastoraux à préserver

Rappel du texte de loi :

L'article L. 145-3-I du code de l'urbanisme dispose que : *les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières sont préservées. La nécessité de préserver ces terres s'apprécie au regard de leur rôle et de leur place dans les systèmes d'exploitation locaux. Sont également pris en compte leur situation par rapport au siège de l'exploitation, leur relief, leur pente et leur exposition.*

Champ d'application :

Les terres agricoles et pastorales à préserver sont :

- celles qui sont actuellement utilisées et nécessaires au fonctionnement des systèmes d'exploitation locaux : cultures oléicoles, horticoles, élevage extensif…
- celles dont l'abandon, par sa durée, n'a pas modifié leur vocation initiale et qui peuvent être mises en valeur moyennant quelques aménagements facilement réalisables (exemples : améliorations pastorales sur des espaces en déprise depuis moins de 10 ans, remise en culture des olivaies...). Les principales terres agricoles à préserver sont représentées par un cercle jaune sur la carte hors texte n° I : "la Bande Côtière".

Dispositions applicables :

Ne peuvent y être admises que les constructions liées et nécessaires aux exploitations agricoles, oléicoles et pastorales mettant en valeur au moins une unité de référence au sens de l'article L 312-5 du code rural.

Les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard

Rappel du texte de loi :
L'article L.145-3-II précise que *les documents et décisions relatifs à l'occupation des sols comportent les dispositions propres à préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard.*

Champ d'application : Les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard, situés en dehors des espaces naturels, concernent :
- les vieux villages,
- les socles des villages ainsi que les prés et jardins familiaux délimitant les fronts urbains,
- les olivaies,
- les restanques et murs de pierre sèche qui sculptent les versants,
- les espaces concernés par des richesses floristiques et faunistiques remarquables.

Dispositions applicables :
- dans les vieux villages, le patrimoine bâti doit être sauvegardé et amélioré et les caractéristiques architecturales et volumétriques seront prises en compte dans tout aménagement nouveau ;
- les socles des villages, ainsi que les prés et jardins familiaux délimitant les fronts urbains, doivent être protégés ;
- les olivaies, lorsqu'elles ne bénéficient pas d'une préservation au titre de l'économie agricole, doivent faire l'objet de mesures spécifiques de protection : les constructions, lorsqu'elles sont admises, doivent être implantées de manière à limiter le nombre d'oliviers qu'il est nécessaire de supprimer ou de transplanter ;
- la structure des restanques et murs de pierre sèche qui sculptent les versants doit rester prédominante dans la perception du paysage ;
- les espèces floristiques ou faunistiques remarquables doivent être protégées en application des directives ou législations en vigueur.

Les secteurs urbanisés et leurs extensions
Rappel du texte de loi : article L.145-3-III
Sous réserve de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension limitée des constructions existantes et de la réalisation d'installations ou d'équipements publics incompatibles avec le voisinage des zones habitées, l'urbanisation doit se réaliser en continuité avec les bourgs, villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants.

Lorsque la commune est dotée d'un plan local d'urbanisme ou d'une carte communale, ce document peut délimiter les hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants en continuité desquels il prévoit une extension de l'urbanisation, en prenant en compte les caractéristiques traditionnelles de l'habitat, les constructions implantées et l'existence de voies et réseaux.

Lorsque la commune n'est pas dotée d'un plan local d'urbanisme ou d'une carte communale, la notion de hameaux et de groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants doit être interprétée en prenant en compte ces critères.

Les dispositions du premier alinéa ne s'appliquent pas dans les cas suivants :
- *a) lorsque le schéma de cohérence territorial ou le plan local d'urbanisme comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, qu'une urbanisation qui n'est pas située en continuité de l'urbanisation existante est compatible avec le respect des objectifs de protection des terres agricoles, pastorales et forestières et avec la préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel prévus aux I et II ainsi qu'avec la protection contre les risques naturels ; l'étude est soumise, avant l'arrêt du projet de schéma ou de plan, à la commission départementale des sites dont l'avis est joint au dossier de l'enquête publique ; le plan local d'urbanisme ou la carte communale délimite alors les zones à urbaniser dans le respect des conclusions de cette étude ;*
- *b) en l'absence d'une telle étude, le plan local d'urbanisme ou la carte communale peut délimiter des hameaux ou des groupes d'habitations nouveaux intégrés à l'environnement ou, à titre exceptionnel et après accord de la chambre d'agriculture et de la commission des sites, des zones d'urbanisation future de taille et de capacité d'accueil limitées, si le respect des dispositions prévues aux I et II ou la protection contre les risques naturels imposent une urbanisation qui n'est pas située en continuité de l'urbanisation existante ;*
- *c) dans les communes ou parties de commune qui ne sont pas couvertes par un plan local d'urbanisme ou une carte communale, des constructions qui ne sont pas situées en continuité avec les bourgs, villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants peuvent être autorisées, dans les conditions définies au 4° de l'article L.111-1-2, si la commune ne subit pas de pression foncière due au développement démographique ou à la construction de résidences secondaires et si la dérogation envisagée est compatible avec les objectifs de protection des terres agricoles, pastorales et forestières et avec la préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel prévus aux I et II.*

Les bourgs et villages

Champ d'application :

Les modalités d'application concernent l'article susvisé, à l'exception des a) et c) de son quatrième alinéa. Dans la Frange sud, les bourgs et villages sont constitués de "vieux villages" et de quartiers nouveaux, intégrant les hameaux, groupes de constructions traditionnelles et groupes d'habitations, qui comprennent un nombre significatif de maisons très proches les unes des autres.

Ces "secteurs urbains constitués", composés de vieux villages et des quartiers nouveaux, sont représentés en rouge sur les cartes 17 à 21 ci-après, illustrant la gestion de l'urbanisation dans la "Frange sud".

A titre méthodologique et non normatif, chaque maison existante en 1998 a été considérée comme le centre d'un cercle de 25 mètres de rayon. Un « secteur urbain constitué » comporte au moins cinq cercles sécants.

Dispositions applicables :

Les secteurs urbains constitués peuvent être densifiés en l'absence de contraintes paysagères spécifiques.

Les secteurs d'urbanisation diffuse et les secteurs susceptibles d'être urbanisés

Champ d'application :

Ces secteurs sont situés dans les mêmes unités de site que les secteurs urbains constitués et sont limités par les espaces naturels. Ils comprennent :

- les secteurs d'urbanisation diffuse, où s'est développé un habitat de faible densité - 2 à 4 maisons à l'hectare -, et qui sont représentés en orange sur les cartes 17 à 21 ci-après ;
- les secteurs susceptibles d'être urbanisés qui sont représentés en jaune sur les cartes 17 à 21 ci-après.

Dispositions applicables :

L'extension de l'urbanisation doit se réaliser en continuité des secteurs urbains constitués, selon les dispositions des trois premiers alinéas de l'article L.145-3-III.

Lorsqu'elle ne pourra se réaliser en continuité, l'extension de l'urbanisation s'effectuera, dans les conditions définies au b) du quatrième alinéa de l'article L.145-3.III précité :

- sous forme de "hameaux ou de groupes d'habitations nouveaux intégrés à l'environnement" ;
- ou, à titre exceptionnel, et après accord de la chambre d'agriculture et de la commission des sites, sous forme de "zones d'urbanisation future" de taille et de capacité d'accueil limitées.

Dans ce cadre,

• **les secteurs d'urbanisation diffuse** pourront être confortés et, le cas échéant, leurs densités seront définies :

- en fonction de la capacité des équipements existants ou à renforcer, afin d'utiliser leur capacité résiduelle de façon optimale ;
- en tenant compte des dispositions applicables aux espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel définies ci-dessus.

• **les secteurs susceptibles d'être urbanisés** se développeront, lorsque la capacité d'accueil des secteurs urbains constitués et des secteurs d'urbanisation diffuse s'avérera insuffisante pour satisfaire les besoins de la population présente et de la croissance attendue.

L'extension de l'urbanisation doit tenir compte de la préservation :

- de terres agricoles ou pastorales constituant un enjeu dans les systèmes d'exploitation locaux ;
- des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard.

Des densités significatives doivent être définies dans le but d'économiser l'espace, sauf dans le cas où la gestion d'un paysage caractéristique (olivaies par exemple) impliquerait une faible densité de constructions.

Ces secteurs peuvent, tout comme les secteurs urbains constitués, accueillir des activités classiques ou liées aux hautes technologies.

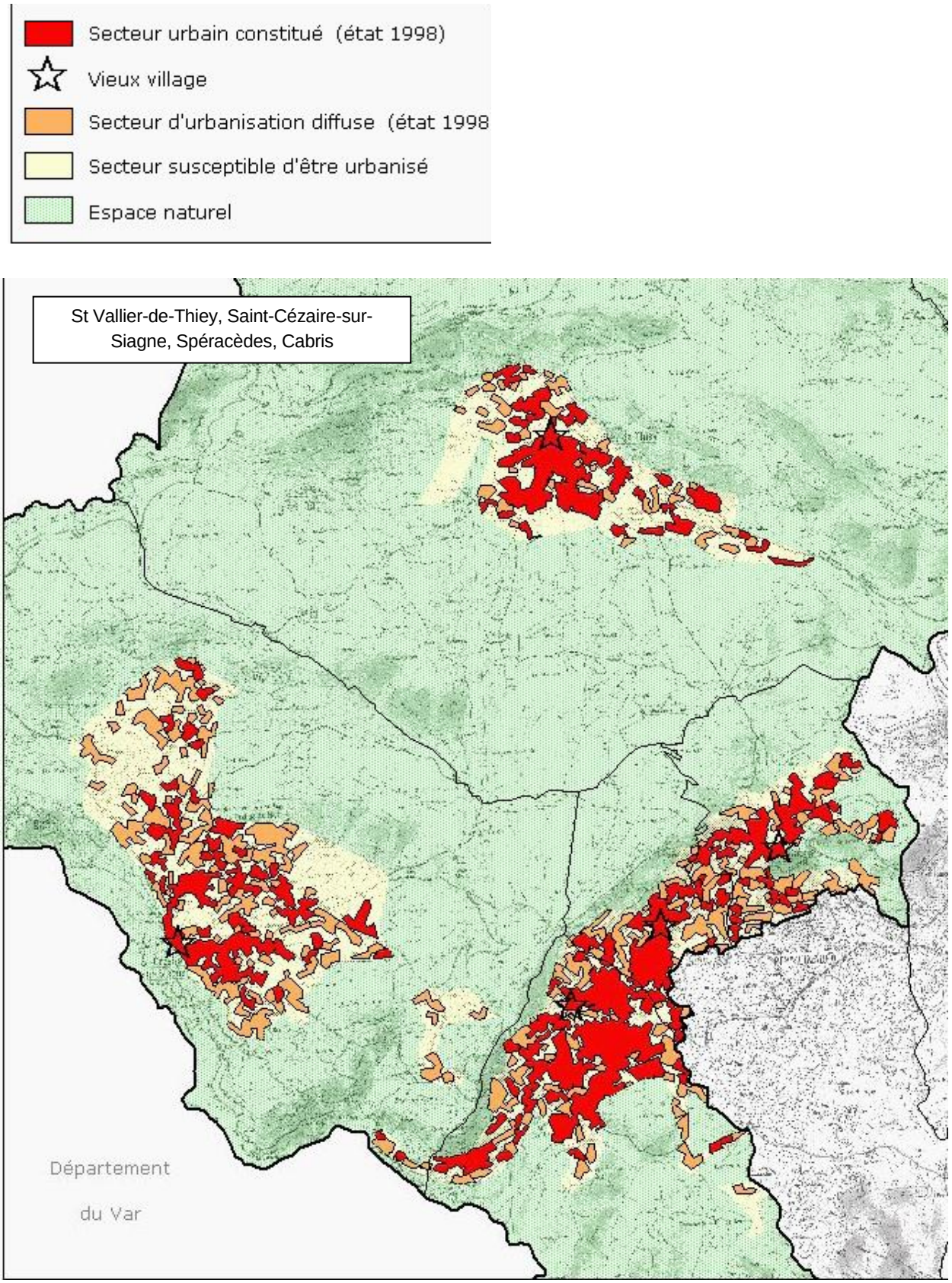
Secteur urbain constitué (état 1998)
Vieux village
Secteur d'urbanisation diffuse (état 1998
Secteur susceptible d'être urbanisé
Espace naturel
St Vallier-de-Thiey, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Spéracèdes, Cabris
Département
du Var

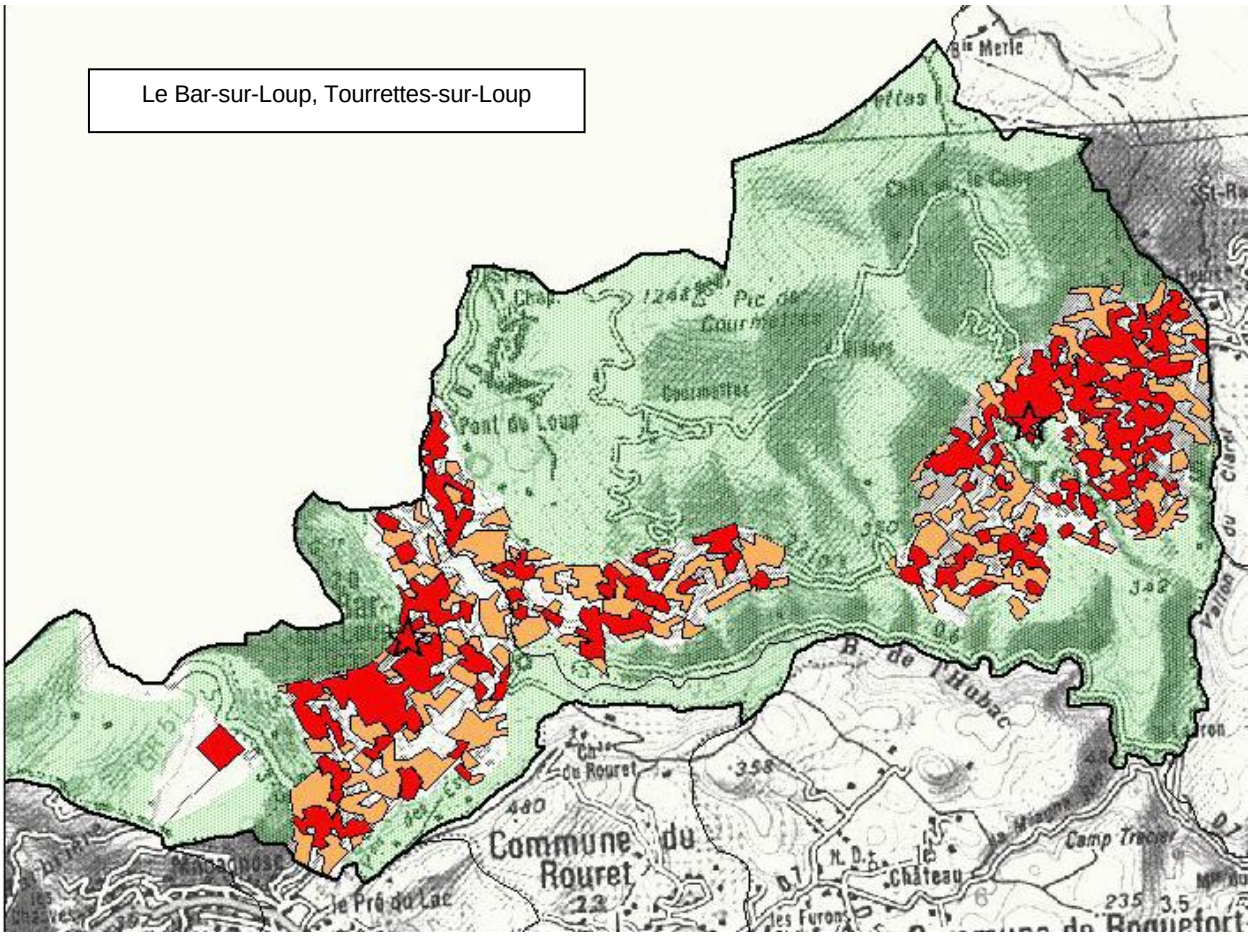
Le Bar-sur-Loup, Tourrettes-sur-Loup
Pic de Courmettes
Courmettes
Pont du Loup
Commune du Rouret
le Pré du Lac
Camp Trecier
le Château
les Furons

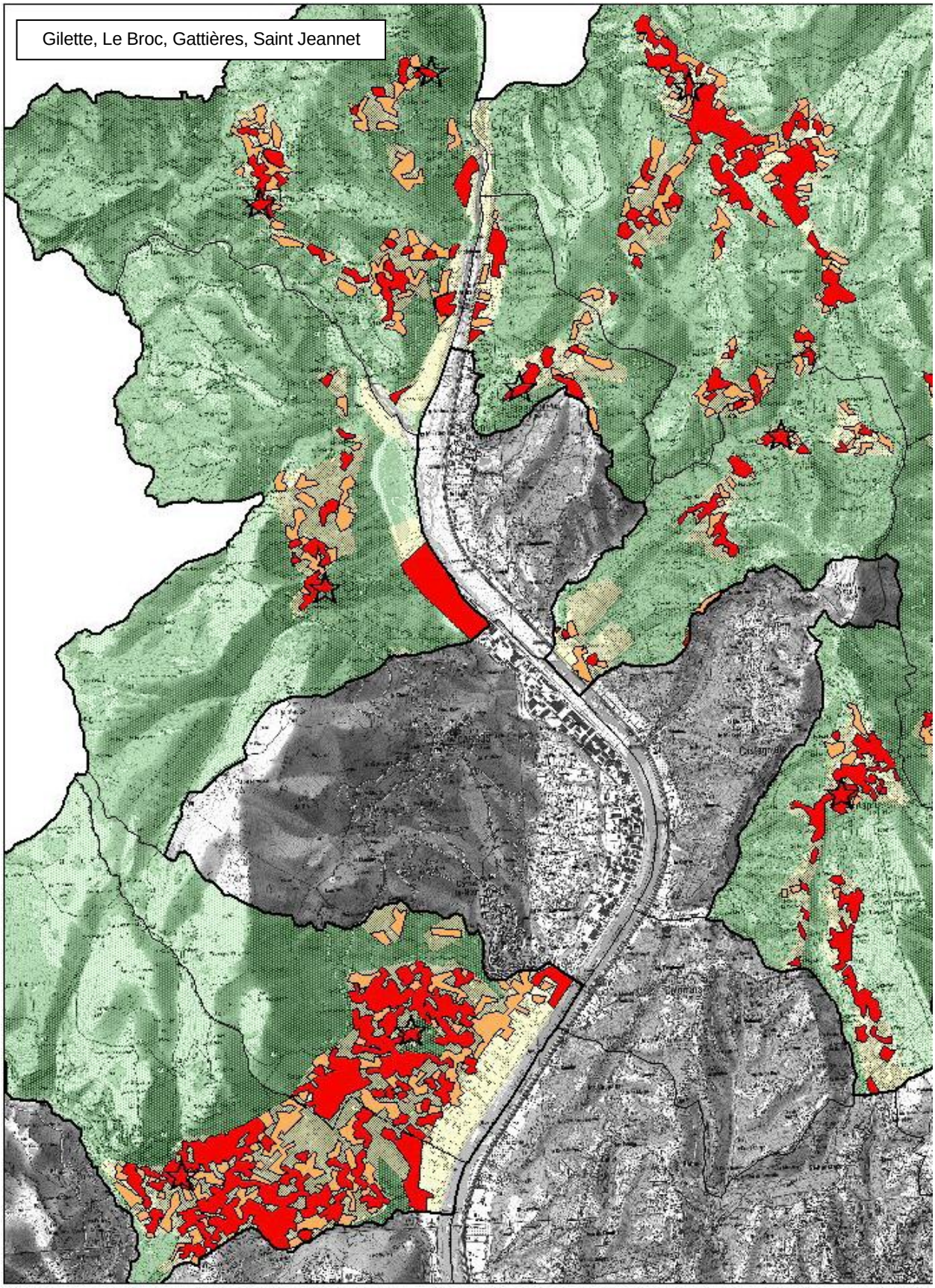
Gilette, Le Broc, Gattières, Saint Jeannet

Le Haut Pays

Le Haut-Pays présente une richesse patrimoniale exceptionnelle qu'il convient de préserver et de valoriser. Cette richesse, qui contribue à l'image de qualité de la Côte d'Azur, constitue une source d'attractivité pour le tourisme et les loisirs.
Ainsi, au titre des modalités d'application de la loi Montagne, le patrimoine naturel et culturel montagnard a été étudié afin de:
- désigner les espaces paysages et milieux «les plus remarquables» (art. L 145-7.2 du code de l'urbanisme) et définir les modalités de leur préservation ;
- dresser une typologie des espaces paysages et milieux « caractéristiques » (art. L 145-3-II du code de l'urbanisme).
Cependant, il faut constater que la problématique d'aménagement du Haut-Pays se pose, moins en termes de protection, qu'en termes de gestion du territoire car :
- **d'une part,** les grands espaces naturels, déjà largement couverts par des protections réglementaires existantes ou en gestation, ne connaissent que des menaces très ponctuelles et en cours de règlement ; par exemple : surpâturage dans quelques secteurs d'alpage ou sur-fréquentation de certains sites comme la vallée des Merveilles ;
- **d'autre part**, ce sont la déprise humaine et la régression des activités gestionnaires de l'espace qui font peser les plus grandes menaces sur le Haut-Pays : fermeture des paysages, perte de biodiversité, augmentation des risques naturels ….
Ainsi, le maintien de la présence humaine est la condition indispensable à la préservation de la qualité patrimoniale du Haut-Pays.

Les modalités d'application de la Loi montagne dans le Haut Pays, extraits de la DTA :

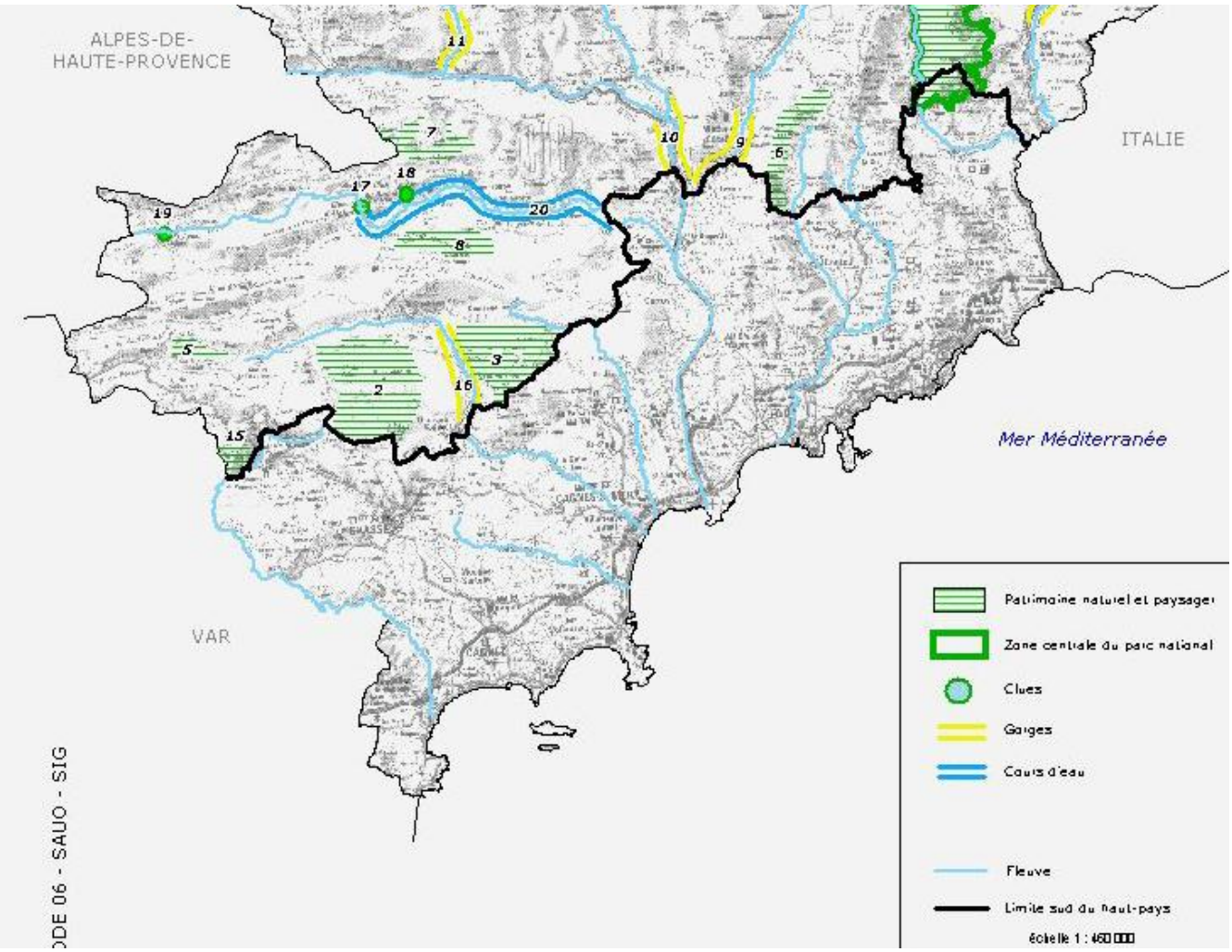

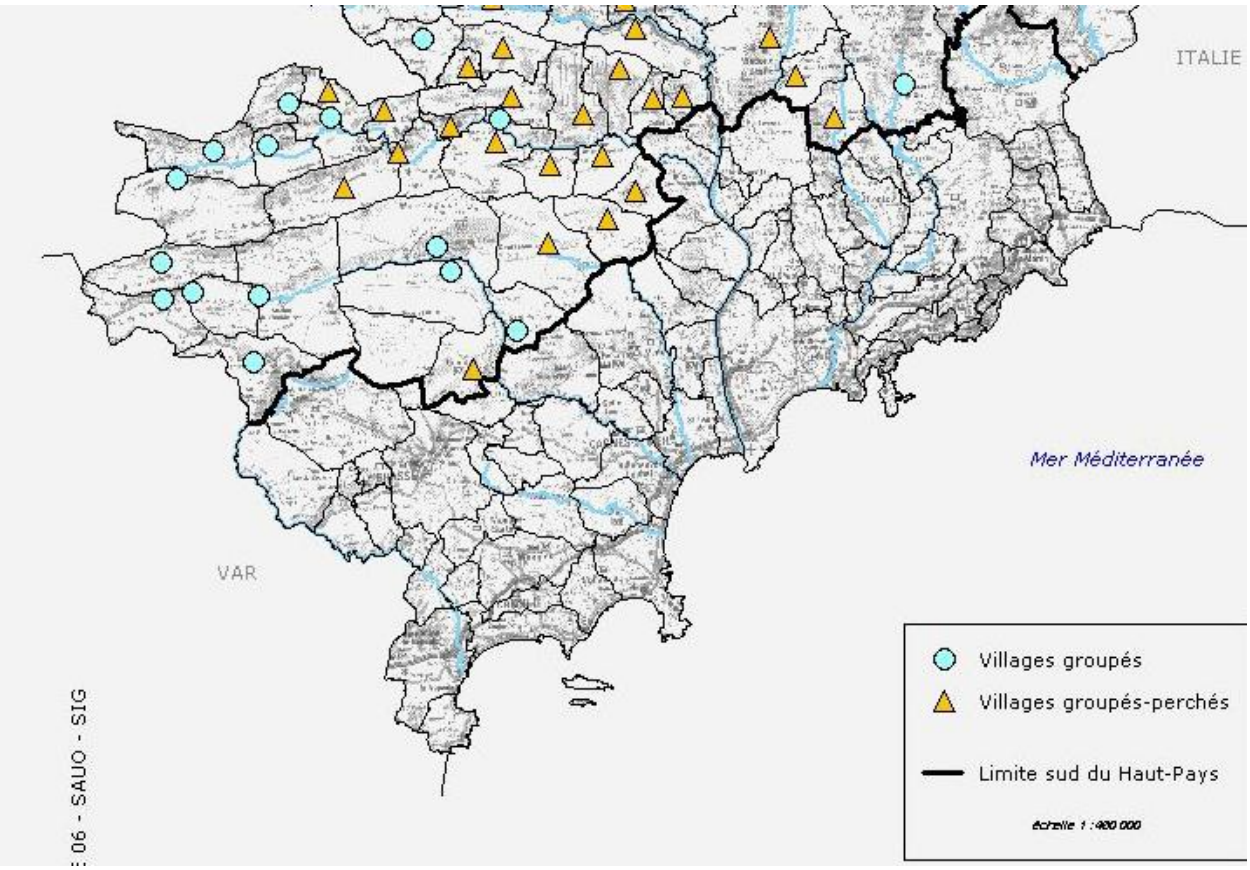

Les espaces, paysages et milieux les plus remarquables du patrimoine naturel et culturel montagnard

Champ d'application :

Divers critères, parmi lesquels on peut citer la diversité et la richesse des écosystèmes ou des paysages, la variété d'espèces, flore ou faune, le caractère typique et la notoriété de certains sites ou espaces, ont permis de désigner les espaces paysages et milieux les plus remarquables suivants :

- **parc national** du Mercantour : la zone centrale du parc (n° 1 sur la carte cicontre) ;
- **plaines et plateaux** : les plateaux de Caussols et de Calern (2), de Saint-Barnabé (3), le Marguareis (4), la plaine agricole de Caille (5) ;
- **grand paysage** : partie nord du Férion (6) ;
- **espaces forestiers** : le bois de Sauma longa (7), le bois du Cheiron (8) ;
- **gorges**, **clues et cours d'eau** : les gorges de la Vésubie (9), de la Mescla (10), du Cians (11), de Daluis (12), de Saorge (13), de Paganin et de Bergue (14), de la haute Siagne (15); du Loup (16), les clues d'Aiglun (17), du Riolan (18) et de Saint Auban (19), le cours d'eau de l'Estéron (20) ;
- **sites particuliers** : les lacs de Clapière et de Rabuons (21), les grottes de Roquebilière (22), de la Gordolasque et de Flaut (23).

Ces espaces paysages et milieux sont repérés sur la carte ci-contre : "*Les espaces, paysages et milieux les plus remarquables du patrimoine naturel et culturel montagnard*". Leur délimitation pourra être précisée, en particulier, dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme, en prenant en compte la topographie et l'occupation des sols.

Dispositions applicables :

• Dans la zone centrale du parc national du Mercantour : les travaux, aménagements, installations et constructions compatibles avec le règlement du parc sont autorisés, sous réserve d'éventuelles dispositions législatives ou réglementaires supérieures plus restrictives.

• La plaine agricole de Caille, à forte valeur paysagère, doit être protégée ;

• Dans les autres espaces, paysages et milieux les plus remarquables du patrimoine naturel et culturel, seuls peuvent être implantés ou autorisés :

- les aménagements légers liés à l'accueil et à l'information du public ou nécessaires à la pratique des sports et des activités de loisirs de pleine nature ;

- les constructions et aménagements liés et nécessaires à l'exercice des activités agricoles, pastorales ou forestières, à condition que leur implantation dans ces espaces ou milieux soit rendue indispensable par des nécessités techniques ;
- les constructions et installations liées à l'aménagement de l'observatoire de la Côte d'Azur ;
- l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension limitée des constructions existantes. Toutefois, la restructuration et l'aménagement des bâtiments isolés à forte valeur patrimoniale, visés au paragraphe III-232 ci-après, est admise sous réserve de respecter leurs caractères architecturaux ;
- les travaux et installations liés aux infrastructures et équipements d'intérêt général existants et à la gestion de l'eau ;
- les travaux de construction ou d'aménagement des infrastructures de transport et les installations liées à leur gestion et à leur mise en sécurité lorsque leur localisation répond à une nécessité technique ;
- les installations et ouvrages nécessaires aux établissements scientifiques, à la défense nationale, aux recherches et à l'exploitation de ressources minérales d'intérêt national, à la protection contre les risques naturels et aux services publics autres que les remontées mécaniques, si leur localisation dans ces espaces correspond à une nécessité technique impérative (article L.145-8 du code de l'urbanisme) ;
- les travaux ayant pour objet la conservation ou la protection de ces espaces et milieux.

L'ensemble de ces travaux, aménagements et constructions, devront faire l'objet d'un traitement environnemental et paysager respectueux de la valeur patrimoniale de ces sites.

Les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard

Rappel du texte de loi :

L'article L. 145-3-II du code de l'urbanisme dispose que : les documents et décisions relatifs à l'occupation des sols comportent les dispositions propres à préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard**.**

Champ d'application :

Les espaces, paysages et milieux caractéristiques sont définis à partir d'une analyse multicritères reposant notamment sur :
- **les caractéristiques physiques des sols** : topographie, réseau hydraulique, végétation, risques naturels ;
- **l'aménagement des sites** : occupation des sols, bâti existant, densités et formes urbaines, conditions de desserte ;
- **les caractéristiques paysagères** dans l'unité de site géographique, la localisation des points de vue permettant d'appréhender le paysage, l'identification des structures paysagères (topographiques, végétales, bâties, liées aux voiries ...) ayant valeur d'identité patrimoniale et des pratiques locales qui font l'identité du lieu ;
- **les protections existantes :** monuments et sites classés, arrêtés de biotope, réserves naturelles, parc national ;

Les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard des Alpes-Maritimes sont les suivants (1).

- grand cadre paysager : crêts calcaires des préalpes de Grasse, sommets du Mercantour visibles de la mer ou des stations du Haut-Pays, cols alpins situés aux entrées du département ... ;
- panoramas célèbres comme, par exemple, celui de la Madone d'Utelle ; karsts d'altitude, grottes, gouffres, dolines, fleuves, rivières et torrents, gorges et clues, lacs et tourbières ;
- sapinières à androsace, ostryaies, chênaies, chênaies-charmaies, chênaies acidiphiles, aulnaies blanches, pinèdes sylvestres, pinèdes à crochet, mèlezins ;
- vestiges préhistoriques, protohistoriques et historiques : châteaux, bories, tumuli, castellaras ... ;
- patrimoine religieux : art roman, baroque, chapelles peintes ...
- terres agricoles à forte valeur paysagère : grandes plages agraires (prairies, grandes olivaies, prés, ...), terrasses alluviales modelées par l'agriculture ;
- stations climatiques et de sports d'hiver du début du siècle (Thorenc, Peira- Cava ...) ;
- villages, hameaux, perchés ou groupés, groupes de constructions traditionnelles, et leurs abords (socles, jardins familiaux, prés situés en front de village ...) ;
- bâtiments isolés à forte valeur patrimoniale et leurs abords, liés à l'héritage agro-pastoral, (granges de la Tinée, casuns de la Roya, vacheries de la Vésubie, bergeries …) ou militaire : forts, fortins, casernes, blockhaus ;
- versants sculptés en terrasses de culture (restanques) ; pierriers architec-turés des pays calcaires, édifiés en vue de rendre les sols cultivables ;
- compositions paysagères des vallées alpines, liées à l'héritage naturel et agropastoral : opposition adret - ubac, étagement altitudinal des cultures et de l'habitat ;
- compositions paysagères contrastées des vallées préalpines : barres rocheuses calcaires, versants boisés, fonds de vallées en prés, longues perspectives valléennes ;
- chemins de crêtes (routes du sel, drailles de transhumance, ancienne route du Col de Tende ...) utilisés jusqu'à la fin du XIXème siècle pour éviter les gorges de fonds de vallée.

(1) Compte tenu de leur diversité et de leur diffusion sur tout le territoire du Haut-Pays, ces espaces, paysages et milieux n'ont pas fait l'objet d'un repérage cartographique mais d'une typologie, à l'exception des villages caractéristiques (cf. carte).

Dispositions applicables :

• Les vestiges préhistoriques, protohistoriques et historiques, le patrimoine religieux, les terres agricoles à forte valeur paysagère, doivent être protégés ;

• Les chemins de crête doivent être préservés et valorisés ;

• Les compositions paysagères résultant de l'héritage naturel et agro-pastoral doivent être mises en valeur en respectant les grands équilibres entre espaces naturels, agricoles, boisés, bâtis, et en assurant la préservation des coupures vertes, et l'intégration dans le paysage des travaux, des aménagements et des constructions ;

• Dans les autres espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard, sont admis :

- les aménagements, constructions et installations prévus au paragraphe III-231 précédent ;
- les aménagements, constructions et installations liés aux stations de montagne existantes ;
- l'aménagement et l'extension des stations climatiques du début du siècle en respectant leurs caractères architecturaux ;
- l'extension des villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles caractéristiques, soit dans les espaces peu perçus des axes de vue principaux qui révèlent le bâti ancien, soit en respectant la continuité avec la morphologie et l'architecture du bâti ancien ; les socles, les prés et jardins familiaux délimitant les fronts urbains et leur approche devront être protégés.

Les espaces agricoles et pastoraux à préserver

Champ d'application :

Les terres agricoles et pastorales à préserver sont :

• celles qui sont actuellement utilisées et nécessaires au fonctionnement des systèmes d'exploitation locaux : cultures céréalières, fourragères, légumières, fruitières, les espaces naturels à vocation pastorale comprenant les alpages ou estives et les zones de parcours …;

• les terres dont l'abandon, par sa durée, n'a pas modifié leur vocation initiale et qui, en l'absence d'autre enjeu de développement économique, peuvent être remises en valeur moyennant quelques aménagements facilement réalisables (débroussaillements, labours profonds, taille de régénération d'arbres fruitiers …).

Parmi les espaces cultivés, certains présentent des caractéristiques très affirmées sur le plan paysager, comme les grandes plaines des préalpes de Grasse et de la haute vallée de l'Estéron, les grands prés de fauche ceinturant les bourgs et villages, les olivaies en terrasse des vallées de la Roya, de la Bévéra et de l'Estéron, les terres alluvionnaires de la haute et moyenne vallée du Var et de la vallée de la Levensa.

Dispositions applicables :

Les dispositions applicables aux terres agricoles situées dans les espaces, paysages et milieux les plus remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard figurent dans les paragraphes III-231 et III-232 précédents.

Outre ces dispositions, dans les autres terres agricoles et pastorales ne peuvent être admises que les constructions liées et nécessaires aux exploitations agricoles et pastorales ainsi que les constructions et équipements visés à l'article L 145-3-I.

Le changement d'affectation de terres agricoles peut être admis lorsque leur localisation représente un enjeu pour l'implantation d'habitat ou d'activités, à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes.

L'urbanisation nouvelle : continuité et hameaux ou groupes d'habitations nouveaux

Champ d'application :

Les modalités d'application concernent l'article susvisé, à l'exception des a) et c) de son quatrième alinéa

L'urbanisation nouvelle est définie, à partir des perspectives de développement établies à l'échelle communale ou intercommunale et des capacités résiduelles des bourgs, villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants.

• Cette urbanisation doit se réaliser en **continuité des bourgs, villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants.**

La forme urbaine et l'inscription dans le site sont les éléments déterminants pour l'identification des bourgs, villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations ainsi que pour l'appréciation des possibilités d'extension en continuité.

Les villages caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard ont été identifiés, de même que les critères conduisant à identifier les hameaux et groupes de constructions traditionnelles caractéristiques (§ III-232 précédent).

• L'urbanisation nouvelle, lorsqu'elle ne peut être réalisée en continuité, pour les motifs précisés au b) du quatrième alinéa de l'article L.145-3.III précité, pourra s'effectuer sous forme de **hameaux ou de groupes d'habitations nouveaux intégrés à l'environnement** ou, à titre exceptionnel, de **zone d'urbanisation future** de taille et de capacité d'accueil limitées.

Un hameau est caractérisé par deux éléments essentiels :

- le regroupement des constructions constituant une forme urbaine d'aspect homogène ;
- une organisation cohérente des équipements.

Un hameau nouveau peut être constitué de constructions à usage divers : habitat, équipement, activités, et il peut inclure tout ou partie d'un secteur partiellement urbanisé.

Un hameau ou un groupe d'habitations nouveaux intégrés à l'environnement ou, à titre exceptionnel, une zone d'urbanisation future de taille et de capacité d'accueil limitées, peuvent être créés dans le cadre de l'alinéa b de l'article L.145-3-III précité lorsque :
- les objectifs de développement démographique ou économique communaux ne peuvent être satisfaits par les possibilités d'extension en continuité ;
- la nature ou la destination des constructions nécessaires aux besoins de développement clairement identifiés engendrerait une forme urbaine incompatible avec la nécessaire préservation des caractéristiques du village.
Pour répondre aux besoins de développement économique et résidentiel du Haut-Pays, les hameaux nouveaux peuvent, le cas échéant, être composés :
- de constructions à destination d'habitation individuelle pavillonnaire ;
- de constructions à destination d'activités, dès lors que celles-ci ne peuvent être réalisées en continuité des bourgs, villages ou hameaux ou encore pour des raisons fonctionnelles telles que les conditions d'accès, proximité des voies de communication, la forme bâtie ou la volumétrie des constructions, les exigences techniques inhérentes à certaines activités (exemple : filière bois), les risques ou nuisances qu'elles seraient susceptibles d'engendrer dans le voisinage de zones habitées.

Dispositions applicables :

• La continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations
- la continuité de l'urbanisation implique la proximité visuelle mais non la contiguïté des espaces bâtis. L'urbanisation en continuité peut intégrer des espaces non bâtis de faible dimension à l'échelle de l'unité urbaine considérée (parcs, cours d'eau, places, bosquets ...) ;
- les limites de la continuité sont établies à partir des protections existantes et des critères suivants :
  · critères physiques liés au terrain : reliefs, secteurs de forte déclivité, cours d'eau, vallons... ;
  · critères résultant de l'analyse du paysage et notamment :
    - l'intérêt propre des paysages : protection des socles de villages, des secteurs à fort impact visuel, préservation de vues,
    - l'impact qu'aurait l'urbanisation sur la structure du paysage et sur l'équilibre entre les espaces bâtis et les espaces naturels ;
- lorsqu'il existe à proximité des bourgs, villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations, des espaces partiellement urbanisés, leur urbanisation pourra être renforcée. Ce renforcement pourra permettre de favoriser la continuité avec ces pôles bâtis, si cela est compatible avec le respect des dispositions prévues au I et II de l'article L.145-3 et avec la protection contre les risques naturels.

• Dispositions particulières applicables aux villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles caractéristiques
L'extension en continuité des villages, hameaux et groupes de constructions traditionnelles caractéristiques est admise dans le cadre des dispositions énoncées dans le chap. III-232. Afin de sauvegarder leur forme urbaine et architecturale, l'extension en continuité de ces pôles bâtis ne sera possible que dans les espaces peu perçus des axes de vue principaux, révélateurs du bâti ancien, ou bien en respectant la continuité avec la morphologie et l'architecture du bâti ancien : toutefois, les socles, les prés et jardins familiaux délimitant les fronts urbains et leur approche devront être protégés.
Si l'extension en continuité est physiquement et paysagèrement impossible, l'extension de l'urbanisation devra être recherchée dans le cadre de hameaux ou de groupes d'habitations nouveaux intégrés à l'environnement ou de zones d'urbanisation future de taille et de capacité d'accueil limitées.

• Les hameaux et groupes d'habitations nouveaux intégrés à l'environnement
Quelle que soit la destination des constructions, la création d'un hameau ou d'un groupe d'habitations nouveaux doit répondre aux exigences suivantes :
- dimensionnement compatible avec les besoins de développement ;
- prise en compte du paysage, initial ou créé, en garantissant la bonne insertion du projet dans le site ;
- constitution d'une forme d'urbanisation fondée sur le regroupement des constructions ;
- forme des constructions qui, par leur volume et leur aspect, respecte les caractéristiques locales ;
- homogénéité de l'aspect des constructions pour créer un ensemble urbain cohérent ;
- équipement du site adapté aux besoins de l'opération.
Dans les secteurs d'habitat pavillonnaire situés en discontinuité des bourgs, villages, hameaux ou groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants, une urbanisation nouvelle est possible, dans le cas d'un ensemble significatif de constructions, lorsqu'elle :
- est compatible avec la préservation des terres agricoles, des espaces, paysages et milieux les plus remarquables et caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard, la protection contre les risques naturels ;
- permet d'obtenir une forme urbaine plus dense, correspondant aux critères de définition du hameau ou du groupe d'habitations nouveaux intégrés à l'environnement ;
- contribue à l'amélioration du cadre urbain et paysager.

• **Les zones d'urbanisation future**
Ces zones doivent être de taille et de capacité d'accueil limitées : elles peuvent accueillir des activités afin de permettre un développement équilibré à l'échelle d'unités géographiques telle qu'une vallée.

9.3.3 Une planification urbaine en cours de constitution

Des outils de planification urbaine ont été adoptés ou sont aujourd'hui en cours de constitution. Actuellement, seul le SCOT de Sophia-Antipolis[9] est approuvé, tandis que les SCOT de Nice-Côte d'Azur[10] et de Ouest Alpes-Maritimes[11] sont en cours d'élaboration.

Ils couvrent quasiment les principales zones de pression urbaine identifiées dans le cadre de ce diagnostic :

- le front Sud et Est couvert par les trois SCOT existants ou en cours ;
- le front Est sera couvert par une partie du SCOT de Nice-Côte d'Azur ;
- l'Ouest du territoire, sera couvert par le SCOT Ouest Alpes-Maritimes.

Les grandes orientations du SCOT de Sophia Antipolis concernant les communes du territoire du PNR des Préalpes (4 communes du territoire sont concernées) :

- La restructuration des espaces proches des grands axes de circulation et de transports et de protéger et de mettre en valeur les sites et les paysages remarquables, gages du maintien de l'attractivité touristique et culturelle qu'exerce ce secteur ;

- La protection des espaces remarquables, constitués par les versants des Baous, identifiés au titre de la «Loi Montagne » et les espaces naturels inclus dans le réseau Natura 2000 du Loup ;

- Le développement des centralités (lieux d'échanges sociaux entre habitants du territoire) ;

- Le maintien des « continuités naturelles entre la vallée du Loup et le site des Baous » ;

- La prise en compte des « enjeux agricoles » (Tourrettes-sur-Loup, versants des baous, ferme du Caire, etc.) ;

- La confortation de bassins de vie et de leurs fonctions de ville centre (Le Bar-sur-Loup) ;

- La définition de secteurs de développement mixte (économie, habitat, etc.) ;

- La préservation des secteurs identifiés comme « espaces paysagers sensibles » ;

- Les extensions de l'urbanisation préserveront les « espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard, en continuité de l'urbanisation existante ou sous forme de hameaux et groupes d'habitations nouveaux intégrés à l'environnement ou de zones d'urbanisation future ».

Aujourd'hui, un nombre important de communes du Parc est doté d'un document d'urbanisme. 6 ont un Plan Local d'Urbanisme (PLU) (un approuvé et 5 en élaboration). 16 communes ont un Plan d'Occupation des Sols (3 approuvés et 13 en révision). 20 communes disposent d'une Carte Communale (11 approuvées, 7 en élaboration et 2 en révision). 7 communes n'ont pas de document d'Urbanisme et s'en remettent au Règlement National d'Urbanisme (RNU).
En termes de couverture géographique, la bande Sud, d'Ouest en Est (de Séranon à Carros) et le versant Est du territoire (de Carros à Bonson) disposent soit de POS, soit de PLU. Ce sont les secteurs les plus touchés par les phénomènes de pression d'urbanisation.

[9] Qui couvre notamment les communes de Tourettes-sur-Loup, Le Bar-sur-Loup, Gourdon et Caussols.

[10] Qui couvre les communes de Vence, Saint-Jeannet, Gattières, Carros, Gilette et Le Broc

[11] Qui couvre les communes de Grasse, Spéracèdes, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiey, Escragnolles, Andon, Caille, Séranon, Le Mas, Saint-Auban, Briançonnet, Gars, Amirat, Collongues, Les Mujouls et Aiglun.

A l'inverse, la moitié Nord et le cœur du territoire, à l'exception de La Penne, Saint-Auban et Roquestéron (POS), moins fortement concernée par la dynamique d'étalement urbain, est couverte par des documents de planification plus adaptés à un contexte rural moins soumis à des pressions foncières, soit disposant de Cartes Communales et du Règlement National d'Urbanisme.

9.3.4 Une veille nécessaire sur les communes ne disposant pas de règlement d'urbanisme propre

Les POS et PLU permettent à une commune, à travers la définition de son règlement, de maîtriser en fonction des enjeux locaux, la vocation de ses espaces. Ils nécessitent néanmoins un travail de conception accru. Contrairement à ces documents, les cartes communales n'ont pas de règlement propre mais permettent aux communes de maîtriser la vocation de leurs espaces.
S'il s'avère que la situation continue d'évoluer, notamment par un développement croissant et constant de logements, les communes concernées devront évoluer vers l'adoption des documents d'urbanisme plus adaptés, tel que la Carte Communale ou le Plan Local d'Urbanisme.

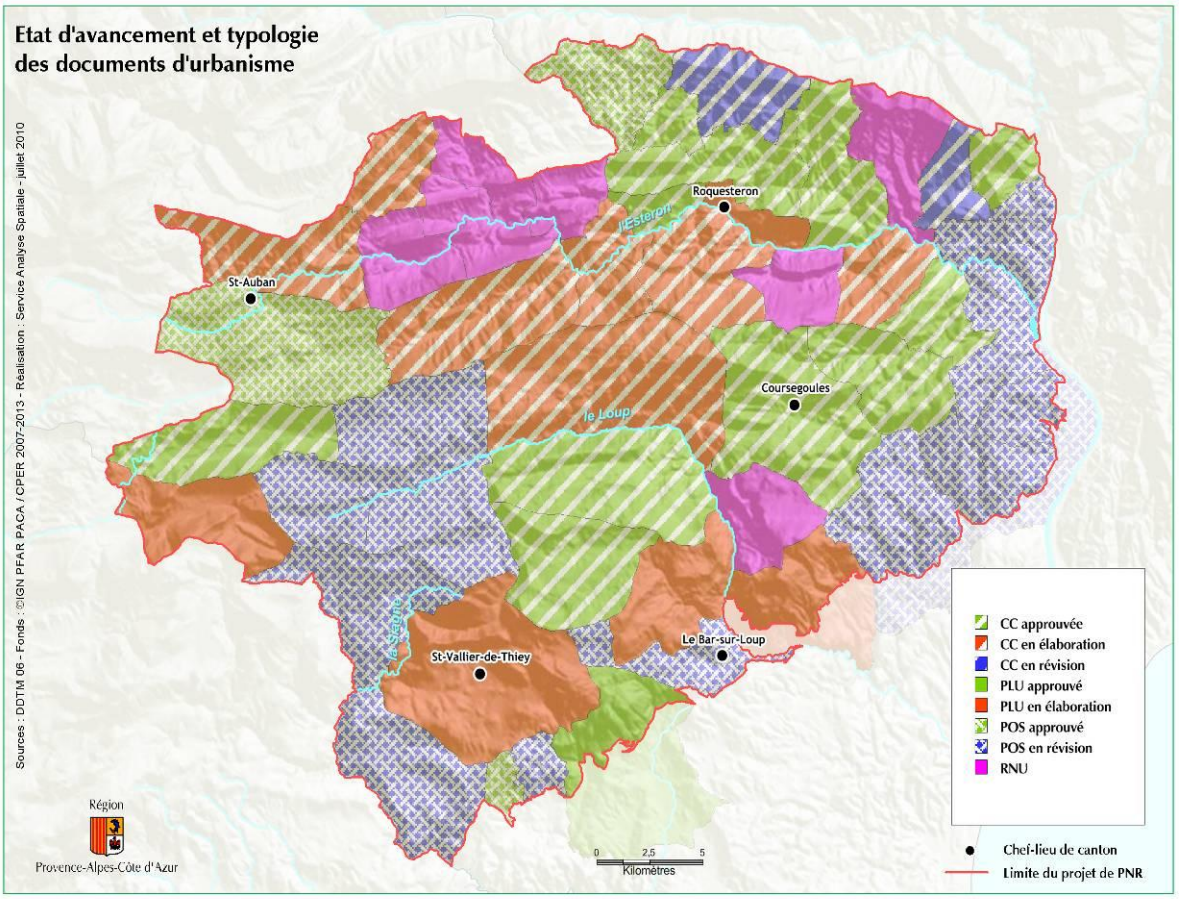

9.4 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES	ENJEUX ET ORIENTATIONS POTENTIELLES
- Un solde migratoire positif du à l'attractivité résidentielle des Alpes-Maritimes - Un territoire couvert par la Loi Montagne (à l'exception de 3 communes) - Existence d'une DTA depuis 2003 - Des outils de planification urbaine adoptés ou en cours de constitution couvrant les principales zones de pressions urbaines identifiées - Un nombre important de communes dotées de documents d'Urbanisme - La proximité des pôles d'emploi majeurs du département - Une grande diversité de villages de caractère - Un bâti local particulièrement caractérisé par des influences médiévales	- Une densité de population très variable à l'intérieur du périmètre, très faible au Nord du territoire - Un taux d'évolution démographique très supérieur aux objectifs de maîtrise de la croissance démographique tels que fixés dans la DTA pour la moitié Sud du territoire - Un fort mitage de la zone des coteaux et une forte concurrence sur l'usage du foncier dues à des constructions résidentielles peu contrôlées - Des impacts paysagers constatés difficilement résorbables sur les coteaux - Une part très importante de résidences secondaires et de maisons individuelles - Une subsistance de logements vacants - L'offre de logement est inférieure à la demande - Un parc de logements disponibles souvent inadapté aux besoins des populations - Difficulté pour des jeunes de s'installer résidentiellement et économiquement sur le territoire - Une perte de dynamique économique locale, ainsi qu'une perte des lieux d'échanges et de contacts entre habitants - Une disparition des centralités et une absence de culture commune entre les populations résidentes - Des commerces et services locaux pas sollicités à la hauteur de ce que la dynamique démographique pourrait leur faire espérer	- Une prise de conscience ancienne des enjeux liés à la maîtrise des phénomènes de pression foncière et d'étalement urbain - Une cohérence importante entre les orientations de la DTA et celles du PNR - Différents documents de planification urbaine ont été adoptés récemment ou sont en cours de constitution - Une dynamique de réhabilitation et d'occupation des logements anciens vacants - Des taux de vacances de logements encore importants sur le territoire - Existence d'informations et de structures intervenant en matière de foncier (SAFER, Communautés d'Agglomération)	- Une forte dynamique démographique depuis de nombreuses années, aujourd'hui supérieure à celle du département - Les dynamiques démographiques sont très différentes entre les franges situées à proximité des pôles d'emploi et les territoires isolés - Certaines communes du Haut-Pays perdent de la population - Un phénomène de vieillissement de la population - Un report progressif de la pression d'urbanisation sur les communes en limite du PNR, qui tend à s'étendre plus à l'intérieur du territoire - Deux fronts d'urbanisation peuvent être identifiés sur les franges Est et Sud du territoire - Un potentiel d'espaces constructibles qui n'existe plus sur le littoral - Certaines communes ne possèdent pas de document d'urbanisme - Une pression urbaine entraînant une augmentation du prix du foncier et des difficultés dans le processus de reprise / installation des exploitations agricoles - Des concurrences grandissantes sur l'usage du foncier - Un phénomène de périurbanisation menaçant les formes urbaines traditionnelles - Un phénomène de désappropriation du territoire, de sa culture et de ses savoir-faire	→ **Mise en oeuvre des modalités d'applications de la Loi Montagne** déclinées pour le Moyen et le Haut-Pays dans la DTA des Alpes-Maritimes → Suivi des transactions **foncières concernant les espaces agricoles, naturels et forestiers** → **Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du territoire** → **Coordination de la concertation de l'usage de l'espace à l'échelle du PNR** (aide à la décision) afin de définir les destinations pertinentes (optimisation du foncier) → **Accompagnement de la modernisation et du développement du parc de logements et de locaux** en fonction des projets et des besoins résidentiels et économiques **en cohérence avec le bâti existant** (respect des caractéristiques architecturales des villages) → **Accompagnement des communes dans la conception et la révision de leurs documents d'urbanisme** (prise en compte du projet de territoire : objectifs agricoles, forestiers, architecturaux, besoin de logement, etc.) en partenariat avec les gestionnaires des SCOT existants (niveau intermédiaire)

10 Mobilités et déplacements

« La forte croissance des déplacements est significative du fonctionnement “ métropolitain ” de la Bande Côtière. Entre 1990 et 1999, la part des actifs travaillant dans une commune différente de celle de leur résidence principale, est passée de 39 % à 47 % et leur nombre s'est accru de 31 000 !

L‘augmentation des déplacements s’explique par le caractère polycentrique de la conurbation doublé d'une importante urbanisation diffuse dans le Moyen-Pays, par l’absence de transports en commun performant et par les comportements contraints des ménages privilégiant l'usage de la voiture individuelle qui représente 85 % de l’ensemble des déplacements motorisés. […] les déplacements en voiture particulière dominent dans le Moyen-Pays […] »[12].

10.1 Un réseau exclusivement routier, développé mais peu connecté

Le territoire du PNR est contourné par les grandes infrastructures de transport. Si cette situation lui évite de trop forts flux de déplacements, apparaissent néanmoins certains secteurs enclavés au cœur du territoire.
En effet, le réseau secondaire, développé et dans un bon état général, est parfois insuffisamment interconnecté ce qui isole certaines parties du territoire. Il s’agit principalement de routes de montagnes étroites dont l’accessibilité est parfois difficile de part le fait qu’elles traversent rarement le massif du Nord au Sud.
Concernant le réseau ferré, le périmètre du projet n’est pas directement desservi par une voie de chemin de fer. La plus proche contourne le massif par la vallée du Var (ligne du train des Pignes). Sur ces franges, il compte deux gares ferroviaires : Grasse pour les TER et Carros pour les Chemins de fer de Provence.

Notons néanmoins que la proximité de la zone littorale, permet au territoire de bénéficier d’infrastructures de transports de qualité (gares, aéroports, autoroute) qui permettent une connexion du territoire au niveau national voir international.

Enfin, ajoutons que le réseau viaire est largement ralenti durant la période hivernale, où le réseau routier secondaire peut être perturbé par les chutes de neiges.

10.2 La voiture mode de transport dominant sur le territoire qui engendre une hausse du trafic

La voiture est le principal moyen de transport du territoire. Il s’agit cependant d’un constat qui peut être généralisé à l’ensemble du département, puisque les trajets en voiture représentaient 93% des déplacements dans les Alpes-Maritimes en 1998[13]. Cependant, ce phénomène est amplifié sur le territoire des Préalpes d’Azur où l’automobile est quasiment l’unique moyen de transport[14] tant pour les habitants que pour les touristes (94% des touristes se rendent dans l’espace montagne en voiture).
A noter que les routes nationales des Alpes-Maritimes ont connu des hausses de trafic importantes.
« Sur les trajets Nord-Sud, la hausse de trafic s’échelonne de +5 à +15% en six ans sur le réseau national, confortant l’augmentation des échanges entre la bande littorale et le Moyen-Pays. En 2005, l’augmentation c’est poursuivie notamment dans la plaine du Var avec un pic de +7% en un an sur le RN 202 à hauteur de Colomars (Observatoire ADAAM 2005). La moyenne des points noirs de comptages sur le réseau national des Alpes-Maritimes montre une variation annuelle de +1,6%, soit bien au-dessus de la moyenne française de +0,3. »[15]

[12] DTA des Alpes-Maritimes, p.30.
[13] Source : tableau de bord annuel de l’Observatoire des Déplacements des Alpes-Maritimes, 2005, l’Agence de Déplacements et d'Aménagement des Alpes-Maritimes.
[14] Une Enquête Ménages Déplacements est en cours par l’Agence de Déplacements et d'Aménagement des Alpes-Maritimes afin d’évaluer la répartition par mode de la mobilité quotidienne, ainsi que l’impact des politiques de transport engagées ces dernières années.
[15] Source : tableau de bord annuel de l’Observatoire des Déplacements des Alpes-Maritimes, 2005, l’Agence de Déplacements et d'Aménagement des Alpes Maritimes.

Actuellement, sachant qu'un trajet sur deux effectué en voiture fait moins de 3 km à l'échelle national, les principales pistes qui permettraient d'améliorer les déplacements sur le territoire sont :

- d'une part le développement des modes alternatifs (déplacements doux), notamment pour la réalisation des déplacements courts liés à des tâches quotidiennes (courses dans les commerces de proximité, emmener les enfants à l'école, etc).
- d'autre part, de favoriser le développement des transports routiers collectifs (covoiturage, bus, etc) pour des distances plus importantes notamment dans les déplacements domicile-travail. Des initiatives existent (sites internet du Département des Alpes-Maritimes et de la CASA) pour développer par exemple le co-voiturage.

10.3 Un trafic routier concentré sur les itinéraires d'accès au territoire

L'essentiel du trafic routier du territoire des Préalpes d'Azur, en 2007, se concentre au niveau de ses limites Sud et Est. On constate ainsi des trafics importants au niveau de la RD 901 (12 938 véhicules par jour en moyenne) et de la RD 6210 (12 253) à Carros, ainsi qu'au niveau de la RD 2210a à Vence (10 118 véhicules par jour), de la RD 9 à Grasse (13 569), et de la RD 6202 à Gilette (14 540 véhicules par jour).

C'est surtout au niveau des itinéraires d'accès au territoire du Parc que l'on constate les trafics les plus denses. Ainsi, au niveau de la RD 6089 à Mouans-Sartoux, on enregistre en moyenne 37 673 véhicules par jour. De même, au niveau de la RD 2210 à Colomars, on enregistre en moyenne 21 657 véhicules par jour. Au niveau de la RD 336 à Cagnes-sur-Mer, on enregistre en moyenne 33 071 véhicules par jour. Enfin, au niveau de la RD6 202 entre Saint-Laurent-du-Var et La Gaude, on enregistre en moyenne plus de 41 730 véhicules par jour.

Conséquence du fort trafic, on constate, sur les itinéraires les plus fréquentés, une saturation des réseaux. Notamment, les itinéraires faisant la liaison entre le territoire du PNR et les pôles d'emplois attractifs situés sur les coteaux (Grasse, Vence) ou plus au Sud et à l'Est (Le Broc-Carros, Nice, Sophia Antipolis, etc), sont, conséquence des mouvements pendulaires, régulièrement l'objet de ralentissements voir de blocages (notamment Grasse, Villeneuve-Loubet, Cagnes-sur-Mer, liaison le Broc-Gilette[16]). Si les principaux points noirs se situent pour la plupart en dehors du périmètre du projet, ils affectent néanmoins grandement son accessibilité.

On constate donc que des phénomènes d'engorgement se produisent dans les communes limitrophes du territoire, principalement dus aux échanges entre les communes du littoral et celles des coteaux. En revanche, le reste du territoire du PNR enregistre des trafics journaliers assez faibles.

[16] Des points noirs routiers ont été identifiés par le Conseil Général des Alpes-Maritimes dans ces secteurs, une part importante a fait l'objet d'opérations de résorption.

Carte du trafic routier sur le territoire des Préalpes d'Azur en 2007

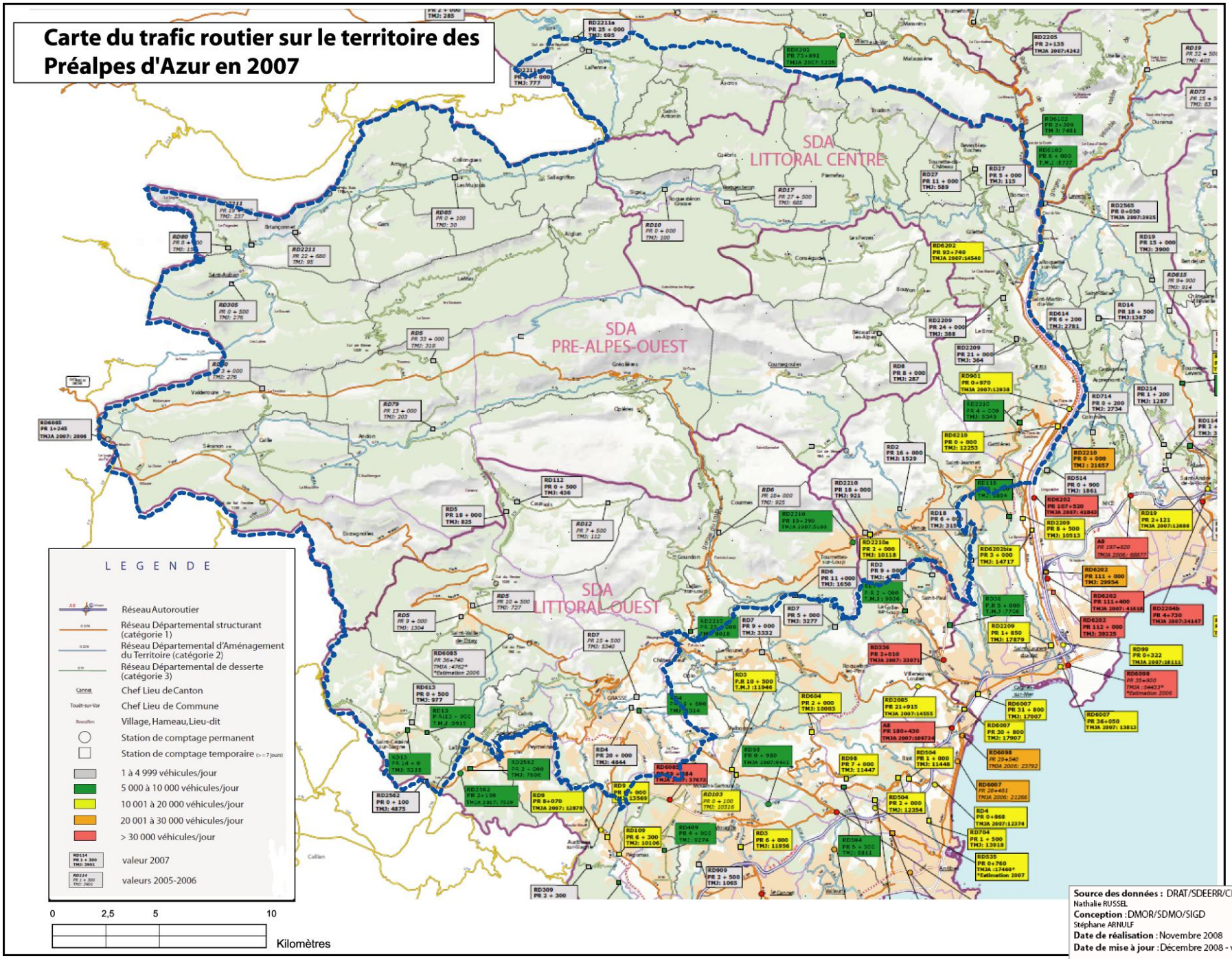

Source des données : DRAT/SDEERR/CIGT
Nathalie RUSSEL
Conception : DMOR/SDMO/SIGD
Stéphane ARNULF
Date de réalisation : Novembre 2008
Date de mise à jour : Décembre 2008 - version 2

10.4 Une offre de transport en commun insuffisante

Le très important recours à l'automobile, résulte en partie du manque de solutions alternatives. En effet, de part le dimensionnement du réseau routier qui ne favorise pas toujours les transports en bus mais aussi l'insuffisance de la demande sur certaines parties du territoire, il est aujourd'hui difficile de justifier la constitution d'une offre de transports en commun classique car elle ne serait pas adaptée à la demande.
Actuellement, seules 7 lignes de bus (Grasse-Saint-Auban, Grasse-Gréolières, Nice-Sigale, Nice-Carros-Bouyon, Grasse-Pont du Loup et Gilette-Ascros) couvrent le territoire de manière très partielle. Le réseau est principalement centralisé sur la commune de Grasse, le Nord du territoire n'étant quasiment pas desservi.
Pour répondre à cette carence, les Agences Organisatrices des Transports (AOT) ont mis en place un système de transport à la demande. La question de la mobilisation de ce système par les bénéficiaires éventuels se pose.
Le territoire est sillonné par deux lignes de cars régionaux (Lignes Express Régionales) avec 1 aller-retour quotidien entre Nice et Grenoble et 1 aller-retour entre Barcelonnette et Digne vers Nice.
Sur ces franges, il est concerné par les réseaux de transports en commune de la CASA, de la CAPAP et de Nice-Côte d'Azur où se situent les principaux pôles d'emplois.

La connaissance précise des besoins et de la demande en matière de transports en commun serait à approfondir.
Des réflexions devront être menées pour faire émerger des solutions innovantes de mobilités durables en combinant l'utilisation des transports collectifs à l'utilisation de la voiture particulière qui devra prendre appui sur la mutualisation des moyens et le maintien de solidarités (covoiturage, auto-partage, centrale de mobilité, etc).

10.5 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et orientations potentielles
- Un territoire contourné par les grandes infrastructures de transport - Une proximité de la zone littorale offrant des infrastructures de transports multiples et à grande échelle (autoroute, aéroport, gares)	- Des secteurs enclavés au cœur du territoire en raison d'un réseau routier insuffisamment interconnecté - Difficulté d'adaptation des infrastructures routières aux flux, en raison des reliefs - Un périmètre de projet qui n'est pas directement desservi par une voie de chemin de fer - La voiture est l'unique moyen de transport du massif - Un trafic routier concentré sur les itinéraires d'accès au territoire - Des transports en commun, peu développés et insuffisamment utilisés - Une couverture partielle du territoire par les infrastructures de communication (téléphonie mobile, Internet, etc.)	- La mise en place d'un système de transport à la demande par les Agences Organisatrices des Transports (AOT) et d'un réseau de ramassage scolaire - La définition d'actions ciblant l'amélioration des déplacements dans le Plan Climat du Conseil Général - La mise en place d'un système de covoiturage efficace sur le territoire en lien avec les secteurs extérieurs	- Une multiplication des déplacements quotidiens réalisés par les habitants du territoire - Des hausses de trafic importantes sur le réseau de routes nationales - une saturation croissante de la circulation sur le réseau viaire notamment sur les itinéraires faisant la liaison entre le territoire du projet de PNR et les pôles d'emplois attractifs situés sur les coteaux	→ **Recherche de solutions alternatives innovantes en matière de transport** (covoiturage) → **Diversifier les modes de transport** → **Promotion des pratiques économes en déplacements et/ou peu émettrices de CO^2** (transports en commun, déplacements doux, etc.) → **Limiter les migrations pendulaires des actifs** (développer l'emploi sur le territoire) → **Prise en compte de la question des déplacements dans les projets mise en œuvre dans le cadre de la Charte** (critère déterminant la structuration des projets) → **Développement de la couverture TIC du territoire** (téléphonie mobile) afin de favoriser son attractivité (télétravail, télé activité) tout en restant vigilant sur l'implantation des antennes-relais et sur l'impact sur l'environnement →**Développer les commerces et services de proximité**

11 Risques, pollutions et nuisances

11.1 Un territoire sujet à de nombreux aléas[17]

Le département des Alpes-Maritimes est l'un des départements français les plus menacés par nombre de risques naturels (inondations, mouvements de terrain, avalanches, séismes, feux de forêt), en raison de son climat, de son relief montagneux et maritime, de ses enjeux touristiques, urbanistiques et économiques. Le territoire du PNR des Préalpes d'Azur est exposé à de nombreux risques naturels, ces risques restent cependant modérés.

- le risque d'incendie de forêt avec enjeu humain. Ce risque est aggravé par la déprise agricole, par une gestion insuffisante de la forêt tant privée que communale, ainsi que par le vent sur certains secteurs et le mitage du bâti. La zone des coteaux, territoire présentant les plus forts enjeux humains, est couverte par un Plan de Prévention des Risques (PPR) feux de forêt.
  - PPR Feux de forêts approuvés : Le Bar-sur-Loup, Cabris, Grasse, Saint-Cézaire-Sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiey, Spéracèdes, Tourrettes-sur-Loup, Vence ;
  - PPR Feux de forêts en cours d'élaboration : Saint-Jeannet ;
  - PPR Feux de forêts prescrits : Bonson, Le Broc, Carros, Gattières, Gilette.

- Le climat méditerranéen (cumul de pluies sur un faible nombre de jours) cumulé au relief entraîne des risques inondation et de mouvements de terrain. Sur le territoire du PNR des Préalpes d'Azur, les risques d'inondation avec enjeu humain se situent principalement en section avale des cours d'eau.
  - PPR inondation approuvés : Le Bar-sur-loup, Tourettes-sur-Loup ;
  - PPR inondation prescrit : Grasse ;
  - Porter à connaissance du risque inondation (R.111-2) : Bonson, Le Broc, Carros, Gattières, Gilette, Saint-Jeannet.

  Il existe des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur le Loup, la Siagne et la Basse Vallée du Var. Sur la Cagne, il est envisagé la mise en place d'un PAPI.

- Les risques de mouvements de terrains concernent également nombre de communes du territoire. Or on constate qu'en dehors de la zone des coteaux, les communes ne sont pas couvertes par un PPR Mouvements de terrain.
  - PPR mouvements de terrain approuvés : Le Bar-sur-loup, Carros, Gattières, Gilette, Grasse, Le Broc, Saint-Jeannet, Vence ;
  - PPR mouvements de terrain prescrits : Tourrettes-sur-Loup.

- L'ensemble des communes du département est également exposé aux risques de séismes. Sur le territoire du PNR des Préalpes d'Azur, le risque sismique est faible malgré par le passé l'occurrence de séismes meurtriers ou destructeurs : La Penne (1564 – destruction du château et de 14 maisons), Toudon où le séisme du 15 février 1644 entraina le décès de 36 personnes avec destruction de 32 maisons et des murailles du château, séisme du 23 février 1887 au Bar-sur-Loup (3 morts).
  - PPR séisme approuvés : Carros et Gattières.

Le reste du territoire n'est pas couvert par des démarches de type PPR. L'objet essentiel du Plan de Prévention des Risques naturels est de réduire les conséquences des phénomènes naturels sur les personnes et les biens.

[17] Source : DDTM, Mars 2010 - http://www.alpes-maritimes.equipement.gouv.fr/article.php3?id_article=89

A noter la présence de différentes structures et/ou démarches compétentes en matière de suivi et d'alerte sur les risques naturels :

- réseau de surveillance pour les risques incendies (vigies sur le Plateau de Calern et au domaine des Courmettes) (cf. partie 17 « Une forêt omniprésente mais peu valorisée »);
- réseau de surveillance sismique dans les Alpes (un sismographe est installé au sommet de Calern).

11.2 Les risques industriels

Sur le département des Alpes Maritimes, on identifie 8 établissements soumis à la directive européenne SEVESO. Deux de ces sites se situent en marge du territoire du PNR mais inclus au périmètre :

- La Mesta Chimie fine (Gilette, classée SEVESO seuil bas) qui a pour activité principale la pétrochimie et la carbochimie organique,

- La société MANE & FILS (Le Bar-sur-Loup, classée SEVESO seuil haut) dont les activités sont liées à la fabrication des parfums et des arômes alimentaires. Cette société exploite à Bar-sur-Loup deux sites de production : l'usine de La Sarrée et l'usine de Notre-Dame. L'entreprise a procédé à la fabrication :
    - en 2007 de 711 tonnes d'arômes et de parfums ;
    - en 2008 de 582 tonnes d'arômes et de parfums.

Ces 2 sites présentent un risque bas d'émission de gaz toxique.
Ils font partis du Pôle de compétitivité « Parfums, Arômes, Senteurs, Saveurs » (PASS) dont les domaines de compétence sont la parfumerie, l'aromatique alimentaire, les cosmétiques et les produits agro-aromatiques.
Les compétences du Pôle PASS se retrouvent dans les branches Chimie, Sciences de la vie, Physique essentiellement. Le Pôle PASS couvre l'ensemble de la chaîne de valeur : des activités agricoles dans la production de plantes à parfum et aromatiques aux activités industrielles dans les arômes, la parfumerie, la cosmétique, les colorants, les biocides, l'industrie agro-alimentaire et agro-aromatique.

Un seul Plan de Prévention des Risques technologiques existe dans les Alpes-Maritimes : PPR prescrit et en cours d'élaboration sur la commune de Carros.

11.3 Les nuisances, pollutions lumineuses et sonores

Le territoire du PNR des Préalpes d'Azur est soumis à plusieurs types de nuisances et de sources de pollution potentielles.

- **les nuisances sonores** sont engendrées par les sports motorisés :
  - le trafic aérien pour les activités professionnelles et de loisir - ULM, hélicoptères, développement du tourisme aérien, avec la proximité de l'aéroport de Cannes - Mandelieu et la présence d'une altisurface à Cipières au lieu-dit La Pinée, accessible aux ULM et aux avions légers.
  - les activités de loisirs terrestres motorisés (trial, motos, quads, 4x4, motoneige) qui connaissent un important développement sur le territoire. Les zones naturelles sont de plus en plus soumises à des nuisances sonores. La circulation des véhicules à moteur cause des dommages aux milieux naturels (dégradation des habitats naturels), à la faune (dérangement, modification du comportement) et à la flore. Elle est également source de danger (risques d'accidents) et de nuisances pour d'autres catégories d'usagers (marcheurs, cavaliers, cyclistes, chasseurs) et de dégradations de pistes et de chemins (érosion). **L'organisation de cette pratique doit être recherchée en veillant au strict respect des propriétaires et des autres usagers, des réglementations concernées et des objectifs de préservation de l'environnement.**

- **pollutions des sols et des eaux** par l'utilisation de produits phytosanitaires et par des dysfonctionnements du réseau d'assainissement (cf partie 5 « Ressource en eau et assainissement »). Si le Conseil Général des Alpes-Maritimes s'est engagé à ne plus épandre de débroussaillants chimiques dans l'entretien des abords du réseau routier en particulier

dans les zones Natura 2000, cette initiative devrait être étendue à l'ensemble du territoire. Une réflexion serait à mener sur le devenir du stock de ces produits. De la concertation a émergé l'idée que le PNR soit le référent pour les collectivités quant au choix des produits respectueux de l'environnement à acheter pour les travaux d'entretien des abords routiers. Une sensibilisation auprès des professionnels (notamment du golf) mais aussi auprès des particuliers (jardins) devra être faite pour réduire de manière significative l'utilisation des produits chimiques ;

- **les nuisances olfactives** liées à certaines activités industrielles (industrie aromatique et de parfumerie) ou à l'assainissement. C'est un sujet de préoccupation qui touche de près la qualité de vie.

- la **pollution lumineuse** de plus en plus importante engendre des pressions sur les espèces (impact sur les chiroptères, les insectes nocturnes, etc.), un gaspillage énergétique et une atteinte aux activités scientifiques spécifiques qu'il y a sur le territoire (astronomie). Pour lutter contre ce type de pollution, une sensibilisation des communes du territoire sera recherchée pour mettre en place des solutions innovantes ou expérimentales de lutte contre la pollution lumineuse. La Communauté de Communes de la Vallée de l'Estéron a travaillé sur cette problématique et propose aujourd'hui une gestion de l'éclairage public moderne (lampe au sodium, etc).

- la **qualité de l'air** :
  - *Pollution à l'ozone :* le Moyen et le Haut-Pays sont le siège d'épisode de pollution généralement dû à la pollution photochimique identifiée par l'ozone. La pollution photochimique désigne un mélange complexe de polluants formés chimiquement dans l'air, sous l'effet du rayonnement solaire, à partir de composés émis par des sources naturelles (composés organiques volatils) et les activités humaines (oxydes d'azote, monoxyde de carbone). Le principal polluant photochimique est l'ozone. Les masses d'air polluées du littoral sont réparties à la faveur des vents vers l'intérieur du territoire départemental et donc vers les Préalpes d'Azur. La qualité de l'air sur le PNR est remise en cause par les pollutions ponctuelles en provenance des agglomérations du littoral. Le seuil de pic de pollution à l'ozone est cependant rarement atteint (entre 5 et 10 fois par an)[18].

[18] Source : entretien avec Benjamin ROCHER de Atmo Paca (antenne de Nice).

Directions privilégiées des masses d'air polluées dans l'ouest de la région PACA.

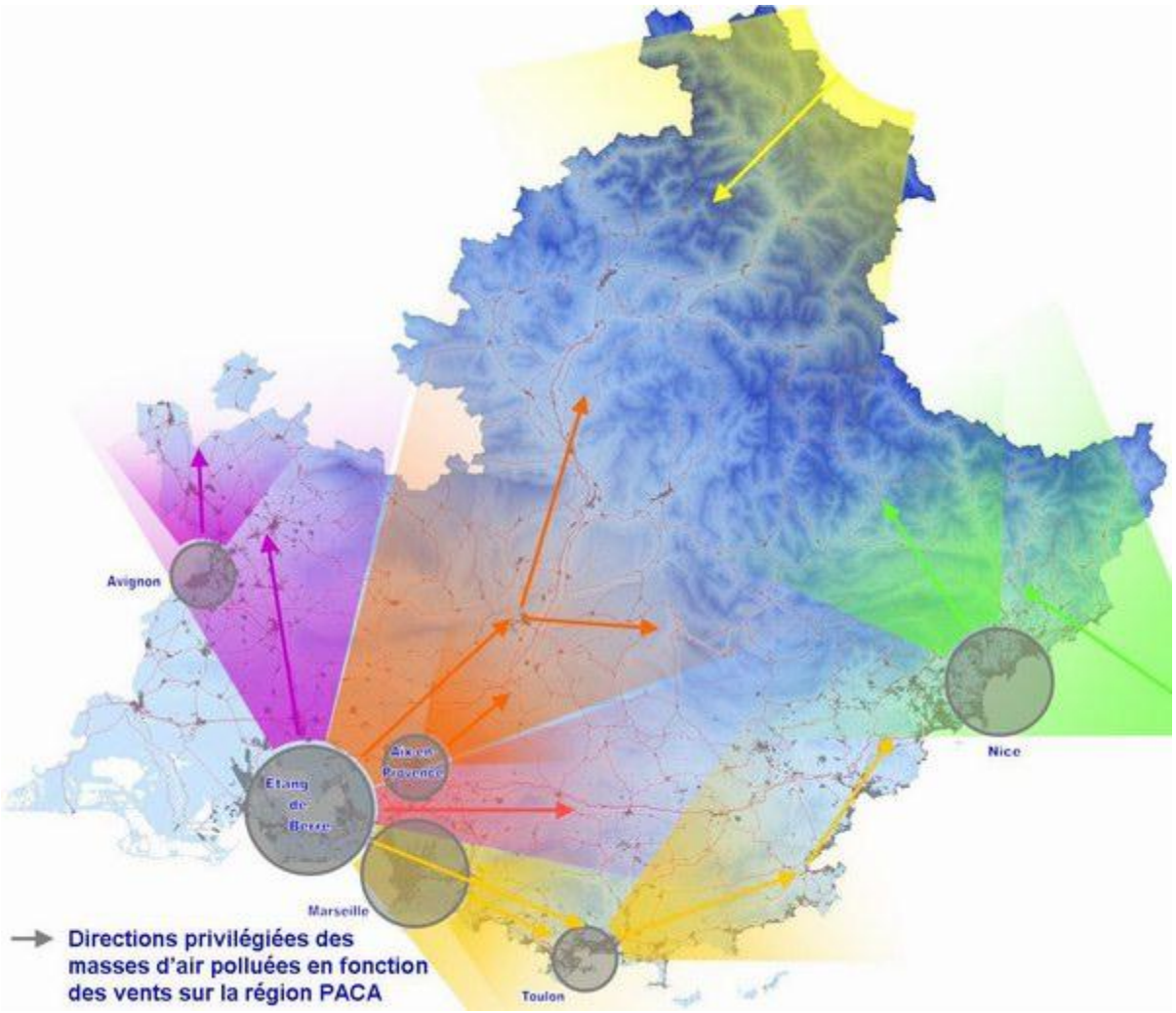

Source : http://www.aires-mediterranee.org/html/emiprox_frm.htm

Une campagne de mesures de la qualité de l'air s'est déroulée en 2004 sur Carros afin d'évaluer l'influence éventuelle du panache urbain du littoral azuréen notamment en matière d'ozone[19]. La station de mesures était localisée dans la zone industrielle de Carros, donc en limite du PNR. Les normes pour le dioxyde d'azote et les particules fines sont respectées sur la période d'étude. En revanche, l'ozone dépasse les objectifs de qualité. L'ozone n'est pas une spécificité locale mais plutôt un problème à étendre à l'échelle du territoire départemental et concerne donc le territoire des Préalpes d'Azur.

Une station de mesure de l'ozone a été récemment mise en place à Coursegoules afin d'avoir des données sur un territoire intermédiaire entre le littoral (où il existe 10 sites de mesure) et le Mercantour (où des études sur la pollution à l'ozone sont réalisées). Le bilan de ces mesures sur Coursegoules ne sera disponible que début 2011.

Afin de connaître la qualité de l'air sur la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis (CASA), un partenariat avec Atmo Paca[20] a permis de mener un projet «Services et aide à la décision sur la qualité de l'air dans les territoires de pays et les agglomérations». Un inventaire des émissions de polluants sur la CASA et la mesure de la qualité de

[19] Source : Campagne de mesures de la qualité de l'air sur la commune de Carros – Qualitair

[20] Source : http://www.atmopaca.org/html/aide_decision_CASA.php

l'air ont été réalisés en 2008 sur les 16 communes de la CASA. Une 2eme phase permettra la modélisation du territoire de la CASA et la réalisation de scénarios pour la réduction des émissions.
Suite à cette étude, il apparaît que Courmes, Caussols, Gourdon, Le Bar-sur-Loup et Tourrettes-sur-Loup ont une bonne qualité de l'air.

- *Pollution liée aux brûlages domestiques à l'air libre de végétaux* : une caractéristique dans le département des Alpes-Maritimes est le recours très fréquent par les particuliers, à l'incinération des déchets verts. Toute combustion émettant des particules en suspension, tout brûlage (feux de cheminées et incinération des végétaux) peut contribuer à la dégradation de la qualité de l'air et peut entrainer une pollution locale en particules notamment lorsque la couche d'inversion reste stable et bloque l'évacuation des polluants vers les couches supérieures de l'atmosphère (on voit souvent, par exemple, une fumée de cheminée s'étaler à la base de la couche d'inversion). C'est ce type de pollution qui concerne le plus le territoire du PNR.

Différentes structures peuvent participer à la maîtrise et l'information sur les nuisances et pollutions en présence :

- présence de nombreuses structures associatives qui peuvent apporter leur concours informatif ou préventif (Qualit'air, GADSECA, CEN PACA, LPO, FFRP, CAF, Fédération Française de Spéléologie, etc.) ;
- La présence d'un observatoire astronomique (l'Observatoire de la Côte-d'Azur), qui constitue un atout pour favoriser une prise de conscience de la pollution lumineuse mais aussi pour les aspects innovation, recherche et activités scientifiques.

11.4 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et orientations potentielles
- Des risques naturels multiples mais modérés sur la majeure partie du territoire des Préalpes d'Azur - Les 1eres mesures montrent une bonne qualité de l'air sur le territoire.	- Un territoire exposé à de nombreux risques naturels - Des secteurs à enjeux humains partiellement couverts par des PPR sur le territoire - 2 sites SEVESO sont présents sur le territoire - Des zones naturelles de plus en plus soumises à des nuisances sonores (engins motorisés terrestres et aériens) - Présence de nuisances olfactives liées à certaines activités industrielles - Une pollution lumineuse de plus en plus importante qui engendre des pressions sur les espèces, un gaspillage énergétique et une atteinte aux activités astronomiques - La qualité de l'air est remise en cause par les pollutions ponctuelles en provenance des agglomérations du littoral	- Présence d'un réseau de surveillance pour les risques incendies - Présence d'un réseau de surveillance pour le risque sismique dans les Alpes - Présence de nombreuses structures associatives qui peuvent apporter leur concours informatif ou préventif - Présence de l'Observatoire de la Côte d'Azur qui peut être le moteur pour prendre conscience de la pollution lumineuse et la limiter	- Le risque incendie de forêt et inondation aggravé par le mitage du bâti et par la déprise agricole - Un développement des activités aériennes - Un non encadrement des pratiques motorisées terrestres responsables de destructions	- **Porter à connaissance du grand public des différents risques existants sur le territoire du PNR** (dépliants, panneaux, conseils de prudence aux portes d'entrée du PNR) - **Encourager à la réalisation de Plans Prévention des Risques sur les communes à risques humains** - **Soutien à l'amélioration de la gestion des éléments pouvant augmenter la prégnance des risques naturels** (gestion de la forêt, talwegs à risque, entretien des berges des cours d'eau) - **Identification et limitation des pollutions lumineuses, des nuisances sonores** - Encadrement des pratiques motorisées terrestres

Les activités économiques du territoire

12 Les activités économiques des Préalpes d'Azur

12.1 Rappel du contexte départemental

En matière économique, le territoire du PNR des Préalpes d'Azur est caractérisé par une situation particulière au sein du département des Alpes-Maritimes.
En effet, d'une part, sa position à la fois proche du littoral et des bassins d'activités lui confère un potentiel économique certain. La frange littorale y est caractérisée par un dynamisme économique important, impulsé principalement par la présence de la conurbation azuréenne. Cette proximité permet notamment à ses franges Sud et Est de bénéficier d'une certaine attractivité et d'une fréquentation touristique notable. Son développement a été impulsé par la présence de villes fortement urbanisées telles que Grasse et Vence mais aussi de la zone d'activité de Carros / Le Broc plus à l'Est. Ce secteur du Parc est par ailleurs dans la zone d'influence de la conurbation azuréenne et de ses pôles d'emplois majeurs au niveau départemental tels Sophia Antipolis, Cannes ou Nice, etc. L'Opération d'Intérêt National de la plaine du Var peut aussi soutenir à terme un développement important à l'Est du territoire.
A l'inverse, sa partie Nord, plus tournée vers la montagne alpine et ses activités traditionnelles, est marquée par des secteurs bâtis limités à des bourgs et des centres de villages, où l'activité économique reste faible. Les zones de chalandise des entreprises commerciales et de services y sont réduites. On note aujourd'hui, la rareté voire l'absence d'établissements commerciaux et de services dans la moitié Nord, Nord-Ouest du territoire des Préalpes d'Azur : 14 des 27 communes situées dans cette partie du territoire n'ont aucun établissement commercial. Par voie de conséquence, l'emploi y est faible. De nombreuses communes présentent une forte dominante résidentielle et perdent leur vocation de production et d'activité ce qui amplifie les déplacements domicile-travail vers les communes du Sud du territoire et du littoral.
De ce fait, le territoire du PNR des Préalpes d'Azur présente une évidente dualité économique, reflet géographique de son environnement direct.

12.2 Des activités fortement concentrées sur la frange Sud du territoire

12.2.1 Des activités polarisées sur les communes de Carros/Le Broc, Grasse et Vence à proximité immédiate du PNR des Préalpes d'Azur

Les communes de Carros, Le Broc, Grasse et Vence sont des pôles d'emploi attractifs à l'échelle du bassin de vie des Préalpes d'Azur. Ces communes concentrent de très nombreuses entreprises et établissements publics qui sont localisés cependant en dehors du périmètre des Préalpes d'Azur (ces communes ne sont pas incluses en totalité au périmètre du PNR et ces activités sont concentrées dans la surface communale non incluse au périmètre). Les activités comprenant le plus d'emplois salariés sont également fortement ancrées sur ces secteurs. 81% des entreprises et établissements publics comprenant entre 10 et 99 salariés et 98% de celles de 100 salariés et plus sont situés sur ces communes.
Parmi les secteurs limitrophes au PNR des Préalpes d'Azur mais non inclus, Grasse est la commune qui, de loin, rassemble le plus d'activités avec 1442 établissements dont la moitié de 1 ou 2 salariés.
Si Vence et Carros/Le Broc sont proches en termes de nombre d'établissements, la présence de la 1ère zone d'activité des Alpes-Maritimes permet à Carros et Le Broc d'accueillir des établissements de taille plus élevée. Le tissu économique de ce secteur est constitué de 70% de Très Petites Entreprise (TPE). Le rayonnement de la zone d'activité en termes d'emploi est très probablement plus important que celui de la commune de Grasse. Elle compte en effet 2 entreprises comprenant entre 2000 et 4999 salariés.
La carte suivante permet d'identifier des écarts importants entre la structure des activités économiques selon les différents secteurs du territoire. On note :

- la prépondérance des établissements de commerces et de services dans la frange Sud et Sud-Est du territoire ;
- la rareté voire l'absence d'établissements commerciaux dans la moitié Nord, Nord-Ouest du territoire.

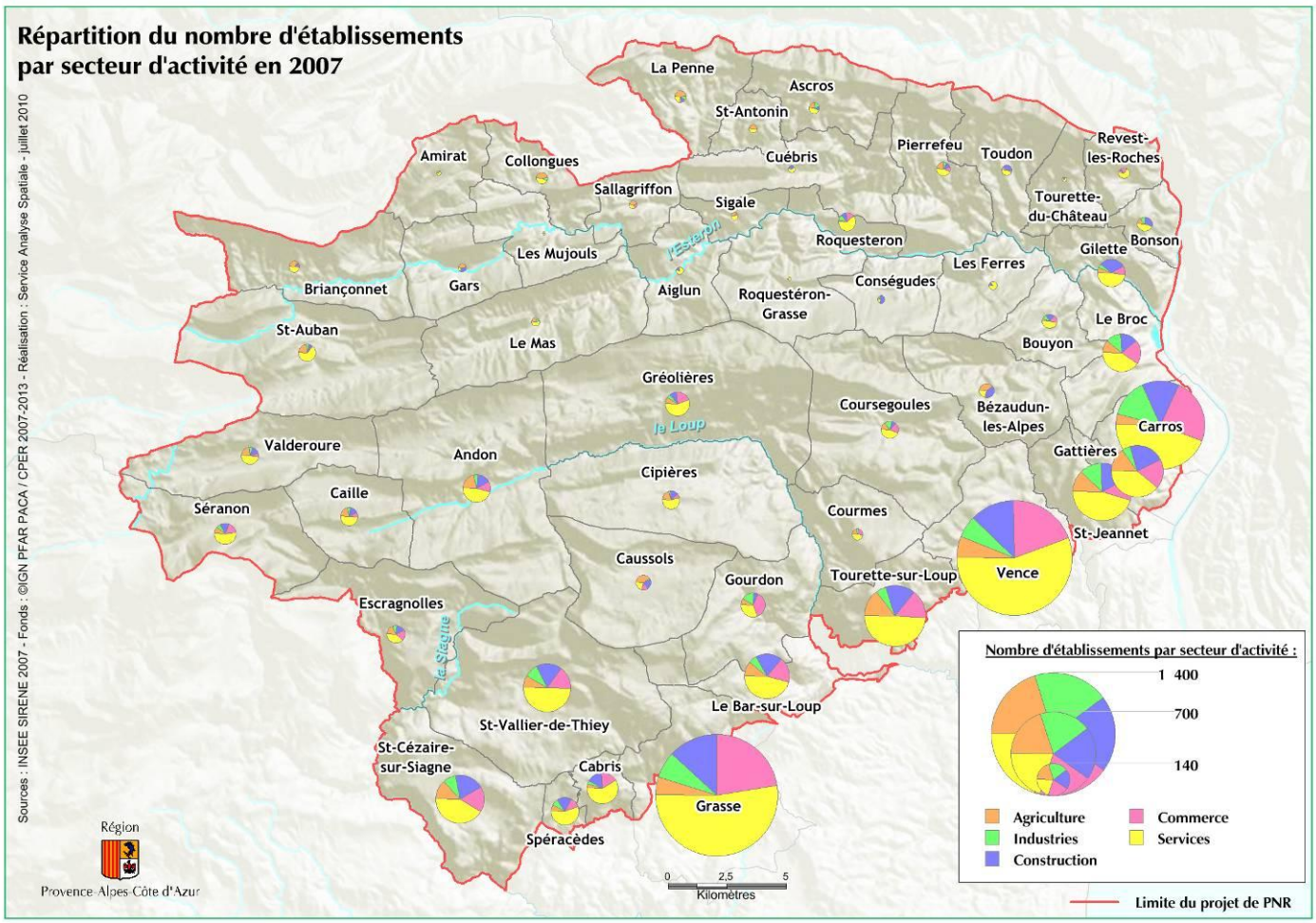

12.2.2 Une prépondérance de très petites entreprises et établissements (dont publics) sur le territoire du PNR

Les entreprises et établissements comprenant moins de 10 salariés (83%) sont nettement majoritaires dans l'ensemble du paysage des activités du territoire. Ceux de plus de 20 salariés représentent moins de 10% des activités (entreprise de création de parfums Mane, localisé sur Bar-sur-Loup, qui emploie plus de 1000 salariés).

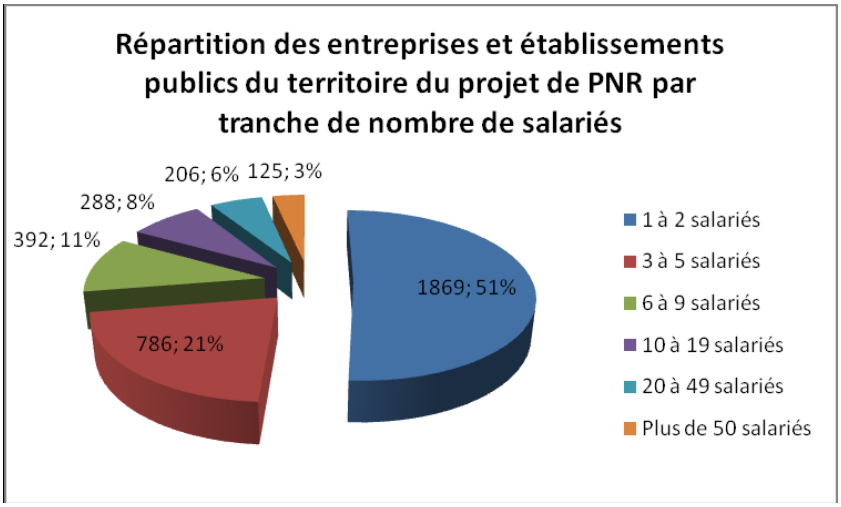

Source : Fichier entreprises, CCI, 2009

12.3 Une prédominance des secteurs du bâtiment et de l'agriculture au sein du Parc par rapport au département des Alpes-Maritimes

La répartition des établissements présents dans le PNR en 2007 parmi les 5 grands secteurs d'activités existants est relativement proche de celle des autres départements de la région PACA.

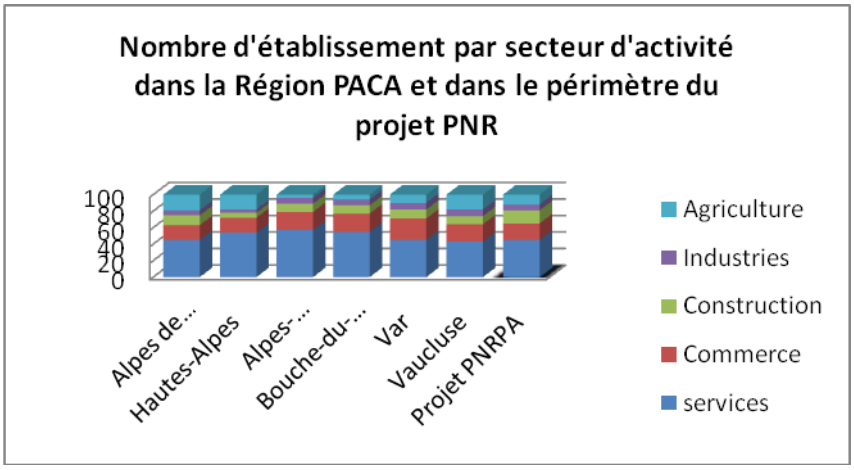

Source : INSEE, SIRENE 2007

Comparé au département des Alpes-Maritimes, les secteurs de la construction et de l'agriculture sont mieux représentés au sein du territoire des Préalpes d'Azur qu'au niveau départemental. Le secteur de l'industrie apparaît comme moins représenté du fait de l'exclusion des principales zones industrielles du périmètre du projet de Parc situées principalement sur les communes de Carros et du Broc. Les activités liées aux services et aux commerces et réparations sont quant à elles moins bien représentées par rapport à la zone de référence des Alpes-Maritimes.

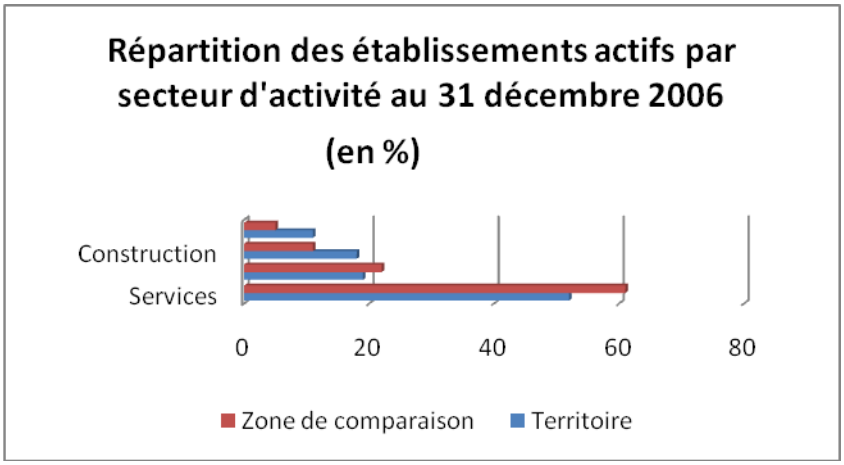

Source INSEE –CLAP « Portrait de territoire Préalpes d'Azur » - juillet 2009

Sur les 3687 établissements actifs hors agriculture (au 31 décembre 2006) sur le territoire des Préalpes d'Azur (hors communes de Grasse et de Vence), la part des services est prédominante (51,9%), suivie par le commerce et les réparations (19%), la construction (18,4%) et l'industrie (10,7%).[21]

30,2% de ces établissements emploient entre 1 et 9 salariés alors que la part des établissements de 10 salariés ou plus ne représentent que 8,4% des établissements actifs du territoire.

[21] Source INSEE –CLAP « Portrait de territoire Préalpes d'Azur » - juillet 2009

CEN - T1 - Etablissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2006

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	3 687	100,0	2 262	1 114	161	104	46
Industrie	394	10,7	183	129	41	23	18
Construction	680	18,4	424	219	23	9	5
Commerce et réparations	699	19,0	413	226	29	25	6
Services	1 914	51,9	1 242	540	68	47	17

Source : Insee, CLAP.
Champ : ensemble des activités hors agriculture, défense et intérim.

Source INSEE –CLAP « Portrait de territoire Préalpes d'Azur » - juillet 2009

12.4 Des activités commerciales et de services fortement concentrées sur Grasse, Carros et Vence

Le Haut-Pays, très faiblement peuplé, est peu équipé. L'hétérogénéité de peuplement entraîne de fortes inégalités dans l'accessibilité aux services de la vie quotidienne. Les habitants des communes non desservies sont pénalisés. Ils ont à parcourir des distances de plus en plus longues pour faire leurs achats.

L'offre de commerces se concentre principalement sur la partie Sud du territoire du PNR.
On dénombre ainsi 28 commerces de type grande surface à proximité immédiate du territoire des Préalpes d'Azur[22] (23 sur les communes de Carros, Grasse et Vence). Seule la partie Sud et Sud-Est du territoire dispose de ce type d'offre commerciale.
On dénombre sur le territoire du PNR, incluant dans leur intégralité les communes du Sud et de l'Est (Grasse, Tourrettes-sur-Loup, Vence, Saint-Jeannet, Gattières, Carros, le Broc) 211 commerces spécialisés dans l'alimentation de moyenne à petite dimension sur le territoire : 5 supérettes, 49 épiceries, 102 boulangeries, 47 boucheries et 5 poissonneries (65% se concentrent sur Grasse, Carros et Vence).
Le territoire compte de nombreux autres types de commerces (santé, restaurants, etc.), mais le constat reste le même que précédemment, puisque 80% d'entre eux se concentrent sur la partie Sud ou en limite du territoire.

En matière de services, en incluant toutes les communes dans leur intégralité, le territoire compte 626 professionnels de santé, et un hôpital, situé à Grasse (mais en dehors du périmètre). A noter que le territoire des Préalpes d'Azur est peu doté en matière de spécialistes : 10,2 spécialistes pour 10 000 habitants, contre 22 pour la région et 25 pour le département. D'autre part, on constate un taux de concentration de ces professionnels de 79,4% sur les communes de Carros, Vence et Grasse, qui indique la très inégale répartition de l'accès aux soins sur ce territoire. Le territoire est cependant doté de 2 maisons de santé rurale, une à Valderoure et l'autre à Roquestéron et d'un centre spécialisé à Ascros qui s'inscrivent dans le dispositif innovant et unique en France Médicin@Païs (dispositif lancé en 2004 en partenariat avec la Faculté de Médecine et le Département, qui recouvre trois aspects de la médecine : la formation, l'expertise et le partage des données à distance. Par le biais de la télémédecine, il s'agit de favoriser la mise en relation des hôpitaux locaux avec les centres hospitaliers de la Côte (Nice) par les TIC pour des applications de télédiagnostic, aide au traitement à distance).

En matière de scolarité de niveau primaire et secondaire, on dénombre 96 établissements, dont 24 écoles maternelles, 57 écoles primaires, 9 collèges et 6 lycées. Leur répartition est concentrée sur les communes de Carros, Grasse et Vence notamment pour les niveaux secondaires (collèges et lycées). Ces établissements sont essentiellement localisés sur les limites extérieures du périmètre du Parc sur les communes de Grasse, Vence et Carros.

Enfin, en termes de services sociaux, le territoire compte 17 établissements, principalement concentrés dans la partie Sud en particulier dans sa frange extérieure.

[22] Les communes de Grasse, Vence et Carros sont ici considérées dans leur intégralité.

13 Un secteur artisanal dynamique

13.1 Une bonne représentativité du secteur artisanal sur le territoire des Préalpes d'Azur

13.1.1 27% des établissements artisanaux de PACA se situent dans les Alpes-Maritimes[23]

Le département des Alpes-Maritimes comprend 27% des établissements artisanaux de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Les établissements situés à l'intérieur du périmètre du PNR représentent 7,6% des établissements du département et 2% des établissements au niveau régional.

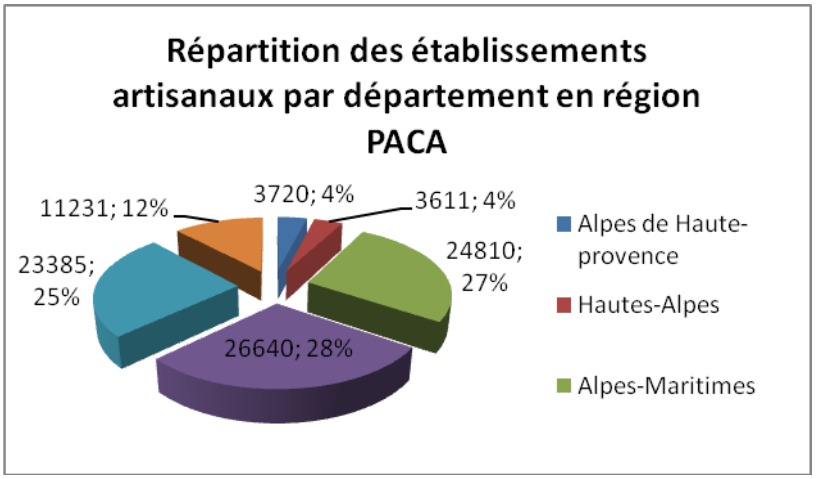

Source : INSEE, SIRENE 2007

13.1.2 Une présence d'entreprises artisanales plus forte qu'en moyenne régionale et départementale

La part d'établissements artisanaux dans le total des établissements du périmètre du PNR (30,8%) est plus importante qu'en moyenne régionale (24,4%) et pour le département des Alpes-Maritimes (24,8%).

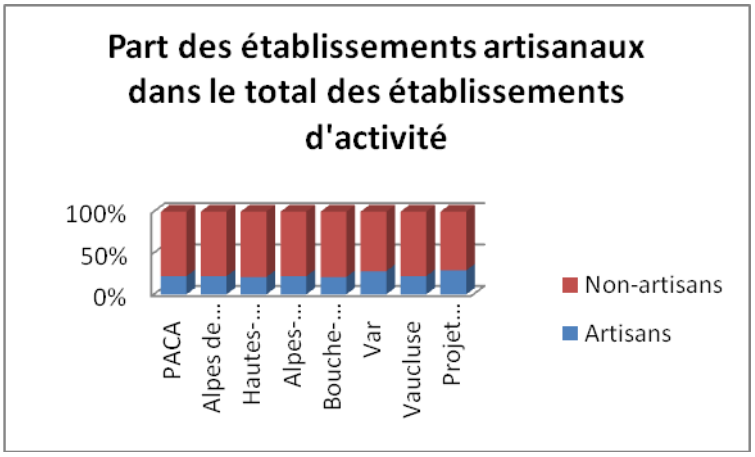

Source : INSEE, SIRENE 2007

[23] Pour l'artisanat, les analyses tiennent compte des ratios pour les communes de Grasse, Vence et Carros.

Ramené à la population, on constate encore une fois que le territoire du PNR (2,5%) est au-dessus de la moyenne régionale (2%) et départementale (2,3%) pour les établissements artisanaux.

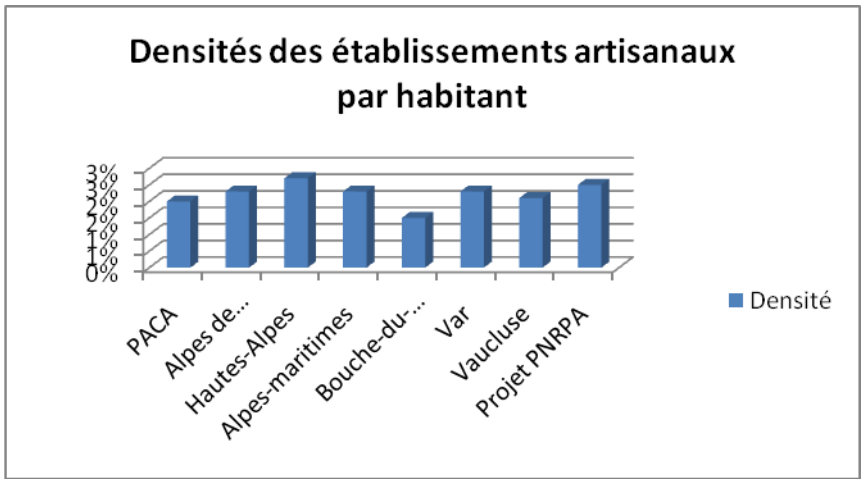

Source : INSEE, SIRENE 2007

Néanmoins, si on affine l'analyse, il ressort que la densité artisanale des communes du territoire du PNR est hétérogène.

13.1.3 Une densité artisanale plus faible pour les petites communes du territoire

Comme le démontre le tableau suivant, la densité artisanale est nettement plus faible dans les communes de moins de 1000 habitants dans le territoire du PNR que dans l'ensemble des Alpes-Maritimes. Ceci peut s'expliquer notamment par l'isolement d'une part importante des communes du territoire et les difficultés rencontrées face à la concurrence des zones d'activité dynamiques du Sud du territoire.

Comparaison de la densité artisanale[24] sur le territoire du PNR et l'ensemble des Alpes-Maritimes

Taille des communes	Alpes-Maritimes	Nombre de communes	Projet de PNR	Nombre de communes
Moins de 1000 habitants	281	87	207	35
1000 à 1999	242	19	265	4
2000 à 4999	268	30	275	6
Entre 5000 et 99 999	255	26	242	3

Source : INSEE, SIRENE 2007

Comme pour la majorité des activités économiques du territoire du PNR, les artisans se localisent principalement dans les communes les plus peuplées, situées au Sud et à l'Est du territoire.
Les 5 communes du territoire comptant moins de 100 établissements pour 10000 habitants sont toutes situées au Nord du territoire (Sigale, Briançonnet, Le Mas, Tourette-du-Château et Saint-Antonin).
A l'inverse les communes comptant plus de 3% d'établissements artisanaux par habitant sont soit situées sur les plateaux, soit sur la frange Sud du territoire, notamment dans la partie extérieure du PNR. Des exceptions apparaissent néanmoins, certaines communes du Nord du territoire présentant une densité d'établissements intéressante (Pierrefeu, Gars, Ascros).

[24] Nombre d'entreprises artisanales pour 10 000 habitants.

13.1.4 Des activités artisanales plus étoffées et plus diversifiées au Sud du territoire

Comme le montre la carte suivante, la majeure partie des activités artisanales se situent sur la frange Sud du territoire du PNR mais une part importante se localise en dehors du périmètre du Parc, notamment sur sa frange extérieure.

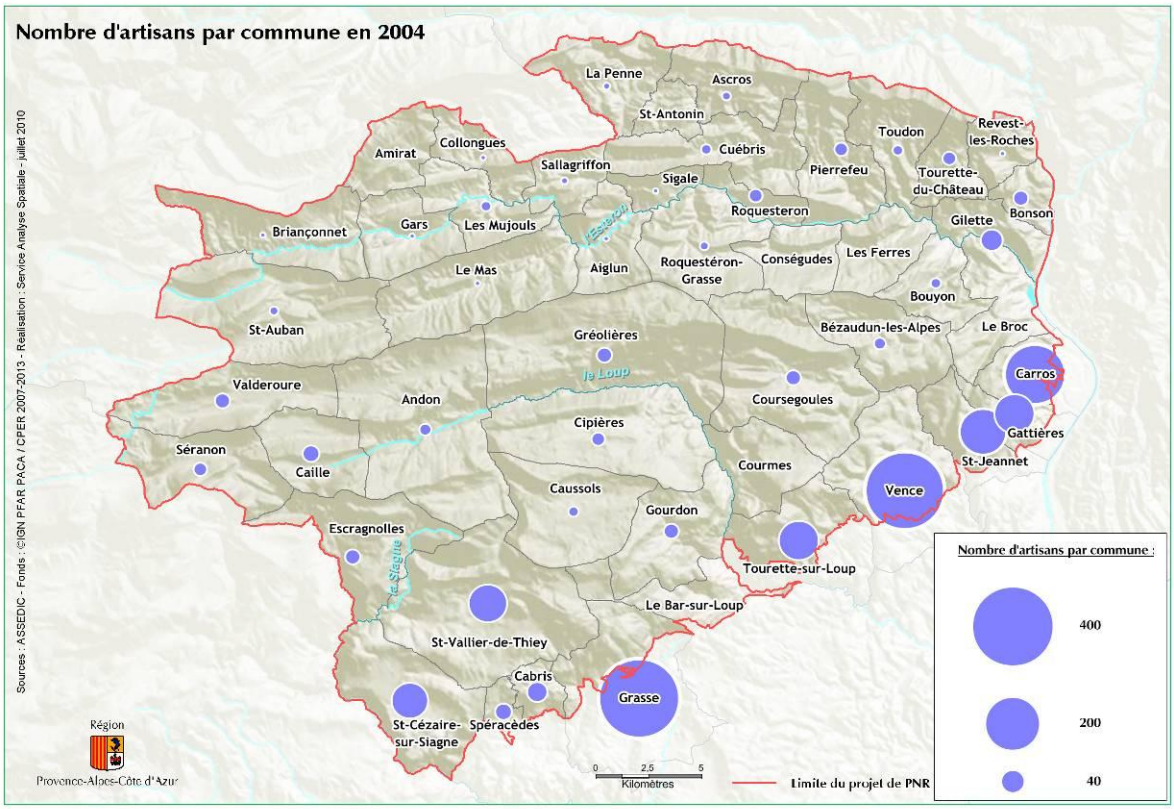

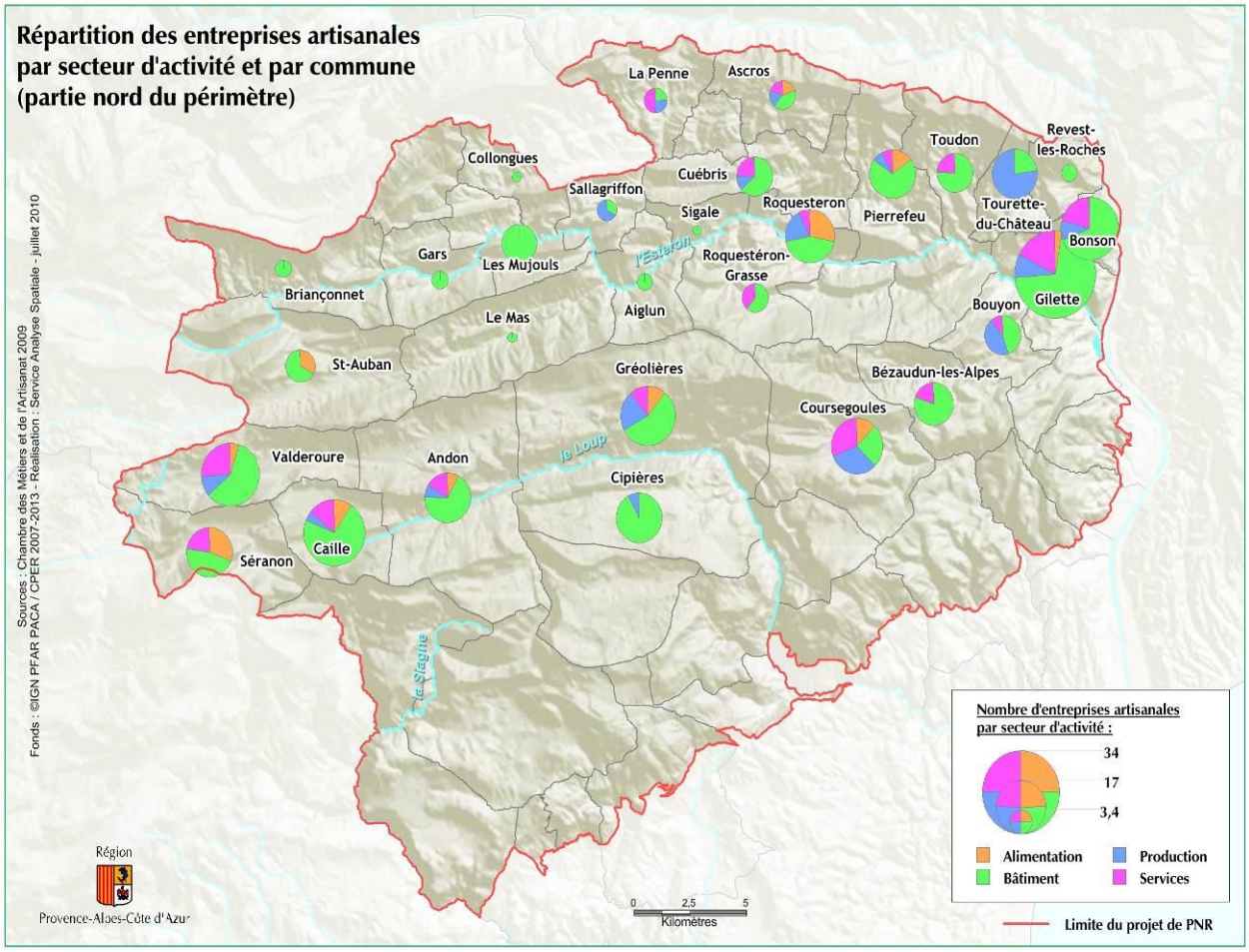
Répartition des entreprises artisanales
par secteur d'activité et par commune
(partie nord du périmètre)
La Penne
Ascros
Toudon
Revest-les-Roches
Collongues
Cuébris
Sallagriffon
Roquesteron
Pierrefeu
Tourette-du-Château
Sigale
Bonson
Gars
Les Mujouls
l'Esteron
Roquestéron-Grasse
Briançonnet
Aiglun
Bouyon
Gilette
Le Mas
St-Auban
Gréolières
Bézaudun-les-Alpes
Coursegoules
Valderoure
Andon
le Loup
Cipières
Caille
Séranon
le Siagne
Nombre d'entreprises artisanales
par secteur d'activité :
34
17
3,4
Alimentation
Production
Bâtiment
Services
Limite du projet de PNR
Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
0
2,5
5
Kilomètres
Sources : Chambre des Métiers et de l'Artisanat 2009
Fonds : ©IGN PFAR PACA / CPER 2007-2013 - Réalisation : Service Analyse Spatiale - juillet 2010

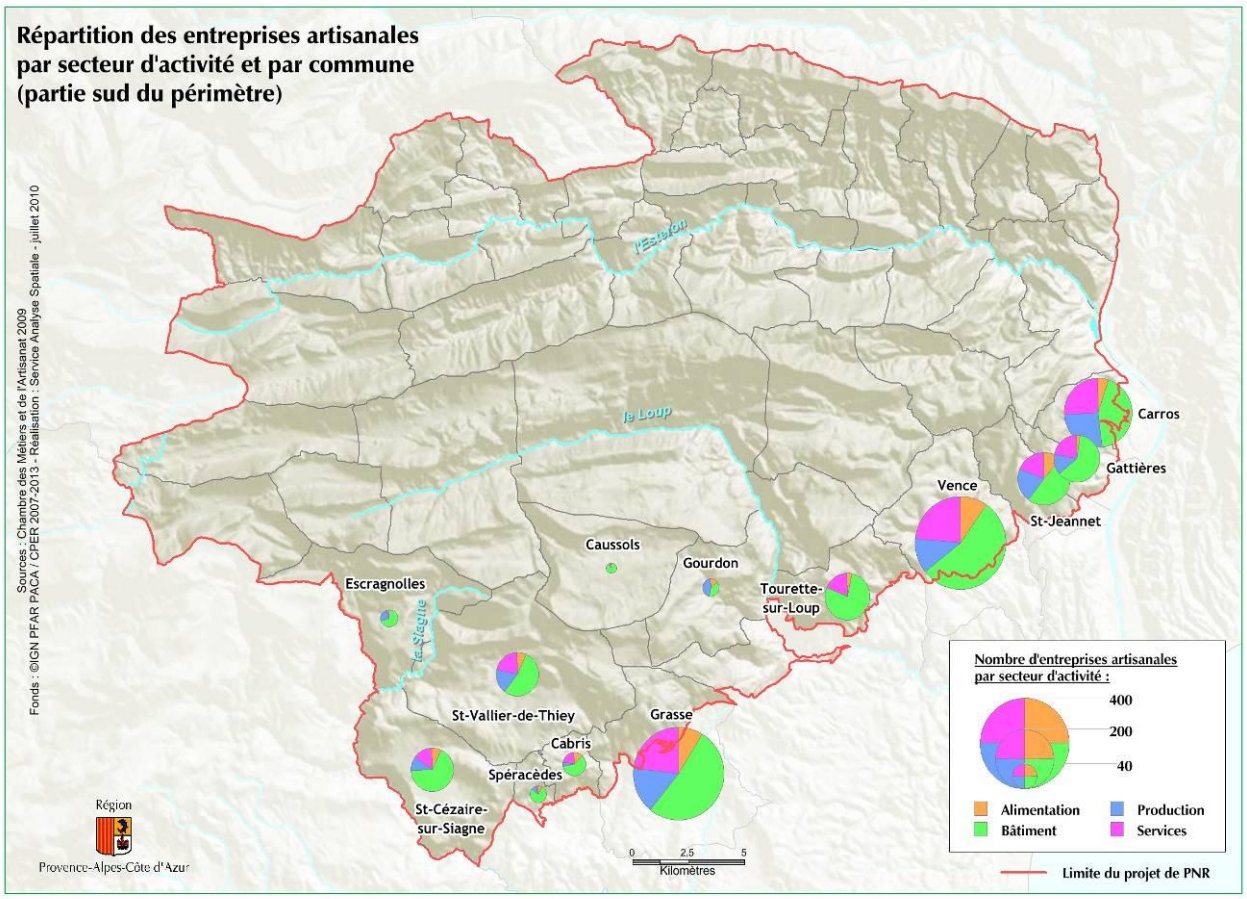
Répartition des entreprises artisanales
par secteur d'activité et par commune
(partie sud du périmètre)
l'Esteron
le Loup
Carros
Gattières
Vence
St-Jeannet
Caussols
Gourdon
Escragnolles
Tourette-sur-Loup
le Siagne
St-Vallier-de-Thiey
Grasse
Cabris
Spéracèdes
St-Cézaire-sur-Siagne
Nombre d'entreprises artisanales
par secteur d'activité :
400
200
40
Alimentation
Production
Bâtiment
Services
Limite du projet de PNR
Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
0
2,5
5
Kilomètres
Sources : Chambre des Métiers et de l'Artisanat 2009
Fonds : ©IGN PFAR PACA / CPER 2007-2013 - Réalisation : Service Analyse Spatiale - juillet 2010

La répartition des entreprises artisanales des communes de la partie Sud du territoire rassemble l'ensemble des secteurs d'activité artisanaux. Le bâtiment y est dominant mais les secteurs de l'alimentation, des services et de la production y sont bien représentés, notamment dans les franges extérieures du Parc des communes de Grasse, Vence et Carros.

Dans la partie Nord, le bâtiment est prépondérant. A l'inverse, 60% des communes du Nord du territoire n'ont pas d'entreprise artisanale dans le secteur de l'alimentation[25] et 50% dans le secteur de la production[26].

13.1.5 Une nette majorité d'entreprises artisanales dans le domaine du bâtiment

Les entreprises artisanales présentes sur le territoire du Parc sont principalement centrées sur le bâtiment (55% - maçonnerie, menuiserie, électricité, terrassement, peinture, espaces verts, plomberie). Viennent ensuite les entreprises de services (21% - coiffure, taxi, réparation, mécanique, etc.) puis les activités de production (16% - ferronnerie d'art, céramique, sellerie, menuiserie, parfums, etc.). Les alimentations (8% - boulangeries, pâtisseries, charcuteries, snacks) apparaissent en retrait.

Au niveau départemental, la part représentée par le bâtiment est moindre (-11%) cet écart étant essentiellement compensé par l'importance plus élevée du secteur des services (+8%).

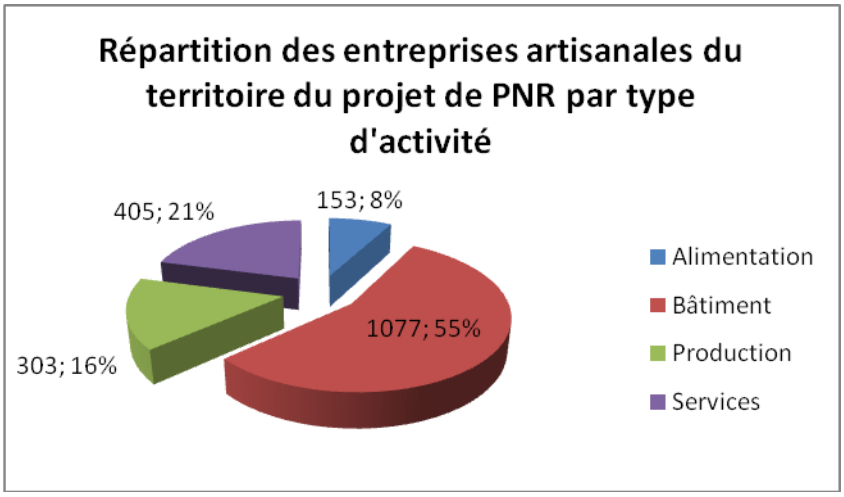

Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes, 2009

13.1.6 Une production artisanale très spécialisée

46% de la production artisanale traditionnelle et/ou d'art du territoire[27] des Préalpes d'Azur concerne la menuiserie et l'ébénisterie. La fabrication artisanale (bijoux, vêtements) occupe 19% de la production, tandis que la parfumerie 14 % et la ferronnerie d'art 12%.

En matière de développement, le Pôle de compétitivité « Parfums, Arômes, Saveurs, Senteurs » sur la filière de la parfumerie présente un réel potentiel. Cette filière arôme et parfum est en effet très spécifique au territoire. Elle comporte par ailleurs l'avantage de pouvoir être développée y compris dans les territoires ruraux.

[25] Briançonnet, Gars, Les Mujouls, Le Mas, Collongues, La Penne, Toudon, Tourette-du-Château, Roquestéron-Grasse, Bonson, Cuébris, Sallagriffon, Bouyon, Bézaudun-les-Alpes, Cipières, Aiglun, Sigale et Revest-les-Roches.

[26] Briançonnet, Gars, Les Mujouls, Le Mas, Collongues, Séranon, Saint-Auban, Toudon, Tourette-du-Château, Roquestéron-Grasse, Bézaudun-les-Alpes, Aiglun, Sigale et Revest-les-Roches.

[27] Ont été exclues de cette analyse les activités artisanales identifiées dans le secteur de la production mais ne mobilisant pas de savoir-faire de fabrication artisanale spécifiques (électromécanique, prothésiste, rechapage pneumatiques, …) valorisables dans le cadre de l'action d'un PNR.

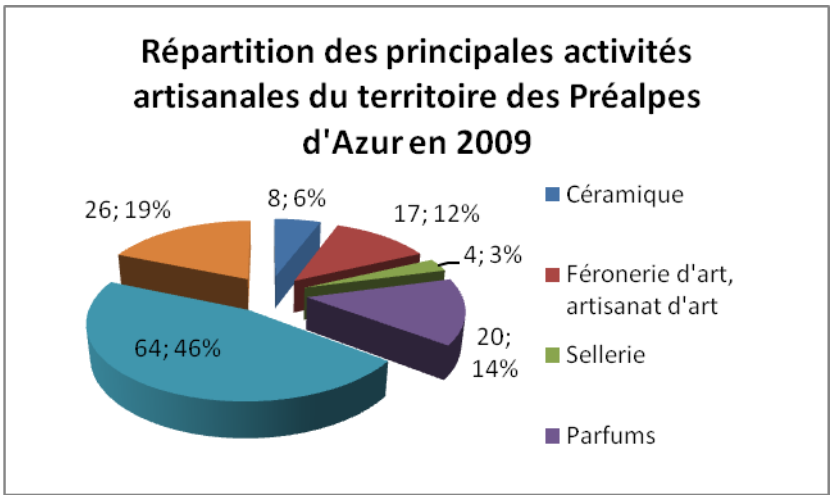

Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes, 2009

13.1.7 Un taux de création d'entreprises artisanales élevé

Le taux de création des entreprises artisanales[28] a connu une progression croissante entre 2004 et 2008. Il atteint les 17,5% en 2008, ce qui est supérieur à celui des Alpes-Maritimes (13,7%). Cette dynamique positive est notamment liée à la capacité d'adaptation des modèles d'entreprises au contexte actuel.

Le taux de reprise d'entreprises artisanales est très faible aussi bien à l'échelle des Alpes-Maritimes (1,15) que du territoire (1,2).

Le taux de radiation a connu une forte augmentation entre 2004 et 2005, depuis il ne cesse de diminuer (13,7% en 2008).

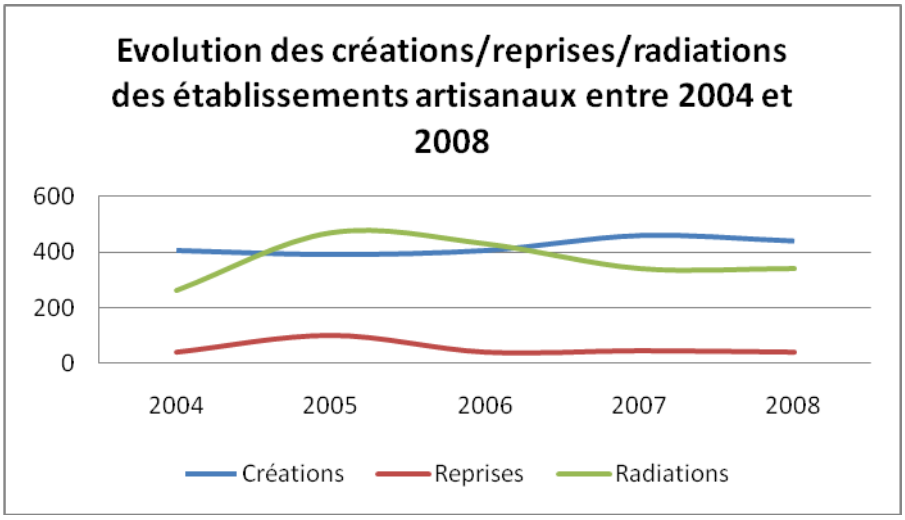

Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes, 2009

La répartition des créations d'entreprises artisanales sur la période 2004-2008, est fortement concentrée sur le secteur du bâtiment qui représente 63% de ces créations (pour 55% des effectifs). La part des créations représentée par les autres secteurs (entre 7 et 16% des créations) est toujours inférieure à la part qu'il représente dans l'effectif total des entreprises artisanales du territoire. Cet écart est plus important pour le secteur des services (-5%).

[28] Nombre de créations d'entreprises artisanales divisé par l'effectif total, année 2008.

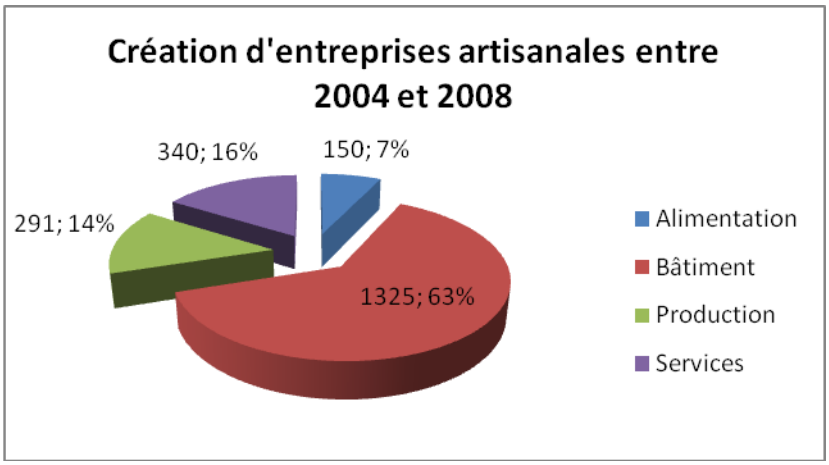

Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes, 2009

En revanche, le secteur des services représente 60% des reprises, tandis que le bâtiment ne représente que 5%. On constate donc que le faible nombre de créations d'entreprises artisanales dans les secteurs de l'alimentation et des services, sont compensés par un nombre de reprises important. Les entreprises artisanales du secteur des services sont, en effet, plus pérennes.

A l'inverse, la faiblesse de la part des reprises du secteur du bâtiment est marquante, démontrant la fragilité de ce type d'activité.

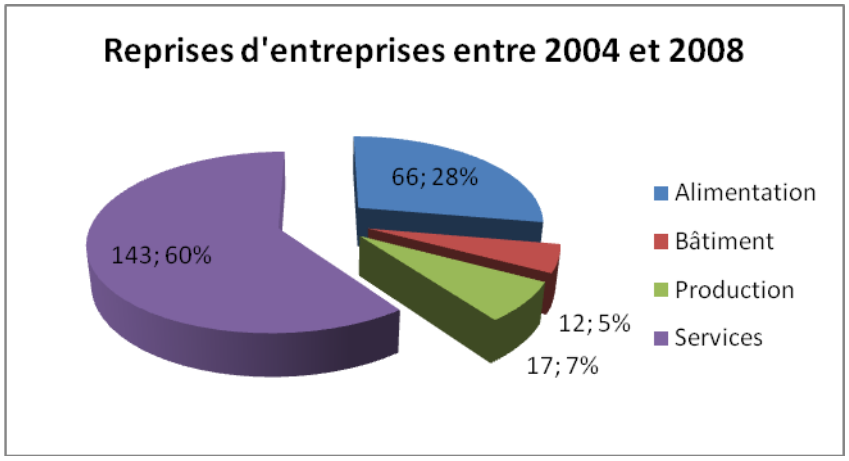

Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes, 2009

Sur la période 2004-2008, c'est le secteur du bâtiment qui a connu le plus grand nombre de radiations (51%). Cet indicateur confirme la fragilité de ce secteur d'activité. On constate néanmoins que les créations et reprises d'entreprises, comblent largement les radiations dans chaque secteur, sur la période.

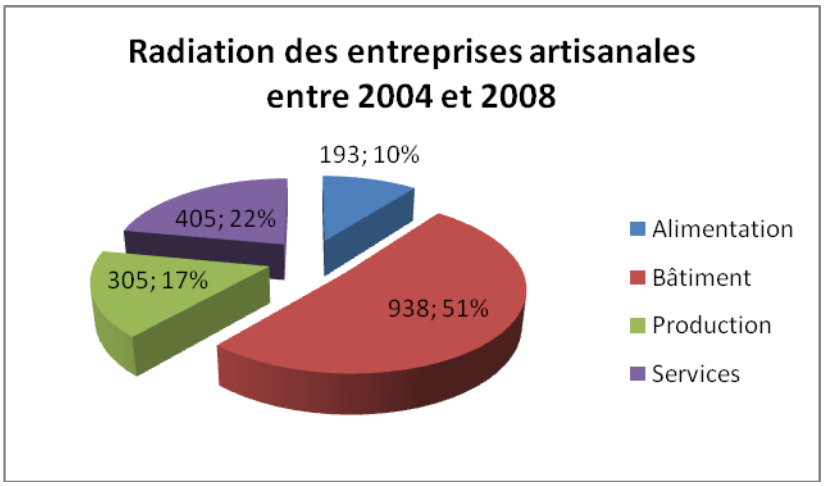

Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes, 2009

Le taux de renouvellement[29] des entreprises artisanales sur le territoire des Préalpes d'Azur est ainsi de 18,7 % (contre 15,4% pour le département des Alpes-Maritimes).

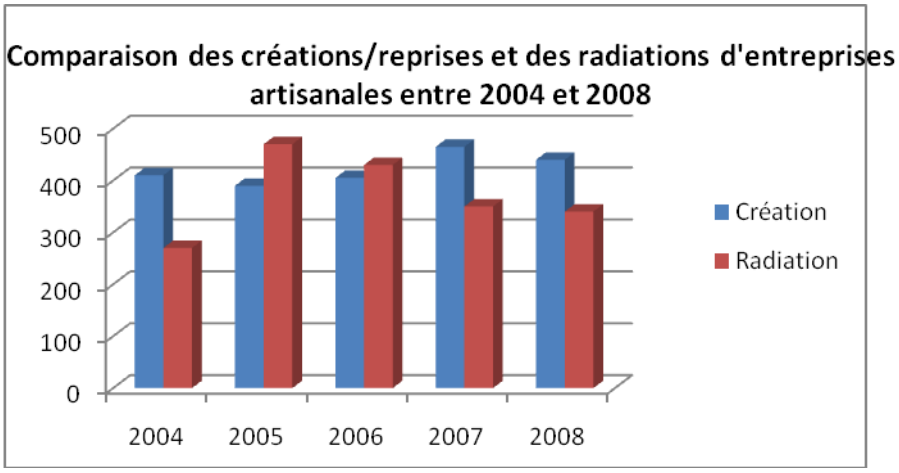

Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes, 2009

13.1.8 La prédominance du secteur de la construction

L'écart constaté sur l'analyse en quatre familles se retrouve ici. La part des entreprises artisanales de services est moindre dans le périmètre du Parc, à l'inverse, la construction (notamment terrassement, travaux et maçonnerie) y est plus présente. A noter aussi que le travail des métaux est plus répandu sur l'ensemble du département que dans le seul territoire du Parc.

[29] Le taux de renouvellement divise l'effectif total par le nombre de créations et de reprises sur une même année.

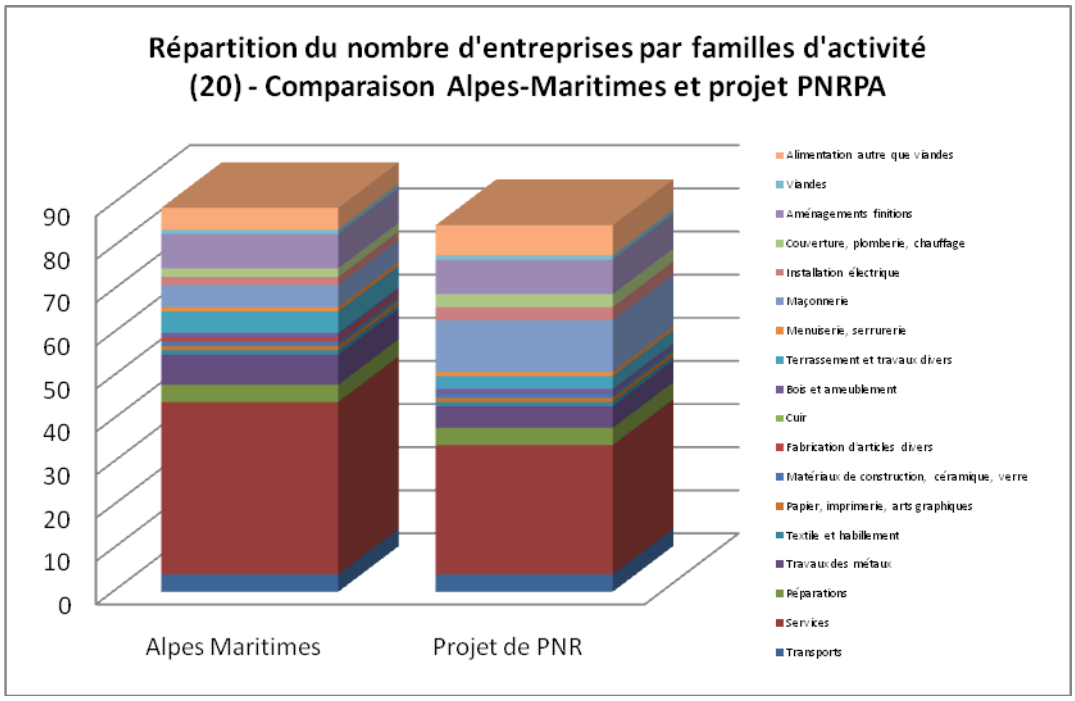

Source : Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes, 2009

L'âge moyen des chefs d'entreprises artisanales du territoire est sensiblement proche de celui constaté dans l'ensemble des Alpes-Maritimes (45 ans contre 46 ans). A noter qu'au niveau départemental, 10,3% des chefs d'entreprises artisanales ont plus de 60 ans. En vingt ans, ce chiffre a est passé de 13 à 10 %[30].

A noter enfin que les artisans locaux répondent très peu aux appels d'offre car d'une part ils n'ont pas connaissance des appels d'offre publics et d'autre part ils ne sont pas structurés pour répondre avec des artisans d'autres corps de métiers. Les marchés sont donc passés avec des sociétés extérieures au territoire.

13.2 Un territoire en mutation

Le territoire du PNR des Préalpes d'Azur a, au cours de ces 50 dernières années, connu d'importantes évolutions sociodémographiques qui ont fortement impactées la structure sociale et des activités économiques de son territoire.
Plusieurs phénomènes concomitants ont impacté l'évolution de la structure et de la répartition géographique des activités économiques du territoire du PNR :

- une dynamique de périurbanisation résidentielle : les actifs s'éloignent des grands pôles d'emplois urbains afin de trouver un cadre de vie de meilleure qualité ou des loyers plus modérés. Ce phénomène est général à l'ensemble des Alpes-Maritimes. Il touche principalement les communes de la frange Sud et Sud-Est du territoire ;
- la part des résidents travaillant à l'extérieur du territoire s'est accrue. On constate ainsi une multiplication des déplacements domicile-travail ;
- le développement et l'enrichissement de l'offre de commerces et services (notamment grandes surfaces) dans les bassins de vie dynamiques situés au Sud du territoire.

En matière d'activités économiques, comme cela a été évoqué précédemment, le territoire des Préalpes d'Azur se retrouve aujourd'hui scindé en deux grandes entités aux dynamiques fortement divergentes voire opposées : une partie Sud attractive au

[30] Etude « L'artisanat dans les Alpes-Maritimes », Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes, 2009.

dynamisme économique soutenu et sous influence du littoral, mais, avec le danger d'une fonction « dortoir » prédominante et de la perte de dynamisme, et une partie Nord qui se dépeuple et qui voit la majorité de ses activités économiques disparaitre.

On note aujourd'hui, la rareté voire l'absence d'établissements commerciaux et de services dans la moitié Nord et Nord-Ouest du territoire du Parc : 14 des 27 communes situées dans cette partie du territoire n'ont aucun établissement commercial.
Alors que quelques années en arrière, subsistaient, dans chaque commune, un ou deux commerces alimentaires (le boucher, le boulanger, l'épicier) il ne reste aujourd'hui que quelques activités devenues très résiduelles. Ces dernières entreprises, fortement menacées, sont positionnées sur des niches très localisées et sur des publics qui, pour diverses raisons, n'ont pas la possibilité de se déplacer. Elles ont donc des habitudes d'achat spécifiques et locales.
Comme c'est souvent le cas, dans les communes les plus éloignées des zones urbaines (secteur extrême Nord-Ouest), seul le secteur du bâtiment s'est maintenu, mais il a du s'adapter à un contexte difficile. La dynamique actuelle continue à se renforcer et il est fort probable que ce phénomène d'appauvrissement voire de disparition du tissu économique des communes situées au Nord du territoire ne fasse que s'aggraver.

Aujourd'hui, dans une partie importante des villages du Parc l'équilibre entre la dynamique résidentielle et la dynamique économique a donc été rompu. Ces communes présentent une forte dominante résidentielle et perdent si ce n'est déjà fait, leur vocation de production et d'activité qu'elle soit agricole, artisanale, commerciale ou de service. Cette perte de vocation participe d'ailleurs au phénomène d'amplification des déplacements observé sur le territoire, car l'absence d'offre de biens de consommation matériels et immatériels de proximité, oblige les habitants à réaliser des trajets supplémentaires.

De fait, la forte dynamique de résidentialisation du Moyen-Pays, concomitante au développement des pôles d'emploi et de services attractifs situés à proximité du territoire, a terminé d'amoindrir et de fragiliser le tissu économique de la partie Nord du territoire. Le Moyen-Pays, où subsiste encore une offre de services et de commerces relativement diversifiée, se situe néanmoins dans une dynamique identique et, risque, à moyen terme, de voir son offre se réduire.

Il devient donc urgent d'intervenir en faveur d'une nouvelle dynamique économique locale visant à maintenir, étoffer et valoriser le tissu économique local.

13.3 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et orientations potentielles
- Les franges Sud et Est du territoire sont économiquement dynamiques. Elles proposent une gamme complète d'offre de commerce et de services -Le secteur artisanal, mieux représenté qu'au niveau départemental, est aussi plus dynamique (taux de création d'entreprise élevé) - Présence d'une filière de production artisanale dynamique autour de la transformation des plantes à parfum - Présence du Pôle de compétitivité « Parfums, Arômes, Saveurs, Senteurs » centré sur Grasse - De nombreux savoir-faire et artisans (apiculteurs, artisanat, artisanat d'art, ferronnier d'art, etc) - Des fabrications locales de produits du terroir (miel, fromage, huile d'olive, viande d'agneau, etc.) - Une valorisation des produits locaux via les marchés locaux	- Le cœur du territoire, le Moyen et le Haut-Pays, est en forte déprise économique - L'offre de commerces et de services, notamment d'alimentation est quasi absente de la partie haute du territoire - Les zones de chalandises des activités situées dans les communes rurales sont très limitées - Les activités économiques restent très fragiles dans la moitié Nord - Les activités et les emplois sont concentrés sur 4 communes situées au Sud et à l'Est du territoire - La densité artisanale est plus faible dans les petites communes du territoire - Le territoire compte 83% d'entreprises et d'établissements de moins de 10 salariés - Les entreprises de 1 à 2 salariés sont majoritaires dans le Haut-Pays - Le territoire enregistre une légère prédominance des secteurs de l'agriculture et de la construction au dépend des services, - Le secteur du bâtiment, le plus représenté (55% des entreprises artisanales), est aussi le plus fragile (beaucoup de radiations, peu de reprises) - Les entreprises artisanales dans le secteur des services sont très en deçà de la part départementale - Pas de filière artisanale spécifique en dehors de la transformation des plantes à parfum - Peu d'actions collectives visant la labellisation et la valorisation des productions artisanales du territoire - Un tissu d'entreprises peu structuré, des difficultés à faire émerger des projets inter-entreprise - Une couverture partielle en téléphonie mobile	- Le Parc doit être l'occasion de recréer un lien économique réciproque entre le territoire et les zones économiquement dynamiques qui l'entourent - Il doit aussi permettre de redynamiser l'économie résidentielle en encourageant les habitants à consommer localement - Le PNR est aussi l'opportunité de valoriser et d'améliorer la qualité des productions artisanales locales - La croissance démographique entraîne une demande croissante en équipements et services à la population, cette demande devrait justifier la création d'activités - Le territoire est fortement marqué par le travail de la pierre sèche. Le développement de savoir-faire artisanaux autour de la construction en pierre sèche est une piste intéressante	- Les trajets domicile / travail du fait de la périurbanisation d'une partie du territoire ont fortement augmentés ces dernières années, ils amènent les habitants à consommer en dehors du territoire - Le territoire a donc enregistré une forte perte en matière d'économie résidentielle - L'attraction exercée par les zones dynamiques situées notamment au Sud et à l'Est du territoire menace grandement la survie des services et commerces du Moyen-Pays , ceux du Haut-pays ont déjà quasiment disparus - Menace de disparition des savoir-faire locaux en lien avec la disparition des activités économiques du Haut-Pays	- La **sensibilisation des habitants** au **maintien d'une activité et d'un dynamisme économique local** - La **mise en réseau des acteurs économiques du territoire afin de :** o développer des actions de promotion collective; o structurer et positionner l'offre locale sur un créneau de haute qualité ; o adapter l'offre aux nouveaux horaires et itinéraires de déplacement domicile / travail ; o les faire bénéficier d'un soutien technique et financier; o valoriser l'offre par sa modernisation, son identification et sa promotion. - **Mise en place de labels de qualité** valorisant les productions et les savoir-faire locaux - **Maintenir les dynamiques des bourgs centres**, tout en assurant une offre minimum dans leurs communes satellites - **L'appui et l'amplification des démarches existantes en matière de soutien à la transmission d'entreprises** - **L'appui et l'amplification des actions et de l'offre de formations existantes** - **L'appui et l'amplification des actions existantes en matière de soutien aux porteurs de projets en matière de création d'activités** - **Le soutien au développement, de filière d'emploi à petite échelle** adaptée aux atouts des territoires ruraux - **Favoriser l'utilisation des produits locaux** dans le secteur du bâtiment

14 Emploi, insertion, formation[31]

14.1 Un territoire multipolarisé en termes d'emplois

Pour les bassins d'emplois à proximité du périmètre, le Haut-Pays grassois est fortement tributaire des bassins d'emploi situés en limite Sud du PNR : bassin grassois, zone artisanale du Bar-sur-Loup, Vence, ou en dehors des Alpes-Maritimes, notamment dans le Var et plus précisément dans le Canton de Fayence, secteur en développement économique. Castellane, dans les Gorges du Verdon est aussi un pôle attractif mais offre principalement des emplois saisonniers.
La partie Nord du territoire est en partie tournée vers le pôle d'emploi de Puget-Théniers.
La partie Est du territoire est tournée vers la zone industrielle de Carros-Le Broc, plus importante zone industrielle du département (8000 à 9000 emplois, 500 à 600 entreprises). Son attractivité rayonne de fait bien au-delà des communes de la Communauté de Commune des Coteaux d'Azur (environ 3/5 des employés n'habitent pas les Coteaux d'Azur).
Parmi les bassins d'emplois plus éloignés du territoire de projet, citons Sophia-Antipolis, Nice, Cannes ou encore Monaco.

14.2 Variétés des conditions, des formes et des secteurs d'emplois sur le territoire

Le PNR des Préalpes d'Azur englobe un nombre d'actifs de l'ordre de 14 801 actifs ayant un emploi sur le territoire, dont un peu plus de la moitié travaille à l'extérieur soit 8529 emplois.
De plus, de fait de l'existence de différents bassins d'emplois, les situations économiques ne sont pas homogènes sur tout le territoire. En effet, la partie Sud du territoire, présente un dynamisme économique plus marqué (présence de nombreux commerces, artisanat) qui lui permet d'avoir une offre d'emploi pérenne intéressante.
Plus on va vers le Nord, plus l'emploi se fragilise et les demandeurs d'emploi sont forcés de s'adapter à l'offre d'emploi locale : emploi précaire en CDD, à temps partiel, dans les stations de ski l'hiver et petits emplois agricoles l'été (les emplois agricoles restent cependant assez rares).
Le territoire des Préalpes d'Azur étant doté d'une faible proportion d'entreprises sur son territoire, l'offre d'emploi y est par conséquent limitée. Ainsi, une part importante de l'emploi local sur le territoire est constituée, notamment dans la partie centrale et haute du territoire par l'emploi dans les collectivités territoriales (mairies, EPCI, syndicats intercommunaux). Le reste se concentrent autour des quelques commerces de proximité et artisans, et des emplois saisonniers, agricoles ou touristiques.
Le territoire dénombre en effet quelques sites touristiques attractifs qui génèrent, en saison, une offre d'emplois non négligeable à l'échelle du territoire (les deux stations de ski de l'Audibergue et de Gréolières-le-Neiges, le domaine du château de Taulane limitrophe au Canton de Saint-Auban).
Conséquence du nombre limité d'emplois offerts sur le territoire, un peu plus de la moitié des actifs travaillent à l'extérieur du territoire, en particulier les populations situées sur la frange Sud et Est, qui sont localisées à proximité immédiate des pôles d'emplois et des axes de communication qui les irriguent.

Le territoire des Préalpes d'Azur, n'a pas réellement développé, actuellement, de filière d'emploi à petite échelle adaptée aux atouts de ses territoires ruraux (réseau d'hébergement touristique rural, transformation de productions agricoles, établissements d'accueil pour retraités, personnes handicapées, services d'accueil de santé, etc.) ou alors ces activités subsistent à la marge sans réelle action collective (promotion, qualité, labellisation). Les emplois proposés aujourd'hui restent donc fragiles (forte précarité, faible sécurité sur la pérennité de l'emploi).

In fine, l'offre d'emploi proposée localement est insuffisante, fragile et trop précaire. Cette situation a tendance à créer chez les demandeurs d'emploi peu qualifiés ou souhaitant rester sur le territoire des difficultés matérielles mais aussi sociales et psychologiques.

[31] Cette partie du diagnostic a été rédigée sur la base d'entretiens avec Annie Malausa du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du pays grassois intervenant sur 14 communes du Haut-Pays (Communauté de Communes des Monts d'Azur) et Mr Serge Laurent de la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise située à Carros et intervenant sur le périmètre de la Communauté de Commune des Coteaux d'Azur (Gattières, Le Broc).

14.3 Des demandeurs d'emplois peu qualifiés

En 2006, le taux de chômage du territoire est de 9,4%, pour une moyenne nationale de 11,9% et régionale de 13,8%.

Si l'on s'en tient aux visites reçues par les acteurs de l'emploi mobilisés, les demandeurs d'emplois du territoire ont essentiellement de bas niveaux de qualifications ou pas de qualifications : CAP, BEP, métiers du bâtiment, restauration. Ils ne reçoivent que très peu de personnes très diplômées. Par ailleurs, les quelques personnes diplômées accompagnées, expriment souvent la volonté de travailler au pays quitte à sortir de leur filière initiale.

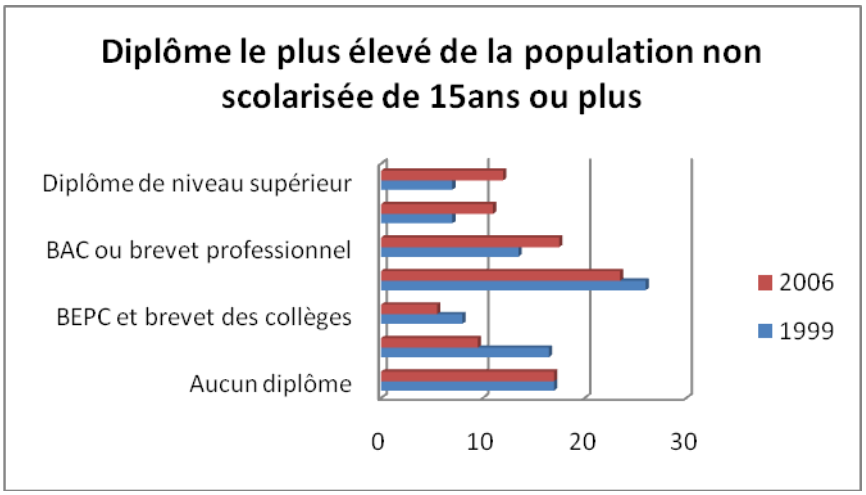

Source INSEE « Portrait de territoire Préalpes d'Azur » - juillet 2009

14.4 Une couverture partielle du territoire par les structures d'accompagnement à l'emploi, à la formation et à l'insertion

Le territoire du PNR des Préalpes d'Azur dénombre différentes structures intervenant dans le champ de l'emploi, de la formation et de l'insertion.
Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du pays grassois intervient sur la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence et la Communauté de Communes des Monts d'Azur. Il travaille avec les entreprises et les demandeurs d'emploi de son périmètre d'intervention[32]. Différentes agences de Pôle Emploi interviennent sur ce territoire : celle de Grasse pour la partie Grasse et haut pays Grassois, l'agence d'Antibes pour Le Bar-sur-Loup, l'Agence de Cagnes-sur-Mer pour la commune de Vence et l'agence de Nice-Carros qui a en charge les demandeurs d'Emploi de Carros, Saint-Laurent-du-Var et du Moyen-Pays.
On note aussi la présence de Missions Locales ciblant les jeunes de moins de 26 ans : Missions Locales de Grasse, de Sophia-Antipolis et de Nice-Côte d'Azur.
Malgré la présence de ces différentes structures, un certain nombre de communes ne sont pas desservies par leurs services, notamment les communes du Nord-Est du territoire.

Les permanences du Pôle Emploi mises en place actuellement ne permettent pas de couvrir l'ensemble des communes du territoire (les permanences de Pôle Emploi au sein du Relais de Services Publics de Saint-Auban, concernent la population du canton de Coursegoules, du canton de Saint-Auban et de la commune d'Escragnolles). Il n'y a par exemple pas de permanences de Pôle Emploi au Bar-sur-Loup, à Saint-Cézaire-sur-Siagne et à Saint-Vallier-de-Thiey.

[32] A savoir les communes d'Aiglun, Amirat, Andon, Auribeau, Briançonnet, Caille, Collongues, Escragnolles, Gars, Grasse, La Roquette/Siagne, Le Mas, Les Mujouls, Mouans-Sartoux, Pégomas, Saint-Auban, Sallagriffon, Séranon et Valderoure.

Concernant les Missions Locales, les permanences sont actuellement présentes à Saint-Cézaire-sur-Siagne et à Saint-Auban.

14.5 Des initiatives existantes en matière d'insertion

Le territoire dénombre quelques chantiers d'insertion permanents (Andon, Grasse, Saint-Auban, Saint-Jeannet) ou plus ponctuels (Carros). On recense par exemple 25 emplois au sein de l'association d'insertion à Saint-Auban Montagn'Habits (recyclage de vêtement) et 15 à Andon (agricole, entretien jardin espaces vert, débroussaillage, bois de chauffage). Ces emplois sont cependant principalement précaires.
Aucune structure n'est présente sur le canton de Coursegoules ce qui pose problème.

On compte aussi quelques entreprises ou associations d'insertion par l'activité économique (ménage, aide à domicile, jardinage) à Carros, Grasse et Vence notamment.
Il existe aussi des structures pour les travailleurs handicapés (l'Association de Formation et de Promotion pour Jeunes et adultes), qui emploient dans le cadre de deux ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail à Ascros et Saint-Jeannet) et d'une Entreprise Adaptée à Saint-Jeannet.

La plupart des structures de formation intervenant sur le territoire (ISI, Reflets, GRETA) sont situées sur les villes portes (Grasse) ou sur le littoral (Cannes, Nice, Villeneuve-Loubet). Les acteurs de l'accompagnement à l'emploi et l'insertion du territoire travaillent en partenariat avec ces structures.

14.6 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et orientations potentielles
- Un territoire situé à proximité de nombreux pôles d'emplois - Quelques sites touristiques attractifs qui génèrent une offre d'emplois - Un dynamisme économique plus marqué au Sud - Des initiatives existantes en matière d'insertion - Présence d'une offre de formation à proximité du territoire	- Une couverture partielle du territoire par les structures d'accompagnement à l'emploi, à la formation et à l'insertion - Aucun pôle d'emploi dynamique n'est situé dans le périmètre du PNR - Un territoire fortement dépendant des pôles d'emploi extérieurs - Un emploi local faible tant en termes quantitatif que qualitatif - Une partie importante de l'emploi local dans les collectivités territoriales - Plus on va vers le Nord, plus l'emploi se fragilise - Pas de filière d'emploi à petite échelle adaptée aux atouts du territoire - Les emplois proposés aujourd'hui restent fragiles - Des demandeurs d'emplois peu qualifiés	- Des créations d'emplois possibles à travers la création ou la dynamisation d'activités économiques locales	- Destruction des emplois peu qualifiés présents au cœur du territoire au bénéfice des pôles dynamiques sites à proximité - Fracture séparant les habitants peu qualifiés des habitants qualifiés	→ **Création d'emploi, sauvegarde des savoir-faire locaux et productions locales** et **positionnement sur de nouvelles filières d'emplois émergeantes** → **Soutien à l'insertion des personnes en difficultés sociales ou souffrant de handicap** → **Centralisation de l'information sur les formations adaptées aux activités locale**s : artisanat, agriculture, etc. → **Soutien aux microprojets locaux en matière d'économie sociale et solidaire**

15 L'activité agro-pastorale

15.1 L'agriculture dans le territoire

15.1.1 Une activité agricole en déclin mais vitale pour les Préalpes d'Azur

L'activité agricole du PNR des Préalpes d'Azur a perdu la moitié de ses exploitations entre 1988 et 2000. On dénombre, en 2010, que 187 exploitations environ à titre principal soit 280 actifs familiaux mobilisés. La part des agriculteurs dans la population (0,8% au niveau départemental), très variable sur le territoire, est plus forte dans les communes les plus rurales, moins peuplées et dont le foncier agricole a été moins sujet à la pression des constructions résidentielles (Amirat et Saint-Antonin dépassent les 20%). Dans ces communes, l'activité agricole constitue la base de l'organisation rurale et le support d'enjeux clefs du territoire : activité économique et vie dans les villages, paysage, cadre de vie, biodiversité, prévention incendie, etc. Pourtant, son existence demeure très fragile.

La moyenne d'âge des exploitants est de 50 ans. 14% des exploitants ont moins de 40 ans, 43% entre 40 et 55 ans et 43% plus de 55 ans. 28% des chefs d'exploitation sont des femmes (Source : RGA 2000). Les conjoints non-exploitants participent activement aux travaux de l'exploitation, dont 15% d'entre eux sont à temps complet sans être reconnus co-exploitants. 44% se déclarent sans aucune activité sur l'exploitation. Il n'y a que peu ou pas de salariés agricoles. La moitié des chefs et co-exploitants pratiquent la profession d'exploitant agricole à temps complet. Les jeunes sont de mieux en mieux formés avec une part de plus en plus importante de niveau Bac et BTS. La pluriactivité se stabilise (14% en 1970, 19% en 1988 et 20% en 2000) et intervient beaucoup dans la pérennité des exploitations en milieu rural. Les agriculteurs utilisent du matériel en commun via des CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole).

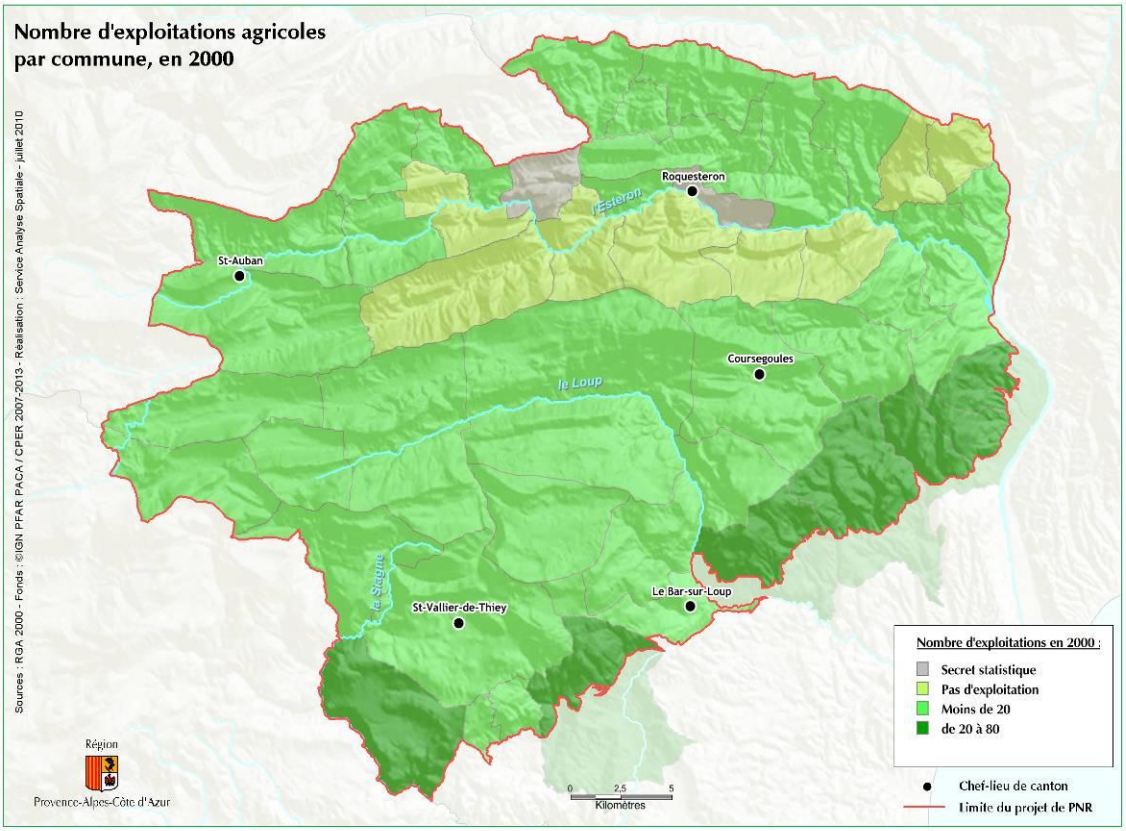

La surface agricole utile (SAU), principalement toujours en herbe, en lien avec la dominante pastorale des activités, représente 21 700 ha, soit 22% de la superficie du territoire. 700 ha sont des terres labourables et 21 000 ha des surfaces toujours en herbe, supports de l'activité dominante qu'est l'élevage[33]. Dans la réalité, les espaces pâturés semblent représenter plus des deux tiers du territoire.

La majeure partie du territoire des Préalpes d'Azur possède une agriculture de montagne, élevage pastoral (notamment ovin viande, surfaces toujours en herbe dominantes) et maraîchage. L'agriculture des coteaux possède un caractère méditerranéen plus marqué (oliviers et maraîchage).
10 communes de la vallée de l'Estéron n'ont plus d'exploitations agricoles.

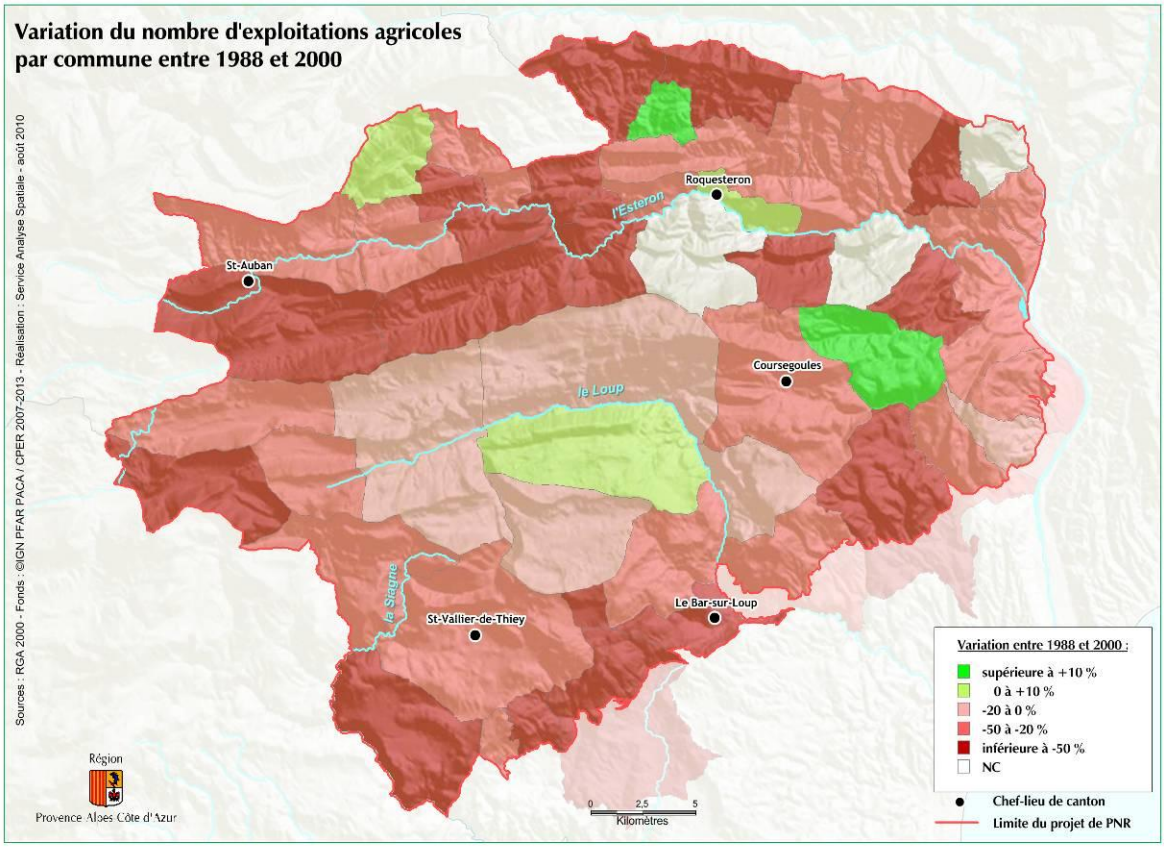

15.1.2 L'activité agricole répond à trois grands enjeux du territoire des Préalpes d'Azur

Cette pratique, adaptée au milieu naturel du territoire, permet de maintenir des paysages ouverts, de préserver la biodiversité du territoire face à une forêt qui gagne en superficie, de limiter les risques incendie et enfin cela constitue un mode de production particulièrement écologique. Or aujourd'hui cette activité est extrêmement fragile sur le territoire du Parc. Le maintien des espaces pastoraux représente donc dans les Préalpes d'Azur, un enjeu prioritaire sur tout le territoire mais particulièrement dans les zones où les milieux ouverts sont encore majoritaires.

[33] Source : RGA 2000

L'enjeu économique

Du fait de la quasi absence d'autres activités, l'agriculture des Préalpes d'Azur reste, malgré son déclin, une base essentielle de l'activité économique des zones rurales des Préalpes d'Azur. Sa structure qualitative (extensive à minima, voire biologique) représente un atout non négligeable face à la demande croissante de produits de qualité. C'est pourquoi, le maintien des exploitations existantes, voire le développement des produits de transformation « agro-alimentaire » locaux de qualité représentent un potentiel de développement à considérer. Enfin, l'agriculture constitue un axe important en termes d'images et de valeurs qu'elle véhicule.

L'enjeu écologique

La biodiversité du territoire repose essentiellement sur le maintien d'une mosaïque de milieux (forêt, landes, milieux ouverts). Or, les milieux ouverts ayant tendance à disparaître au profit de la forêt, il est essentiel de maintenir l'agriculture et notamment le pastoralisme, pour préserver la richesse écologique du territoire.

D'autre part, les dégâts avérés sur la santé humaine comme sur l'environnement de certains types d'agriculture industrielle démontrent l'enjeu essentiel de préserver une agriculture de qualité, respectueuse de l'environnement, telle que globalement pratiquée sur le territoire du PNR.

L'enjeu paysager et de prévention du risque incendie

Le recul de l'agriculture favorise le développement de la broussaille puis de la forêt sur le territoire des Préalpes d'Azur. On dit alors que les paysages « se ferment ». Les points de vue disparaissent, la sensation de confinement apparaît et le territoire perd de son attractivité. Il est donc essentiel de maintenir le pâturage et des éléments agricoles structurants comme les prairies, les restanques, etc. afin de préserver les milieux ouverts. L'agriculture et le pastoralisme sont indirectement le support de toutes les activités du territoire et notamment du tourisme.

L'embroussaillement augmente également les risques de départ d'incendie et provoque une élévation importante des températures, lorsque le feu a démarré. De ce fait, l'incendie est plus difficile à maîtriser par les pompiers.

L'entretien ou la réfection des restanques pour l'agriculture sont ainsi essentiels pour prévenir le risque incendie. Ils limitent également le risque d'inondation et d'érosion : la succession de bassins de rétention ainsi créés, permet en effet à l'eau de s'infiltrer progressivement.

Fermeture des milieux
Source : SM PNR Préalpes d'Azur/ Greg GERMAIN

15.1.3 Des terroirs diversifiés

Le territoire du PNR laisse apparaître au moins trois types de terroirs différents :

La zone de montagne

La majeure partie du territoire possède une agriculture de montagne où prédomine l'élevage pastoral (ovin, bovin, caprin). On y pratique également du maraîchage de montagne (pommes de terre notamment). Les surfaces toujours en herbe sont très largement dominantes.

Ce terroir est composé des grands plateaux calcaires de Caussols, Calern et Saint-Barnabé. Ce sont des zones de pelouses, essentielles pour la ressource pastorale, avec un risque d'embroussaillement et de colonisation par la forêt. Ce terroir concerne également les vallées étroites, orientées Est/Ouest, comportant des zones de pâturage en forêt sur les versants, quelques pelouses sur les hauteurs et des plaines labourables dans les fonds de vallon. Ces dernières sont principalement utilisées pour la production de foin et pâturées en automne ou pour le maraîchage.

Les coteaux

Les coteaux, situés au Sud et à l'Est du territoire, bénéficient d'un climat plus chaud et une agriculture au caractère méditerranéen plus marqué : oliviers en terrasse et maraîchage dominent. Ce sont des zones généralement plus urbanisées, sujettes à une pression foncière importante. Dans la plaine du Var, à l'Est du territoire hors périmètre du PNR, maraîchage et horticulture sont présents. A noter que dans tous les types de culture le nombre d'exploitation baisse, mais, dans le secteur de l'oléiculture la baisse est la moins importante.

La vallée de l'Estéron

10 communes de la vallée de l'Estéron n'ont plus d'exploitation agricole. Les contraintes sont nombreuses dans ces territoires : fortes pentes, sol pauvre et enclavement.

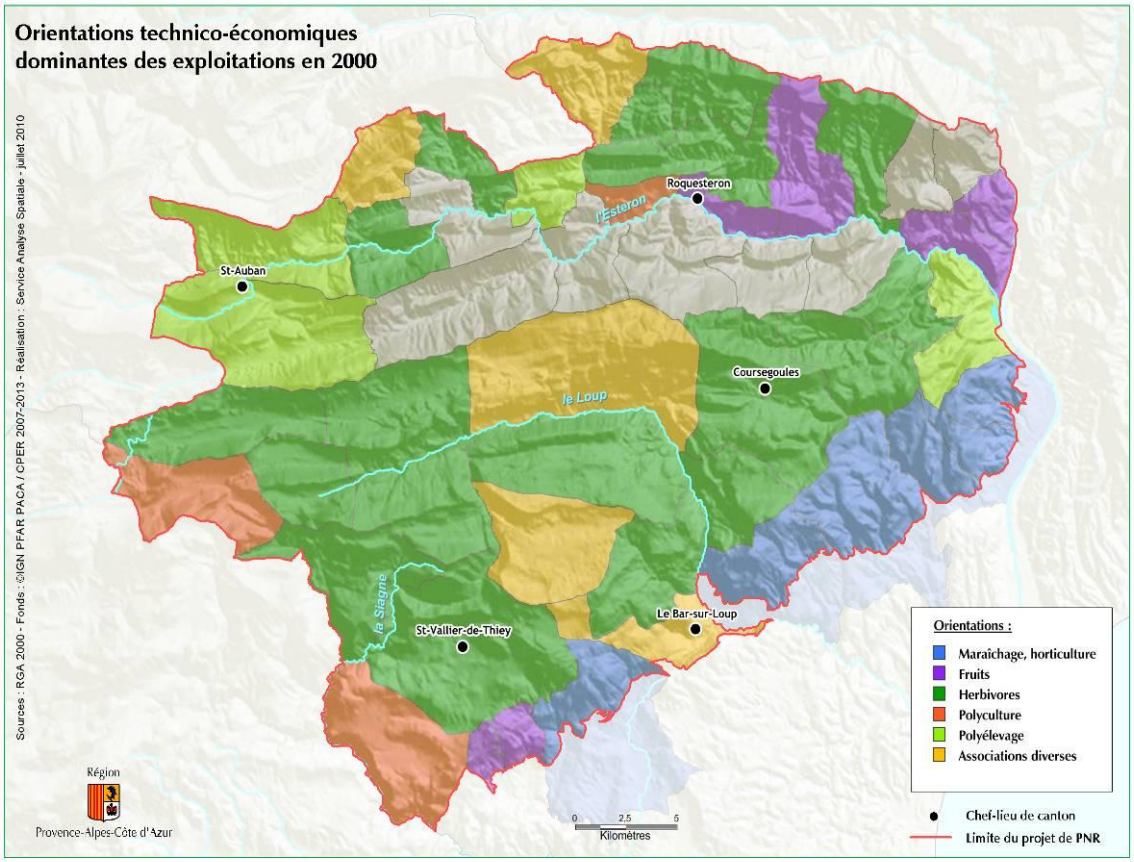

15.2 Les différents types de productions

15.2.1 L'élevage

L'élevage pastoral est dominant.
Le territoire compte environ 90 exploitants en élevage pour un cheptel de 366 bovins, 17 366 ovins, 1 600 caprins et 1 300 ruches[34]. Les systèmes sont généralement pastoraux, basés sur l'herbe.

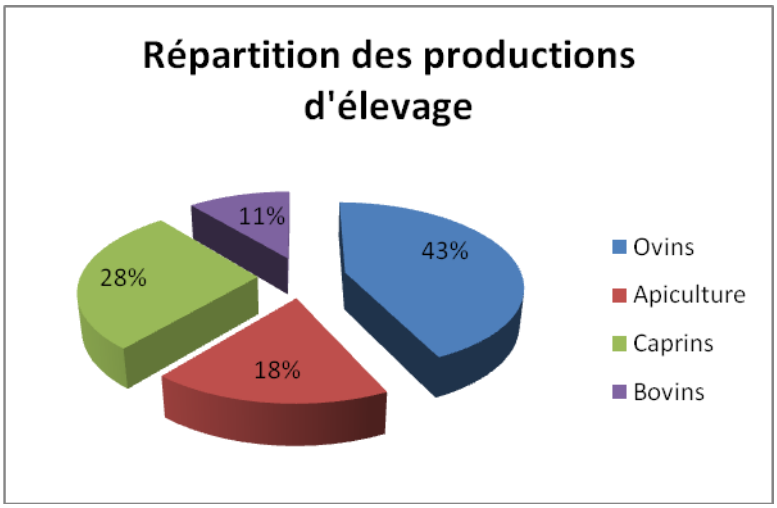

Source : RGA 2000

Le territoire du PNR représente environ 36% des pâturages du département, c'est ainsi la zone pastorale la plus importante du département des Alpes-Maritimes.

15.2.1.1 Les pratiques d'élevage

La majorité des exploitations ont une production d'ovins viande. Les troupeaux ovins ont augmenté en nombre de bêtes par exploitant (+50% par rapport à 1988) même si l'effectif global du département des Alpes-Maritimes a baissé de 18%. On compte environ 1 ovin pour un hectare.

Ce sont généralement des pâturages à l'année où le recours à une estive en zone de plus haute montagne n'est pas systématique (environ 50% des cas). Des estives locales de basse altitude sont utilisées : les plateaux calcaires, Audibergue et Cheiron notamment. La transhumance inverse (descente des troupeaux vers le Sud en hiver) est parfois pratiquée. Le territoire a toujours été un lieu de passage des transhumants montant dans les estives plus en altitude. Le pâturage en forêt est courant. L'utilisation des parcours est individuelle dans neuf cas sur dix. La garde du troupeau est quotidienne, dans les deux tiers des cas c'est l'éleveur et sa famille qui assurent la garde. La présence de parcs de pâturage vient soit renforcer la garde permanente sur un quart des parcours, soit y suppléer. La zone est moins bien équipée en clôtures et parcs que le reste de la région. Les races ovines principales sont les Mourerous, Préalpes du Sud et en moindre proportion les Mérinos d'Arles.

Le système pastoral est basé sur l'herbe, contrairement aux systèmes hors-sol. Les animaux sont nourris à partir de l'herbe des milieux naturels qui pousse sans intervention humaine (pas d'engrais, pas de pesticides, etc). Ils sont élevés en majorité à l'extérieur avec seulement de courts moments en bergerie, ce qui en fait des animaux plus sains et en bonne santé. Les seuls compléments apportés sont souvent du sel, du foin et des aliments pour la finition. Seuls les traitements sanitaires peuvent parfois ne pas être très écologiques (type ivermectine). De plus, le pâturage « entretient » les milieux naturels parce qu'il évite le développement des broussailles, favorisent la biodiversité, le paysage et diminuent le risque d'incendie. Aussi, ce type d'élevage est absolument exemplaire au niveau écologique.

[34] Source : RGA 2000

Au niveau des bovins, les vaches allaitantes augmentent alors que les vaches laitières diminuent. Les principales races sont des races rustiques.

Les élevages caprins comprennent majoritairement la fabrication et la vente du fromage. Les troupeaux ovins sont souvent accompagnés de quelques chèvres, souvent des chèvres du Rove.

Troupeau de bovins
Source : SM PNR Préalpes d'Azur/ Greg GERMAIN

Troupeau d'ovins
Source : SM PNR Préalpes d'Azur/ Greg GERMAIN

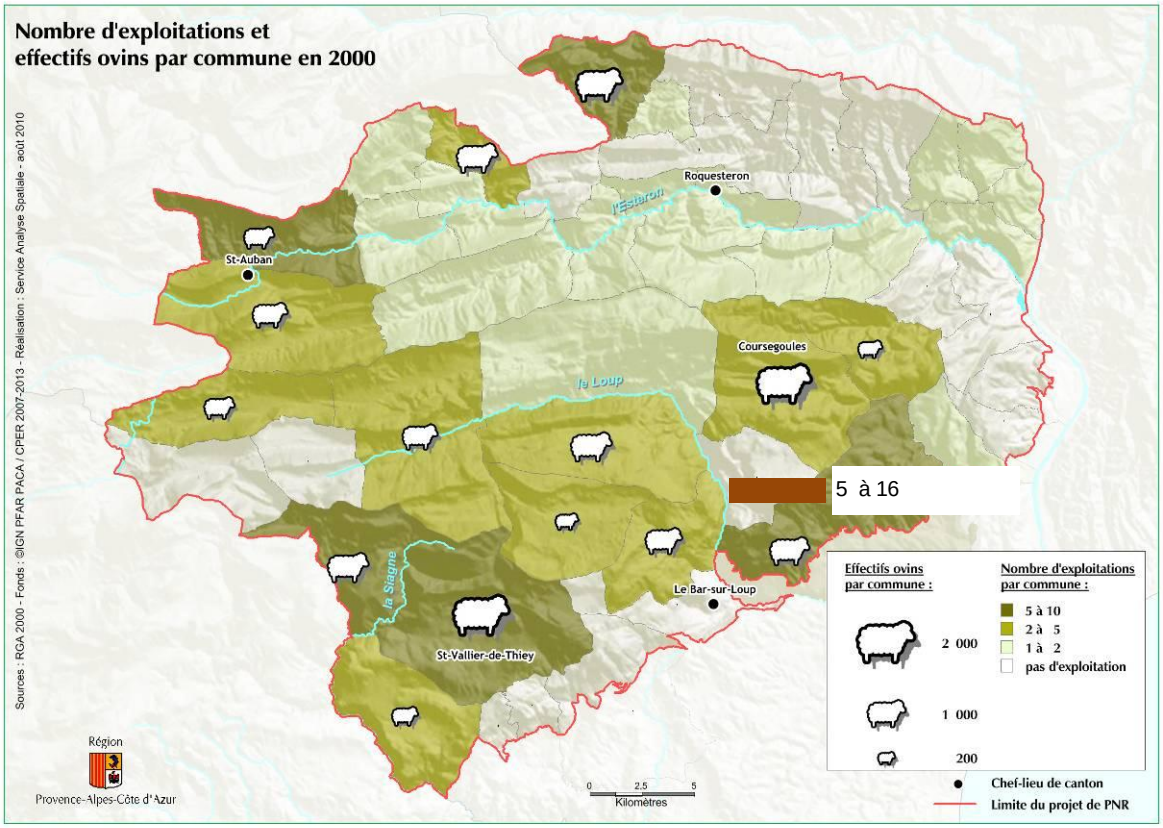

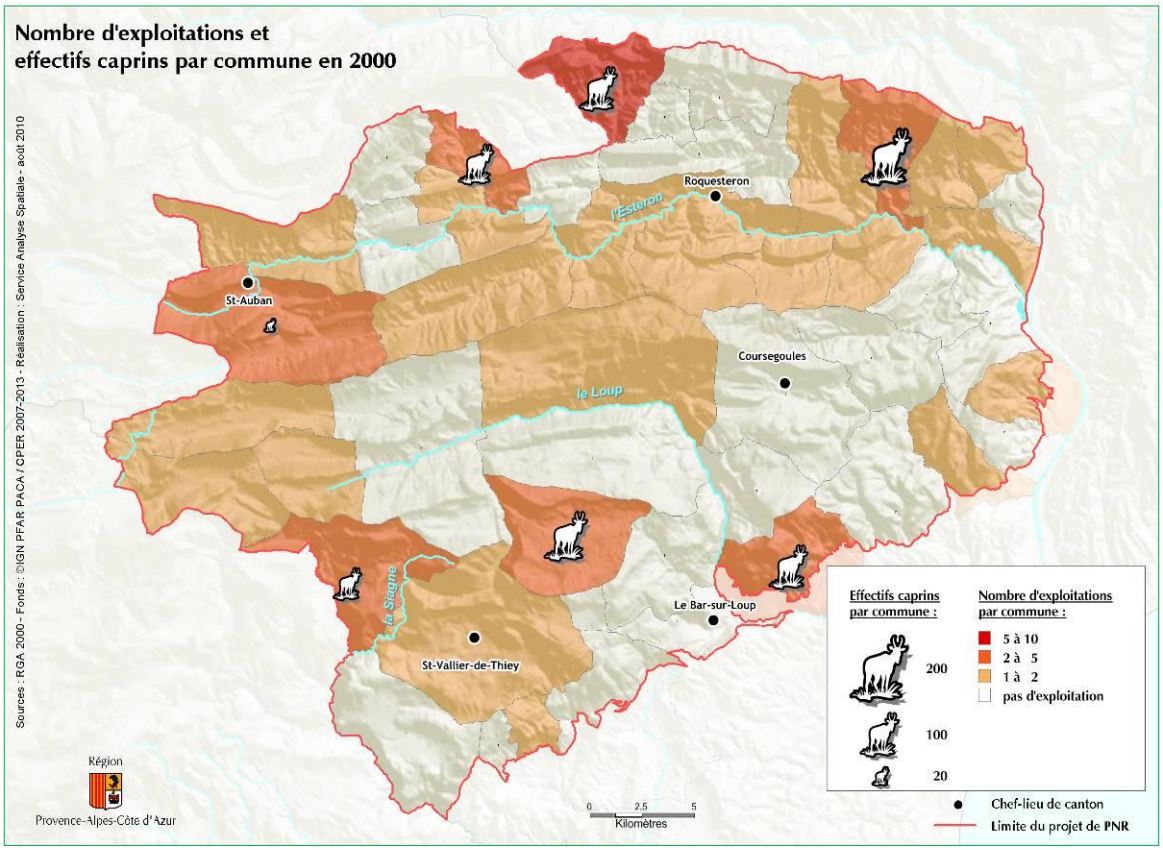

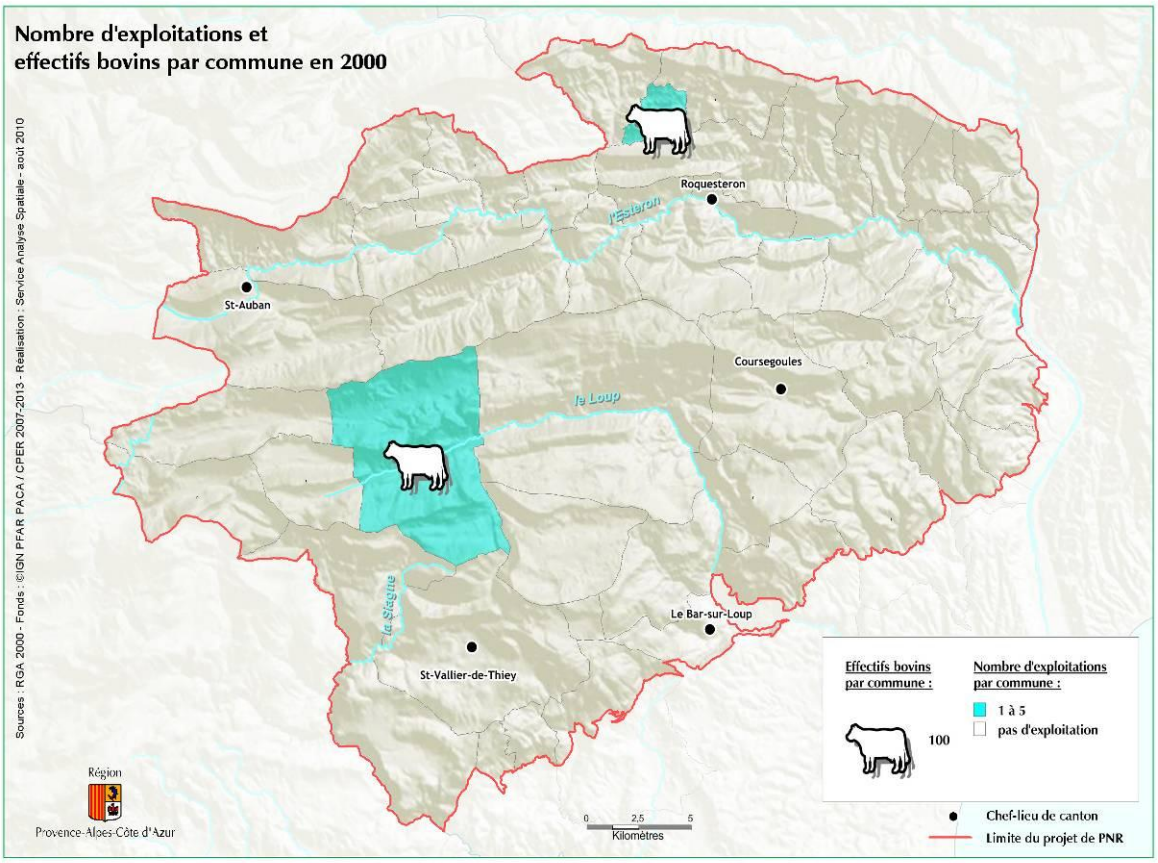

La majeure partie des troupeaux est située sur la partie centrale du territoire, correspondant à la zone des plateaux.

15.2.1.2 Les problématiques liées à l'élevage

Une présence permanente du Loup

Le Loup est arrivé en 1992 dans les Alpes-Maritimes. Depuis, sa présence s'est étendue et des dégâts sont régulièrement constatés sur le territoire du Parc. Cette situation a rendu nécessaire l'adaptation des éleveurs : chiens de protection, parcs de nuit, etc. mais des améliorations restent encore à apporter, notamment parce que sur le territoire les éleveurs sont confrontés au Loup toute l'année. La particularité de la zone du Parc par rapport au Loup est que le climat étant chaud en période d'été, le bétail a besoin de se nourrir la nuit : la méthode de protection contre le Loup en faisant des parcs électrifiées pour la nuit n'est donc pas idéale et des solutions innovantes sont à rechercher. La majorité du territoire est classé en zone de présence permanente depuis 2008.

L'alimentation des troupeaux

Concernant le fourrage, sur le territoire il est pratiqué en général une coupe par an, sur des parcelles sans irrigation. La plupart des exploitants sont en recherche de davantage de prairies. En effet, beaucoup de prairies sont exploitées par des non éleveurs. La concurrence des équins se fait notamment de plus en plus ressentir sur les foins. Le nombre de chevaux augmentent et les besoins, la pression foncière sur les prairies et les prix du foin également.

L'eau est un élément indispensable à une bonne alimentation des troupeaux[35]. Or, le territoire du PNR manque de points d'eau. Afin d'éviter au troupeau de faire de longs déplacements pour s'abreuver, ce qui entraîne des dépenses énergétiques mais aussi des passages répétés sur certaines zones pouvant dégrader localement le milieu, la présence d'au moins un point d'abreuvement sur chaque unité pastorale est essentielle. De plus, pour pâturer des espèces plus « grossières » donc plus sèches comme la « baouque » (Brachypode penné) ou les broussailles, la présence d'eau est indispensable. Aussi, l'augmentation du nombre de points d'eau constitue un enjeu pour les éleveurs du Parc. La présence du Loup et l'obligation pour les bergers de modifier les parcours des troupeaux pour les ramener à la bergerie ou en parcs de nuit accentuent cette problématique de l'eau. En effet, les parcours traditionnels étaient dotés de points d'eau alors que les nouveaux parcours ne répondent pas forcément aux besoins.

[35] La consommation journalière moyenne d'un ovin est de 2 à 5 litres celle des caprins de 3 à 8 litres tandis que les besoins des bovins atteignent 30 à 60 litres.

SURFACES DE PARCOURS PAR COMMUNE DU TERRITOIRE DU PROJET DE PNR DES PREALPES D'AZUR EN 2000

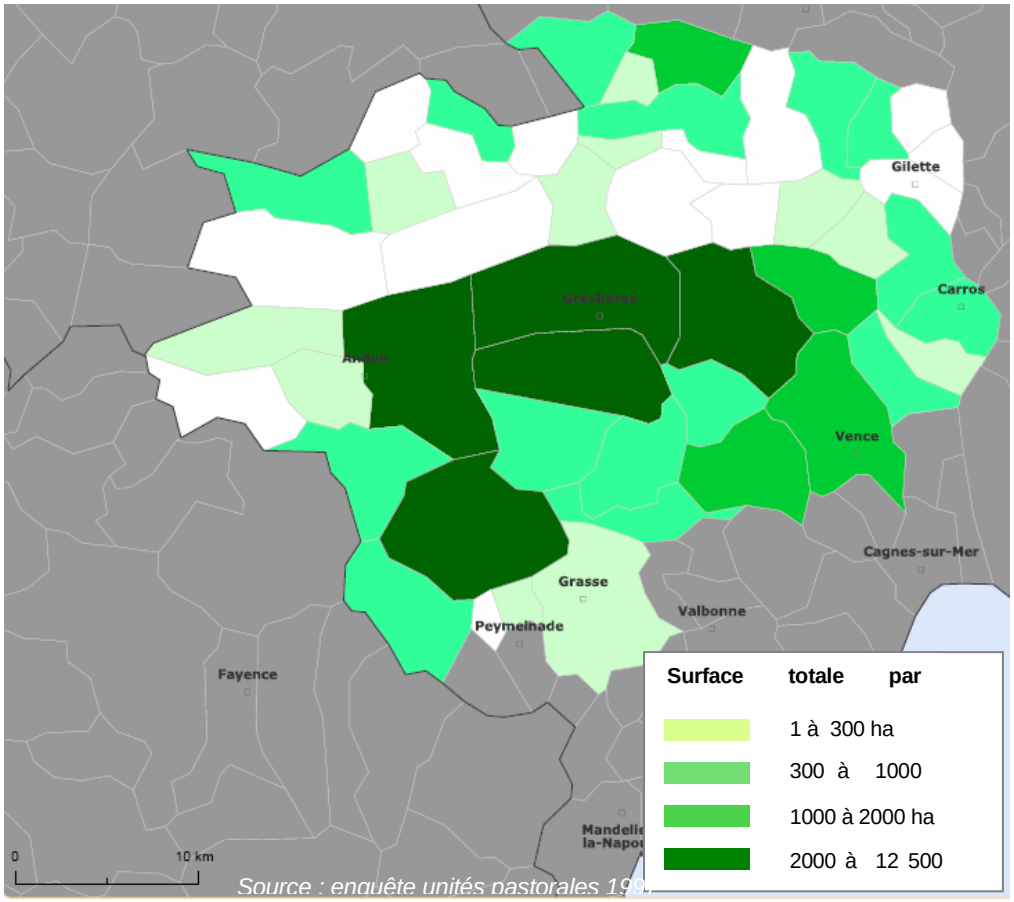

Les paysages du Parc sont marqués par la mosaïque de milieux qui le compose, des grandes pelouses calcaires aux milieux forestiers. Cet équilibre est menacé par la forte dynamique d'enrésinement qui fait diminuer les surfaces des milieux ouverts, pourtant essentiels pour les troupeaux du fait de leur qualité fourragère, mais aussi d'un point de vue de la biodiversité.

Le maintien des milieux ouverts par et pour le pâturage est aujourd'hui un enjeu majeur afin de préserver l'équilibre entre forêts, landes, prairies et pelouses. La priorité étant le désenfrichement des lisières et des zones où la colonisation est récente. Cet enjeu est lié à celui de l'eau car la présence de points d'abreuvement permet de faciliter la lutte contre la fermeture du milieu par les troupeaux.

Les conflits d'usage

La pratique du pastoralisme nécessite l'utilisation d'un foncier conséquent. Aussi, les éleveurs sont en contact avec tous les types de public que l'on peut rencontrer en milieu naturel. Les conflits d'usage peuvent alors apparaître avec des propriétaires de villas que le troupeau dérange (jardins non-clôturés), avec des propriétaires fonciers qui ne veulent pas laisser le droit de passage, avec des utilisateurs d'engins motorisés, avec des promeneurs, avec des chasseurs, etc. Notamment, la présence nouvelle des chiens de protection, les « patous », indispensables pour aider à la protection du troupeau contre le Loup peuvent augmenter ce risque

de conflit. Les patous sont protégés par la loi et ne peuvent pas être considérés comme en divagation, toutefois, dans la pratique, leur présence n'est pas toujours acceptée.

15.2.1.3 La commercialisation

Une partie des éleveurs vendent à des négociants (animaux pris vivant sur le lieu de l'exploitation) mais le prix d'achat des animaux n'offre pas une plus-value intéressante. L'Aïd-El-Khébir est un débouché important mais il y a un manque crucial de structures d'abattage. La vente au détail ou à la découpe en direct avec possibilité de transformation de la viande est plus valorisante pour le produit mais demande le transport à un atelier de découpe or celui de Puget-Théniers situé en limite Nord du territoire ne réalise que l'abattage. La découpe peut se faire à Digne (04), Sisteron (04), Annot (04) chez des bouchers ou encore des éleveurs qui ont construit leur propre atelier. La vente directe se développe de plus en plus, la livraison au client se fait par véhicule réfrigéré, système qui implique beaucoup de temps de travail supplémentaire. Beaucoup d'éleveurs et particulièrement les plus jeunes ou ceux ayant le moins de capacité d'investir sont demandeurs d'une mutualisation et d'une utilisation collective des outils de la vente directe (atelier de découpe et de transformation et transports notamment).

Deux appellations sont utilisées sur le territoire : l'IGP (Indication Géographique Protégée) « agneau de Sisteron » (04) et la dénomination « montagne » – agneau des estives ».
L'Agneau de Sisteron est issu d'élevages traditionnels de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Drôme Provençale. Plusieurs races contribuent à cet IGP : Mérinos d'Arles, Mourérous ou Préalpes du Sud. Le mode d'élevage est extensif et pastoral. Les agneaux sont allaités par leur mère pendant une durée minium de deux mois. L'agneau de Sisteron est également reconnu pour sa qualité supérieure par un Label Rouge.

L'élevage ovin est limité par sa faible valorisation et le besoin important en foncier.

15.2.2 Le maraîchage

Le maraîchage est un maraîchage de montagne dans la majeure partie du territoire, excepté sur les coteaux où le climat est plus méditerranéen. L'enjeu clef du maraîchage réside dans les possibilités d'irrigation, la qualité du sol et le bassin de clientèle. Les principales zones cultivées sont les plaines de Valderoure, Caille, Saint-Auban et de Caussols ainsi que les coteaux vençois et grassois

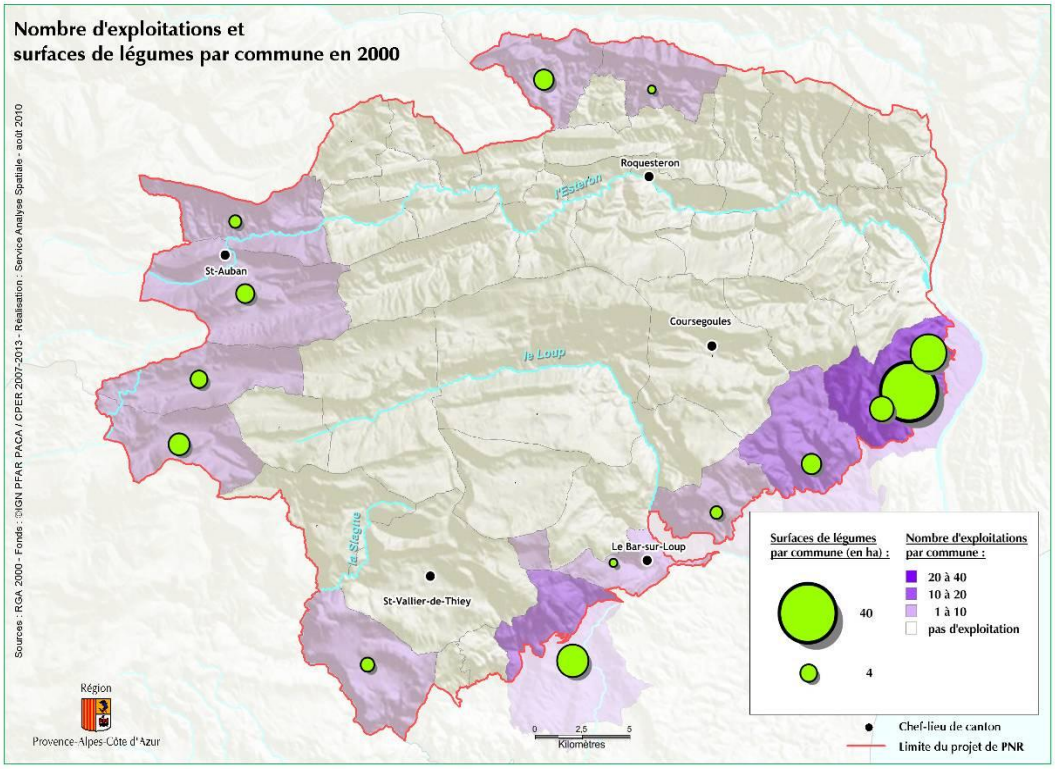

Les productions dominantes

Le secteur Ouest des Préalpes d'Azur est dominé par des productions de type pommes de terre, carottes et également des fruits rouges (framboise). Ces productions sont cultivées en pleine terre et en plein champs pendant la saison estivale.
Les coteaux vençois possèdent un climat plus favorable. Les productions sont donc plus diversifiées : légumes plein champs et sous abris (tomate, aubergine, poivron, fraise, haricot, chou, poireau, petits fruits, etc.).

Le climat

Le climat est le facteur principal limitant l'expansion du maraîchage dans la zone des Préalpes d'Azur. Les températures, trop fraîches au printemps et à l'automne, ne permettent que des cultures estivales.

L'eau

L'eau est un élément indissociable au maraîchage diversifié. Il est nécessaire d'assurer une bonne gestion de l'alimentation en eau sachant que les besoins hydriques sont de l'ordre de 35 à 50m3 par hectare et par jour selon les cultures.

La commercialisation

Les légumes de contre-saison de l'arrière pays des Alpes-Maritimes, produits principalement sur le territoire du Parc, ont tendance à diminuer. Par contre, le potentiel de clients est présent sur la zone urbanisée du littoral. On peut également citer la présence du MIN (Marché d'Intérêt National) à Nice. On a donc un potentiel de développement du maraîchage. La demande de la population en produits alimentaires sains et locaux est en pleine expansion. C'est dans ce secteur de production que l'agriculture biologique se développe le plus. Les associations de consommateurs utilisant le système des paniers (Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne par exemple) sont au nombre d'une quinzaine au moins dans les Alpes-Maritimes et sont en augmentation. Sur le territoire du Parc, le lien entre la population habitante et les producteurs locaux n'est pas évident car il n'existe que très peu de marchés sur le territoire du Parc et peu de points de vente. D'autres outils pourraient être créés en parallèle aux AMAP. Le maraîchage est affaibli par la pression foncière.

15.2.3 Les oliviers, éléments culturels majeurs des Alpes-Maritimes

Le département des Alpes-Maritimes produit en moyenne 2 000 tonnes d'olives par an. C'est le deuxième département toutes productions confondues :

- Huile d'olive : 350 tonnes par an
- Olive de Table : 350 à 400 tonnes par an
- Pâte d'olive : environ 30 tonnes par an

Sur le territoire du Parc, les oliviers se retrouvent au Sud et à l'Est, jusqu'à une altitude de 700m. Un engouement pour l'oléiculture se fait ressentir actuellement, ce qui limite la disparition des exploitations par rapport aux autres secteurs agricoles et permet également l'entretien des terrasses en pierres sèches, éléments essentiels du paysage d'une partie des Préalpes d'Azur. Toutefois, cette activité est souvent considérée comme secondaire par bon nombre de chefs d'exploitation.

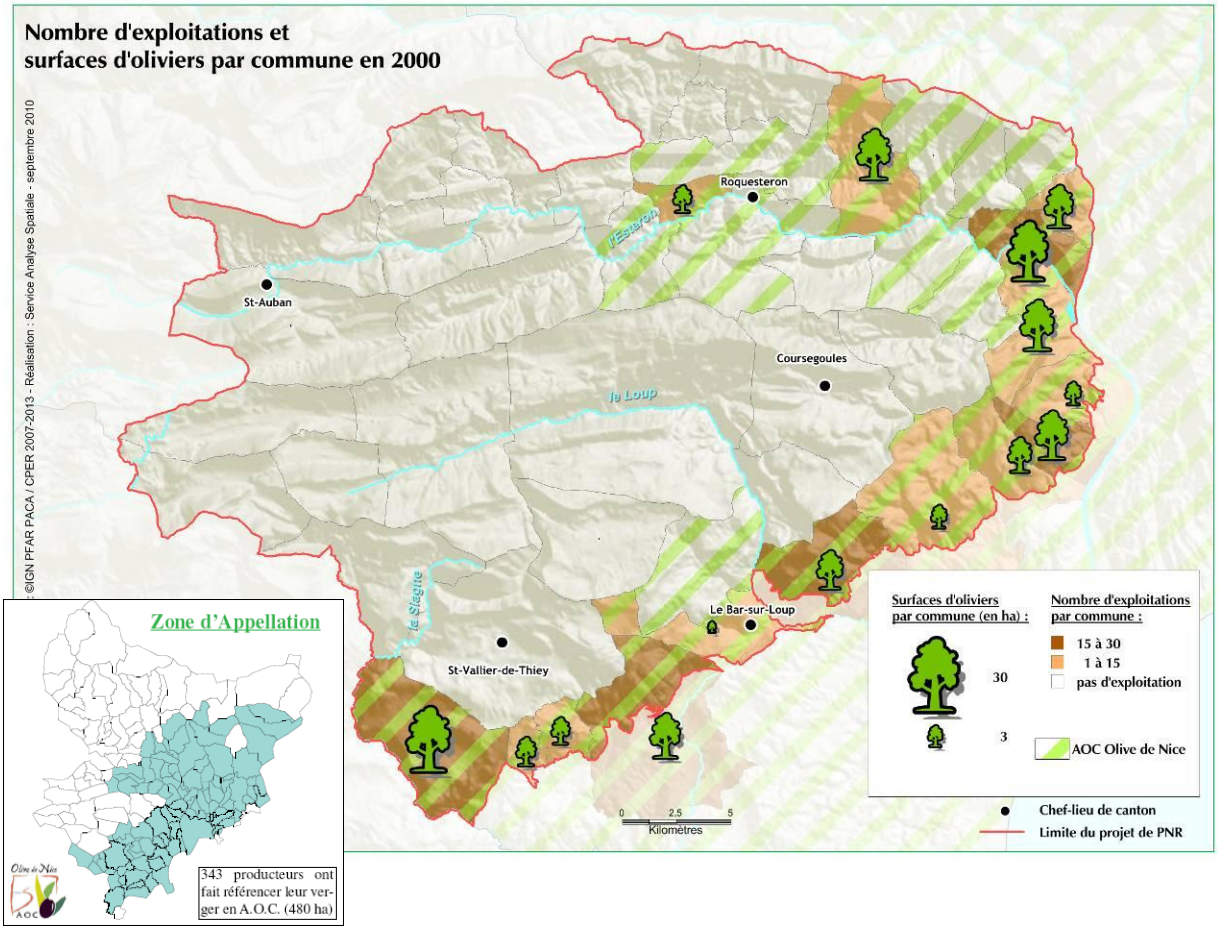

Les variétés principales sont le Calletier (majoritaire), puis, au Nord du territoire du PNR, l'Aglandau de Puget-Théniers et la Petite Noire. La production d'olives est marquée par des fluctuations liées au climat mais aussi à la caractéristique de l'olivier : une année de forte récolte sera généralement suivie d'une année à faible récolte. De plus, le rendement peut être affecté par des insectes (la mouche de l'olivier notamment) ou des maladies.
L'oléiculture est une culture ancienne et traditionnelle sur le territoire du Parc, pour exemple : Roquestéron comptait 6 000 oliviers, Pierrefeu 9 000 oliviers et Sigale 10 000 oliviers. Ils donnaient 48 tonnes d'olives par an en moyenne. Des évènements climatiques extrêmes au début du siècle (hiver 1910) ont détruit en grande partie ces oliveraies.

Il existe aujourd'hui 2 coopératives oléicoles sur le territoire du Parc (Saint-Cézaire-sur-Siagne et Gilette) et 4 moulins à huile (Bonson, Le Broc, Spéracèdes, Saint-Cézaire-sur-Siagne et 3 moulins à huile en périphérie immédiate du territoire à Grasse (2) et Opio).

L'AOC « Olive de Nice » a été officialisé en 2001 (huile, olive de bouche et pâte d'olive) et concerne 26 communes du Sud et de l'Est du Parc jusqu'à une limite de 700m d'altitude. Ces produits qui bénéficient d'une AOC au niveau national, ont obtenu automatiquement une Appellation d'Origine Protégée (AOP) au niveau européen.
Les oliveraies constituent une protection contre l'érosion et permettent de limiter la propagation des incendies lorsqu'elles sont entretenues.

Par ailleurs, une réflexion pourrait être engagée pour valoriser les margines et les grignons, résidus de la trituration des olives.

15.2.4 L'apiculture

Le rôle essentiel des abeilles pour les écosystèmes comme pour l'alimentation humaine n'est plus à démontrer, de même que leur fragilité. Les apiculteurs sont très souvent transhumants (3/4 des apiculteurs font des migrations hors département), ils déplacent leurs ruches selon les saisons et le type de miel qu'ils veulent obtenir. La pression foncière entraîne cependant des difficultés à trouver des terrains pour la transhumance pourtant nécessaire à l'activité.
A côté des producteurs amateurs, les apiculteurs professionnels sont peu nombreux sur le territoire.

Un atout des Préalpes d'Azur est la présence d'une flore diversifiée (mellifère et pollinifère) d'un grand intérêt apicole qui permet d'obtenir des miels caractéristiques à valoriser. Afin de maintenir cette diversité florale, il est essentiel de préserver les milieux ouverts. Ce territoire offre cependant peu d'emplacements accessibles à la mise en place de grands ruchers.
Les Préalpes d'Azur sont concernées par l'Indication Géographique Protégée « Miel de Provence ».
A noter l'existence d'une abeille locale en danger de disparition : l'Abeille noire de Provence.

15.2.5 Les Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (PAPAM)

On compte quelques exploitations en plantes à parfum aromatiques et médicinales principalement en zone Sud.

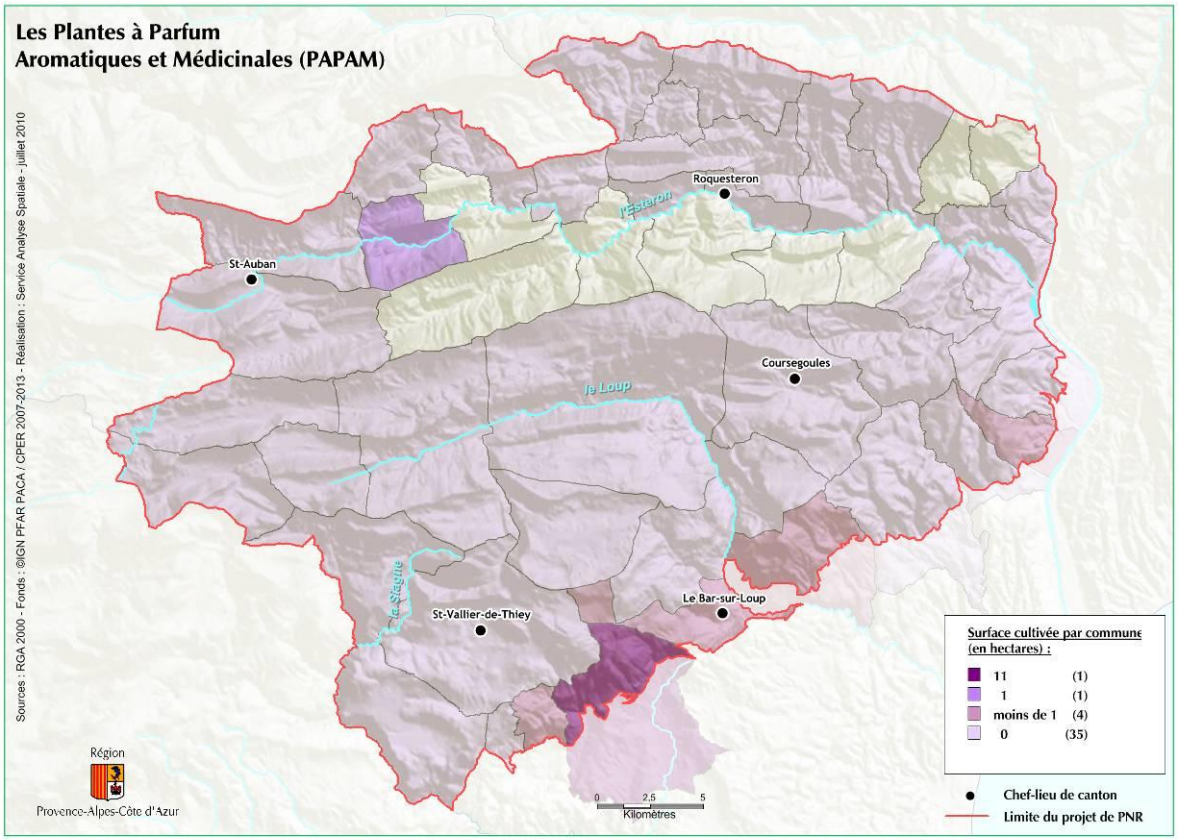

mondiale pour certains produits.

15.2.6 L'agriculture biologique (AB)

Il y a environ 30 producteurs AB sur le territoire du Parc, ce qui représente un tiers des producteurs certifiés des Alpes-Maritimes et un quart des exploitations du Parc. Ce sont une quinzaine de maraîchers (bio ou en conversion), environ 8 éleveurs, 1 apiculteur, 1 oléiculteur, et le reste en plante aromatiques et médicinales et/ou cueillette sauvage de PAM.

A titre informatif il a environ une centaine de producteurs AB (ou en conversion) sur le département des Alpes-Maritimes. La tendance est à l'augmentation.

Les freins au passage en Agriculture Biologique de certains éleveurs pastoraux sont d'une part le manque d'autonomie fourragère et d'autre part la difficulté de trouver des traitements sanitaires biologiques efficaces.

15.3 L'installation agricole

Les candidats à l'installation sont nombreux à se déplacer au point info installation (environ 140 par an sur le département des Alpes-Maritimes), mais moins à s'installer concrètement. La difficulté majeure est l'obtention du foncier nécessaire à l'activité agricole. Le foncier est très difficile à obtenir à cause du prix d'une part et du petit nombre de ventes pertinentes pour l'installation d'autre part. Ensuite d'autres problèmes peuvent apparaître : difficultés financières pour réaliser les investissements de départ, difficultés pour obtenir les permis de construire des bâtiments, conflits d'usage, temps nécessaire pour se former une clientèle, etc.

Aussi, l'installation agricole est aujourd'hui très difficile et, au vu des problèmes rencontrés, particulièrement lorsque le jeune installé est hors cadre familial (aujourd'hui 50% des jeunes agriculteurs sont hors cadre familial). La transmission d'une exploitation est plus évidente tant au niveau foncier que des investissements déjà réalisés ou des conflits d'usage. Le soutien des collectivités locales et notamment des communes à l'installation est en général déterminante pour la réussite ou non de l'installation.

L'enjeu de maintien, de soutien au renouvellement de l'agriculture et de développement de cette activité, est majeur dans les Préalpes d'Azur.

15.4 Le foncier agricole

Les acteurs du territoire, les élus, les aménageurs, mais en premier lieu les agriculteurs – installés ou qui ont la volonté de l'être – sont confrontés à des problématiques de maîtrise foncière. Le volet foncier s'inscrit de façon transversale dans le projet de Parc naturel régional des Préalpes d'Azur.
La SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'acteur majeur du marché foncier agricole sur le territoire du projet de Parc. Elle reçoit systématiquement de la part des notaires les notifications de ventes (Déclaration d'Intention d'Aliéner) correspondant aux biens vendus dans des zones naturelles et agricoles des POS ou des PLU, ou comportant un positionnement mixte, urbain et naturel. La compilation de ces informations lui a permis de constituer une base de données sur leur marché foncier agricole ou rural.

Analyse du marché foncier sur les 47 communes adhérentes au Syndicat mixte de préfiguration du PNR des Préalpes d'Azur sur la période 2000-2008

Le marché foncier en transactions :
Au cours des 9 dernières années 470 ventes par an ont été notifiées à la SAFER (soit ¼ des notifications départementales) dont 44% comportaient du bâti.
A titre de comparaison sur cette même période la SAFER a reçu :

- dans les Alpes-Maritimes : 16 006 notifications, soit 1778 ventes annuelles ;
- dans les Alpes-de-Haute-Provence : 10 131 notifications, soit 1125 ventes annuelles ;
- dans le Var : 27 322 notifications soit 3035 ventes annuelles.

Depuis 2000, et après un pic de 548 ventes enregistrées en 2003, le nombre moyen de vente à tendance à baisser (- 48.5 % entre 2003 et 2008).

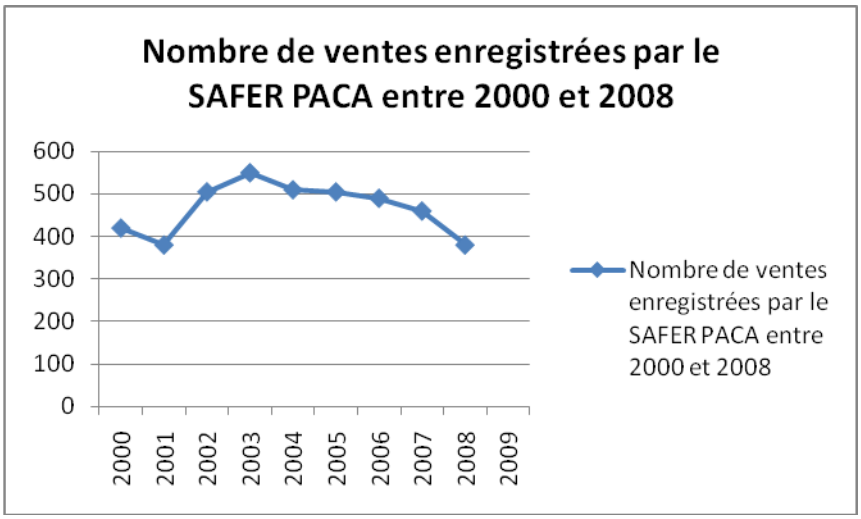

Source : SAFER Paca.

65% de ces ventes concernent des biens de moins d'un hectare, et la part des ventes de moins de trois hectares consenties aux non-agriculteurs est de l'ordre de 38%.

Le marché foncier en surface :

Le marché total est de 7 500 hectares (soit 833 hectares vendus annuellement). Cela représente 44 % des surfaces vendues à l'échelle départementale.

82 % de ces surfaces sont maîtrisées par des non-agriculteurs et 44 % sont liés à des ventes de fonds bâtis.

A titre de comparaison sur cette même période, 16 995 hectares ont été vendus dans les Alpes-Maritimes, 32 360 dans les Alpes-de-Haute-Provence et 26 712 dans le Var.

Les surfaces vendues fluctuent fortement d'une année sur l'autre notamment impactée par quelques transactions d'ampleur. Ainsi, les surfaces vendues ne sont pas toujours proportionnelles au nombre de ventes.

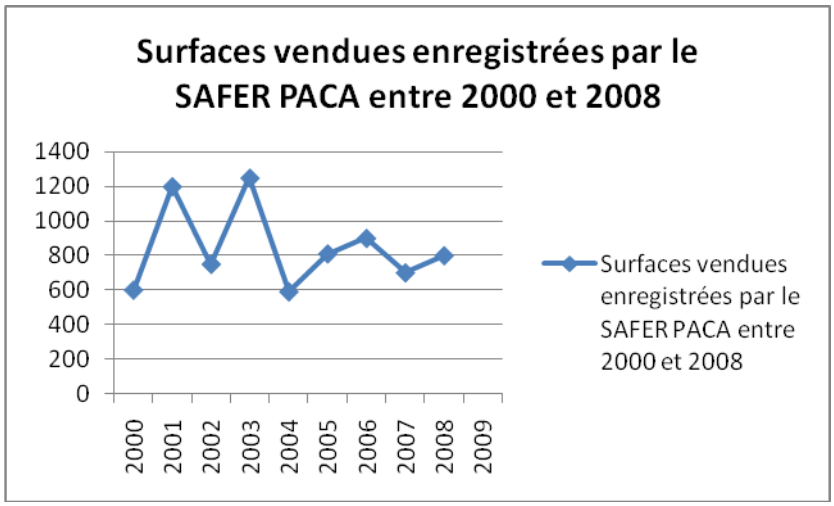

Source : SAFER Paca.

Le marché foncier en valeur :

Les valeurs échangées sur le marché de l'espace rural représentent plus d'un milliard d'euros entre 2000 et 2008.

En moyenne une transaction représente 242 000 €, 462 000 € pour une transaction de fonds bâtis, 65 000 € par transaction non bâtie.
Dans le périmètre d'étude, 86 % des montants des ventes concernent le marché bâti, proportion comparable à celle observée à l'échelle départementale.
Le volume du marché foncier a plus que doublé en valeur en l'espace de 8 années (+136 %).

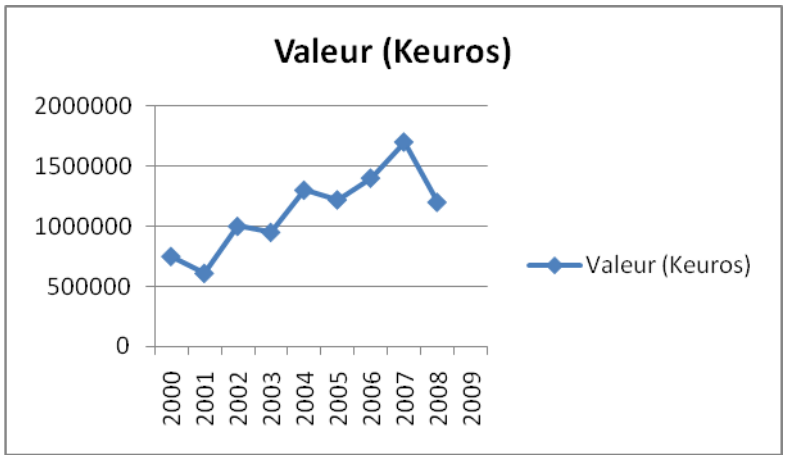

Source : données SAFER Paca

Le marché maîtrisé et généré par la SAFER :
Sur le même intervalle de temps la SAFER est intervenue à 123 reprises (101 acquisitions amiables et 22 préemptions) pour un total de 1383 hectares et un montant total de 8,4 millions d'euros.
Le prix moyen par hectare des terrains acquis à l'amiable par la SAFER est de 5 700 € / ha.

Un tiers des opérations représentant 50% des superficies échangées par l'intermédiaire de la SAFER au niveau départemental l'ont été dans le périmètre d'étude pour 20% des valeurs échangées. La proportion des surfaces maîtrisées est plus importante dans les zones rurales.

La SAFER dans son partenariat avec les Collectivités locales :

Parmi les 47 communes adhérentes au Syndicat Mixte de préfiguration du PNR des Préalpes d'Azur, 14 communes[36] ont contractualisé avec la SAFER sous forme de Convention d'Intervention Foncière (C.I.F.).
Cette convention permet principalement aux communes de disposer d'un outil de veille foncière mais aussi de connaître le marché foncier immobilier de leur territoire et ses évolutions. La SAFER peu aussi accompagner les communes dans leurs démarches visant la maîtrise de leur foncier (préemption, portage foncier, etc.).

In fine, le foncier est la contrainte majeure du développement de l'agriculture dans les Alpes-Maritimes.

Les enjeux émergeants sont les suivants : organisation du foncier agricole visant l'amélioration de sa productivité, accès au foncier agricole, (acquisition, la reprise du foncier agricole), protection de la vocation agricole du foncier (notamment en regard du développement des parcs éoliens, fermes photovoltaïques, etc.), sensibilisation des propriétaires fonciers pour des mises à disposition de terres pour l'agriculture.

[36]AMIRAT ; ASCROS ; LE BAR/LOUP ; BEZAUDUN-LES-ALPES ; BOUYON ; BRIANCONNET ; CAUSSOLS ; ESCRAGNOLLES ; GARS ; GRASSE ; GREOLIERES ; LE MAS ; ST-VALLIER-DE-THIEY ; VENCE.

15.5 Les perspectives d'évolution

Le PNR des Préalpes d'Azur pourrait mettre en place des réflexions pour valoriser les sols par l'utilisation de nouvelles techniques agricoles (par exemple par l'utilisation de matières organiques) et étudier la possibilité, la faisabilité et l'intérêt d'importer ces techniques développées dans d'autres pays sur le territoire des Préalpes d'Azur.

L'activité agro-sylvo-pastorale, élément clé du développement économique du territoire, de la protection des paysages et de la biodiversité, a un rôle également essentiel à jouer comme support de sensibilisation aux patrimoines culturel et naturel et de transmission des savoir-faire auprès des publics et des scolaires notamment. L'agriculture est également un élément du développement touristique durable (Accueil à la Ferme, Accueil Paysan, etc.)

16 Une forêt omniprésente mais peu valorisée[37]

16.1 Caractéristiques des peuplements forestiers des Préalpes d'Azur

La forêt occupe 60 000ha, soit environ 60% du territoire, selon la classification de l'Inventaire Forestier National. Les peuplements sont en majorité des résineux (70% des peuplements forestiers) avec en majorité du Pin sylvestre (80% des résineux). Cette essence montagnarde rustique a naturellement colonisé les terrains abandonnés par la déprise agricole. La plupart de ces peuplements ont entre 50 et 100 ans.

La zone Sud du territoire ainsi que la zone Est via la plaine du Var bénéficient d'un climat plus chaud. On y trouve donc parmi les résineux une majorité de Pins d'Alep, essence typiquement méditerranéenne. Plus au Nord et à l'Ouest sur les ubacs des massifs montagneux on retrouve des peuplements de Sapins pectinés en limite Sud de leur aire de répartition. Des Pins noirs et des Pins maritimes sont présents notamment en aval de la vallée de l'Estéron.

Les peuplements feuillus occupent 30% du territoire, présents surtout dans la partie Sud : chênes pubescents et chênes verts dans les endroits les plus chauds. Des hêtraies sont à noter dans des vallons frais.

Des problèmes importants de dépérissement des forêts sont observables dans la plupart des peuplements, particulièrement ceux de Pins sylvestres et de Sapins pectinés. Depuis quelques années, l'ONF suit en effet des phénomènes inquiétants de mortalité des peuplements forestiers (sapin et pins). Ces dépérissements d'origine complexe (dont le changement climatique est en partie responsable) soutiennent l'idée d'une filière forêt-bois active afin d'accompagner le renouvellement des forêts. Cela pose la question du devenir de ces forêts qui sont probablement en train d'évoluer vers des forêts plus sèches.

Les régions forestières des Alpes-Maritimes

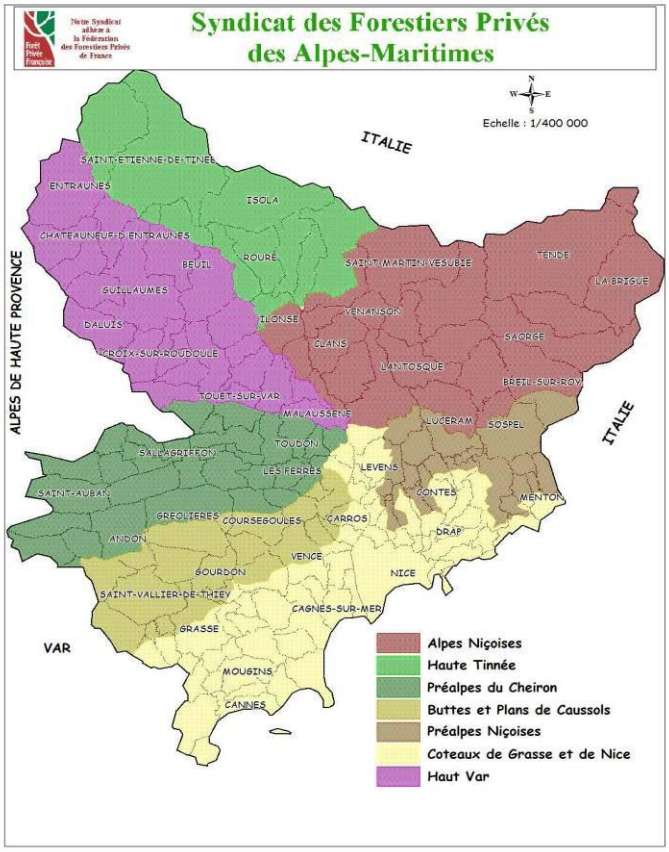

[37] Partie rédigée avec la contribution de l'ONF

Les régions forestières des Préalpes d'Azur

	Surface boisée en ha	Surface de forêt de production	Taux de boisement en %	Taux de résineux en %	Taux de feuillus en %
Préalpes du Cheiron	40 016	36 967	71.8	83.8	16.2
Buttes et plans de Caussols	19 473	17 139	50.1	30.5	69.5
Total Préalpes d'Azur	**59 489**	**54 106**	**62.9**	**66.9**	**33.1**

Source : IFN inventaire 2002

Les Préalpes d'Azur correspondent aux 2 régions forestières[38] "Préalpes du Cheiron" et "Buttes et plans de Caussols". Le taux de boisement des Préalpes d'Azur est supérieur à la moyenne du département et de la région. Il augmente nettement lorsque l'on remonte vers le nord. De 1976 à 2002, le taux de boisement des Préalpes a fortement progressé et plus rapidement sur la région "Buttes et plans de Caussols". Sur cette zone, la forêt a gagné 40,7% en surface pendant cette période. Elle n'a progressé que de 13,6% dans la région des "Préalpes du Cheiron".

La déprise agricole et une sous-exploitation de la forêt ont pour conséquence l'accroissement de la surface forestière. Le secteur des buttes et plans de Caussols connaît ainsi une fermeture nette de ces milieux.

16.2 Les propriétaires forestiers et la gestion des forêts

La forêt est privée à 60% (35 000ha[39] environ). Le parcellaire est très morcelé ce qui induit des difficultés de gestion. Des organismes ont pour but de regrouper les propriétaires forestiers (CRPF et la Coopérative Provence Forêt). Les propriétaires forestiers sont généralement âgés. 6000ha de forêts privées bénéficient d'un plan simple de gestion.

La forêt publique représente environ 30% de la forêt des Préalpes d'Azur.

La forêt publique sur le territoire des Préalpes d'Azur

	Surface en ha	Volume sur pied en m3	Volume sur pied en m^3/ha	Accroissement en m3/an	Accroissement en m^3/ha/an
Forêt domaniale	8 815	696 936	87.0	18 766	2.34
Forêt communale	15 536	1 516 007	107.3	37 475	2.65
Total forêt publique	**24 351**	**2 212 943**	**100.0**	**56 241**	**2.54**

Source : ONF 2009 - IFN inventaire 2002

Toutes les forêts domaniales bénéficient d'un aménagement forestier. La majorité des forêts communales en possèdent également un. Ce sont généralement les milieux boisés les plus anciens.

[38] Régions forestières d'après l'Inventaire Forestier National

[39] Ce chiffre inclut les propriétés communales ne relevant pas du régime forestier.

16.3 Exploitation et commercialisation du bois

Les feuillus sont assez facilement commercialisables en bois de chauffage, pourtant, dans les Alpes-Maritimes on remarque que la filière est assez peu développée malgré le potentiel, notamment en forêts publiques où l'habitude est plus à la commercialisation des résineux. L'exploitation la plus courante est la coupe rase de taillis. Les prix peuvent atteindre 15€/m3 soit 10€/stère sur pied. L'exploitation a surtout lieu en forêt privée, quelques communes pratiquent l'affouage.

Les résineux sont difficilement commercialisables même si ce territoire est le mieux positionné des Alpes-Maritimes au niveau de l'accessibilité. Le bois industriel, représentant le plus gros volume, était acheté par l'usine de pâte à papier de Tarascon (Vaucluse) mais celle-ci ne s'approvisionne plus actuellement dans le secteur et l'avenir est incertain. Le bois d'œuvre représente environ 20% du bois des forêts publiques sur le territoire, mais, si quelques peuplements de pins sylvestres sont de très bonne qualité, la globalité est de qualité moyenne à faible. Les problèmes de dépérissement aggravent ce constat. Quelques scieurs des environs achètent des coupes de temps en temps. Les peuplements sont généralement conduits en futaie régulière ou en futaie jardinée.

Une scierie est présente sur le territoire à Séranon. Elle scie peu de volume et serait à moderniser. Dans les Alpes-Maritimes d'autres scieries existent (Grasse, Vence, Castagniers, vallée de la Tinée, vallée de la Vésubie) mais elles s'approvisionnent peu en bois local ou sont trop éloignées du territoire des Préalpes d'Azur.

Le débouché italien a toujours existé du fait de la proximité de la frontière mais de manière très fluctuante. Actuellement la demande est faible. Dans les forêts publiques des Alpes-Maritimes, pour répondre notamment à la demande italienne, l'ONF a mis en place des ventes de bois façonné bord de route, évitant ainsi aux clients italiens la difficulté de constituer une équipe d'exploitation.

Les entreprises de transformation secondaires consomment assez peu de bois local. La filière bois est très peu structurée sur le territoire.

Point sur l'exploitation de la forêt publique :
On estime que chaque année, la forêt publique produit 56 241 m^3 de bois.
Néanmoins, la ressource produite par la forêt n'est pas entièrement disponible. En effet, les contraintes physiques du territoire limite l'accessibilité de cette ressource.

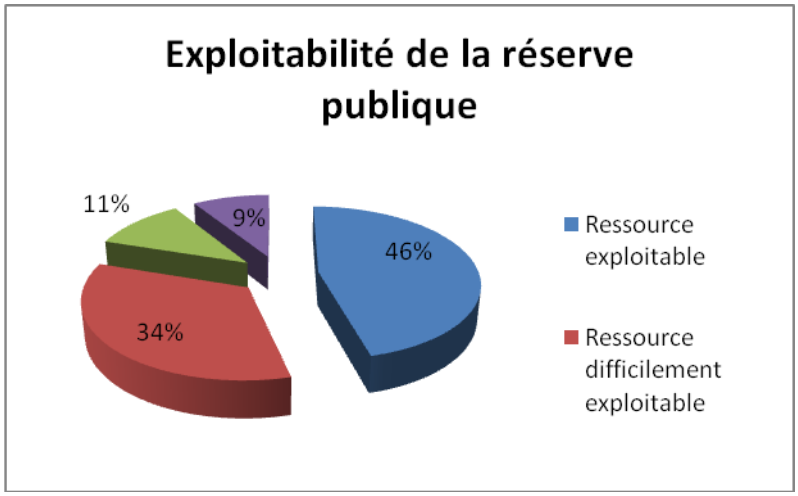

De plus, la qualité de la ressource reste faible puisqu'elle est essentiellement composée de bois d'industrie ou bois énergie.

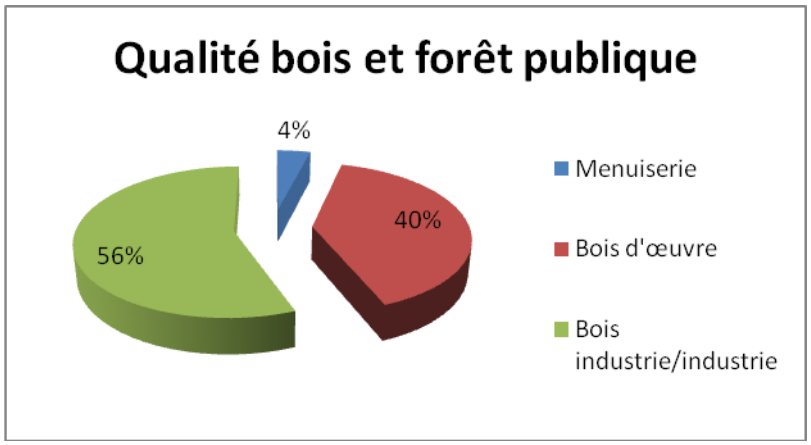

On estime ainsi que la forêt publique des Préalpes d'Azur pourrait fournir, sans difficulté, 25 870 m^3 de bois chaque année. Ce chiffre représente une ressource disponible considérable, sachant qu'une part minime est récoltée chaque année. Entre 2002 et 2009, seuls 1150 m^3 ont été exploités chaque année en moyenne, soit 4% de la ressource exploitable annuelle. Ce chiffre médiocre est essentiellement dû à un problème de débouchés. En effet, durant les années 2000-2010, les Préalpes d'Azur ont eu la double malchance de :

- Se trouver hors du rayon d'approvisionnement de l'usine papetière de Tarascon,
- De ne pas disposer du bois d'œuvre demandé par les unités de sciage du département des Alpes-Maritimes.

Globalement, même si la décennie écoulée ne fut pas favorable à la forêt des Préalpes d'Azur, l'évolution récente tend à montrer que le territoire, avec sa potentialité de production forestière considérable, pourrait jouer dans les années à venir un rôle important.

16.4 Un contexte de développement favorable de la forêt à saisir

Le Grenelle de l'Environnement a permis d'instaurer une réflexion de fond sur la filière forêt-bois française. Les assises nationales de la forêt ont clairement édicté la volonté de "produire plus de bois, tout en préservant mieux la biodiversité". Ces orientations favorables ont été renforcées par le rapport PUECH présenté au Président de la République en avril 2009 et qui marque une forte volonté de relancer la filière bois et valoriser la ressource forestière. Ces éléments, confirmés par des mesures législatives récentes, posent un contexte favorable au développement d'une politique forestière ambitieuse.

Le territoire des Préalpes d'Azur, avec sa ressource importante et sa proximité avec des zones de débouchés économiques, possède des atouts indéniables pour participer à cet élan national. Dans cette optique, le rôle du PNR doit être mis en cohérence avec la Stratégie départementale de développement durable de l'agriculture et de la forêt, élaborée en 2010, par l'ensemble des acteurs de la filière du département. Cette stratégie regroupe les objectifs partagés de développement de la filière.
L'objectif du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur pourrait être de participer, à sa mesure, aux objectifs de cette stratégie. Il peut notamment participer fortement à 2 axes majeurs :

- Améliorer et optimiser les conditions de mobilisation de la ressource,
- Développer une filière bois-énergie.

16.4.1 Améliorer et optimiser les conditions de mobilisation de la ressource

L'étendue du territoire du PNR ne permet pas d'envisager une structuration de la filière à son échelle. Les filières du bois d'œuvre et du bois d'industrie s'organisent aujourd'hui largement au niveau départemental, voire régional. Néanmoins, le contexte favorable actuel encourage le développement de nouveau projet d'unité de transformation des bois dans les territoires voisins des Préalpes (plaine du Var, département du Var). Il est ainsi probable que, dans les années à venir, de nouveaux débouchés importants soient créés en incluant le territoire des Préalpes d'Azur dans leur rayon d'approvisionnement. Le PNR a donc un rôle à jouer dans le développement de la mobilisation des bois afin que son territoire profite, dans de bonnes conditions, de l'expansion de la filière bois régionale.

En lien avec la stratégie départementale, l'optimisation de la mobilisation dans les forêts passe par :

- une **adaptation des modes de sylviculture** aux contraintes physique du territoire,
- la **définition de plans de circulation et schémas de desserte** sur l'ensemble du territoire, en concertation avec les acteurs concernés. L'objectif doit être d'aboutir à un schéma durable dans lequel chaque acteur puisse assumer sa part de responsabilité,
- l'**adaptation du matériel d'exploitation** aux conditions locales (câble, taille du matériel des transporteurs…),
- l'**amélioration des capacités de stockage et de tri** des bois après exploitation,
- le développement **du débardage par câble** qui assure une mobilisation de bois difficilement exploitables par d'autres pratiques, tout en s'inscrivant dans une démarche de respect de l'environnement,
- une **politique foncière active** afin de regrouper les parcelles isolées et de former des ensembles d'un seul tenant, notamment dans le Nord des Préalpes d'Azur.

16.4.2 Développer une filière bois-énergie

Si une structuration d'une filière bois d'œuvre ou bois d'industrie n'est pas envisageable à l'échelle du territoire des Préalpes d'Azur, il est en revanche possible de construire une filière locale complète de bois-énergie et de bois de bûche. Ces filières aux débouchés plus locaux peuvent être organisées à l'échelle du PNR.
Le PNR peut ainsi jouer un rôle dans la création de nouveaux débouchés et la mise en place d'une offre viable de bois énergie et de bois de chauffage. Pour cela, comme le rappelle la stratégie départementale, il est essentiel :

- **Pour les plaquettes forestières**, d'augmenter la présence de chaufferies bois encore trop peu mises en oeuvre sur le territoire départemental :
    - Un engagement pourrait être pris par les collectivités (comme c'est le cas du Conseil Général) en vue d'installer des chaufferies bois au niveau des équipements publics (réseaux de chaleur urbains ou ruraux, hôpitaux, logements etc.).
    - Un accompagnement soutenu des porteurs de projets via une collaboration étroite avec la Mission Régionale Bois Energie et des relais départementaux pour une meilleure mobilisation des leviers financiers existants. En effet, de nombreux dispositifs existent : financement des projets bois-énergie collectifs (tous maîtres d'ouvrages hormis les particuliers) par la Région, le Département, l'ADEME (fonds chaleur, appels à projets pour l'industrie et l'agriculture), POIA, etc.

- **Pour ce qui est du bois bûche** : les Alpes-Maritimes ne produisent que très peu de bois de bûche pour le chauffage. Pourtant, ce produit concerne un débouché local très important en quantité et surtout à haute valeur ajoutée. Le prix de vente du stère de bois de chauffage est en effet élevé, du fait de la proximité du littoral. La plupart de la consommation locale est importée, notamment du Var. Le territoire du PNR possède un potentiel non négligeable de production de bûche, notamment dans la partie Sud. La création d'une filière et la mobilisation des feuillus contribueraient fortement aux objectifs de développement durable du PNR.

Le développement du bois-énergie est très attendu par les forestiers pour valoriser la majorité du volume, c'est-à-dire les bois de mauvaise qualité et les produits de faible valeur issus des éclaircies nécessaires à l'amélioration des peuplements. Pour l'instant la demande est relativement faible, mais, si elle venait à se développer, le territoire du Parc aurait l'avantage d'avoir des forêts plus accessibles que les étroites vallées alpines du département.

Sur le territoire du Parc 7 chaufferies à plaquettes bois sont en fonctionnement, 2 sont en cours d'installation, 1 étude est en cours (cf partie 6 « Les ressources énergétiques des Préalpes d'Azur).
Une plateforme publique de stockage de plaquettes bois a été réalisé par la communauté de communes des Mont d'Azur à Séranon. Un exploitant forestier des Alpes-de-Haute-Provence en a la gestion. Ce hangar de 1000m² possède un potentiel de 500 à 700 tonnes de plaquettes. D'autres plateformes sont en projet dans le département des Alpes-Maritimes. Un privé possède également un broyeur et un espace de stockage à Thorenc (commune d'Andon).

L'utilisation des granulés de bois pour le chauffage est en cours de développement mais pour l'instant ces derniers ne sont pas fabriqués dans le département.

Un important projet de cogénération à base de biomasse forestière, couplé à une scierie est en cours sur la commune du Broc dans le PNR. Si ce projet voyait le jour, les Préalpes d'Azur serait dans une situation idéale pour son approvisionnement et un important travail d'organisation de l'approvisionnement serait à mener pour une exploitation forestière durable.

A noter que l'ensemble des forêts domaniales du territoire ont la certification PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières) ainsi que les forêts communales d'Amirat, Sigale, Le Mas, Caille, Grasse, Séranon et Escragnolles. Cette certification de gestion durable des forêts qui permet une valorisation du bois est valable pour une période 5 ans ; l'échéance de certification pour ces communes s'échelonnera entre fin 2010 et avril 2014 en fonction de leur date d'adhésion à ce programme.

16.5 Pastoralisme et autres exploitations de la forêt

Le pâturage en forêt est très développé sur le territoire du PNR. Ce sont principalement des troupeaux ovins qui y pâturent et des caprins. L'outil de contractualisation entre éleveurs et propriétaires est souvent le bail verbal ou la convention pluriannuelle de pâturage. La ressource pastorale du territoire tend à diminuer à cause de la fermeture des milieux pastoraux par la forêt.

Les forêts sont également quelquefois exploitées pour la cueillette de plantes aromatiques, plantes médicinales, etc, notamment sur la commune de Gourdon.

16.6 Le risque incendie dans les Préalpes d'Azur

Le territoire du Parc correspond au massif Moyen Var – Préalpes de Grasse identifié au Plan Départemental de Protection contre les Incendies de Forêt des Alpes-Maritimes réalisé par la Préfecture des Alpes-Maritimes et approuvé le 27 avril 2009.

Les feux de 1930 à 2003 :

Nombre de feux d'été (% total annuel)	Nombre de feux d'hiver (% total annuel)	Surface parcourue en été (ha)	Surface parcourue en hiver (ha)	Surface du massif (ha)	Surface totale brûlée (été + hiver) (ha)	Pourcentage du massif brûlé
130 (33%)	260 (66%)	10782	3954	91648	14736	16,1

16.6.1 Le dispositif en place :

Au niveau de la surveillance, le massif du Moyen Var – Préalpes de Grasse dispose sur son territoire de 3 vigies principales et secondaires :

- Vigie Escragnolles sur la commune d'Escragnolles (secondaire)
- Vigie Arpille sur la commune de Saint-Auban (secondaire)
- Vigie Vial sur la commune de Tourette du Château (principale)

Ces postes de guets ont un angle de vue qui dépasse les limites du massif où ils sont implantés géographiquement et permettent de détecter des départs de feux sur d'autres massifs.
8 patrouilles du dispositif Réseau Forestier de Surveillance et d'Alerte (RFSA) surveillent les départs d'incendies, ce sont les patrouilles de Cabris, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiey, Gourdon, Pierrefeu, Arpille, Saint-Auban et Var 3.

Avec un peu plus de 790 km de pistes toutes catégories confondues et 122 points d'eau permanents, dont 49 sont accessibles aux hélicoptères bombardiers d'eau (HBE), la densité d'équipements pour 1000 ha d'espaces naturels est la suivante :

Types d'équipement	Nature	Quantité (pour 1000 ha de milieux naturels)
Pistes	1ère catégorie	0m
	2ème catégorie	107m
	3ème catégorie	4453m
	4ème catégorie	4190m
	TOTAL	**8750m**
Points d'eau permanents	Citernes non HBE	0,85
	Citernes HBE	0,56
	TOTAL	**1,41**

Les moyens de lutte et de prévention sont les suivants :

- 8 centres de secours situés directement dans la zone délimitée par le massif équipés de 34 véhicules utilisés pour la lutte contre les feux de forêts (VLTT, CCFL, CCF). Ces moyens sont renforcés par l'ensemble des autres centres de secours. Le CODIS assure la coordination de l'ensemble du dispositif de lutte contre les feux de forêts.
- 2 Bases DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies), ce qui représente 33 personnes, 24 véhicules d'intervention et 8 engins de forestage/travaux publics.

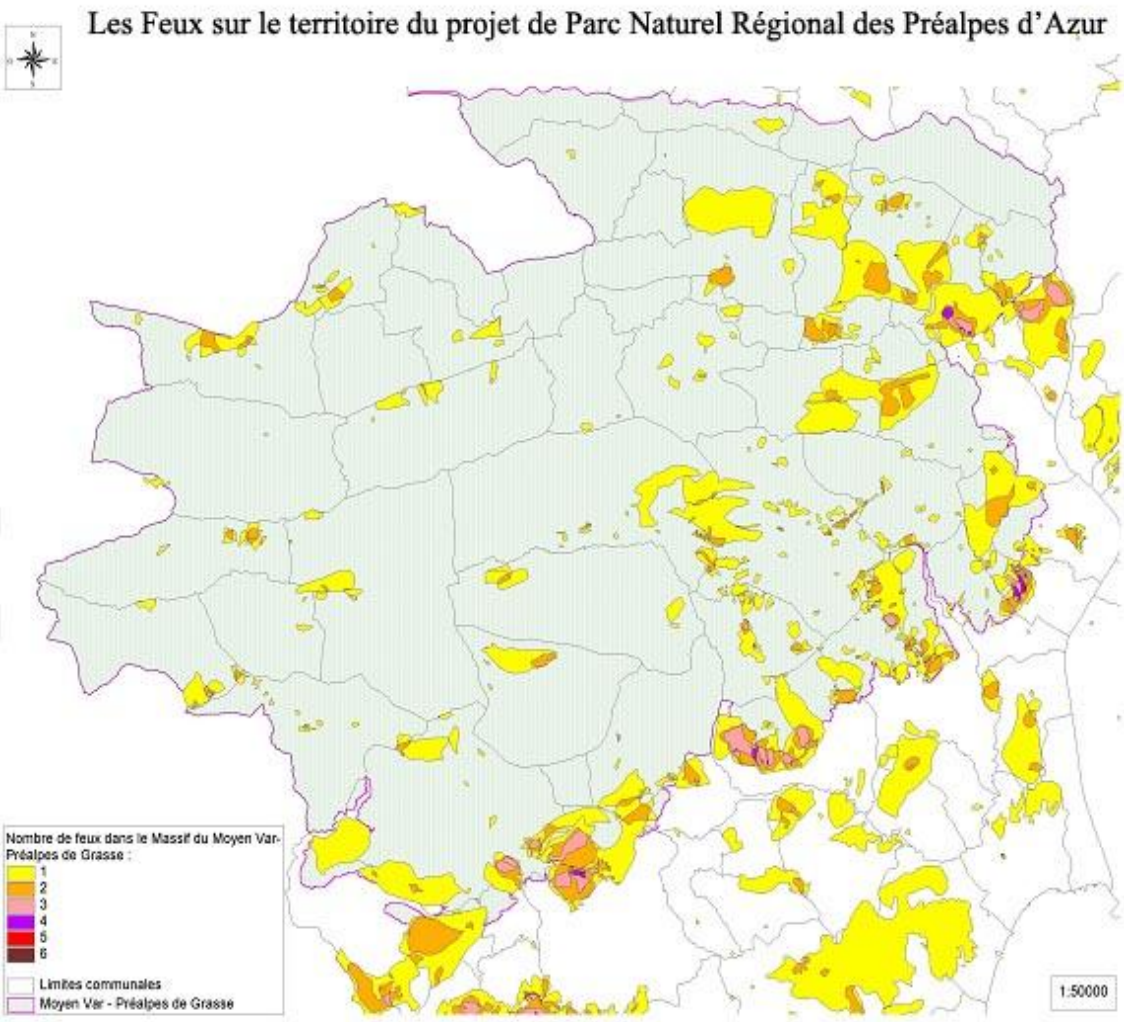

16.6.2 Stratégie de prévention et de lutte

Ce massif peut, en termes d'homogénéité de milieux, être divisé en quatre secteurs : le secteur Estéron, le secteur de Saint-Auban, le secteur des Préalpes et le secteur des Baous.

Le **secteur Estéron** est très accidenté et difficile d'accès. Très chaud et très sec durant l'été, l'aléa est fort. Ce secteur est une véritable poudrière en attente, due en partie à une forte déprise agricole, à une très faible densité de population et à un élevage quasi inexistant, ce qui entraîne une fermeture du milieu naturel. La présence d'un grand nombre de Pins maritimes atteints, pour la plupart, par un insecte ravageur, le *Matsucoccus feytaudi*, qui amène l'arbre à sécréter beaucoup de résine, le rendant encore plus combustible par l'intermédiaire de celle-ci. Les feux ont généralement lieu en période estivale, par vent d'Ouest et sont souvent de cause anthropique par imprudence ou accident. Les enjeux de protection se limitent essentiellement aux villages (autoprotection par débroussaillement et création / entretien de points d'eau en nombre suffisant). Sur un tel secteur, il est difficile de dégager une réelle stratégie de lutte. Elle ne peut qu'être envisagée au cas par cas, en fonction des possibilités du moment, de l'ampleur et du déroulement du sinistre et des enjeux menacés.

Le **secteur de Saint-Auban** est un secteur plus frais, avec des ubacs marqués, l'aléa y est plus faible que dans la vallée de l'Estéron. Comme dans l'Estéron, les grands feux, poussés par un vent d'Ouest festonnent le long des vallées orientées Est-Ouest. Les enjeux de protection des personnes et des biens se limitent essentiellement aux villages. On retrouve sur ce secteur la même fermeture progressive du milieu naturel. Toutefois, en raison de la topographie qui dégage de larges plaines, cette fermeture est à un stade moins avancé. Ici, la stratégie de lutte préconisée, sera de s'appuyer sur les crêtes, préalablement équipées en points d'eau (citernes - HBE, autoalimentées, de capacité supérieure ou égale à 30 m3) et en accès par les ubacs, pour lutter contre le front de feu, en utilisant la technique des commandos feux de forêt et du feu tactique sur les flancs.

Sur le **secteur des Préalpes**, les feux surviennent autant en hiver qu'en été, les causes principales sont pastorales (pour l'hiver) et le combustible est bien souvent réduit à une végétation ligneuse basse et herbeuse (plateaux de Caussols, Calern, Saint-Vallier-de-Thiey, Saint-Barnabé), les enjeux de protection restant très faibles. La stratégie est d'anticiper les départs de feu par l'utilisation du brûlage dirigé. Lorsque l'incendie est déclaré, le feu tactique semble à envisager afin de supprimer le combustible restant devant le front de feu.

Sur le **secteur des Baous**, nous avons une majorité de feux d'été, en provenance de l'urbanisation se trouvant au pied de ces reliefs rocheux et dont la problématique est celle des feux de type périurbains, avec des accès difficiles à très difficiles. Les causes sont en quasi exclusivité d'origine anthropique (imprudence, accident, malveillance). Globalement, la stratégie de lutte sera ici une stratégie d'accès. L'incidence des incendies est très élevée, car l'impact visuel est très important, et les risques de déstabilisation des éléments minéraux sont élevés, d'autant plus que de l'habitat urbain à péri-urbain se trouve directement en contrebas.

En résumé, ci-dessous les points faibles et forts du territoire par rapport à l'incendie :

Points faibles	Points forts	Remarque
- Aléa moyen à aléa fort - Très accidenté et difficilement accessible (secteur Estéron) - Peu d'élevage - Peu de points d'eau - Fermeture du milieu naturel	- Bon réseau de pistes - Politique de débroussaillement - Brûlage dirigé	Densité de population faible

16.6.3 Les préconisations de travaux, d'équipements et de moyens

- Le maintien des coupures agricoles par débroussaillement mécanique et/ou brûlage dirigé est à poursuivre.
- L'équipement en points d'eau (citernes HBE, points d'aspiration) doit être accentué, notamment sur les secteurs Baous (Est) et Saint-Auban (Ouest), notamment pour la commune du Mas.

- Afin de couvrir le secteur de l'arrière pays grassois et ainsi parfaire le maillage DFCI, à la fois en termes d'entretien des équipements et en termes de surveillance estivale, un renforcement des effectifs de Forestiers Sapeurs serait utile entre les bases actuelles de Saint-Auban et de Mouans-Sartoux.
- Quelques accès et / ou liaisons complémentaires pourront améliorer l'équipement existant.
- Repositionnement et aménagement de la vigie du Mont Vial.
- Préconisations de réglementation et de porter-à-connaissance.
- Pour la voirie, le débroussaillement en 2 fois 3 mètres prévu par l'arrêté préfectoral du 19/06/2002 est suffisant, sauf pour le secteur Estéron où il doit être porté à 2 fois 7 mètres de manière généralisée, et à 2 fois 20 mètres sur deux endroits précis. Inversement, pour le secteur Saint-Auban, le débroussaillement le long des voies publiques situées en ubac pourra être abandonné. L'arrêté préfectoral correspondant devra être modifié en ce sens.
- La fermeture de massif est envisageable en situation de sécheresse intense et durable.
- Aucun PPRIF (Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt) n'est préconisé. Des PPRIF sont déjà approuvés sur les communes de Saint-Vallier-de-Thiey, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Le Bar-sur-Loup, Tourettes-sur-Loup et Vence.

16.7 Biodiversité et paysages forestiers

La richesse du patrimoine naturel en forêt est décrite notamment dans les documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 du territoire : Sites Natura 2000 FR9301570 « Préalpes de Grasse », FR9301571 « Rivière et gorges du Loup » et FR9301574 « Gorges de la Siagne » :

Les habitats d'intérêt communautaire concernant la forêt sont :

- Tillaies à Erable à feuilles d'obier des pentes d'éboulis calcaires du Tilion platyphyllis* (UE 9180, Cor 41.4)
- Bois méditerranéens à Taxus baccata* (UE 9580, Cor 42.A76)
- Pinèdes provenço-liguriennes de Pin d'Alep (UE 9540, Cor 42.843)
- Chênaies vertes du Quercion ilicis (UE 9340, Cor 45.3) regroupant notamment :
  - 45.31 Forêts de Chêne vert mésoméditerranéennes (*Viburno-Quercetum ilicis*, *Epipactido microphyllae-Quercetum ilicis*)
  - 45.319 Forêts de Chêne vert à Frênes à fleurs (*Orno-Quercetum ilicis*)
  - 45.319 Forêts de Chêne vert à Charmes-houblon (*Ostryo-Quercetum ilicis*)
  - 45.32 Forêts de Chêne vert supraméditerranéennes
  - 45.32 Forêts de Chêne vert supraméditerranéennes à Buis
- Chênaie verte saxicole à Genévrier de Phénicie du *Junipero phoeniceae-Quercetum ilicis* (UE 9340, Cor 45.32)
- Forêts de pentes du *Tilio-Acerion* (UE 9180, Cor 4141)
- Forêt galeries de *Salix alba* et *Populus alba (Populion-nigrae)* (UE : 92A0, Cor 44.141)
- Forêt de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens *(Alnion glutinosae-incanae)* (UE 91E0, Cor 44.3)
- Bois de châtaigniers (UE 9260, Cor 41.9)
- Forêts de chêne-liège (*Quercion suberis*) (UE 9330, Cor 45.2)
- Bois de houx (UE 9380, Cor 45.8)
- Hêtraies calcicoles médio-européennes (UE 91.50, Cor 41.16)
- Pinèdes méditerranéennes de Pins mésogéens endémiques (UE 9540, Cor 42.8)

Les préconisations générales pour les espaces forestiers consistent à favoriser la gestion des peuplements et une exploitation forestière respectueuse des milieux. Si des pistes sont à créer, une attention particulière sera portée aux milieux particuliers décrits dans les DOCOB. Les peuplements mâtures seront favorisés. La richesse des ripisylves sera à préserver ainsi que leur rôle par rapport aux inondations. Enfin, de manière générale, la gestion des milieux naturels sur ces sites est orientée vers le maintien des milieux ouverts voire la réouverture des milieux récemment colonisés par les pins.

16.8 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et orientations potentielles
- Passé agricole séculaire du territoire - Qualité et variété des productions - Pratiques agricoles extensives et respectueuses de l'environnement - Grandes surfaces de parcours - Potentiel de clients à proximité très important - Présence du Marché d'Intérêt National à Nice - Des labellisations existantes : AOC « Olive de Nice », IGP (Indication Géographique Protégée) agneau de Sisteron et la dénomination « montagne » – agneau des estives. - Peu d'urbanisation dans la majeure partie du territoire - Climat favorable sur les coteaux - Relative accessibilité des espaces naturels - Un potentiel forestier intéressant pour le bois-énergie - Une ressource sylvicole accessible	- Hivers froids dans la majeure partie du territoire diminuant la saison maraîchère - Relief très pentu et pauvreté du sol dans certaines zones (Estéron notamment) - Fort taux d'embroussaillement - Pression foncière importante sur les meilleures terres - Morcellement de la propriété - Difficulté d'irrigation dans certaines zones - Carence de points d'eau dans certaines unités pastorales - Filières de valorisation des produits peu structurées, notamment pour la viande (pas d'atelier de découpe ou de transformation dans les Alpes-Maritimes) - Présence du Loup dans un contexte pastoral - Diminution du nombre d'exploitants et difficultés de l'installation agricole - Manque de fourrage et concurrence avec le marché des chevaux - Présence de conflits d'usage - Peuplements forestiers de faible valeur - Filière bois énergie peu développée - Faible demande pour le bois de basse qualité - Débouchés fluctuants et éloignés pour le bois d'industrie - Dépérissement des peuplements forestiers dû au changement climatique	- Utilisation du potentiel de clients de proximité et développement de la vente directe - Renforcement de la demande en produits de qualité, sains et dont la production est respectueuse de l'environnement - Augmentation de la reconnaissance du rôle environnemental et paysager de l'agriculture et notamment du pastoralisme - Développement de la filière bois-énergie - Augmentation de la demande en bois, matériau reconnu écologique pour la construction	- Réduction continue du nombre d'exploitants agricoles et forestiers - Destructuration du foncier agricole par les nouveaux aménagements et l'urbanisation - Abandon des terres les plus difficiles et embroussaillement - Perte de la biodiversité et fermeture du paysage - Absence de gestion forestière et augmentation des risques feux de forêt - Changement climatique	- **Préservation du foncier agricole** - Développement de l'**agriculture biologique et labellisations des productions** - **Valorisation des produits** agricoles et forestiers - **Développement de la vente directe** et les circuits courts - **Structuration de la filière agricole et développement de la filière bois** - Encouragement de la **gestion forestière durable** - **Facilitation de la pratique du pastoralisme** **- Soutien à la diversification des activités agricoles** - Incitation aux **pratiques respectueuses de l'environnement**, - Création de **lieux de concertation** pour une gestion efficace des milieux et éviter les conflits d'usage - **Suivi des effets du changement climatique** et concours à la diminution des gaz à effet de serre

17 Les activités touristiques et de loisirs

18.1 Les Préalpes d'Azur, une offre touristique à structurer et à valoriser[40]

18.1.1 Littoral et montagne, deux types d'offre touristique bien différents

Historiquement, l'essor touristique des Alpes-Maritimes a émergé sur la Côte d'Azur à partir de 1860. Ce tourisme, au départ hivernal, est de caractère aristocratique attirant les souverains et une clientèle de luxe. L'attrait touristique de la Côte d'Azur ne s'est depuis jamais démenti. La présence de stations balnéaires (Cannes, Antibes-Juan-les-Pins, Nice, Menton, etc.), de villes de congrès dynamiques toute l'année, le potentiel artistique et culturel et la présence du 2eme aéroport de France, ont permis une fréquentation en constante augmentation du littoral azuréen.
Cette forte fréquentation touristique, a permis très tôt au littoral de se structurer et de développer d'importantes capacités d'accueil afin de capter les revenus potentiels qui y sont liés. Aujourd'hui, le tourisme y est fortement installé, contribuant pour une part importante au dynamisme économique des Alpes-Maritimes.

A partir des années 1970, le ski a redonné vie à des territoires montagnards à l'écart de l'essor touristique. D'abord axé sur la saison hivernale, ces territoires depuis une dizaine d'année essaient de développer des activités estivales et de diversifier leurs activités. Ses stations se positionnent aujourd'hui en lieux de loisirs et de découverte de la nature. Le Parc National du Mercantour a joué pour beaucoup dans l'essor de l'activité touristique estivale dans les vallées maralpines.

18.1.2 Les Préalpes d'Azur, un territoire sans stratégie de développement touristique

Contrairement à la plupart des autres vallées montagnardes des Alpes-Maritimes, les Préalpes d'Azur n'ont pas su fédérer les acteurs touristiques afin de définir et de mettre en œuvre une stratégie de développement touristique durable. C'est aujourd'hui le principal écueil de ce territoire aux potentialités majeures en matière de tourisme.
Ce territoire doit donc aujourd'hui se donner une stratégie et un positionnement touristique, tant en termes d'image, d'offre que d'activités et de philosophie. Il n'a pas encore su ou pu réellement tirer profit de ses potentialités, ni s'affirmer comme destination touristique malgré ses atouts :

- Les Préalpes d'Azur présentent les caractéristiques de territoires ruraux, peu habités et relativement préservés des grands aménagements impactant liés au développement économique et démographique. La particularité de ce territoire est l'exceptionnelle qualité de ses paysages d'une part et la richesse de ses patrimoines naturels et culturels d'autre part. La géologie, la flore, la faune mais aussi l'archéologie et le bâti constituent autant de facteurs constituant un environnement exceptionnel.

- Ce territoire ne se prête pas au développement d'un tourisme de masse car il n'y est pas adapté tant en termes d'accessibilité et que de capacité d'accueil. Son potentiel de développement touristique, se situe plus autour du développement d'une attractivité en termes d'activités de pleine nature (randonné, escalade, etc.) d'une vie culturelle et locale agréable (marchés d'été, expositions artistiques, productions artisanales) et de structures d'accueil et d'hébergement de qualité. Ce type de tourisme, de qualité, revêt un double intérêt pour les territoires qui le développent car il permet à la fois de créer une dynamique économique et sociale locale (création d'emplois) et de

[40] Ce diagnostic touristique a été réalisé avec les sources du CRT La Riviera Côte-d'Azur. Les éléments présentés ont été enrichis sur la base d'entretiens et d'échanges avec Manuel Harbreteau (CRT La Riviera), Flore Baglieri (Pôle touristique du Pays de Grasse), Françoise Dubois (Ancienne Directrice du SIVU Pays d'Accueil Provence 06), Eric Pazzaglia du Comité Départemental 06 de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, Eric Madelaine président du Comité Départemental de la Spéléologie des Alpes Maritimes et François SCHULLER, chargé des sports de montagne à la DDJS 06.

valoriser leurs patrimoines à la fois en termes de notoriété mais aussi de connaissance et d'amélioration qualitative (restaurations, expositions, etc.).

- Existence de sites touristiques à partir desquels pourraient s'organiser la diffusion des flux touristiques vers l'intérieur du territoire : Gourdon a développé un tourisme de qualité qui attire de nombreux touristes avec le label « Les plus beaux villages de France ». Le village de Coursegoules a déposé un dossier d'instruction de demande de classement au même label. Présence de 2 stations de ski (Gréolières-les-Neiges et l'Audibergue) qui proposent des activités hivernales et estivales.

Ce territoire présente donc un potentiel très intéressant mais son offre touristique actuelle reste nettement en deçà des possibilités offertes, certaines caractéristiques du territoire ont en effet pu freiner les démarches de structuration/valorisation de l'offre entreprises par les acteurs du territoire :

1. c'est **un territoire plutôt positionné en partie basse de la zone de montagne** des Alpes-Maritimes. De ce fait, ne bénéficiant pas comme d'autres vallées situées plus en altitude, de potentialités fortes en termes de sports d'hiver, son développement dans ce secteur est resté limité. Le territoire des Préalpes ne dénombre en effet que deux stations de ski de moyenne montagne familiales, ce qui comparativement à d'autres territoires situés à l'intérieur ou en dehors du département (vallées de la Tinée et du Cians) rend difficile le développement d'une stratégie touristique prenant appui sur la dimension sport d'hiver.
2. c'est **un territoire difficile d'accès** car principalement desservit par des routes secondaires en dehors de la Route Napoléon (ce qui a joué en faveur de sa préservation). Ainsi il est plus rapide à partir de Nice d'aller à Isola 2000 qu'à Saint-Auban.
3. **le territoire ne compte que peu de structures au service du tourisme et de sa promotion** et la plupart se situent à ses extrémités (Pôle touristique du Pays de Grasse, Offices du Tourisme communaux ou inter-communaux ou Syndicat d'Initiative en partie Sud et Est du territoire) ;
4. **des pôles d'attractivité potentiels existent à l'intérieur du territoire** (Canton de Saint-Auban notamment) mais, malgré certaines démarches de valorisation entreprises, ils ne proposent pas encore une offre touristique suffisamment structurée (qualité de l'accueil et de l'hébergement, offre d'hébergement, diversité et richesse de l'offre sur site, activités « hors saison »). Certaines activités sont d'ailleurs menacées, l'enneigement ne suffit plus à garantir le fonctionnement des stations de ski de Gréolières-les-Neiges et de l'Audibergue.
5. malgré la forte implication des acteurs locaux (Contrat montagne) **les moyens humains et financiers mobilisés jusqu'alors ont été insuffisants** pour permettre d'obtenir un réel effet levier en termes de développement / structuration de l'offre touristique des Préalpes d'Azur.

A la fois en termes d'identité/image et d'organisation/structuration, les Préalpes d'Azur doivent améliorer leur offre touristique. Dans cette optique, une meilleure organisation des activités permettra une information et une commercialisation plus lisibles, en cohérence avec l'évolution actuelle de la demande. La difficulté d'accéder à une information claire et complète constitue aujourd'hui un frein à l'achat de séjour ou la réservation de prestations.

18.1.3 Les principaux sites touristiques et de loisirs du territoire

Les stations de ski

Les Préalpes d'Azur accueillent 2 stations de ski : Gréolières-les-Neiges et l'Audibergue. Ces 2 stations sont gérées par le Syndicat Mixte des Stations de Gréolières et de l'Audibergue (SMGA).

Le domaine skiable de **Gréolières-les-Neiges** (commune de Gréolières), créé en 1963 sur une initiative privée, s'étend entre 1400 et 1800 m d'altitude sur 1000 ha répartis sur les pentes du massif du Cheiron. Il permet la pratique du ski de piste (30 km de pistes, 22 pistes) et du ski de fond (30 km de pistes ce qui en fait le centre de ski nordique le plus important du département des Alpes-Maritimes) et propose également des itinéraires balisés de randonnées en raquettes à neige. Le domaine skiable comprend 9 remontées mécaniques (8 téléskis et 1 télésiège). Il est également équipé de 76 canons à neige alimentés par une retenue collinaire de 16 000 m^3 qui permettent d'enneiger 10% du domaine en cas d'enneigement défavorable. Sa position géographique, station la plus proche du littoral (20 km à vol d'oiseau), lui permet d'attirer des

pratiquants venus de la Côte mais aussi une clientèle du département voisin du Var. Il s'agit essentiellement d'une clientèle familiale. La station est dotée de très vastes parkings qui autorisent le stationnement de plus de 2 800 véhicules.
Les 3 dernières saisons hivernales (2007/2008, 2008/2009 et 2009/2010) sont les 3 meilleures saisons que la station de Gréolières-les-Neiges a enregistré liées d'une part à l'enneigement exceptionnel mais également à la mise en service en 2005 d'un télésiège de 4 places (contre 2 places auparavant). 115 461 forfaits ont été vendus durant la saison 2008/2009 pour la station de Gréolières-les-Neiges[41].
Des réaménagements de pistes sont prévus qui ont pour but d'améliorer les liaisons afin de fermer des remontées mécaniques tout en permettant l'exploitation de toutes les pistes pour réaliser des économies de fonctionnement. Un projet de retenue collinaire de 50 à 70 000 litres est à l'étude. En 2010, l'alimentation électrique de la station est renforcée, la ligne électrique aérienne qui est maintenue en place et doublée par une ligne enterrée.

La station familiale de **l'Audibergue** (commune d'Andon et de Caille) s'étage entre 1270 et 1642 m. Les 6 remontées mécaniques (5 téléskis et 1 télésiège) desservent 24 pistes ce qui représente 28 km de pistes. Ce domaine n'est pas équipé en neige de culture et n'a pas de retenue collinaire. Il propose également 15 km de pistes de ski de fond.
29 794 forfaits ont été vendus durant la saison 2008/2009 pour la station de l'Audibergue[42].

Fragilisées par le changement climatique, ces 2 stations ont diversifié leur activité et proposent des activités pendant la saison estivale.
Ainsi différentes activités peuvent être pratiquées à Gréolières-les-Neiges en été : parc aventure Gréo'Branche (parcours dans les arbres), tennis, randonnées, tir à l'arc, parapente. Une activité VTT est en projet sur ce site.
Depuis 1992, le télésiège de la Moulière (station de l'Audibergue) est ouvert de mai à septembre afin de permettre aux VTTistes de gagner le départ des 12 pistes de descenteen VTT, aux randonneurs et piétons de rejoindre 2 circuits de randonnées ou d'accéder à la table d'orientation au sommet de l'Audibergue ou aux pratiquants de mountain-board de rejoindre le départ de la piste de descente. Le site de la Moulière-Audibergue propose également :

- la découverte de la spéléologie via la via-souterrata itinéraire de via ferrata sous terrecréé en 2004 (longueur de 350 m à 44 m de profondeur),
- un parcours aventure en forêt de 85 ateliers répartis sur cinq parcours et une tyrolienne de 470 m de long,
- un terrain de pratique du trial moto,
- des séjours et stages en tipis.

Le parc d'hébergements du site de Gréolières-les-Neiges, composé essentiellement d'immeubles, est vieillissant et est aujourd'hui à réhabiliter. Il existe cependant des chambres d'hôtes et un hôtel (à Plan Peyron) et des projets privés de nouvelles constructions.
Les hébergements proposés à l'Audibergue sont essentiellement de petites structures unitaires (chalets, maisons ou villas), environ une centaine, qui sont principalement des résidences secondaires. Le style architectural est décousu et vieillissant.[43]

La station climatique d'Andon Thorenc

Thorenc est une station climatique réputée depuis le XIXème siècle pour son micro-climat très doux. Thorenc nommée «La Suisse Provençale» a eu au début du XXème siècle de grands hôtels, un Casino, un hippodrome, des tennis, une piste de patins à glace drainant une richissime clientèle cosmopolite d'où cette architecture d'influence anglo-russe qui se retrouve dans quelques résidences et qui donne un ton d'exotisme à l'ensemble du site. Son air bénéfique à vu l'implantation d'un sanatorium (fermé aujourd'hui).[44] Aujourd'hui il n'existe plus de prestations liées à la particularité de l'air et de nombreux établissements ont fermé. Le lac de Thorenc où se pratique la pêche et des promenades à poney attire une clientèle familiale. C'est un haut lieu pour la pratique du parapente.

[41] Source : Syndicat Mixte des Stations de Gréolières et de l'Audibergue (SMGA).

[42] Source : Syndicat Mixte des Stations de Gréolières et de l'Audibergue (SMGA).

[43] Source : « Diagnostic des hébergements touristiques des cantons de Saint-Auban et de Coursegoules », Orgalis

[44] Source : http://www.lesmontsdazur.com/index/index.cfm?s_p_id=60&mmv=4

18.1.4 Les structures d'accompagnement au développement touristique

Les démarches de développement touristique en cours sur le territoire des Préalpes d'Azur sont relativement hétérogènes, elles sont à renforcer, à coordonner et à uniformiser. En effet, l'ampleur des dynamiques impulsées et les stades d'avancement des démarches sont très différents selon les territoires. Globalement, ce territoire souffre d'un manque de moyens humains et financiers importants, ce qui a empêché le développement de projets structurants. Les dynamiques en présence sont insuffisantes si l'on considère celles hors soutient du Conseil Général des Alpes-Maritimes. La capacité des acteurs locaux à porter les projets sur leur territoire est faible, pour mémoire, citons l'abandon d'un des projets du Pôle d'Excellence Rural (PER) situé dans le périmètre du Parc et qui concernait la mise en place d'outils de Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour valoriser le patrimoine médiéval.

Le travail de coordination des acteurs et de structuration de l'offre sera l'un des rôles essentiels du Parc en matière touristique.

Le SIVU Pays d'Accueil Provence 06, une démarche axée sur la connaissance de l'offre

La démarche de développement touristique entreprise par le SIVU Pays d'Accueil Provence 06 à l'échelle des 21 communes des cantons de Saint-Auban et de Coursegoules, situées au cœur du territoire a principalement permis de réaliser des études, inventaires et diagnostics (diagnostic de l'hébergement touristique, recensement des sites d'escalade, recensement des édifices religieux, démarche de recensement des sites équestres, etc.) et quelques opérations de promotion.
Seule une minorité des études réalisées ont abouti à la réalisation d'opérations de structuration et de développement de l'offre touristique. Celles-ci sont donc sont restées relativement rares (développement du vallon de la Mouillère, création de l'école de canyoning à Aiglun, mise en place d'un plan signalétique). Les effets observés sont néanmoins positifs.
Par ailleurs, ces dernières années, le SIVU PAP 06 a consacré une partie importante de ses moyens à la mise en place du projet de Parc naturel régional. Il est aujourd'hui en cours de dissolution.

Les Syndicats d'initiative et Offices de Tourisme

Le territoire compte 7 Offices de Tourisme communaux qui sont tous situés en limite Sud du territoire : Le Bar-sur-Loup, Cabris, Grasse, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiey, Tourrettes-sur-Loup et Vence.
Des points relais à Gréolières, Caille et Saint-Auban permettent de diffuser des informations touristiques à partir du cœur du territoire.
Leur rôle est d'accueillir les touristes, de les renseigner sur les sites à visiter, sur les manifestations ou les curiosités à découvrir, de mettre à disposition de la documentation touristique, de promouvoir le tourisme sur le territoire communal.

L'Office de Tourisme de Gilette Val d'Estéron

La Communauté de Commune de la Vallée de l'Estéron a dans ses compétences obligatoires la compétence tourisme. Elle met en place une politique de développement touristique à l'échelle de son territoire au travers de l'Office de Tourisme de Gilette Val d'Estéron qui réalise des actions et outils promotionnels touristiques : participation à des Foires, dépliants touristiques, valorisation des activités proposées dans la Vallée de l'Estéron, etc.

L'Office de Tourisme Intercommunal des Coteaux d'Azur

Peut encore être citée en exemple l'importante dynamique touristique impulsée sur son territoire par la Communauté de Communes des Coteaux d'Azur au travers de son Office de Tourisme Intercommunal : développement de circuits touristiques, multiplication des évènementiels et de l'offre culturelle, soutien à l'enrichissement de l'offre touristique, promotion (agenda culturel, livret d'accueil, dépliants « restauration », « hébergement », « parcours découverte », etc.).

Le Pôle Touristique de Grasse, coordination et soutien à la dynamique touristique du territoire

L'action du Pôle Touristique de Grasse a été, dès le départ, orientée sur des actions plus opérationnelles, ciblant directement le soutien à la dynamique touristique. Les deux territoires sont cependant différents, le Pays de Grasse pouvant déjà s'appuyer sur une offre touristique riche et structurée. Son intervention s'articule donc principalement autour de la promotion de l'offre

existante, l'assistance technique aux acteurs du tourisme, la coordination de l'action et des acteurs touristiques sur le territoire et l'accompagnement des hébergeurs :

1. **Promotion, diffusion, information :** édition d'un guide touristique en commun, participation à des salons grand public ou professionnels, réalisation de présentoirs Pays de Grasse dans les Offices de Tourisme, etc.
2. **Coordination de l'action touristique du territoire :** réunions mensuelles collectives afin de définir des actions communes, calendrier commun de manifestations de tous types,
3. **Assistance technique aux acteurs du tourisme** : soutien logistique et conseil aux les communes les moins structurées en matière de développement touristique (les Offices de Tourisme ne comprenant que des bénévoles), interface hébergeurs / clientèle,
4. **Soutien à la professionnalisation des prestataires et à l'amélioration de la qualité de l'accueil touristique.**

Le Comité Régional du Tourisme Riviera Côte d'Azur (CRT Riviera) [45]

Le CRT Riviera travaille à la création de synergies et à la mise en réseau des territoires et filières touristiques du département. Il participe, en liaison avec le Conseil Général des Alpes-Maritimes, les partenaires institutionnels (État, Région, CCI Nice Côte d'Azur, Team Côte d'Azur, UDOTSI, OTSI) et professionnels, à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie touristique des Alpes-Maritimes. Son rôle en matière de marketing territorial et de développement touristique constitue le cœur de sa mission.

- Mission de marketing territorial : établir des liens opérationnels entre les marchés extérieurs et la Côte d'Azur. Il conforte la promotion, communication et pré-commercialisation de l'ensemble des composantes de la destination auprès du marché français et des principaux marchés émetteurs étrangers. Son action repose sur l'adéquation entre la connaissance de l'offre touristique azuréenne et celles des marchés afin de permettre la mise en œuvre de dispositifs opérationnels.
- Mission d'ingénierie touristique : il participe à la politique de développement du territoire en matière de tourisme. Il remplit auprès de ses partenaires une mission de conseil et d'assistance en matière d'ingénierie. Il met en place des stratégies et des actions de développement global et par filière. Il accompagne les structures en matière de qualification des produits, des professionnels et des territoires (pôles touristiques, communautés, etc.).
- Mission d'observation et de veille : l'Observatoire du Tourisme des Alpes-Maritimes constitue un baromètre de l'activité touristique azuréenne, à la fois système de traitement de l'information statistique et outil de veille stratégique. Il construit un cadre méthodologique permettant la mesure de l'économie touristique locale et de produire les tableaux de bords et données marketing indispensables à l'approche opérationnelle des différents marchés de la Côte d'Azur.

Le Conseil Général des Alpes-Maritimes

Le Conseil Général des Alpes-Maritimes met en œuvre une politique de développement touristique sur l'intégralité du département afin de structurer l'offre touristique sur le territoire et de permettre un développement économique durable.
Dans le cadre du Schéma Départemental du Tourisme 2009-2015 en cours de finalisation, le Conseil Général des Alpes-Maritimes va encore accentuer son action sur le Moyen et le Haut-Pays et donc sur le territoire du Parc. Certaines opérations sont ou ont déjà été mise en œuvre par le Département, notamment :

- aides aux hébergements de la zone rurale : pour soutenir l'investissement en matière de création, de rénovation ou d'extension des hébergements touristiques ;
- PIT Tourval : programme transfrontalier avec l'Italie lancé début 2009. Le Conseil Général des Alpes-Maritimes est chef de file sur le projet Tourval Café axé sur la qualification et l'amélioration des hébergements touristiques et de la restauration. Cette opération est menée en partenariat avec le CRT Riviera Côte d'Azur pour la « Diversification de l'offre touristique », la Chambre d'Agriculture pour « la valorisation des produits typiques », la Chambre des Métiers des Alpes-Maritimes – UDOTSI – GRETA pour « la formation des acteurs du tourisme » ;

[45] Source : http://www.cotedazur-tourisme.com/crt-06/connaitre-le-comite-regional-du-tourisme-riviera-cote-d-azur-06_91.html

- sentiers de randonnée : le Conseil Général des Alpes-Maritimes est en charge de l'élaboration du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) et de l'entretien des sentiers qui y sont inscrits. La promotion de ces sentiers est faite par le biais des éditions « Guides Randoxygène ». Des éditions Rando VTT, Canyons et Clues, Raquettes à neige, Equitation et Via Ferrata existent également ;
- création de deux syndicats mixtes sur les stations de Gréolières-les-Neiges et de l'Audibergue pour participer à la gestion de l'activité neige et aider à la diversification d'activités en été.

Le Conseil Général des Alpes-Maritimes a inscrit dans ses actions 2009 le développement et la structuration des filières VTT et équestre. L'itinéraire « Les chemins du Soleil » reliant le lac Léman à Nice en VTT vient d'être finalisé et d'autres itinéraires devraient également suivre. En partenariat avec le CRT Riviera Côte d'Azur, la thématique des activités de pleine nature est en cours d'étude, le CRT lançant la création d'une labellisation de cette filière.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur [46]

La Région PACA au travers du Schéma Régional de Développement Touristique 2006-2010 a défini les grandes orientations de la politique touristique régionale. Cet outil stratégique s'inscrit dans la perspective plus globale du Schéma Régional de Développement Economique et vise deux impératifs : une meilleure répartition de la fréquentation sur l'année et sur les territoires de la région et l'amélioration de l'emploi et de la professionnalisation.
La stratégie régionale en matière touristique a pour objectif de :

- renforcer l'attractivité et la compétitivité de la destination,
- faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur une destination pour tous (programme régional en faveur du tourisme social, contrat de développement Tourisme et Handicap, tourisme de proximité),
- faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur une référence en matière de tourisme durable (tourisme et développement durable, tourisme et territoire),
- favoriser l'emploi et la formation dans les métiers du tourisme.

Le projet FUTOURAUMED[47]

L'Association Réseau Innovation Euromed est coordinatrice d'un consortium qui a lancé en 2010 le projet FUTOURAUMED, étude sur l'innovation dans le domaine du tourisme, en réponse à un appel de l'Agence Nationale de le Recherche pour des ateliers de recherche prospective (ARP) « Tourisme, culture et technologies en Méditerranée ».
L'objectif de ce projet est de définir les actions de recherche et les stratégies dans le domaine d'un tourisme durable permettant de diversifier les zones de destination touristique.
Les touristes s'orientent aujourd'hui plus vers :

- un tourisme rural : vacances à la ferme, compréhension de l'activité multiple des agriculteurs, aide à la production, apprentissage de la biodiversité,
- un tourisme à la recherche d'authenticité, de la connaissance des diverses cultures locales : contact étroit avec les habitants locaux, fêtes de villages,
- un tourisme culturel : archéologie, patrimoine historique, gastronomies
- un tourisme itinérant : itinéraires littéraires, parcours et vie des grands hommes, itinéraires religieux,
- un tourisme à thèmes : écologie, montagnes, géologie, botanique, paysages, forêts, métiers et artisanats traditionnels.

Le territoire du Parc répond à l'ensemble de ces attentes.
Un état des lieux a permis de dégager 2 actions prioritaires qui seraient à engager pour le département des Alpes-Maritimes qui doit faire face à une répartition extrêmement déséquilibrée du tourisme ; il s'agit :

[46] Source : http://www.regionpaca.fr/notre-region/tourisme/schema-regional-de-developpement-touristique.html
[47] Source : information transmise par Pierre LAFFITTE, Président de la Fondation Sophia Antipolis, Sénateur Honoraire, membre du Conseil Scientifique du Parc.

- de renforcer les structures de formations professionnelles liées au tourisme et à la culture (y compris la numérisation des évènements et patrimoines),
- d'engager des expérimentations sur de nouvelles zones.

Deux destinations nouvelles doivent contribuer à revitaliser le Moyen et le Haut-Pays. Une première autour du Mercantour et de ses vallées, une deuxième autour du Parc naturel régional incluant les villes de Grasse et Vence. Cela aura pour intérêt :

- un rééquilibrage littoral / Moyen et Haut-Pays,
- le renforcement économique, humain et culturel du à un tourisme attentif aux innovations sociétales dans le département,
- une nouvelle compétence touristique pour l'euroméditerranée.

Ce projet vise à définir les programmes de formation professionnelle complémentaire adaptées à chacune de ces zones, en matière de personnels d'encadrement, guides, personnel spécialisé en cultures locales, sites web à concevoir, etc…
Les premières expérimentations pourraient constituer un modèle pour d'autres zones en France ou sur le pourtour de la Méditerranée.

Ceci conduira à une nouvelle compétence azuréenne sur les nouvelles formes de tourisme qui pourrait constituer la fondation d'un nouveau Pôle de compétitivité « tourisme » incluant *un Institut de formation supérieur destiné à l'industrie touristique innovante de demain.*

18.2 L'offre touristique des Préalpes d'Azur

L'offre touristique présente sur le territoire des Préalpes d'Azur est relativement homogène au regard des principaux types d'offres ou de points d'attractivité touristiques que l'on peut retrouver dans les différents sous territoires qui le constituent (tourisme de découverte nature, sportif et patrimonial dans un cadre paysager exceptionnel). Elle propose aux visiteurs (touristes et excursionnistes) cependant la découverte de patrimoines variés :

- **patrimoines culturels :** édifices religieux, villages perchés, patrimoines bâtis vernaculaires mobilisant la pierre sèche (restanques, terrasses, murets, enclos, bergeries, bories), sites et patrimoines archéologiques (dolmens, mégalithes, etc.), lisibilité des traces des civilisations s'étant succédées,
- **patrimoines naturels :** grottes (aménagées - au nombre de 3 - ou non), milieux rupestres, nombreuses espèces patrimoniales observables,
- **paysages :** de moyenne montagne, de plateaux d'altitude, panoramas sur la Mer Méditerranée,
- **activité scientifique :** astronomie,
- **activités sportives de pleine nature :** randonnée, activités d'eaux vives, escalade, spéléologie, ski, vol libre, etc.,
- **cadre de vie :** ruralité, calme, paysages, villages patrimoniaux.

Si l'on peut faire émerger une homogénéité globale de l'offre, chaque territoire a cependant ses particularités et ses spécificités. Se distingue en effet, pour chacun de ces sous territoires, parmi les 6 grands thèmes, un à deux thèmes dominants. Par exemple, l'offre touristique proposée sur le territoire du Pôle Touristique du Pays de Grasse est fortement liée à la parfumerie, la culture florale, les plantes à parfum. Celle de la Communauté de Communes des Coteaux d'Azur se distingue par la richesse de l'offre culturelle proposée, celle du canton de Saint-Auban par l'offre d'activité de découverte et de sports de pleine nature.

Si les grands éléments fondateurs de l'offre touristique des Préalpes peuvent donc être mis en avant à l'échelle du territoire, des thématiques prépondérantes peuvent distinguer l'offre à une échelle infra-territoriale.

18.2.1 Un territoire favorable à l'itinérance

De part sa taille et l'éloignement de ses sites potentiellement touristiques, le territoire des Préalpes d'Azur, se prête bien à l'itinérance. Il présente notamment un potentiel intéressant en matière de découverte des patrimoines et paysages de village en village non motorisée (à pied, à vélo, à cheval) ou motorisée (moto, cyclos, voiture, camping-car). Actuellement, l'offre « itinérance » des Préalpes d'Azur se composent :

- **d'itinéraires pédestres** : le territoire est traversé par le GR 4 (de Manosque à Grasse), le GR 510 (sentier des 8 vallées), le GR 51 (Balcons de la Méditerranée) auxquels s'ajoutent les itinéraires du PDIPR. Une partie de l'offre d'itinéraires du PDIPR est publiée dans les guides Randoxygène consacrés à la randonnée pédestre et édité par le Conseil Général des Alpes-Maritimes (33 parcours concernent le PNR).

- **d'itinéraires équestres** : le Conseil Général des Alpes-Maritimes a édité en 2010 un Guide Randoxygène Equitation pour proposer des itinéraires de découverte à cheval. 12 itinéraires concernent le territoire des Préalpes d'Azur. Le territoire offre un potentiel de randonnée équestre intéressant. La randonnée équestre est une activité existante dans les Alpes-Maritimes mais n'est pas structurée.

- les **Chemins du Soleil** proposent la grande traversée des Préalpes à VTT (de la vallée du Rhône aux Alpes du Sud et du Vercors à la Provence) sur chemins balisés, pour découvrir les richesses naturelles et culturelles du massif alpin. Un itinéraire récent propose la traversée de la vallée de l'Estéron de Saint-Auban à Gilette en plusieurs jours.

- A l'exception de la **Route Napoléon** qui relie Golfe-Juan à Grenoble via le territoire du PNR (Grasse, Saint-Vallier-de-Thiey, Escragnolles, Séranon, Le Logis du Pin) et qui retrace le parcours historique de l'Empereur au retour de l'Ile d'Elbe en 1815, il n'existe pas d'itinéraires structurants pour la découverte motorisée, le territoire se situe à l'écart des grands itinéraires et routes touristiques (Route des Grandes Alpes, Route de la lavande, Route des Bréa, etc.).

Dans cette optique, la création d'axes touristiques, à la fois portes d'entrée du territoire et vecteurs d'organisation et de valorisation touristique du territoire apparaît aujourd'hui indispensable. Peuvent d'ors et déjà être retenus la Route Napoléon, la route des Gorges du Loup, la vallée de l'Estéron ou encore la route du Col de Vence.

Cependant, il manque des structures d'accueil adaptées à la pratique de l'itinérance aussi bien en termes d'hébergement et de commerces mais aussi d'aires d'accueil des camping-cars. Un atout de l'itinérance touristique est que la clientèle itinérante est un vecteur de remplissage des hébergements en avant et en après saison.[48]
Par ailleurs, si, une offre de circuits touristiques existe ou est en cours de constitution par les acteurs du développement touristique du territoire (Communauté de Communes des Coteaux d'Azur, Pôle Touristique de Grasse), sa structuration à l'échelle du projet de Parc est à mettre en place.

18.2.2 Un territoire très prisé pour les activités nature

Le territoire du PNR offre une diversité d'activités nature : escalade, canyoning, pêche, chasse, randonnée pédestre et équestre, lieu de promenade et de détente, raquettes, ski de piste, ski de fonds, VTT, vol libre, accrobranche, via souterrata, auxquelles s'ajoutent la découverte des villages typiques et des sites grandioses.
Ces activités attirent une clientèle majoritairement excursionniste, la pratique de loisirs à la journée en milieu rural ne fait souvent pas partie du tourisme au sens strict puisqu'il faut qu'il y ait nuitée pour pouvoir parler de tourisme.

La fréquentation des sites du PNR est en constante augmentation ces dernières années du fait :

- de la proximité du littoral et des pratiquants potentiels ou avérés,
- du cadre paysager et naturel exceptionnel des Préalpes d'Azur qui attire un large public,
- de l'engouement pour les sports de nature, dont les pratiquants sont sans cesse plus nombreux,
- que ce territoire est accessible pour une pratique en famille.

[48] Source : « Observation du tourisme itinérant dans les Alpes-Maritimes – été 2007 », Conseil Général des Alpes-Maritimes.

Cette fréquentation n'est cependant pas précisément connue à ce jour.
Comme beaucoup de territoires ruraux offrant des terrains ou itinéraires favorables, les Préalpes d'Azur connaissent, dans certains secteurs, une forte fréquentation des véhicules à moteur. Ces activités peuvent être problématiques d'une part en matière d'impact sur les milieux et espèces naturelles sensibles à la pression mais aussi en termes de conflits d'usage et de mise en insécurité des randonneurs et de non respect des propriétés privées.

Les sites d'escalade, de canyoning et de spéléologie sont nombreux sur le territoire. Certains sont valorisés dans des topoguides départementaux. L'offre va cependant bien au-delà des sites identifiés au niveau départemental notamment concernant le canyoning (36 sont identifiés dans le topoguide du Conseil Général des Alpes-Maritimes alors que plus de 300 sont répertoriés et publiés dans les Alpes-Maritimes). En comparaison avec d'autres secteurs du département, le potentiel des Préalpes d'Azur est plus important car la diversité des possibilités de pratique est plus grande, notamment pour la spéléologie.

La chasse

La chasse est une activité très présente sur le territoire des Préalpes d'Azur (49 sociétés de chasse, 1 dans chaque commune). Les chasseurs sont pour la plupart des résidents et des propriétaires mais également des personnes extérieures.

Ils sont fédérés au sein de la Fédération de Chasse des Alpes-Maritimes. Cette Fédération a pour rôle de gérer les espèces et les espaces : régulation des espèces en forte expansion, gestion de certaines espèces en réglementant les prélèvements cynégétiques et en effectuant des travaux d'aménagement ou de réouverture des milieux, suivi des populations des espèces sauvages, qu'elles soient chassables ou non, information et la formation.

Chasseurs à Briançonnet
Source : SIVU Pays d'Accueil Provence06

Il existe dans les Alpes-Maritimes un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) approuvé en avril 2009, outil élaboré et conduit par la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC). Ce schéma a pour mission d'inscrire la chasse dans une perspective de gestion durable des espaces naturels et de la faune sauvage. Il présente l'ensemble des actions déjà accomplies au quotidien en faveur de la chasse, des espèces et des habitats. Il est un outil d'orientation qui propose différentes mesures pour l'amélioration de la gestion des espaces, des espèces et de la chasse. Il est évolutif et renouvelable par période de 6 ans.

Pour la saison cynégétique 2006/2007[49], il a été délivré 8.989 permis de chasser pour le département des Alpes-Maritimes. Si le nombre de permis était de 17.777 en 1977, il enregistrait une diminution dès 1978 qui n'a cessé depuis. Au cours de la période 1978 / 2006, la chute annuelle est en moyenne de 2,3 %.
La chasse à tir est le mode de chasse le plus pratiqué dans les Alpes Maritimes. Elle regroupe la chasse au chien courant, au chien d'arrêt, devant soi, au poste et la chasse à l'arc. Quelques chasseurs bénéficient d'une autorisation individuelle pour la capture des grives à l'aide de gluaux.
On assiste à un engouement sans cesse grandissant pour la chasse des ongulés sauvages qui draine aujourd'hui la majorité des chasseurs du département. Elle est la conséquence de l'augmentation des populations de grand gibier et de la baisse du petit gibier.

Pour l'activité pêche, cf partie 5 « Ressource en eau et assainissement ».

[49] Source : http://www.fdc06.fr/

Un secteur majeur pour la spéléologie et l'escalade

De part l'étendue de l'emprise des surfaces karstiques, les Préalpes d'Azur sont de loin, le secteur le plus intéressant en matière d'activités et **d'explorations spéléologiques**. Il présente un grand réseau de cavités. On en dénombre environ 3000 dans les Alpes-Maritimes dont environ 1952 répertoriées sur le territoire du PNR. Le périmètre comprend les plateaux de Calern-Caussols et notamment le secteur de l'Audibergue où sont situées une dizaine de cavités majeures de réputation nationale et internationale, pouvant attirer des clubs de toute la France et de l'étranger.
La majorité des pratiquants sont affiliés à la Fédération Française de Spéléologie (FF Spéléo). Cette fédération compte une vingtaine de clubs dans les Alpes-Maritimes et 250 licenciés pour 400 pratiquants environ.
En matière d'**escalade**, le territoire compte de nombreux sites dont quelques-uns sont de renommée internationale. 23 communes sur les 49 inclues dans le périmètre du PNR regroupent 27 sites d'escalade. 6 sont de niveau facile est adaptés à la découverte de la pratique, 14 présentent des niveaux variables de facile à difficile, 7 sont des sites de haut niveau. De nombreux sites d'escalade potentiels ont pu être recensés (19 de niveau découverte, 21 tous niveau et 10 de haut niveau). Du fait du climat, l'escalade peut se pratiquer à l'année dans les Alpes-Maritimes même si l'été y est moins propice. C'est donc un territoire recherché par les amateurs en toute saison.
Les structures fédérant les pratiquants et/ou ayant la compétence en matière de gestion des activités d'escalade (Fédération Française de Montagne et d'Escalade FFME) sur le territoire n'ont un lien direct qu'avec une minorité des pratiquants. Pour exemple, les pratiquants d'escalade adhérant à la FFME ne représentent qu'1/8ème du nombre total de pratiquants. La FFME dénombre environ 1700 adhérents dans les Alpes-Maritimes pour 10 000 à 12 000 pratiquants non licenciés.
L'aménagement de certaines voies d'escalade est pratiqué souvent sans travail de concertation en amont. Certains professionnels ou pratiquants aguerris possèdent en effet les capacités techniques pour équiper des sites. Le travail réalisé par les opérateurs et animateurs de sites Natura 2000 dans le cadre de l'élaboration de Document d'Objectifs a permis de mettre en place une concertation locale notamment dans le cadre de l'aménagement de nouvelles voies. Si la FFME et ses affiliés sont aujourd'hui bien sensibilisés sur ce sujet, cela ne touche pas les non-affiliés qui continuent d'équiper certains sites ce qui peut impacter notamment les rapaces rupestres.
Le travail de suivi et d'entretien des sites d'escalade s'est aussi largement renforcé. Aujourd'hui le Département suit et entretien 11 sites. La FFME 06 a d'ailleurs conventionné avec le Département sur des actions de suivi de ces sites et/ou d'animation de journées découvertes environnementales (faune, flore par exemple).

De nombreux professionnels de l'encadrement travaillent sur le territoire. Les activités d'escalade et de spéléologie attirent autant des pratiquants locaux, régionaux qu'internationaux.

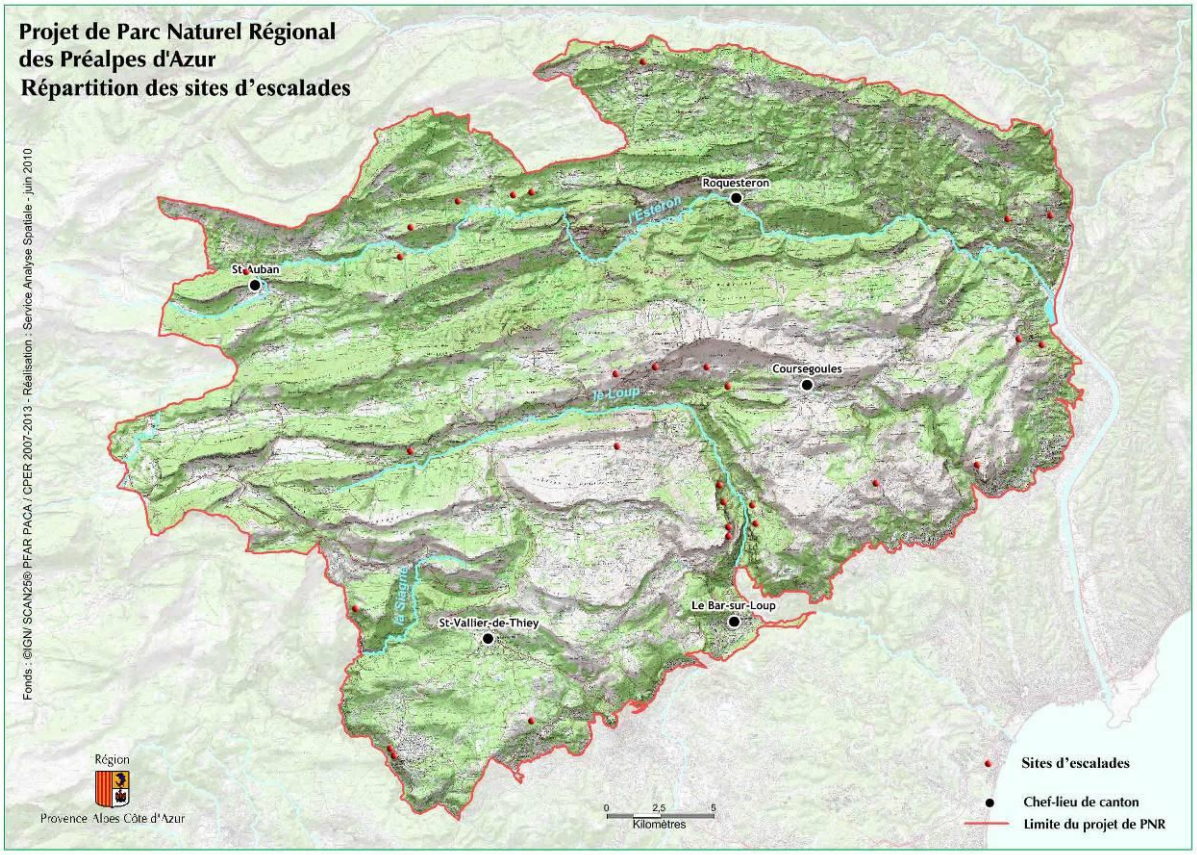

L'activité de canyoning

Le périmètre du PNR compte 24 canyons. La particularité de l'offre de canyoning des Préalpes d'Azur est la subsistance d'eau en période estivale, les canyons aquatiques du territoire attirent ainsi de nombreux pratiquants venant des Alpes-de-Haute-Provence notamment du Verdon. Sa proximité des zones urbaines le rend également intéressant pour les activités de canyon professionnel. De nombreux professionnels sont ainsi présents sur le secteur même s'ils sont moins nombreux que dans les vallées de la Tinée et de la Roya Bévéra.
Certains sites de canyoning très prisés peuvent être parcourus par plus d'une centaine de personnes par jour (le Loup par exemple, de la base de la cascade de Courmes jusqu'au Pont du Loup ou encore le canyon de Saint-Auban qui est le plus parcouru du département et compte entre 15 et 18 professionnels). Sur les sites les plus courus, la fréquentation est notamment amplifiée par l'activité de professionnels. Certains canyons comptent jusqu'à 18 professionnels (localisés dans les Alpes-Maritimes et dans les Alpes-de-Haute-Provence) les jours ouvrables avec chacun un groupe de 8 clients le matin et l'après-midi soit, au total, une fréquentation liée à l'offre d'accompagnement professionnel approchant les 300 personnes.
Certains sites de canyoning (le canyon de la Cagne par exemple) sont fréquentés également par de nombreux baigneurs ce qui amplifie fortement la tendance à la sur-fréquentation.

Le canyoning est réglementé par l'Arrêté préfectoral N°98.000481-bis du 22 décembre 1998. La pratique du canyoning est autorisée du 1er avril au 31 octobre inclus. Le principal de l'activité se déroule cependant en été, entre le 15 Juillet et le 15 Août. Lorsque les périodes de pêche se superposent aux périodes de canyoning, un système d'alternance est mis en place (un jour canyoning, un jour pêche).

Cette activité est confrontée, sur un certain nombre de sites, à des conflits. Ceux-ci peuvent naître soit d'un contentieux sur l'usage de l'espace avec les propriétaires ou les mairies. Les problèmes de stationnement et/ou de cheminements avant ou après le canyon cristallisent souvent les malentendus. La FFME a proposé la mise en place de conventions d'usage avec les propriétaires fonciers permettant un transfert de responsabilité et la labellisation et suivi des équipements. Des espaces de stationnements et cheminements ont aussi pu être aménagés.

Activités de pleine nature et patrimoine naturel

Les activités de pleine nature de type escalade, spéléologie et canyoning sont confrontées, depuis un certain nombre d'année, à un déficit de connaissance scientifique sur leur impact réel sur les patrimoines naturels soumis à pression. Un projet d'étude d'impact sur le canyon de la Cagne avait été envisagé mais il n'a pas été concrétisé. Aucune démarche permettant d'objectiver ces problématiques n'est aujourd'hui disponible sur le territoire. Elle pourrait être entreprise à titre expérimental sur les sites très parcourus.
Afin de participer et de suivre l'évolution de la gestion des impacts des activités de pleine nature sur les patrimoines naturels mais aussi de contribuer à la connaissance des patrimoines naturels en présence, la FFME et la FF Spéléo sont, depuis de nombreuses années présentes aux comités de pilotage des sites Natura 2000. La FFME alerte les animateurs de site Natura 2000 ou les associations de protection de la nature en cas d'observation d'espèces patrimoniales sur un site de pratique. Les clubs de spéléologie réalisent quant à eux des explorations à but scientifique (étude hydrologiques, géologiques, biospéléologie, faune souterraine, chiroptères), des publications, ou actualisent l'inventaire des cavités du département. Certaines de ces actions sont réalisées dans le cadre de partenariats (Conseil Général, Natura 2000, Agence de l'eau). Ils peuvent aussi être sollicités par des mairies ou syndicats des eaux pour des questions de relations hydrologiques.
La FF Spéléo et la FFME connaissent aujourd'hui les principales espèces sensibles potentiellement présentes dans leurs espaces de pratiques.

Une filière activités de pleine nature peu structurée

In fine, le territoire des Préalpes d'Azur est un espace très favorable aux d'activités de pleine nature. L'importance du nombre de sites de pratique localisés, les efforts importants réalisés ces dernières années par les acteurs de l'encadrement et de la gestion des activités de pleine nature et les potentialités subsistantes dans ce domaine font de ce territoire un espace majeur en la matière. Cependant, les activités professionnelles qui se sont développées autour de ces pratiques, l'ont été de manière individuelle, profitant des opportunités offertes par le territoire. Pas ou peu d'actions collectives, visant à intégrer le développement d'une filière activités de pleine nature, n'ont été entreprises. La structuration de cette filière, dans une logique

de développement durable respectueuse des hommes et de l'environnement, aurait pourtant pu apporter à ce territoire, et notamment à ses espaces les plus fragiles, un complément en matière de dynamique économique.

Comme il a déjà été noté d'une manière plus générale en matière de tourisme, les hébergements, notamment ceux adaptés à l'accueil de publics sportifs notamment en groupes, sont rares. La présence de structures d'accueil, proposant le gîte et une offre d'activités de pleine nature de proximité reste exceptionnelle[50]. Pour le reste, une offre d'hébergement alternatif est présente mais apparaît insuffisante. Notamment, le Moyen-Pays est sous équipé en lits (campings et hébergements alternatifs) au regard des sites d'activité de pleine nature en présence. Ces carences en lits ne permettent pas de retenir les touristes en hébergement et ainsi d'amplifier la manne économique liée à la pratique des activités de pleine nature.
Les sites phares en matière d'activités de pleine nature, notamment les stations de ski de Gréolières-les-Neiges et de l'Audibergue/La Moulière présentent eux aussi des carences en matière d'hébergement, notamment collectifs et hôteliers. Ces stations n'ont pas bénéficié de démarches de restructuration et de modernisation globale de leur offre touristique in et hors saison. Des initiatives existent cependant et elles rencontrent un certain succès (à l'Audibergue via ferrata souterraine, accrobranche, un télésiège fonctionne l'été et permet des descentes à VTT).

Enfin, aucun topoguide ne propose une présentation globale de l'offre d'activités de pleine nature en présence sur le territoire, en lien avec les hébergements touristiques.

Les Préalpes d'Azur sont un territoire à la fois proche mais pas toujours très accessible pour les zones urbaines. Il n'a pas véritablement su développer un produit phare, vendeur et attractif pour de la fréquentation en séjour. Ce travail, n'est cependant pas simple car une part importante de son attractivité reste aujourd'hui à l'état de potentialité, les Préalpes d'Azur ne sont pas toujours bien identifiées et reconnues, même par les habitants du littoral.

18.2.3 Une offre d'hébergement déficiente

Un secteur à professionnaliser

Ce territoire se caractérise aussi par des carences en matière d'hébergement, tant en qualité qu'en quantité. Le niveau de qualité est assez faible notamment par manque d'investissements privés et de professionnalisation de l'activité. Si l'évaluation précise de la qualité des hébergements du territoire reste difficile du fait de l'absence d'études réalisées sur l'ensemble de son périmètre, certaines indications laissent à penser que des améliorations pourraient être apportées dans ce domaine. Partant du constat du nombre élevé de plaintes reçues de la part de clients des hébergeurs de son territoire, le Pôle Touristique du Pays Grassois a en effet mis en place des visites régulières chez les prestataires volontaires afin de pointer les faiblesses de leur offre en matière de qualité de l'accueil. L'intégralité des chambres d'hôtes et meublés de leur territoire est concernée (partie du Sud du PNR). Les prestataires associés à cette action, réalisant les améliorations jugées nécessaires par le Pôle Touristique, bénéficient de l'interface hébergeurs/clientèle mise en place sur le portail du Pôle Touristique du Pays de Grasse hébergé sur le site Internet de l'Office de Tourisme de Grasse. Du fait de cette démarche de professionnalisation, aujourd'hui le nombre de plaintes au niveau des chambres d'hôte a baissé de manière significative.

Le Conseil Général des Alpes-Maritimes œuvre également dans ce domaine pour soutenir l'investissement et la qualification des hébergements touristiques, restaurants et commerces multiservices en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie dans le cadre des projets Tourval Café, Bistrots de Pays et des subventions individuelles.

L'ensemble du territoire n'a cependant pas, aujourd'hui, bénéficié d'actions de professionnalisation et d'amélioration de l'offre d'hébergements. Notamment, le territoire du SIVU Pays d'accueil Provence 06 (PAP 06 – 21 communes) qui a réalisé un diagnostic de l'offre touristique sur son territoire, n'a pas pu développer d'approche en matière de professionnalisation des prestataires hébergeurs. L'enjeu d'amélioration de la qualité de l'hébergement, soulignés par les acteurs du tourisme interrogés se retrouve donc à minima sur l'ensemble des secteurs ruraux du territoire pour lesquelles aucune intervention n'a été entreprise.

[50] Sur Saint-Auban, le Gîte Tonic, 40 couchages, propose des activités d'équitation, escalade et randonnée pour les centres de loisirs, clubs, …

Le manque de capacité d'accueil des structures d'hébergement[51]

Les capacités d'accueil touristique des Préalpes d'Azur sont principalement concentrées sur ses limites Sud.
Le territoire comprend (hors Grasse, Vence, Carros et Tourrettes-sur-Loup, communes dont les hébergements se situent hors périmètre du PNR)[52] :

- 10 campings répartis sur 9 communes pour une capacité de 1734 lits,
- 35 hôtels répartis sur 27 communes d'une capacité de 662 lits,
- 135 gîtes et chambres d'hôtes répartis sur 32 communes pour une capacité de 681 lits,
- 3 centres jeunes et vacances sur 3 communes offrant 409 lits situés en partie Sud ou Est du territoire,
- 64 meublés sur 9 communes pour 325 lits.

Soit une capacité totale d'accueil de 247 structures d'hébergements pour 3 811 lits pour le territoire du PNR. A noter cependant que les pôles touristiques de Grasse, Vence, Carros et Tourrettes-sur-Loup proposent une capacité d'hébergement importante en limite immédiate du PNR : 279 établissements pour une capacité de 6 979 lits pour ces seules 4 communes.

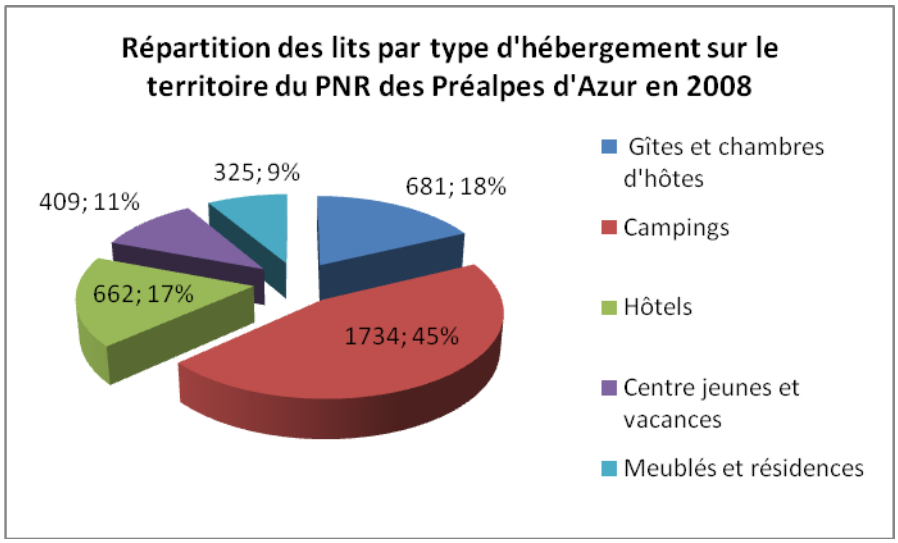

Source : CRT Riviera

La part des hébergements non classés est majoritaire sur le territoire du PNR. Les campings sont peu nombreux (10 sur l'ensemble du territoire) mais représentent 45% de la capacité en lits. Les hébergements alternatifs (gîtes et chambres d'hôtes) sont répartis sur l'ensemble des Préalpes d'Azur et en majorité sur la moitié Nord. Ils constituent d'ailleurs le principal de l'offre d'hébergement présente sur les communes du centre et du Nord du territoire et représentent 18% de l'offre totale. Enfin, les communes du territoire offrent actuellement peu de sites d'accueil pour les campings car.

Les capacités d'hébergement sont très limitées notamment au centre et au Nord du territoire où les communes ne comptent qu'une vingtaine de lits en moyenne (en dehors des sites de Gréolières-les-Neiges et de Thorenc). Ces capacités ne correspondant pas aux potentialités présentes sur certaines parties du territoire. En lien avec une offre touristique qui pourrait être renforcée, aujourd'hui, les Préalpes d'Azur ne profitent pas à plein des potentialités de développement de sa filière d'accueil et d'hébergement touristique notamment en regard de la nouvelle attractivité constatée pour ce type de territoire, matérialisée par une tendance au retour à la montagne et une recherche d'espaces préservés.

[51] Les analyses présentées ci-après sont basées sur les fichiers hébergements du CRT Riviera.

[52] Source : CRT Riviera – données 2008

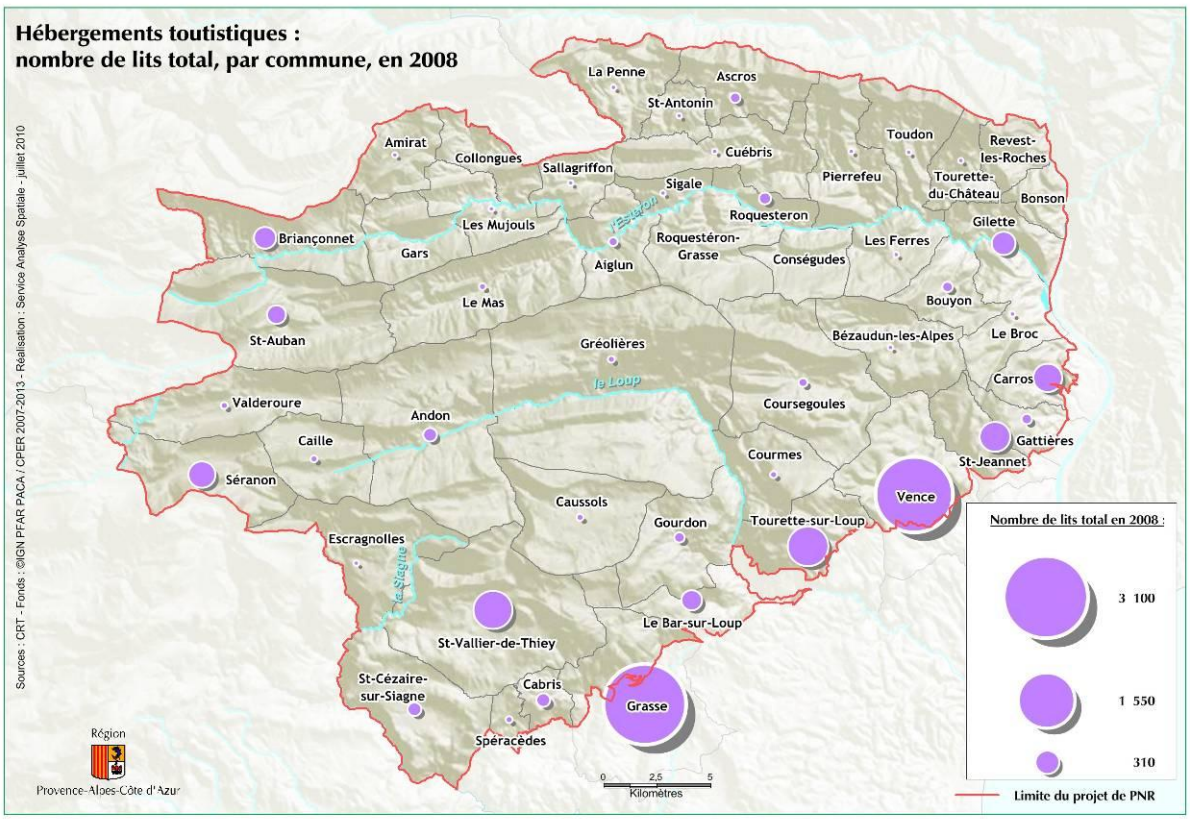

Si, en valeur absolue, l'offre en hébergements des Préalpes d'Azur est plus importante que celle des vallées de la Roya/Bévéra et de la Vésubie et proche de celle de la Tinée (4 562 lits), ramenée à la population, elle apparaît très en deçà de l'offre de l'ensemble de ces vallées.

Par exemple, l'offre en gîtes et chambres d'hôtes n'est que de 2,2 lits pour 100 habitants sur le territoire des Préalpes d'Azur contre 6,7 pour la Roya/Bévéra, 9,3 pour la Vésubie et 15, 3 pour la Tinée.

A noter que les territoires des vallées touristiques pris pour exemple sont cependant nettement plus restreints que celui des Préalpes d'Azur (Roya- Bévéra et Vésubie : 7 communes, Tinée : 12 communes).

Nombre de lits pour 100 habitants

	PNR Préalpes d'Azur	Roya/Bevera	Vésubie	Tinee
Gîtes et chambres d'hôte	2,2	6,7	9,3	15,3
Campings	5,5	8,7	11,5	25,3
Hôtels	2,1	5,7	8,6	27,2
Centres jeunes et vacances	1,3	1,9	3,0	8,4
Meublés et résidences	1,0	1,0	3,1	11,9
Tous	12,1	24,0	35,5	88,1

Source : CRT Riviera

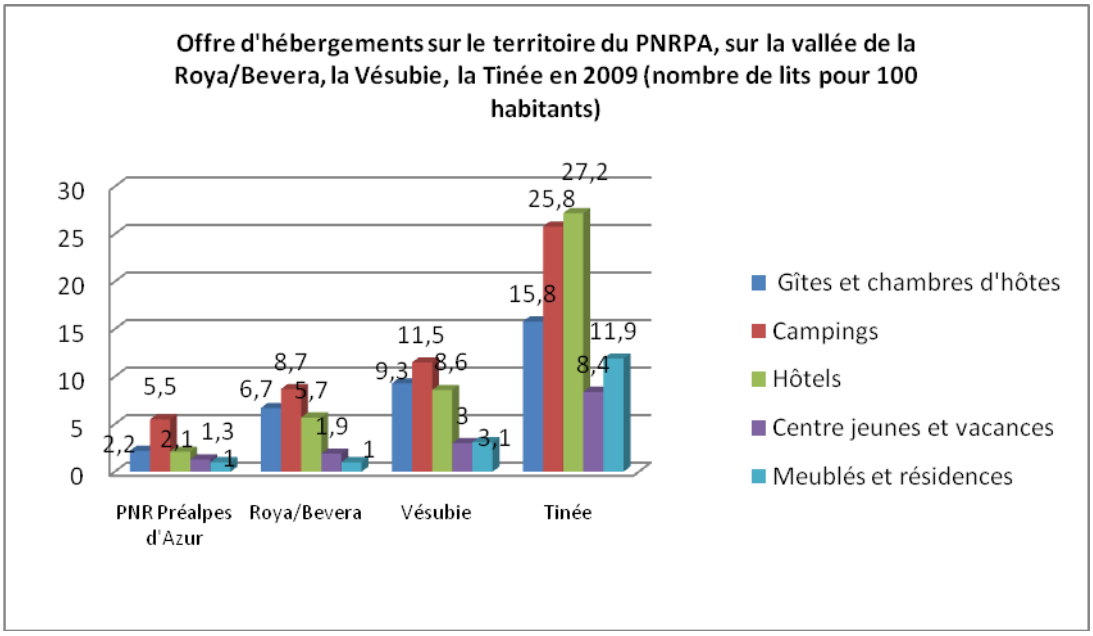

Source : CRT Riviera

18.3 Une demande touristique en mutation, vers un tourisme de qualité

18.3.1 Les signes d'une évolution de la demande

Est apparue très clairement depuis quelques années, au travers d'études réalisées auprès de la clientèle touristique à un niveau local, régional voire national, une modification des attentes de certaines populations touristiques.
Une part de plus en plus importante de la clientèle touristique se tourne aujourd'hui vers un tourisme de qualité, respectueux tant de la qualité environnementale et paysagère de l'espace visité, que de son cadre authentique et des habitants qui l'entretiennent. Cette recherche d'authenticité, ciblant des séjours à la campagne ou à la montagne va de pair avec une exigence de confort et de qualité accrue des structures d'accueil et de l'hébergement proposé.

Auparavant confidentielle, cette clientèle représente aujourd'hui un axe de développement intéressant, notamment pour les zones rurales d'arrière pays, présentant le cadre préservé et naturel recherché.

18.3.2 Peu d'éléments sur la fréquentation touristique au niveau du territoire

La fréquentation du territoire des Préalpes d'Azur reste globalement peu connue. En effet, le territoire des Préalpes d'Azur n'a fait l'objet que très récemment d'enquêtes auprès de sa clientèle touristique notamment parce qu'il ne dispose pas d'un réseau structuré d'Offices de Tourisme et de points d'information locaux. Afin de mieux connaître la clientèle fréquentant son espace montagne, le Syndicat Mixte de préfiguration relaie en 2010-2011 sur son territoire l'enquête de l'Observatoire Régional du Tourisme et de ses partenaires départementaux (dont le CRT Riviera et le Conseil Général des Alpes-Maritimes) qui vise à disposer d'une vision globale de l'activité touristique régionale, départementale et infra-départementale.

Il n'existe donc pas à l'heure actuelle d'enquête approfondie spécifique pour analyser la fréquentation touristique sur les Préalpes d'Azur.
Le CRT Riviera dispose cependant d'un bilan des entrées comptabilisées depuis 1989 dans les musées, sites de visites, jardins et grottes des Alpes-Maritimes et donc du territoire du PNR. Cependant, le CRT Riviera ne dispose pas de comptage des visiteurs de certains sites dont le Domaine du Haut-Thorenc, les via-ferratas, la via-souterrata, les sites accrobranches.

Entrées comptabilisées depuis 1989 dans les musées, sites de visites, jardins et grottes des Préalpes d'Azur

Musées et monuments	Ville	Créé en	Totaux entrées payant et gratuits en 1990	Totaux entrées payant et gratuits en 2000	Totaux entrées payant et gratuits en 2009
Parcs, jardins et grottes					
Grottes de Saint-Cézaire-sur-Siagne	Saint-Cézaire-sur-Siagne	1900	38 402	30 442	46 069
Souterroscope Grotte de Baume Obscure	Saint-Vallier-de-Thiey	1989	6000	21 631	26 422
Grotte des Audides	Saint-Vallier-de-Thiey	1989	3865	8 335	Fermé en 2008
Musées et monuments					
Musée hors du Temps	Pierrefeu	1981	400	169	19
Centre International d'Art Contemporain CIAC	Carros	1998		14 945	Fermé en 2008
Musée de plein air préhistoire	Saint-Vallier-de-Thiey	1990		3 207	Fermé en 2008
Musée Lou Ferrouil	Gilette	1999		2 618	1 800 (donnée provisoire ou estimée)
Château de Gourdon	Gourdon	1970	40 593	28 000	15 998 (donnée provisoire ou estimée)
Musée des Arts Décoratifs et de l'Art Moderne Château de Gourdon	Gourdon	2003			3 344
Autre site					
Confiserie Florian	Tourrettes-sur-Loup	1949			74 000

Source : CRT Riviera– Observatoire du Tourisme

Ces sites constituent des pôles touristiques attractifs voir très attractifs pour certains (grottes de Saint-Cézaire-sur-Siagne et de Saint-Vallier-de-Thiey, confiserie Florian) à partir desquels pourrait rayonner la découverte du territoire.

L'étude de la fréquentation par avion peut amener certains éléments concernant la fréquentation touristique du territoire même si ce type de fréquentation ne représente qu'une part mineure de la fréquentation touristique totale du territoire. Pour certaines communes, les données n'étaient pas disponibles sur l'ensemble de la période, elles ont donc été exclues de l'analyse (13 communes du Parc, 2 pour la vallée de la Roya, 2 pour la vallée de la Tinée, 2 pour la vallée de la Vésubie et 37 pour le département).
Très confidentielle en regard de la fréquentation de la zone littorale, la fréquentation du territoire par avion[53], tant en nuitée qu'en séjours, est fortement concentrée sur les communes en limite Sud du territoire, présentant à la fois une offre touristique riche et diversifiée et d'importantes capacités d'hébergement.

Le territoire a connu une hausse significative de la fréquentation entre les périodes 1992-1999 et 2001-2008:

- de +39% pour les séjours notamment pour les communes d'Aiglun, Andon-Thorenc, Cabris, Carros, Gattières, Saint-Cézaire-sur-Siagne et Saint-Jeannet.
- de +24% pour les nuitées notamment pour les communes d'Andon-Thorenc, Cabris, Gattières et Gréolières.

La moyenne des nuitées pour 100 habitants est nettement plus importante à l'échelle départementale (1610) que dans les vallées de moyenne montagne retenues pour l'analyse comparée. Le territoire du projet arrive en 3ème position pour les nuitées (589), proche de la Roya/Bévéra (558), mais en deçà de la Vésubie (775) et de la Tinée (1141).

[53] Analyses basées sur une enquête réalisée auprès des visiteurs venus sur la Côte d'Azur en avion.

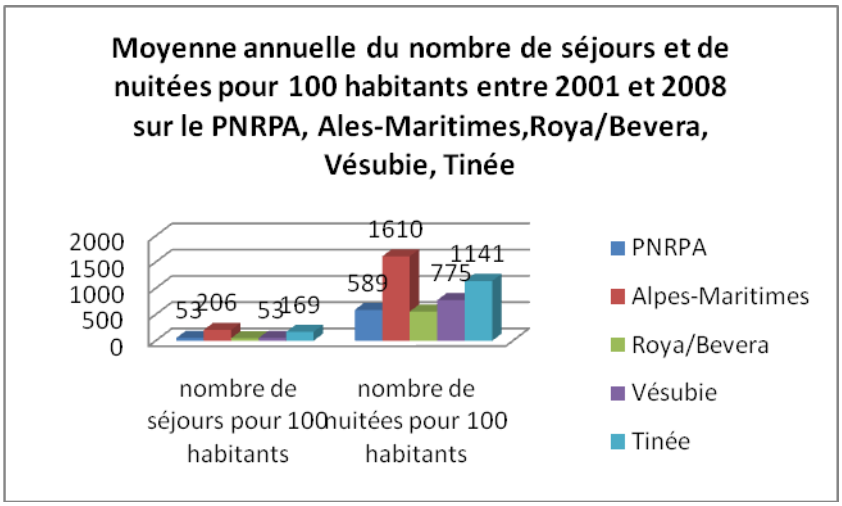

Source : CRT PACA

En termes de durée moyenne des séjours, le Parc se situe au dessus de la moyenne départementale (9,7 jours contre 7,8 jours). Ce chiffre reste en revanche inférieur à celui des autres vallées prises pour comparaison : la durée moyenne des séjours dans la vallée de la Vésubie est de 18,6 jours, celle de la Vallée de la Tinée est de 13,7 jours et celle de la vallée de la Roya, de 12,3 jours sur la période 2001-2008. La durée des séjours est plus longue en montagne que sur le littoral en lien notamment avec le prix de l'hébergement.

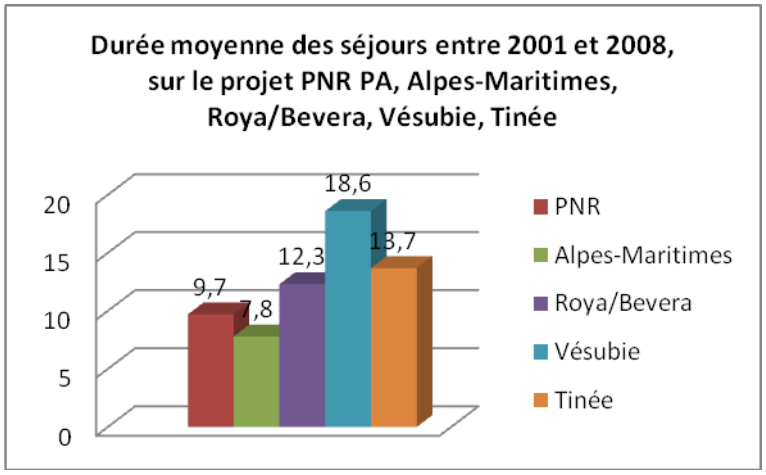

Source : CRT PACA

Les Préalpes d'Azur apparaissent comme un territoire encore non reconnu comme destination touristique alors qu'il est cerné par des zones touristiques reconnues internationalement (Grasse, Saint-Paul-de-Vence) et largement pratiquées. Les communes de Grasse, Vence et Tourrettes-sur-loup captent la clientèle touristique du littoral et profitent pleinement des retombées économiques liées à l'activité touristique.

18.4 Analyse qualitative de la fréquentation touristique des Alpes d'Azur[54]

L'enquête Montagne 06 réalisée par le CRT Riviera permet d'avoir des éléments qualitatifs de la fréquentation touristique des Préalpes d'Azur.
Selon la définition utilisée par les organismes gouvernementaux en charge du tourisme, est considérée comme touriste « toute personne en déplacement hors de sa résidence habituelle pour une durée d'au moins une nuit et de quatre mois au plus, pour l'un des motifs suivants : agrément (vacances, week-end), santé (thermalisme, thalassothérapie, etc.), missions ou réunions de toutes sortes (congrès, séminaires, manifestations sportives, pèlerinage, etc.), déplacements professionnels, voyages d'affaires et voyages scolaires »[55].

18.4.1 L'origine géographique des touristes

En % des séjours, la clientèle française représente 66% de la fréquentation touristique des Préalpes d'Azur, les étrangers représentant 34% des touristes ce qui constitue une part non négligeable de la clientèle du territoire. Parmi la clientèle française, 12% viennent de la région Ile-de-France, pour 6% il s'agit de régionaux (hors Alpes-Maritimes) et 3% sont de la région Rhône-Alpes.

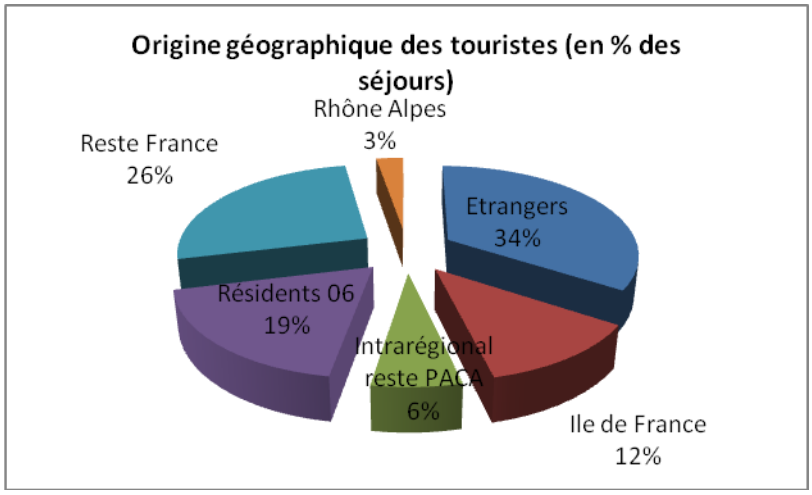

Source : CRT Riviera

En % des nuitées, la clientèle française est majoritaire avec cependant 23% de résidents des Alpes-Maritimes. 23% des touristes sont d'origine étrangère.

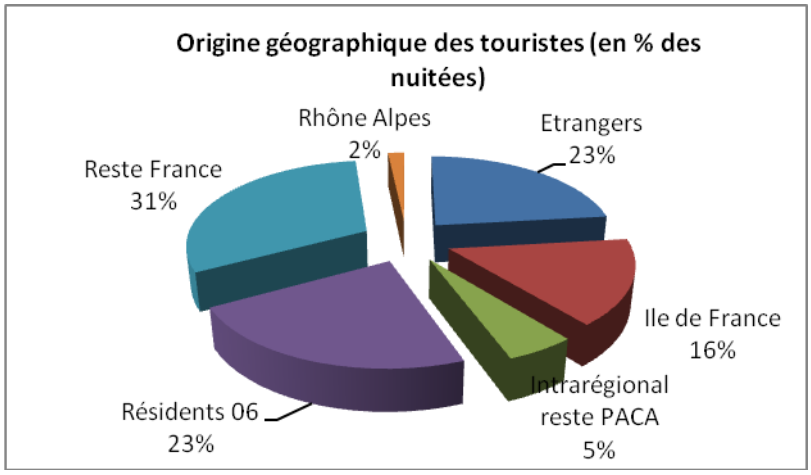

Source : CRT Riviera

[54] Source : enquête Montagne 06 du CRT Riviera qui s'est déroulée de juillet à mi-septembre 2009.
[55] Source : http://www.source.asso.fr/index.php?id=284

Les Hollandais, les Italiens et les Belges constituent la majorité de la clientèle de cette zone montagne. La clientèle italienne tend cependant globalement à diminuer.

18.4.2 Caractéristiques de la clientèle touristique des Préalpes d'Azur

Une originalité des Préalpes d'Azur est la **prépondérance de l'hébergement non marchand** (résidence principale de parents ou amis, résidence secondaire de parents ou amis, résidence secondaire personnelle) qui domine en nuitées (55,2% du type d'hébergement) et qui représente une part importante en séjour (43,9%).
Pour les résidents des Alpes-Maritimes, la part d'hébergement marchand est réduite (21,5% en nuitées et 24,8% en séjours) en raison de l'importance des modes «famille-amis» et «résidence secondaire». Parmi des modes d'hébergement non marchands, la résidence secondaire personnelle se détache (48,4% des nuitées et 36,4% des séjours).
Pour les non-résidents dans les Alpes-Maritimes, la part de l'hébergement non marchand est également assez élevée en nuitées (48,3% contre 36,7% en séjours). Concernant l'hébergement marchand, ces touristes privilégient les meublés/locations saisonnières et le camping/caravaning.

Résidents des Alpes-Maritimes :

- Durée moyenne de séjour : 14 jours, soit en comparaison une durée moyenne de séjour supérieure à celle observée dans les vallées de la Roya/Bévéra (13,3), de la Tinée (9,8) et du Cians/Var (10) et proche de celle de la Vésubie (14,8).
- Age moyen : 42 ans en séjours et 49,1 ans en nuitées.
- Clientèle : en séjours et en nuitées par ordre décroissant clientèle familiale avec enfants le plus souvent, groupes d'amis, en couple.
- Taille du groupe : 4,5 personnes en séjours, 4,7 personnes en nuitées.
- 53% des séjours sont constitués de groupes de plus de 3 personnes.
- Nombre moyen d'activités pratiquées : 2,5 (en nuitées) et 2,8 (en séjours)
- Activités pratiquées : 1 - se détendre, ne rien faire, se reposer, 2 – baignade en plans d'eau et rivières, 3 – balades à pied, promenades, 4 - visite de monuments et sites naturels (en séjours) randonnée pédestre en nuitées.
- Raison du choix du lieu de séjour : l'habitude, le soleil et le climat, la présence de parents ou amis, le calme, la faible fréquentation.

Résidents hors département des Alpes-Maritimes :

- Durée moyenne de séjour : 10,9 jours,
- Pour 16,5% de cette clientèle en séjours, ce séjour sur le territoire fait parti d'un itinéraire par étapes dans le Massif Alpin avec comme mode de déplacement privilégié pour 71% des répondants les déplacements doux (cyclotourisme, VTT, randonnée pédestre).
- Age moyen : 43,2 ans en séjours et 45,6 ans en nuitées.
- Clientèle : en séjours et en nuitées par ordre décroissant clientèle familiale avec enfants le plus souvent, groupes d'amis, en couple.
- Taille du groupe : 5,4 personnes en séjours, 4,8 personnes en nuitées.
- 63% des séjours sont constitués de groupes de plus de 3 personnes.
- Nombre moyen d'activités pratiquées : 3,7 (en nuitées) et 3,5 (en séjours)
- Activités pratiquées : 1 - balades à pied, promenades 2 – baignade en plans d'eau et rivières, 3 - se détendre, ne rien faire, se reposer, 4 - visite de monuments et sites naturels
- Raison du choix du lieu de séjour : le soleil et le climat ; la diversité et la beauté des sites ; la qualité de l'environnement, la nature ; le calme et la faible fréquentation, la présence de parents ou amis.
- 57,6% des touristes en séjours sont déjà venus sur le territoire et 66,5% des touristes en nuitées.

Les **familles**, et les groupes d'**amis** constituent la majeure partie des touristes fréquentant le territoire du PNR. La taille du groupe est évidemment corrélée avec le type de groupe (famille, amis, couple).
On constate que l'espace montagne attire une **clientèle d'habitués.**
Le calme, propre à la montagne mais également opposé à l'animation de la zone littorale, le climat, le cadre paysager constituent des atouts forts des Préalpes d'Azur.
Globalement les activités de pleine montagne (VTT – 19%, sport eau vive – 10%, escalade – 13,3%) ne sont fréquentées que par une minorité de touristes, mais de manière intense. A noter l'équitation pratiquée par 9% des touristes.
La clientèle fréquentant ce territoire est majoritairement composé à 60% d'employés/ouvriers, de professions intermédiaires, de professions libérales/profession intellectuelle supérieure, cependant 28 ,7% des résidents des Alpes-Maritimes en nuitées sont des retraités.

18.4.3 Les retombées économiques liées à l'activité touristique

Chaque touriste dépense en moyenne 253 € pour son séjour. La dépense moyenne par jour et par personne d'un touriste est évaluée à **15,30 €.** Lorsque le touriste utilise un hébergement marchand, la dépense moyenne augmente à près de **25,30€**/jour/personne. La dépense des non-résidents (18,30 €) est supérieure à celle des résidents (12,90 €).

La dépense moyenne (par personne) d'un excursionniste est évaluée à **22,5€**. Cette dépense est donc plus élevée que celle des touristes avec nuitée (car le total de la dépense s'attribue à une seule journée de consommation, alors que celle des touristes se répartit sur un nombre important de jours de présence). Le poste « restauration » représente 70% de la dépense moyenne globale d'un excursionniste.

La restauration est le poste de dépenses le plus important, suivi de l'hébergement

18.5 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et orientations potentielles
- Une offre touristique bien distincte de l'offre littorale : loisirs, patrimoines, activités de pleine nature, cadre, paysage, tranquillité - Une offre touristique complémentaire sur l'ensemble du territoire du PNR (chaque sous territoire a ses particularités) - Un territoire offrant un cadre de vie calme et préservé - Des paysages rares et d'une exceptionnelle qualité - Un territoire très riche en matière de patrimoines naturels et culturels - Une multiplicité d'activités de pleine nature offertes sur le territoire : randonnée (à pied, à vélo, à cheval), activités d'eau vive, escalade, spéléologie, vol libre, etc. - Un secteur majeur pour la spéléologie et l'escalade - De nombreux canyons - 700 km de sentiers inscrits au PDIPR sur les cantons de Coursegoules et de Saint-Auban - Une offre intéressante de sites de découverte (Grottes de Baume obscure et de Saint-Cézaire-sur-Siagne, Observatoire de la Côte d'Azur, sites préhistoriques, etc.) - Un territoire à proximité du littoral - Une offre d'hébergement étoffée sur les franges Sud et Est du territoire	- Une offre touristique encore insuffisamment structurée et valorisée à l'échelle du projet de territoire - Un territoire difficile d'accès - L'offre touristique des Préalpes d'Azur reste relativement dispersée - Le territoire ne compte que peu de pôles d'attractivité touristique structurés - Les démarches de développement touristique en cours sont très hétérogènes - Des moyens humains et financiers globalement insuffisants pour permettre une réelle structuration de l'offre touristique - Le territoire des Préalpes d'Azur, n'a pas encore su ou pu réellement tirer profit de ses potentialités - L'image et l'identité du territoire reste à clarifier - Des carences en matière d'hébergement, au centre et au Nord du territoire en termes qualitatif et quantitatif - L'hébergement non marchand est prépondérant - La résidence secondaire personnelle est le mode d'hébergement le plus fréquent - Peu de structures d'accueil, proposant le gîte et une offre d'activités de pleine nature de proximité - Une fréquentation des sites d'activités de pleine nature méconnue dans l'ensemble - Les Préalpes d'Azur connaissent, dans certains secteurs, une forte fréquentation de véhicules à moteur - Pas ou peu d'actions collectives, visant à intégrer le développement d'une filière activités de pleine nature, n'ont été entreprises - Il n'y a pas de topoguide proposant une présentation globale de l'offre d'activités de pleine nature en présence sur le territoire, en lien avec les hébergements touristiques	- Une clientèle amatrice du type d'environnement offert par le territoire qui se développe - Un type de tourisme de qualité permettant de créer une dynamique économique et sociale locale et de valoriser les patrimoines en présence - Le PNR est l'occasion de structurer et d'étoffer l'offre touristique à l'échelle du territoire - Présence de pôles d'attractivité potentiels à l'intérieur du territoire - Le territoire est favorable à l'itinérance - Le territoire des Préalpes d'Azur se prête bien aux activités équestres mais elles sont encore peu développées. - Ce type de territoire est majoritairement fréquenté par des touristes intra départementaux (territoires Alpes d'Azur), la création de liens économiques à l'année est donc possible - La clientèle est très majoritairement familiale - Une fréquentation des sites d'activités de pleine nature en constante augmentation ces dernières années (selon les observations) - Un renforcement du suivi et de l'entretien des sites et itinéraires d'activité de pleine nature ces dernières années - Les principales structures actives en matière de suivi des activités de pleine nature sur le territoire (FFME et FF Spéléo) s'investissement aussi dans des actions de connaissance en matière de biodiversité	- Le manque de structuration de l'offre touristique entraîne des difficultés économiques chez les prestataires touristiques - Certains comportements observés risquent d'entraîner, à long terme, une dégradation des milieux naturels - Une incompréhension entre habitants et visiteurs du fait d'un rapport différent à la nature et aux territoires ruraux - La fréquentation excursionniste les week-ends occasionne des pressions sur les espaces naturels - Un déficit de connaissance scientifique sur l'impact réel des activités de pleine nature sur les patrimoines naturels soumis à pression	→ **Approfondissement de la connaissance** de l'offre et des pratiques touristiques à l'échelle du territoire → **Conception partagée et mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique durable** à l'échelle du territoire → **Définition d'un positionnement et d'une image claire du territoire en matière d'offre touristique** → **Mise en synergie de l'action en faveur du développement touristique à l'échelle du territoire** → **Structuration de l'offre touristique** notamment sur les territoires les plus ruraux → **Promotion touristique du territoire** et de ses patrimoines dans une perspective de développement durable → **Identification des carences en matière d'hébergement** sur le territoire → **Amélioration**, en partenariat avec les structures intervenant dans le champ touristique, **de l'offre et de la qualité de l'accueil en hébergement** sur le territoire et **labellisation** → Accompagnement à **l'aménagement et à l'amélioration de la qualité de l'accueil des sites touristiques du territoire** → **Développement de l'offre d'itinérance** (circuits touristiques, sentiers de randonnée) → **Adaptation des structures d'accueil au tourisme d'itinérance** (aires de camping-car, relais VTT, équestres) → **Valorisation économique**, à travers la sensibilisation de la clientèle touristique et leur mise en marché de proximité **des productions locales** notamment agricoles mais aussi artisanales présentes sur le territoire →**Création d'itinéraires de randonnée valorisant les sites patrimoniaux du territoire**, utilisant le réseau existant et, si besoin, créant de nouvelles connexions → **Sensibilisation du public** à l'impacts des activités de pleine nature sur les patrimoines et **élaboration et diffusion d'un guide des bonnes pratiques des activités**

				en milieu naturel **→ L'encadrement des pratiques dans les espaces naturels prioritaires. Permettre la pratique des activités de pleine nature respectueuse de la richesse biologique des espaces naturels** **→ La promotion de l'offre d'activités de pleine nature** constituée en cohérence avec les enjeux de préservation

L’animation éducative et culturelle du territoire

19 L'éducation au territoire et au développement durable[56]

19.1 Un territoire proposant une multiplicité de thématiques pour l'éducation et la sensibilisation du public

Parmi les missions d'un PNR, la mission d'éducation à l'environnement et au territoire offre une approche transversale permettant à la fois de valoriser un territoire et d'en améliorer la connaissance et par là, la préservation. L'éducation au territoire et au développement durable sous ses formes les plus diverses est un des leviers essentiels pour la réussite du PNR.

Le territoire du PNR des Préalpes d'Azur présente de nombreux arguments qui justifient la définition et la mise en œuvre d'une action d'ampleur à cet égard. Il propose une richesse patrimoniale et des potentiels d'observation exceptionnels :

- **une richesse très importante en matière de biodiversité** : de nombreuses espèces floristiques endémiques, des cortèges d'espèces faunistiques patrimoniales dont certaines emblématiques du territoire ;
- des **paysages exceptionnels** et de nombreux points de vue ;
- **un patrimoine géologique et géomorphologique** de premier ordre (reliefs, clues, etc.) ;
- **de fortes potentialités pour l'observation astronomique** (qualité du ciel nocturne, présence d'un observatoire scientifique) ;
- une lecture paysagère (formidable outil de médiation) facile et accessible à tous publics ;
- un territoire **château d'eau** des agglomérations littorales**,** très sensible et en lien avec le **réseau karstique ;**
- un **réseau souterrain exceptionnel ;**
- un territoire fortement **marqué par les activités humaines** et dont les **traces sont encore facilement lisibles** (histoire, protohistoire, préhistoire) ;

Cette action se justifie d'autant plus que ce territoire est très attractif et que certains espaces naturels du territoire sont soumis à une forte fréquentation : des messages de sensibilisation doivent donc être diffusés auprès des différents publics pour assurer le respect des éléments patrimoniaux.
D'autre part, la présence et la proximité d'un nombre très important de scolaires habitant les espaces urbanisés du littoral renforce l'importance de cette action. Cela permettra d'autre part de créer un lien entre le territoire et le littoral.
La sensibilisation au territoire sera de plus un levier important pour faire connaître et reconnaître les patrimoines et les productions du territoire et pour véhiculer l'identité des Préalpes d'Azur.

19.2 De nombreux enfants à éduquer sur le territoire… et sur le littoral

Le territoire des Préalpes d'Azur compte 24 écoles maternelles, 57 écoles primaires, 9 collèges et 6 lycées. Les collèges et lycées sont principalement situés sur Grasse. Au total, ce sont plusieurs milliers d'élèves qui sont scolarisés sur ou à proximité immédiate du territoire du PNR.
Certains groupes scolaires mènent des initiatives pour sensibiliser leurs élèves au patrimoine naturel et culturel de leur secteur. Ainsi le groupe scolaire du Soleil à Roquestéron a réalisé différents outils (diaporamas) de sensibilisation sur l'environnement (flore, déchets, eau, énergies) et sur le patrimoine des villages (Roquestéron, Roquestéron-Grasse, Sigale, Cuébris).
L'enjeu pour les enfants du territoire serait la compréhension de la gestion du territoire où ils habitent.

[56] Ce diagnostic a été réalisé sur la base des éléments issus des commissions et sous commissions thématiques sur la thématique éducation à l'environnement et d'entretiens avec Frédéric POYDENOT, Directeur du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Iles de Lérins et Pays d'Azur, Marc Boucherot,Vice-Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de la région PACA, Jean-Louis Pasquet, Directeur de Planète Sciences Méditerranée.

Ce territoire constitue aussi une opportunité pour permettre aux enfants du littoral de découvrir l'ensemble des richesses patrimoniales des Préalpes d'Azur et d'appréhender l'espace rural. Il est en effet, sur la base du critère proximité/richesse patrimoniale, l'un des territoires les plus intéressants pour les grandes agglomérations des Alpes-Maritimes.
Par ailleurs, l'enjeu d'éducation et de sensibilisation du plus grand nombre d'enfants, y compris des zones urbaines, à la connaissance et au respect des patrimoines, aussi bien naturels que culturels, déjà important par le passé, est aujourd'hui devenu majeur.

19.3 Les acteurs sur le territoire intervenant dans le champ de l'éducation à l'environnement et au développement durable

Quelques structures interviennent directement sur le territoire des Préalpes d'Azur par le biais d'animations :

- **Planète Sciences Méditerranée** propose la pratique des sciences et techniques dans une perspective éducative et de développement durable. Cette association propose à l'espace jardiné de Roquevignon à Grasse dans le périmètre du PNR, un club nature et un club jardin, des stages scientifiques et techniques, des chantiers de jeunes et un centre de loisirs. Elle réalise également des animations dans les Parcs Naturels Départementaux des Alpes-Maritimes, des expositions pédagogiques itinérantes (énergies renouvelables, etc.) mobilisables par des collectivités ou des sociétés privées, conçoit des outils pédagogiques, et gère l'espace Info Energie du pays grassois qui couvre une partie du PNR. Elle s'appuie également sur l'espace pédagogique « Arboretum du Sarrourdier », sur la commune du Mas. L'Observatoire de la Côte d'Azur a mis à disposition une coupole que l'association a équipée d'un télescope pour ses activités scientifiques liées à l'astronomie.

- La **Ligue pour la Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur** (LPO) propose dans le cadre d'actions de sensibilisation à l'environnement des animations auprès de classes et du grand public sur les Parcs Naturels Départementaux gérés par le Conseil Général des Alpes-Maritimes. Elle fait également des animations en classe pour présenter la biodiversité et les enjeux de préservation aux scolaires comme au Bar-sur-Loup et à Vence. Elle peut mettre à disposition de classes (collège de Vence par exemple) des kits, expositions itinérantes et dossiers pédagogiques qu'elle a réalisé sur des thématiques particulières.
  Elle participe également à des évènements tels que la journée de l'environnement sur Vence ou la journée de l'hirondelle à Tourrettes-sur-Loup.

- Le **Conservatoire** d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur **(CEN PACA),** association régionale d'études, de gestion, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, mène des actions conservatoires sur des terrains dont il est propriétaire ou gestionnaire. Pour le département des Alpes-Maritimes, le CEN PACA intervient sur 1200 hectares dont plus de 1000 hectares sur le périmètre du PNR (plateau de Calern et domaine des Courmettes). Dans le cadre de cette mission, le CEN PACA, qui fait parti du Réseau Régional des Gestionnaires d'Espaces Naturels, réalise des actions de sensibilisation : réalisation d'outils de communication (panneaux, plaquettes, livrets), organisation de sorties nature pour faire découvrir le patrimoine naturel, participation aux journées « environnement » de différentes communes et à diverses manifestations. Dans le cadre du programme « LIFE Vipère d'Orsini », une exposition itinérante sur cette espèce a été réalisée, exposition qui est à la disposition des communes des Préalpes d'Azur.

- Le **Comité Départemental de Spéléologie** (FF Spéléo) propose des activités d'éducation a l'environnement dans le cadre des parcs départementaux (convention avec le Conseil Général des Alpes Maritimes), des animations pour les jeunes de la CASA, et à destination de l'éducation nationale (primaire/secondaire/supérieur). Dans le cas de la CASA et des activités scolaires, la majorité des actions donnent lieu a des visites spéléologiques situées dans le périmètre du PNR.

- L'association « **Les Géophiles** », basée à Saint-Auban, a pour objectif le développement d'activités dans les domaines de l'éducation à l'environnement et de la découverte du patrimoine naturel et culturel. Elle propose des balades à thème, des prestations d'animation nature (activités nature et d'éducation à l'environnement dans le cadre de clubs de loisirs, IME, centres de vacances, salons et fêtes de la Nature), des vidéoconférences sur le patrimoine naturel et culturel, organise des rallyes et des courses d'orientation, mène des actions de formation d'animateurs en course d'orientation et randonnée pédestre (BAPAAT, BP JEPS et préqualif).

Au niveau départemental, il existe d'autres structures intervenant dans le champ de l'éducation à l'environnement et au développement durable mais leurs activités sont à l'heure actuelle limitées sur le territoire même du PNR :

- le **Centre Permanent d'Initiation pour l'Environnement des Iles de Lérins et Pays d'Azur** situé à Cannes. Cette structure propose des animations à la journée et/ou des classes vertes ou séjours sur l'île Sainte Marguerite pour des activités liées à l'environnement sur des thématiques diverses. Il accueille principalement des publics jeunes dans un cadre scolaire ou de loisirs. Actuellement le CPIE ne travaille pas directement sur le territoire du PNR ou très occasionnellement. Il serait très intéressé pour développer ses activités sur le territoire mais les occasions ne se sont pas encore présentées.

- **Méditerranée 2000**[57] (basée à cannes) dont la mission est l'éducation et la formation à l'environnement et au développement durable auprès d'un large public. Cette association développe l'éducation et la sensibilisation à l'environnement et au développement durable auprès des établissements scolaires, informe le grand public et encourage une éco-citoyenneté active, accompagne les professionnels (enseignants, salariés, chefs d'entreprises) dans une démarche de développement durable.

D'autre part, le **Département des Alpes-Maritimes** propose des classes de découverte à proximité du Parc Naturel du Mercantour (Auron, Valberg, La Colmiane-Valdeblore) pour la montagne et à Saint-Jean-Cap-Ferrat pour la mer. Les structures d'accueil (pour 1 à 3 semaines) mettent à disposition leurs animateurs avec lesquels les enseignants bâtissent un projet pour leur séjour. « Les enfants apprennent à mieux connaître le milieu naturel. Faune, flore, géologie, vie pastorale, activités sportives, ciel et météo, patrimoine et histoire…»[58].

L'**Education nationale** propose aussi un certain nombre de programmes ciblant l'éducation à l'environnement mais souvent peu relayés au niveau local: « L'École agit !» pour le développement durable[59], "A l'école de la forêt", etc.

Si les différents acteurs présentés précédemment interviennent tous à un niveau régional ou plus local, en partie sur ou à proximité du territoire du PNR des Préalpes d'Azur, l'ampleur réelle de leurs interventions, ciblant les publics ou les patrimoines de ce territoire, reste limitée. Par ailleurs, si une dynamique de mise en réseau est apparue depuis quelques temps, il n'existe pas, à proprement parler de cadre global définissant une feuille de route aux acteurs de l'éducation à l'environnement sur ce territoire tant en matière de public cible, que de patrimoine à porter à connaissance ou à valoriser ou encore de thématiques prioritaires. Il y a donc nécessité de structurer et de définir l'offre d'éducation à l'environnement et au développement durable sur le territoire. Il manque donc aujourd'hui :

- un travail exhaustif d'identification des thématiques et patrimoines présents sur le territoire méritants d'être le support d'activités d'éducation à l'environnement et au territoire. Il faudra s'appuyer sur les spécificités du territoire et sur l'échelon local pour construire le projet éducatif des Préalpes d'Azur.
- la définition d'une stratégie d'intervention commune aux structures intervenant dans le champ de l'éducation à l'environnement et au développement durable, dans ou à proximité de ce territoire, visant à mettre en animation les thématiques et patrimoines identifiés.

La présence d'acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable à proximité du territoire, comptant déjà de nombreux salariés, est un atout non négligeable pour les Préalpes d'Azur. Des compétences, de l'expérience et une offre de prestations sont en effet disponibles et mobilisables rapidement à travers les associations déjà existantes. Le PNR pourra et devra s'appuyer sur l'existant à la fois pour travailler sur une stratégie concertée d'éducation à l'environnement et au développement durable mais aussi pour la mettre en œuvre. L'enjeu ne sera donc pas de mobiliser, en propre, des ressources humaines en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable, mais de coordonner, en concertation avec les structures d'éducation à l'environnement, la conception d'une stratégie partagée d'éducation à l'environnement et au territoire.

[57] Source : http://www.mediterranee2000.org/

[58] Site Internet du Conseil Général des Alpes-Maritimes.

[59] Ce programme soutient, depuis sa création, la dynamique du développement durable par la valorisation de projets concrets. Son principal enjeu est celui de l'appropriation, par la communauté éducative, d'outils et de concepts utiles pour comprendre les défis de la globalisation, les inégalités de développement économiques et sociaux mais aussi et surtout l'impact du fonctionnement des sociétés humaines sur l'environnement naturel."

La définition d'une stratégie débouchant sur la mise en œuvre de projets communs permettrait de s'intégrer dans un projet cohérent valorisant l'ensemble des richesses et les potentialités du territoire. Cette stratégie se déclinerait dans des projets collectifs à l'échelle du territoire comprenant la recherche de nouveaux financements. La plupart des structures rencontrent des difficultés notamment en matière de financement. Les incertitudes à ce niveau, qui se sont largement amplifiées ces dernières années notamment du fait de l'augmentation de la part des actions financées dans le cadre d'appels à projet, les fragilisent. Cette situation prive ces structures de vision à long terme en matière de moyens d'action et rend difficile leur structuration. Le manque de moyens financiers, pourrait être en partie comblé par un soutien du PNR au montage de dossiers communs de réponse aux appels d'offre de programmes d'ampleur (programmes européens). L'action collective revêt aussi l'avantage de permettre le cofinancement de certains postes.

19.4 Le potentiel en matière d'accueil et de séjours éducatifs

Un manque de lieux d'accueil de groupes de tous types (sports, loisirs, stages, formations, adultes) et notamment le manque de structures adaptées à l'accueil des enfants, à la journée ou en séjours, a été identifié sur le territoire du PNR. Cette carence, ne permet pas aujourd'hui la valorisation à leur juste valeur des potentialités touristiques et patrimoniales des Préalpes d'Azur et limite les possibilités d'animation des structures spécialisées dans l'éducation à l'environnement et au développement durable.
C'est ainsi que l'association Planète Sciences Méditerranée, dont le siège historique est à Grasse et dont l'activité est bien implantée sur le territoire, organise ses formations dans les Hautes-Alpes à défaut de trouver des structures d'accueil satisfaisantes tant en termes de capacités que de localisation et de coûts.

Cette absence de structures d'accueil de groupes ne permet pas aux Préalpes d'Azur de valoriser les potentialités existantes en matière de dynamique économique locale.
La création d'un centre d'accueil ouvert à différents publics et activités mais ciblant en priorité la découverte et l'apprentissage du respect et de la préservation des patrimoines des Préalpes d'Azur apparaît nécessaire. Une labellisation de type CPIE pourrait être recherchée. Il faudrait réfléchir prioritairement à :

- L'opportunité d'élaborer des partenariats avec les structures d'accueil existantes sur le territoire. La ville de Cagnes-sur-Mer est propriétaire du centre de vacances Jean Monnet à Andon. Il accueille des colonies de vacances durant les vacances d'été et des classes de découverte, tout au long de l'année scolaire (capacité d'accueil de 3 classes). Ce centre figure au répertoire des centres d'accueil des élèves établi par l'Inspection d'Académie des Alpes-Maritimes pour le département en séjour avec nuitée du 1er degré[60], tout comme le LEC Loisirs-Education-Culture (une classe) et l'Institut de Formation et d'Etudes Sociales Educatives et Culturelles à Saint-Vallier-de-Thiey (2 classes) ainsi que le Gîte Tonic à Saint-Auban qui a une capacité d'accueil de 2 classes et qui accueille depuis 15 ans des écoles primaires et des collèges pour l'organisation de classe découverte et de classe verte à thème "milieu montagnard".
  Il existe également sur Caussols une colonie de vacances (Don Bosco) ainsi qu'à Carros (colonie de vacances Le Brasc).
  La logique de partenariat et la mutualisation des moyens pourraient permettre de réhabiliter ces centres qui doivent souvent être mis aux normes, de diversifier l'accueil du public hors période d'accueil des scolaires et des colonies de vacances et d'avoir un taux de remplissage lissé sur l'année.

- La réhabilitation et à la mise aux normes d'anciennes structures d'accueil qui sont aujourd'hui fermées. Le territoire accueillait de nombreuses colonies de vacances qui ont fermées. En 2008, l'Institut de Formation et d'Etudes Sociales Educatives et Culturelles (Centre IFESEC) situé à Saint-Vallier-de-Thiey, a fermé. Ce centre, qui appartient au Conseil Général des Alpes-Maritimes, a une capacité d'accueil de 55 lits. Il permettait l'accueil pour des séjours et séminaires ouverts aux associations, collectivités et entreprises et recevait notamment les classes de découverte des nouvelles technologies des écoles du département.

[60] Source : http://www.ac-nice.fr/ia06/eps06/bibliotheque/File/Administratif/REPERTOIRE_CENTRES%20D'ACUEIL.pdf

19.5 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et orientations potentiels
- Un territoire riche offrant une multiplicité de thématiques et de supports pour l'éducation et la sensibilisation du public à l'environnement et aux patrimoines - Un territoire encore préservé - L'existence de structures intervenant dans le champ de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans ou à proximité du territoire du PNR - Une forte volonté locale de travailler à la valorisation et à l'amélioration de la connaissance du territoire et de sa diffusion	- Encore peu d'information et de sensibilisation des habitants et usagers au respect du territoire et au développement durable - L'intervention d'éducation et de sensibilisation au territoire reste ponctuelle et n'est pas coordonnée à l'échelle du territoire des Préalpes d'Azur - Il y a peu de structures d'hébergement de groupe sur le territoire notamment dans le Nord du territoire	- De nombreux enfants à éduquer sur le territoire et sur le littoral -L'action de sensibilisation est un levier intéressant pour créer un lien et une solidarité entre territoires (ici les Préalpes d'Azur et la zone littorale) - La richesse du territoire est une opportunité pour intéresser les enfants à la découverte des patrimoines - La création d'un PNR pourrait permettre de structurer, renforcer et coordonner l'action d'éducation à l'environnement actuellement présente sur le territoire du PNR	- Ce territoire a subi de forts et rapides bouleversements ces dernières décennies avec un risque de perte de la mémoire du territoire et de son histoire - Des visions parfois différentes des problématiques environnementales cohabitent sur le territoire - Certains comportements observés risquent d'entraîner, à long terme, une dégradation des milieux naturels	→ **Diffusion d'un message de sensibilisation** au respect du territoire, de ses patrimoines et à l'économie de ses ressources auprès du grand public → **Coordination de l'action et des acteurs de l'éducation à l'environnement** sur le territoire du PNR (rôle de coordinateur et d'interface) → **Impulsion d'un projet ou mobilisation d'une structure d'accueil de groupes** pour des animations / séjours de découverte et d'éducation aux patrimoines → **Soutien technique au montage de projets collectifs** (recherche de financements, etc.) s'inscrivant dans le programme d'éducation

20 L'offre culturelle

L'offre culturelle participe pleinement au développement local mais aussi au changement d'image des territoires ruraux, en leur donnant une identité forte et en valorisant leur dynamisme. Grâce à l'existence d'équipements culturels et des manifestations organisées par le tissu associatif et/ou par les collectivités territoriales, le territoire offre différentes activités culturelles et artistiques.

20.1 L'offre du territoire en pratique artistique et culturelle

Le réseau de bibliothèques et médiathèques, outils d'irrigaton culturelle du territoire

Certains villages du territoire se sont dotés de bibliothèques municipales[61] (Saint-Vallier-de-Thiey, Tourrettes-sur-Loup, Saint-Auban, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Gilette, Coursegoules, Gattières, Le Broc, Cabris, Le Bar-sur-loup, Saint-Jeannet, Bonson, Roquestéron), localisées pour l'essentiel en partie Sud et Est du territoire.
Les villes de Grasse et de Vence accueillent chacune une médiathèque municipale et Carros une mediathèque intercommunale.

La médiathèque départementale[62] contribue aux côtés des communes à la mise en place d'un service de lecture dans les villages et villes de moins de 10 000 habitants du département. Elle propose notamment un système de prêt renouvelé de documents, le déploiement dans les communes conventionnées d'un système informatisé de gestion des bibliothèques, une mission d'expertise technique et d'ingénierie culturelle, un programme de formation pour les bibliothécaires communaux, un programme d'animations ("printemps des poètes", "lire en fête", "le festival du conte") et la mise à disposition d'expositions mobiles. Pour ce faire, elle dispose de 2 bibliobus, 1 musibus, 1 ludobus et 1 vidéobus.

La pratique artistique

L'École Départementale de Musique des Alpes-Maritimes[63], créée en 1984, à l'initiative du Conseil Général des Alpes-Maritimes et des communes partenaires dispense son enseignement dans 22 communes du Moyen et Haut-Pays dont pour le territoire du PNR Gillette, Carros, Roquestéron, Saint-Vallier-de-Thiey, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Andon (Thorenc) et Coursegoules. Elle permet d'enseigner la musique à près de 900 élèves trop éloignés des écoles et conservatoires du littoral et de faire rayonner la musique dans la zone de montagne pour créer un climat culturel égal à celui du littoral. Elle présente ainsi dans les communes partenaires des concerts gratuits.
A noter, en limite du PNR la présence d'un Conservatoire municipal de musique à Grasse et à Vence qui drainent des habitants du PNR et l'existence d'associations qui proposent des cours de musique (Amirat, Le Bar-sur-Loup, Carros, etc.) ou des ateliers de chorale (Amirat, Coursegoules, Tourrettes-sur-loup, Saint-Vallier-de-Thiey, Saint-Jeannet, Sigale).

La pratique culturelle

Il n'existe pas de cinéma sur le territoire du PNR par contre le Conseil Général des Alpes-Maritimes a mis en place le dispositif « cinéma itinérant » qui permet d'organiser des projections de films à un rythme hebdomadaire, bimensuel ou mensuel dans plusieurs communes rurales situées dans le périmètre du Parc.

De nombreuses associations à vocation culturelle et de mise en valeur du patrimoine sont présentes sur le territoire. Il existe par exemple 35 associations sur le seul territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Estéron (théâtre, photographie,

[61] Source : http://www.documentation-provence.org/recherche.php?dept=3&type=21&doctype=-1
[62] Source : http://www.cg06.fr/fr/servir-les-habitants/loisirs/mediatheque-departementale/mediatheque-departementale/
[63] Source : http://www.edm06.fr

sauvegarde du patrimoine, etc.), 20 sur la Communauté de Communes des Coteaux d'Azur (danse, cours de peinture, de poterie, etc.). Il sera pertinent de s'appuyer sur les acteurs culturels du territoire pour développer l'accès de tous à la culture.

20.2 Les équipements culturels

Le territoire dénombre peu de salles de spectacle et d'équipements culturels en général.
L'existence de salles de spectacle permet l'organisation d'événements culturels ou de divertissement. La quasi-totalité des villages sont dotés d'une **salle polyvalente** avec cependant des disparités (taille plus ou moins conséquente qui ne permet pas d'accueillir forcément des manifestations, salle plus ou moins moderne). Les communes en limite Sud et Est du territoire ont généralement plusieurs salles à disposition pour accueillir les manifestations.
Un espace culturel intercommunal est en projet sur la commune du Mas pour la Communauté de Communes des Monts d'Azur. Cet équipement a pour ambition de « valoriser et fédérer l'expression culturelle d'un haut-pays en offrant une programmation annuelle de qualité et un outil de travail et d'expression propre à assurer le développement des activités de nombreuses associations culturelles et artistiques des Monts d'Azur. »[64] Cela permettra de créer une salle de spectacles dans un espace actuellement non pourvu de tels équipements et d'introduire « un nouveau facteur de rassemblement intergénérationnel et multiculturel ».

La présence de petits **musées** permet de valoriser le patrimoine culturel local : musée "Lou Ferouil » à Gilette, musée hors du temps à Pierrefeu, musée de Toudon à Toudon, musée Célestin Freinet à Gars.

Le Musée des Arts Décoratifs et de l'Art Moderne à Gourdon, le château de Gourdon et le Centre International d'Art Contemporain CIAC à Carros (actuellement fermé car en cours de restauration) sont des équipements culturels structurants du territoire (cf partie 18 « Les activités touristiques et de loisirs ») proposant chacun une offre variée.

La présence de **l'Observatoire de la Côte d'Azur (OCA)**, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sur le plateau de Calern, est un atout pour le territoire. Il comprend une activité astronomique significative confortée par une activité associative dynamique. Ses missions sont de contribuer :

- au progrès de la connaissance par la recherche fondamentale et appliquée,
- à la formation initiale et continue (étudiants et chercheurs), ·
- à la diffusion de la culture scientifique.

Il s'agit d'un équipement structurant en matière de diffusion de la culture scientifique et de tourisme culturel.

OCA – Plateau de Calern
Source : Syndicat Mixte de préfiguration du PNR des Préalpes d'Azur

Les Préalpes d'Azur disposent de nombreux éléments remarquables de petit patrimoine (fontaines, églises, etc.) qui constituent des éléments identitaires sur lesquels pourraient s'appuyer une animation culturelle ou artistique.

[64] Source : http://www.commune-lemas.fr/cadres-boutons-logos/cadres/Frameset.html

20.3 Les manifestations qui donnent vie au territoire

Au vu de la population du territoire, la dynamique culturelle est plutôt forte avec de multiples manifestations dans les deux principales villes du Parc (Grasse et Vence) et de nombreuses manifestations dans diverses communes plus modestes en population. Les festivals sont nombreux sur une grande variété de thèmes : musique, théâtre, cinéma et traditions populaires dans les plus petites communes.

De nombreuses manifestations sont ainsi organisées chaque année sur le territoire du Parc des Préalpes d'Azur. Deux grands types d'évènements se dégagent :

- les évènements orientés sur la **culture du monde rural** souvent spécifiques au territoire : fêtes patronales, fêtes religieuses, fêtes thématiques diverses (Fête du Gabre à Bonson, Fête de la Fraise à Carros, Fête des ânes à Escragnolles, Fête des Limaces à Sigale). Ces fêtes villageoises peuvent prendre diverses formes : bal, procession, retraite aux flambeaux, etc. Les communes rurales du territoire organisent aussi ponctuellement de petites manifestations locales : loto, concours de boule, tournoi d'échec, courses à pied, vide-grenier.
- les évènements orientés sur des **thématiques culturelles plus modernes et plus ouvertes sur l'extérieur** : festival Transméditerranée à Grasse, Festival Nuits du Sud à Vence, Festival du Peu à Bonson, etc. Ces manifestations d'ampleur animent le territoire, destinées à la population locale et à une clientèle touristique.

L'offre culturelle présente, tant en matière d'animations que d'évènementiels, est fonction des caractéristiques de chaque territoire (moyens financiers et humains, proximité des zones les plus peuplées, caractère rural ou urbain). L'ampleur et le nombre de manifestations culturelles organisées reste donc très variables. Deux catégories de territoires doivent être distinguées en matière de dynamique culturelle.

Les territoires pilotes, à l'interface entre le monde rural et le monde urbain

Ils présentent une forte dynamique culturelle liée à la fois à la richesse patrimoniale de leur territoire, à leur population et aux moyens financiers dont ils disposent.
Ces territoires présentent l'avantage d'être à l'interface entre la zone littorale et l'arrière pays, les fréquentations potentielles des évènements qu'elles proposent sont donc nettement supérieures à celles de communes rurales isolées.

La Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence[65] a pour objectif de valoriser les projets culturels des communes et de proposer une offre diversifiée. Elle étend actuellement ses compétences en matière d'offre culturelle : le musée International de la Parfumerie, le musée d'Art et d'Histoire de Provence et la Villa-musée Fragonard sont passés dans les compétences la CAPAP. Elle organise un Festival « Le temps des Contes » en juillet (1ere édition en 2009) et porte le Théâtre de Grasse, qui compte tenu de son projet artistique et de sa programmation a pu être labellisé par le Ministère de la Culture : "Scène conventionnée pour la Danse et le Nouveau Cirque". Par ailleurs, la ville de Grasse propose le Festival « Transméditerranée », série d'événements culturels à Grasse et en Méditerranée française visant à faire connaître les cultures, l'histoire et l'actualité des peuples méditerranéens et à favoriser leurs échanges, ainsi que le Festival " Les Toutes Premières Fois", autour de connaissance du cinéma[66]. Ce territoire s'attache aussi à développer la lecture notamment à travers des manifestations, la musique, la danse, les arts plastiques, le cinéma mais aussi des activités pour tous et des fêtes.

La **Ville de Grasse**, ville d'Art et d'Histoire, qui appartient à la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence**,** propose une offre culturelle diversifiée : son Service Animation du Patrimoine qui coordonne les initiatives de Grasse, propose toute l'année des animations pour les Grassois, les scolaires et les visiteurs, le Service des Affaires Culturelles participe à l'organisation de manifestations culturelles et en assure la coordination : Fête de la Musique un Eté au Ciné, journées du Patrimoine, Lire en Fête, Ecoles Chantantes (pratique du chant choral, du CP au CE2), Rencontres Chorales d'Enfants (création d'un opéra avec les CM1 et CM2), etc. L'Espace Culturel Altitude 500, qui appartient à la Ville de Grasse et qui se situe dans le périmètre du Parc, a pour objectif d'accueillir les jeunes et les musiques actuelles et de permettre la pratique artistique amateur notamment à travers une prestation de service auprès des associations, groupements, entreprises, etc. L'Espace culturel met à disposition ses locaux et ses équipements pour l'organisation de conférences, concerts, ateliers de formation et autres.

[65] Source : http://www.poleazurprovence.com/pagesPolitique/culture.php#livre
[66] Source : http://www.ville-grasse.fr/culture/acagenda2.htm

Les communes de Nice Côte d'Azur (Vence, Carros et Saint-Jeannet) :
La commune de **Vence**[67] est particulièrement dynamique sur le plan pictural et porte de nombreux évènements et sites culturels d'importance liés aux arts sous toutes leurs formes. Parmi eux : le Festival des Nuits du Sud (12ème éd.), qui mêle musiques méditerranéennes et cycle de conférences, compte une fréquentation notable (jusqu'à 50 000 festivaliers) ; les Rencontres « Culture et Cinéma » (15ème ed. en 2009) rassemblent cinéphiles et professionnels du cinéma ; un ensemble de sites et d'animation ont été créés autour du peintre Matisse, qui a résidé à Vence : circuit touristique « sur les pas de Matisse » et site de la « Chapelle Matisse », monument d'art sacré conçu par le peintre ; la ville dispose également d'un important fond d'art moderne et contemporain (Musée Rétif par exemple) ; d'un conservatoire de musique ; d'une médiathèque qui organise l'évènement « Lire en fête à la médiathèque » ; de nombreux ateliers et galeries d'artistes ; d'un centre culturel municipal.

La ville de **Carros** [68] est très active en matière culturelle, elle propose notamment un Centre International d'Art Contemporain (5 expositions et 15000 visiteurs/an, fond de 3000 œuvres), un opéra d'art lyrique en plein air (OPUS), des activités culturelles pour tous à l'année et en milieu scolaire[69] ; un festival du théâtre de rue « Les Siacreries »[70], un festival de cinéma : CINEALMA, qui a pour objet d'organiser des rencontres cinématographiques en présence de réalisateurs et des échanges avec le public[71]. La ville de Carros dispose également d'une salle de spectacle.

La commune de **Saint-Jeannet**[72] organise divers types de manifestations et d'évènements tout au long de l'année, autour d'associations (comme Longo'Art) ou d'atelier d'artistes (comme L'atelier artÔbaou). On retient, par exemple, un Festival de l'Accordéon ou les Rencontres Musicales des Baous (appuyées notamment par la Région et le Conseil Général). Saint-Jeannet est aussi le lieu de fêtes traditionnelles comme la Fête des Boufets (autour de danses traditionnelles provençales). La commune a par ailleurs lancé en Juillet 2009 la première édition de son « Ecofestival », associant spectacles vivants, initiation pédagogique à la protection de l'environnement, promenades contées diurnes et nocturnes de découverte du patrimoine naturel de la commune[73].

Via son Office de Tourisme[74], la **Communauté de Communes des Coteaux d'Azur** a édité des dépliants "Parcours de découverte patrimoines", un agenda « Culture et traditions » et un livret d'accueil. Les communes de Gattières et du Broc disposent de salles d'exposition. Elles comptent près d'une trentaine d'associations culturelles, répartis dans 6 domaines d'activités : arts plastiques, musique, spectacles vivants, lecture-écriture, parcs et jardins, divers.

Les communes de la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis bénéficient de la dynamique de proximité d'Antibes-Juan-les-Pins, Valbonne, Vallauris, la Colle-sur-Loup et Châteauneuf, moteurs culturels de la Communauté d'Agglomération si l'on en croît leurs riches programmations[75]. Le Bar-sur-Loup voit par exemple se succéder soirées Jazz, Festival du Conte, Concerts Rock ; Tourrettes-sur-Loup propose quant à elle divers concerts, dans et hors du cadre des Estivales du Conseil Général. Ces 2 communes ont par ailleurs développé des festivités autour de leur patrimoine agricole ancien : Le Bar-sur-Loup propose ainsi la Fête de l'Oranger (la culture de l'oranger a été à l'origine de la dynamique économique du village pendant très longtemps) et Tourrettes-sur-Loup, la Fête des Violettes.

Les territoires ruraux plus isolés

Ces territoires peu peuplés et qui ont peu de moyens humains et financiers, ont une « zone d'attractivité » en matière culturelle largement plus restreinte que celle des territoires pilotes.
Deux sous catégories peuvent cependant être distinguées :

[67] Source : http://www.vence.fr/-Culture-Art-Patrimoine-.html
[68] Source : http://www.cc-coteauxdazur.fr/culture/index.htm
[69] Source : http://www.opus-opera.com/association.php
[70] Source : http://www.nicerendezvous.com/FR/LES-SIACRERIES,-NICE-CARROS,-3-JOURS-DE-THEATRE-DE-RUE-A-GATTIERES,-LE-BROC--n-5223.html
[71] Source : http://www.otiazur.fr/?p=rubrique&r=107899-rencontres_cine&m=distraire
[72] Source : http://www.saintjeannet.com/culture_tourisme/evenements/evenements.htm
[73] Source : http://www.eco-festival-saint-jeannet.org/.
[74] Source : http://www.otiazur.fr/
[75] Source : http://www.lol1625.fr/

- les **communes centre ou bassin de vie ruraux**, plus peuplées et proposant une offre culturelle plus étoffée (Gréolières, Saint-Vallier-de-Thiey notamment) bénéficiant y compris aux habitants des communes les plus isolées ;
- les **communes rurales peu peuplées** : leur offre d'animation culturelle s'articule principalement autour de l'organisation de fêtes patronales, religieuses ou valorisant des patrimoines locaux (terroir, productions agricoles).

Certaines communes rurales proposent ponctuellement des programmations ambitieuses comme le « Festival du Peu » à Bonson ou les « Brillants Sonnets » à Briançonnet. Cipières compte par ailleurs un pôle de recherche scénographique avec l'association « Scène et Act ».

Globalement moins peuplés et moins bien dotés que les territoires pilotes, ces EPCI s'appuient sur un événementiel relativement plus modeste que les précédents. Pour autant, des efforts sont faits pour accroître et diversifier l'offre.

La ***Communauté de Communes des Vallées d'Azur*** est avant tout le cadre de l'organisation de fêtes patronales comme la Fête Patronale de la Saint Donat à Ascros[76].

La ***Communauté de Communes des Monts d'Azur*** organise depuis ces dernières années des animations à destination de tous les publics pour diversifier son offre culturelle. Pour cela, elle a notamment bénéficié de l'appui financier du Conseil Général des Alpes-Maritimes, qui lui a notamment permis de s'améliorer en termes de communication.

La ***Communauté de Communes Vallée de l'Estéron***[77] joue sur les Fêtes patronales de ses diverses communes, mais porte également un festival à Bonson : le « Festival du Peu » qui a accueilli en 2008 près de 600 visiteurs et qui intègre les manifestations : « Un peu d'art contemporain » (Exposition dans plusieurs lieux et en plein air), « Un peu d'images en mouvement » (Projection de Courts-Métrages), « Un peu de conte », « Un peu de Provence », « Un peu de tango ». S'ajoute à cela les soirées Estivales du Conseil Général des Alpes-Maritimes.

Au sein de la ***Communauté de Communes Terres de Siagne,*** la Commune de Saint-Vallier-du-Thiey porte une quinzaine d'associations culturelles, à l'origine d'animations ponctuelles comme des après-midi « Contes »[78]. La Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne porte elle aussi de nombreuses manifestations : fête du village, « Saint Cézaire jazz festival » et « Festival de la Haute-Siagne » en août. La Commune de Cabris organise une « fête des Bergers » et une « fête des Artisans ».

Nota : il n'existe pas d'inventaire exhaustif des évènements culturels du territoire du projet de Parc, cette analyse se base donc sur les informations disponibles ayant pu être mobilisées dans le cadre de ce diagnostic (agendas culturels des EPCI du territoire, informations culturelles de quelques communes, programmation des Estivales du Conseil Général des Alpes-Maritimes, entretiens auprès de techniciens de collectivités en autre).

Un programme départemental d'ampleur : les soirées Estivales

Le **Conseil Général des Alpes-Maritimes** a également un rôle moteur sur le plan culturel, via notamment les Soirées Estivales qui permettent aux communes du territoire de diversifier leurs offres culturelles et de proposer plus de manifestations culturelles aux habitants et touristes qu'elles ne pourraient en financer seules. Ce programme joue donc le rôle d'apport de moyens complémentaires dont l'effet en matière culturelle se constate principalement sur les communes rurales dont l'offre est limitée. Son existence est déterminante sur l'offre culturelle de ces communes.
Sur les 432 évènements programmés de Juin à Septembre 2009 sur l'ensemble du département par les Soirées Estivales 2009, 89 sont localisés sur des communes du Parc. Un éventail assez large de représentations artistiques y sont programmées, notamment avec de la musique classique (Ensemble Baroque de Nice, les jeunes virtuoses, l'Ensemble Départemental de percussions, l'Orchestre Régional de Cannes Paca, les Solistes de l'Académie d'Eté de Nice, etc.), du chant (polyphonies Corses et

[76] Source : http://www.ascros.fr/mairie-ascros/actualites.php
[77] Source : http://www.esteron.fr/pages/manifestations/cadre_Manifestation.php
[78] Source : http://saintvallier.ifrance.com/saintvallier/

des Alpes Méridionales), des musiques traditionnelles (pays Niçois, musique klezmer, chansons de troubadours en langue d'Oc, tango), des musiques actuelles (trip hop, world , groove, blues, rock, jazz), du théâtre (8 spectacles) et du Music Hall (musique, chant, magie, cinéma, danse, cirque).

D'autre part, 5 festivals soutenus par le Conseil Général des Alpes-Maritimes accompagnent les soirées Estivales :

- les 3èmes Rencontres Musicales des Baous, à Saint-Jeannet ;
- OPUS-OPERA, 21ème Atelier d'Art Lyrique, à Carros, Gattières et Le Broc ;
- le Théâtre Equestre Urbain Pegaz Urbacircus, à Grasse ;
- le festival musical Nuits du Sud, à Vence ;
- le festival de musique Pass'à Caille.

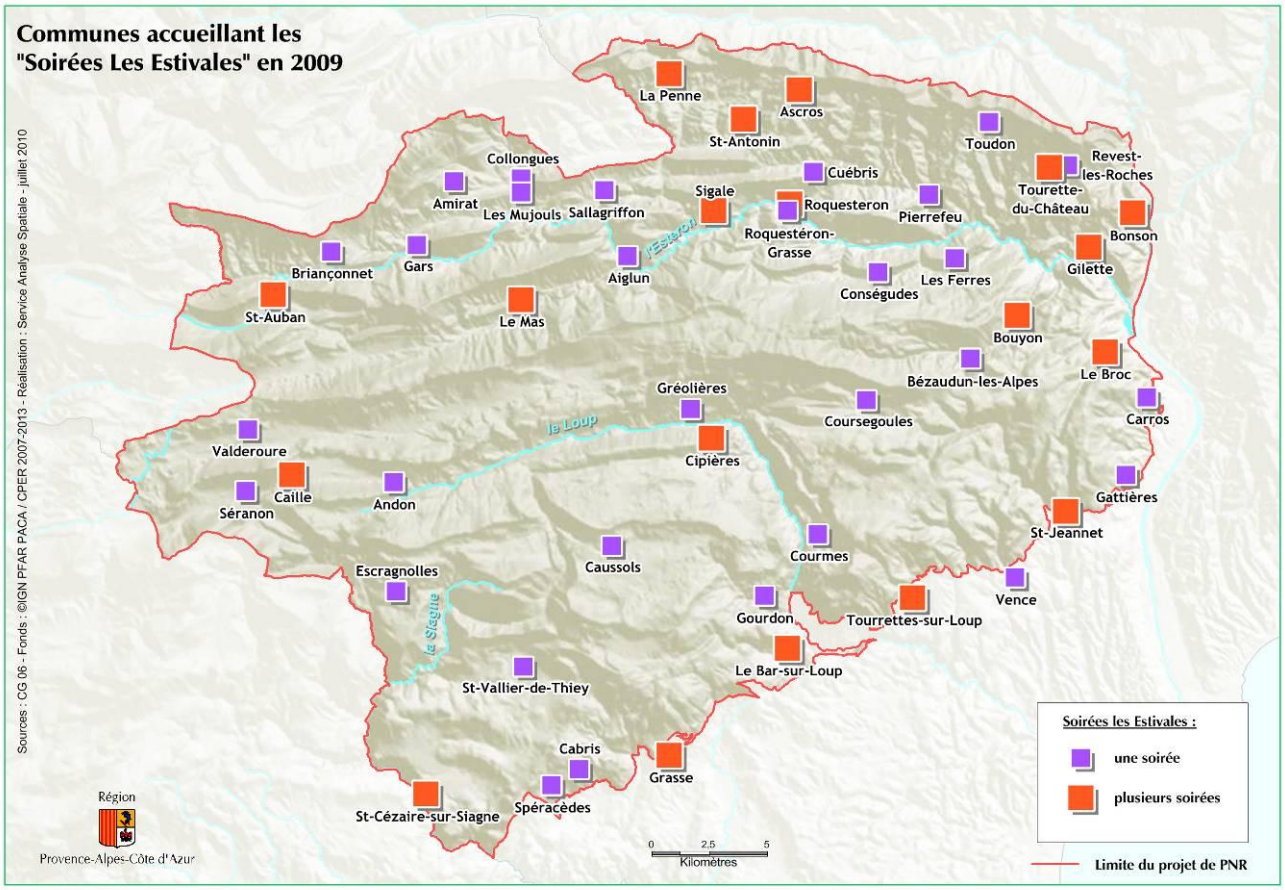

20.4 Une offre culturelle déséquilibrée, un manque de moyens pour les territoires ruraux

Si le territoire est le support de nombreux évènements culturels, il existe cependant des disparités en matière culturelle. Notamment, un fort déséquilibre apparaît entre territoires urbains et territoires ruraux tant en matière d'offres que de moyens.

La répartition de l'offre d'animations culturelles sur l'ensemble du territoire reste très disparate : la partie méridionale apparaît comme particulièrement dynamique, avec une vie culturelle très structurée. A l'Ouest, les animations sont plus ponctuelles : la vie culturelle se décline avant tout à l'échelle communale, autour d'associations patrimoniales, de fêtes patronales, de foires agricoles ou de marchés provençaux (Séranon, Le Mas, Saint-Auban ou Briançonnet sur la Communauté de Communes des

Monts d'Azur)[79], bien que des manifestations ponctuelles (« Nuit des étoiles » à Séranon ou un festival « Rock la Haut» à Briançonnet) animent aussi la vie estivale des villages.

Emerge, principalement dans les territoires les plus ruraux, un manque d'accompagnement, d'équipements et de moyens pour les associations organisant des évènements culturels. Le tissu associatif y est par ailleurs peu structuré en réseau, l'absence de coordination entre les structures fait se chevaucher certains évènements.

Subsiste cependant la nécessité d'apporter un soutien technique aux acteurs et à l'organisation d'activités culturelles sur le territoire notamment à destination des territoires les plus ruraux et d'organiser et coordonner ces activités à l'échelle du territoire du PNR.

20.5 Des enjeux de soutien et de coordination

Le regroupement des communes du PNR dans une même entité, devra répondre en priorité aux enjeux suivants :

- le développement d'une approche globale de la vie culturelle du territoire en coordonnant à la fois les acteurs et l'offre proposée : définition collective, à l'échelle du territoire, de l'offre d'évènementiels culturels proposés, conception d'un agenda culturel commun (mise en cohérence du calendrier des évènementiels, organisation d'un évènement pilote par week-end, etc.). Cette démarche pourrait permettre d'améliorer la cohérence et l'attractivité de l'offre culturelle du territoire ;

- partage de la culture, mutualisation des moyens : expositions tournantes, cinéma itinérant ;

- regroupement des associations culturelles au sein d'une fédération, conception de projets communs.

[79] Source : http://www.lesmontsdazur.com/14/accueil.php?MP=2&ML=4&SML=16

20.6 Synthèse des Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces, enjeux et orientations potentiels

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux et orientations potentielles
- Un large choix d'animations culturelles - Un territoire culturellement dynamique : de nombreuses manifestations de formes et de thématiques très diverses sont organisées chaque année - Présence de territoires pilotes à l'interface entre la zone littorale et l'arrière pays, qui ont une forte dynamique culturelle - Un tissu associatif dynamique - Un programme départemental d'ampleur : les soirées Estivales - Présence de l'Observatoire de la Côte d'Azur qui accueille du public dans le cadre de ses missions pour faire découvrir les activités scientifiques	- Certains territoires peu peuplés, peu dotés en moyens humains et financiers et dont les « zones d'attractivité » en matière culturelle sont restreintes et moins dynamiques - Emerge un manque d'accompagnement, équipements et moyens pour les associations / évènements culturels notamment dans les zones rurales du territoire - La répartition de l'offre d'animations culturelles est déséquilibrée sur l'ensemble du territoire - Un tissu associatif peu structuré en réseau - Un manque de coordination qui fait se chevaucher certains évènements	- La création d'un PNR pourrait permettre de coordonner l'offre culturelle à l'échelle du territoire, d'organiser des évènementiels de plus grande ampleur, de soutenir le monde associatif, de promouvoir et valoriser l'offre culturelle - Des économies d'échelle pourraient être réalisées sur des animations culturelles ponctuelles (expositions tournantes, cinéma itinérant, etc.) - Le regroupement des associations culturelles au sein d'une fédération et la mise en place d'un projet commun - Mieux communiquer sur ces manifestations les faire monter en puissance	- L'insuffisance de la structuration du monde associatif intervenant dans le champ culturel notamment dans les territoires ruraux menace leur pérennité - Trop grand déséquilibre territorial au sein du Parc entre les communes où la vie culturelle est dynamique et d'autres où elle l'est moins	→ La **valorisation et la promotion de l'offre culturelle du territoire** → La **connaissance et l'inventaire approfondi de la vie culturelle** (savoir-faire, manifestations, etc.) et associative du territoire → **La coordination de l'offre culturelle à l'échelle du territoire** (agenda culturel commun par exemple) → La **création d'un réseau de structures associatives intervenant dans le domaine culturel** pour participer à la conception et la mise en œuvre de projets culturels → La **définition partagée et la mise en œuvre de projets culturels à l'échelle du territoire** et le soutien au développement de la vie culturelle et associative locale → **L'identification des besoins en matière d'équipements d'accueil d'activités culturelles** et le soutien à la création ou la réhabilitation des structures permettant d'y répondre

Sources bibliographiques

Bibliographie

Auteur	Année	Titre
ADAAM Agence d'Urbanisme 06	2005	Observatoire des déplacements des Alpes-Maritimes - Tableau de bord annuel
ADEME PACA	2009	Gisements Eoliens en région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Agence Régionale Pour l'Environnement PACA	2008	Réseau Régional des Gestionnaires d'Espaces Naturels Protégés
Agence Régionale du Patrimoine PACA	2009	Monuments historiques
Agreste	2000	Recensement agricole
Agreste	2008	Mémento de la statistique agricole
Association des Maires de France et Associations départementales de Maires	2008	LES CAHIERS DU RÉSEAU n°8« Les collectivités et l'éco-responsabilité »
Chambres d'Agriculture	2008	GUIDE « L'agroforesterie dans les réglementations agricoles »
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	2009	Fichiers données artisanat
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	2009	L'artisanat dans les Alpes-Maritimes
CEMAGREF	2007	Biomasse forestière disponible pour de nouveaux débouchés énergétiques et industriels
CEMAGREF	2009	Projet d'Observatoire Régional de la Biodiversité en Languedoc- Roussillon : synthèse sur les observatoires existants
CITADIA	2009	Etude diagnostic du site classé des Baous. Cahier de gestion.
CIPRA – ADRETS – Pays A3V	2007	Actes du Séminaire « Les services à la population en zone rurale de montagne - *Participation – innovation – mutualisation »*
Comité Régional du Tourisme Riviera Côte d'Azur - Observatoire du Tourisme	2004	La fréquentation touristique des Alpes d'Azur Eté 2003
Comité Régional du Tourisme Riviera Côte d'Azur - Observatoire du Tourisme	2008	Tourisme Côte d'Azur - Chiffres clés
Comité Régional du Tourisme Riviera Côte d'Azur - Observatoire du Tourisme	2009	Visiteurs par avion et offre hébergements
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis	2008	SCOT: Documentation d'Orientations Générales
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis	2008	SCOT: Projet d'Aménagement et de Développement Durable
Conseil Général des Jeunes	2006	Ressource et traitement de l'eau dans les Alpes-Maritimes
Conseil Général des Alpes-Maritimes		Document de recommandations relatif au développement des technologies utilisant le rayonnement solaire dans le département des Alpes-de-Haute-Provence

Conseil Général des Alpes-Maritimes		Aide à la création et à la rénovation de Gîtes et Chambres d'Hôtes
Conseil Général des Alpes-Maritimes		Réseau de transport des Alpes-Maritimes
Conseil Général des Alpes-Maritimes– Service du Patrimoine culturel		Etude du patrimoine culturel de la commune de Bézaudun-les-Alpes
Conseil Général des Alpes-Maritimes – Service du Patrimoine culturel		Liste des lieux d'habitats du territoire des Préalpes d'Azur
Conseil Général des Alpes-Maritimes – Service du Patrimoine culturel		Habitats fortifiés médiévaux des Alpes-Maritimes
Conseil Général des Alpes-Maritimes – Service du Patrimoine culturel		Edifices religieux
Conseil Général des Alpes-Maritimes, Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse	2007	Etude de la qualité des eaux du bassin du Loup
Conseil Général des Alpes-Maritimes, Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse	2007	Etude de la qualité des eaux du bassin de la Lane
Conseil Général des Alpes-Maritimes, Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse	2007	Etude de la qualité des eaux du bassin de l'Estéron
Conseil Général des Alpes-Maritimes (Direction de l'Ecologie et du Développement Durable), SDIEE (Service eau et milieu marin), SATESE Alpes-Maritimes	2007	Fonctionnement des stations d'épuration sur les bassins versants (par bassin)
Conseil Général des Alpes-Maritimes (Direction de l'Ecologie et du Développement Durable), SDIEE (Service eau et milieu marin), SATESE Alpes-Maritimes	2007	Rapport de synthèse des visites sur les installations < à 2000 EH
Conseil Général des Alpes-Maritimes	Juin 2010	Projet de Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés
Conseil Général des Alpes-Maritimes.	2007	Observation du tourisme itinérant dans les Alpes-Maritimes – été 2007
Conseil Général des Alpes-Maritimes	2007	Carte des trafics 2007
Conseil Général des Alpes-Maritimes	2009	Réseau routier départemental
Conseil Général des Alpes-Maritimes	2009	Relevés trafic stations permanentes et temporaires
Conseil Général des Alpes-Maritimes	2009	Les Soirées Estivales du Conseil Général
Conseil Régional PACA	2006-2007	Biodiversité, Agriculture et Sylviculture dans le futur PNR des Préalpes d'Azur
Conseil Régional PACA	2006	Etude du potentiel régional pour le développement de la petite hydroélectricité - Localisation et typologie des projets
Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles	2008	Typologie des groupements végétaux des Alpes d'Azur (Préalpes de Grasse – Alpes-Maritimes) Projet pour un futur Parc Naturel Régional
Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles	2009	Base de Données SILENE
Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles	2010	Eléments pour un diagnostic sur les habitats naturels du futur Parc naturel régional des Préalpes d'Azur », document de travail
CORROYER Sébastien Université Paul Cézanne, Aix-Marseille III Muséum d'Histoire Naturelle de Nice	2005	Analyse préliminaire du milieu naturel et de la biodiversité de deux sites Natura 2000

CPIE Iles de Lérins et Pays d'Azur	2008	Assemblée générale de l'Association Iles de Lérins et Pays d'Azur
CRP Consulting - Biotope	2004	Etude de préfiguration du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur - Diagnostic partagé
Direction Départementale de l'Equipement des Alpes-Maritimes	2008	Etat d'avancement des PPR (par type de risque)
Direction régionale de l'environnement PACA	2006	Chiffres clés de la biodiversité en Région Paca au 31 janvier 2006
Direction régionale de l'environnement PACA		Repères de territoires: Plaine du Var
Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles	2007	Etude paysagère
Ecole des Mines de Paris	2006	Le rôle des Systèmes Productifs Locaux dans la stimulation de l'innovation
Edater	2009	Enquête flash auprès des acteurs de l'éducation à l'environnement du territoire du projet de PNR des Préalpes d'Azur
FFME Comité Départemental des Alpes-Maritimes	2009	Carte des activités de pleine nature
FRAPNA	2009	La circulation des engins motorisés dans les espaces naturels
GONZALEZ G.	2000	Schéma départemental des carrières des Alpes-Maritimes - BRGM
Groupe Chiroptères de Provence	2008	Carte de localisation des gîtes à chiroptères Annexe II de la Directive Habitats connus dans les Alpes-Maritimes
Groupe Chiroptères de Provence	2008	Carte de sensibilisation des chiroptères à la fragmentation des paysages dans les Alpes-Maritimes
Groupe Chiroptères de Provence	2008	Carte de sensibilité des chiroptères à la mortalité par collision avec les éoliennes dans les Alpes-Maritimes
IMALP	2006	GUIDE « Mettre en œuvre des projets d'agriculture durable dans les Alpes »
INSEE	2010	Portrait de territoire des Préalpes d'Azur
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales	2002	L'agriculture et la forêt dans le paysage
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche	2006	Appui méthodologique à l'évaluation du développement des zones rurales
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche	2009	Les impacts environnementaux et paysagers des nouvelles productions énergétiques sur les parcelles et bâtiments agricoles
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche ENGREF	2009	L'agriculture biologique peut-elle être une réponse adaptée aux enjeux territoriaux et environnementaux de qualité de l'eau ? *Les termes du débat national et les jeux d'acteurs autour des captages de La Rochelle*

Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, Direction territoriale Méditerranée - Agence de Nice, Office National des Forêts	2006	Réserve Biologique Domaniale du Cheiron Forêt domaniale du CHEIRON Rapport de présentation en vue de la création de la réserve et Plan de gestion
Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, Mission de préfiguration de l'Opération d'Intérêt National de la Plaine du Var	2008	Stratégie de développement et d'aménagement de la Plaine du Var Opération « ECO VALLEE »
Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables	2008	Grenelle Environnement : réussir la transition énergétique 50 mesures pour un développement des énergies renouvelables à haute qualité environnementale
Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer Commissariat Général au Développement Durable	2009	Rapport annuel au Parlement sur la mise en œuvre des engagements du Grenelle de l'Environnement
Mission de préfiguration de l'Opération d'Intérêt National de la Plaine du Var	2007	Carte de l'Opération d'Intérêt National de la Plaine du Var
Office National des Forêts SALANON R et KULESZA V.	1998	Mémento de la flore protégée des Alpes-Maritimes
OGE Frédéric		« Pré-inventaire des sites potentiellement pollués pour le département des Alpes-Maritimes », Prodig-CNRS
Orgalis	2004	Diagnostic des hébergements touristiques des cantons de Saint-Auban et de Coursegoules – Pays d'Accueil Provence 06 – Contrat Montagne « Préalpes d'Azur – Haut Estéron ».
Parc naturels régionaux de France	2005	MISE EN OEUVRE DES CORRIDORS ECOLOGIQUES ET/OU BIOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE DES PARCS NATURELS REGIONAUX « Définition d'une méthodologie commune et recueil d'expériences »
Parc naturels régionaux de France	2008	Quelles stratégies participatives dans les Parcs naturels régionaux pour les créations/révisions de charte ? Etude sur 13 Parcs
Préfecture des Alpes-Maritimes	2003	Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes-Maritimes
Préfecture des Alpes-Maritimes	2007	Dossier Départemental sur les Risques Majeurs dans les Alpes-Maritimes
Préfecture des Alpes-Maritimes	2003	Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes-Maritimes
Qualitair	Juillet/août 2004	Campagne de mesures de la qualité de l'air sur la commune de Carros
Région Rhône-Alpes	2008	Biodiversité et développement territorial
Région Rhône-Alpes	2008	Une démarche de concertation pour la gestion du patrimoine naturel
Réseau Ferré de France	2008	Le réseau ferré en Provence-Alpes-Côte d'Azur
REYNE Georges		L'évolution démographique des Alpes-Maritimes et du Var. Analyse et essai d'explication.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Nappe et Basse Vallée d u Va r	2007	Etat des lieux – Diagnostic SAGE Nappe et basse vallée du Var
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Nappe et Basse Vallée d u Va r	2007	SAGE Nappe et basse vallée du Var - Préconisations
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Nappe et Basse Vallée d u Va r	2007	SAGE Nappe et basse vallée du Var – Atlas cartographique
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Nappe et Basse Vallée d u Va r	2007	SAGE Nappe et basse vallée du Var – Objectifs et stratégies
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2010 – 2015 - Bassin Rhône-Méditerranée	2009	Programme de mesures
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2010 – 2015 - Bassin Rhône-Méditerranée	2009	Rapport d'évaluation environnementale
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2010 – 2015 - Bassin Rhône-Méditerranée	2009	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2010 – 2015
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2010 – 2015 - Bassin Rhône-Méditerranée	2009	Document d'accompagnement
SATESE Alpes-Maritimes	2007	Synthèse annuelle des auto-surveillances (par commune)
SATESE Alpes-Maritimes	2007	Synthèse études Assainissement
Service du Patrimoine culturel du Conseil Général des Alpes-Maritimes		Inventaire du canton de Coursegoules (revue Recherches Régionales)
Syndicat Mixte d'études et de suivi du SCOT de l'agglomération de Nice Côte d'Azur	2007	Première réunion de concertation publique: présentation du projet de diagnostic du territoire
UICN Clap F. & Moral V.	2010	Biodiversité et collectivités « Panorama de l'implication des collectivités territoriales pour la préservation de la biodiversité en France métropolitaine »
Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction	2009	Venez découvrir la carrière de Gourdon/Le Bar-sur-Loup

Webgraphie

Site Web
http://amontcev.free.fr/
http://www.architecteo.com
http://www.paca.ecologie.gouv.fr
http://www.paca.ecologie.gouv.fr
http://www.ifen.fr
http://www.regionpaca.fr
http://www.cg06.fr
http://www.insee.fr
http://basecommunale.paca.ecologie.gouv.fr
http://www.paca.drire.gouv.fr/
http://www.touriscope.com
http://www.culture.gouv.fr
http://www.lemarchedenoscollines.com
http://193.48.79.10/cg06_v3/cms/estivales_cg06
Sites Internet des communes et EPCI du territoire
http://sitadel.application.equipement.gouv.fr
http://www.peche-cote-azur.com/
http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr
http://www.sicasil.com
http://www.smed06.fr
http://www.agglo-sophia-antipolis.fr/
http://www.ademe.fr/
http://www.ofme.org
http://www.boisvivant.com
http://www.securite-electrique-paca.fr
http://www.nicematin.com/
http://www.capenergies.fr
http://www.peche-cote-azur.com
http://www.cc-coteauxdazur.fr
http://www.opus-opera.com
http://www.nicerendezvous.com
http://www.otiazur.fr
http://www.poleazurprovence.com
http://www.ville-grasse.fr
http://www.vence.fr
http://www.saintjeannet.com

http://www.ascros.fr
http://www.esteron.fr
http://saintvallier.ifrance.com
http://www.oca.eu
http://www.lesmontsdazur.com
http://www.cg06.fr/fr/decouvrir-les-am/decouverte-du-patrimoine/les -archives-departementales/